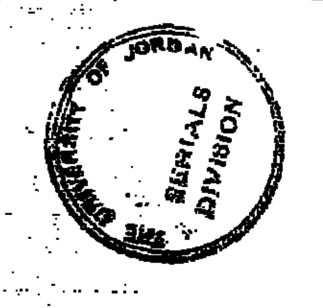
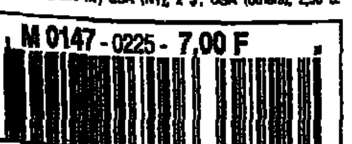


Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15578 – 7 F — SAMEDI 25 FÉVRIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 780 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0225 - 7,00 F



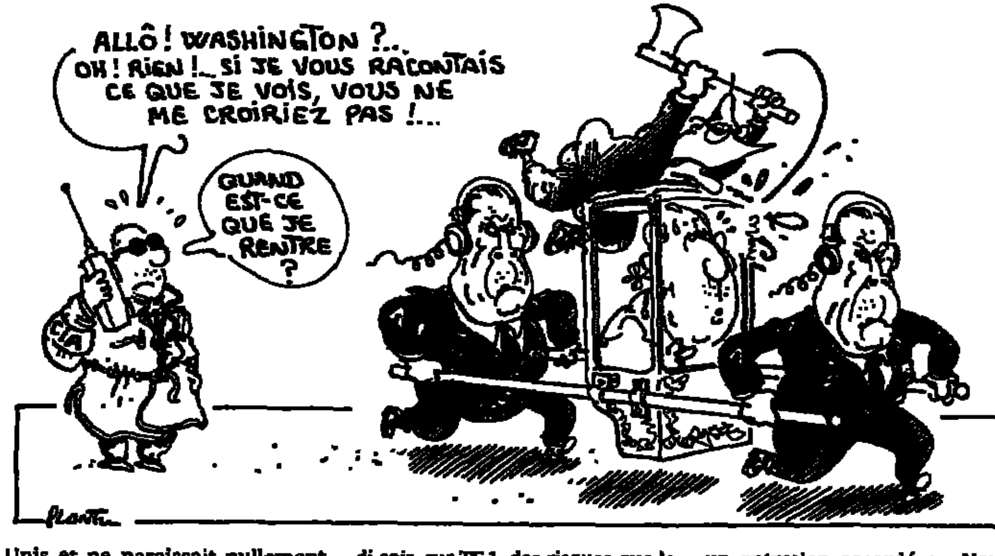
Charles Pasqua juge « très grave » l'affaire d'espionnage américain

Le ministre de l'intérieur impute aux Etats-Unis la responsabilité des fuites

EN VOYAGE en Afrique, Charles Pasqua, a déclaré à l'envoyé spécial du *Monde* à Dakar que l'affaire des espions américains en France est *« grave, très grave »*. Selon le ministre de l'intérieur, qui précise que ses démarches auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris ont été effectuées en accord avec le premier ministre et le ministre des affaires étrangères, *« Il y a eu beaucoup de fuites du côté américain »* : *« Il n'y a eu de notre part aucune volonté de publicité*, ajoute-t-il. *Tout cela est imputable au retard que les Etats-Unis ont mis à régler cette affaire. »* Le ministre d'Etat nous a précisé qu'il avait chargé son directeur de cabinet de chercher l'origine des fuites, plusieurs ministères étant au courant du dossier *« depuis un certain temps »*.

Le changement d'attitude d'Alain Juppé dans l'affaire des espions américains est une illustration des tensions entre les deux candidats de la majorité pour l'élection présidentielle. Alors que le ministère des affaires étrangères confirmait, mercredi 22 février, avant leur révélation, la réalité des soupçons visant plusieurs diplomates de l'ambassade des Etats-Unis et ne paraissait nullement surpris par la publicité donnée à cette affaire, M. Juppé s'en est indigné, jeudi 23 février, demandant l'ouverture d'une enquête sur les « fuites » dont avait bénéficié la presse. Jacques Chirac, dont M. Juppé est l'un des principaux soutiens, s'est lui-même ému, jeudi soir, sur TF 1, des risques que la divulgation de cette affaire faisait courir aux relations franco-américaines.

Les partisans d'Edouard Balladur ont multiplié, de leur côté, les attaques contre Philippe Séguin, l'un des principaux soutiens du maire de Paris, au motif que dans un entretien accordé au *Nouvel Observateur*, le président de l'Assemblée nationale se refuse à envisager l'hypothèse où son candidat ne serait pas présent au second tour et à indiquer ce que serait, alors, son vote.



Lire pages 3, 7 et 34

Un écrivain, des minorités ethniques et du pétrole

LAGOS
de notre correspondante

Ecrivain, président du Mouvement pour la survie du peuple ogoni et porte-drapeau des minorités des régions pétrolières, l'écrivain Ken Saro-Wiwa est accusé de meurtre. Son procès a commencé le 21 février à Port Harcourt, au Nigeria. Aussitôt on a vu quelle en serait la tonalité : un affrontement sans merci entre un Etat fédéral résolu à mater la contestation et une défense armée de pied en cap pour un grand procès politique.

A la barre se retrouvent les vedettes pour le combat des droits de l'homme au Nigeria et, dans le bataillon des quarante-trois avocats qui assurent la défense de l'écrivain et de ses trente coinculpés, vingt-neuf appartiennent à des minorités ethniques. Le tribunal spécial constitué pour l'occasion (l'un des trois juges est un militaire) siège dans un bâtiment gardé par des centaines de policiers et de soldats qui utilisent volontiers des méthodes musclées. Un des avocats a été giflé et un de ses confrères a vu son veston arraché lorsqu'ils ont voulu pénétrer dans le tribunal sans montrer l'« accréditation » exigée par la police. La mère de Ken Saro-Wiwa, son épouse et sa belle-sœur ont été repoussées à coups de fouet.

Le climat est plus détendu dans la salle d'audience, où dominent les habitudes courtoises d'une justice portant perruque à l'anglaise. Journalistes et observateurs étrangers sont admis, mais le procureur s'est étonné de voir l'opinion internationale manifester un tel intérêt pour une affaire criminelle, alors que les Nigérians *« n'éprouvent pas le besoin d'envoyer des observateurs au procès d'O. J. Simpson »* (l'ancien champion de baseball actuellement jugé à Los Angeles pour le meurtre de sa femme et de l'amant de celle-ci).

Selon l'accusation, Ken Saro-Wiwa, cinquante-trois ans, porte la responsabilité directe du massacre de quatre notables ogonis qui faisaient partie de ses adversaires politiques, le 21 mai 1994 à Giokoo, près de Port Harcourt. Le pouvoir militaire avait alors déclenché une répression de grande envergure contre la population ogonie (*Le Monde* du 15 octobre 1994). Mais l'un des défenseurs a réussi un coup de théâtre en exhibant d'emblée la confession d'un des principaux témoins à charge contre Ken Saro-Wiwa, qui affirme avoir été *« acheté »* par la Shell et le gouvernement nigérian. C'est une accusation grave contre la compagnie pétrolière anglo-hollandaise, qui a dû fermer tous ses puits en territoire ogoni, mais s'est récemment efforcée de corriger son image en annonçant le financement, avec Chevron, Elf et Agip, d'un programme de recherches de 2 millions de dollars sur l'écologie du Delta. Cette version, dont le procureur a aussitôt contesté l'authenticité, a quelque peu perturbé les magistrats. Jeudi, la défense a sorti une autre carte en contestant la compétence du tribunal spécial chargé de juger les Ogonis. Elle a rappelé qu'au terme de la loi une telle instance ne pouvait être constituée que sur la recommandation d'une commission d'enquête mise sur pied par le chef de l'Etat. Or, cette procédure n'a pas été respectée. Le procès a été suspendu pour que le tribunal puisse se prononcer sur sa propre compétence.

Michèle Maringues

Penser « l'après G 7 »

D'UN G 7 A L'AUTRE. Pour la première fois, les sept grands pays industriels (Etats-Unis, Japon, Canada, Grande-Bretagne, France, Allemagne et Italie) se retrouvent, à Bruxelles, les 25 et 26 février pour un G 7 entièrement consacré aux autoroutes de l'information, ces réseaux de communication sur lesquels circuleront demain simultanément, les sons, les images et les données informatiques. Ministres des sept pays dits *« les plus riches du monde »* et chefs d'entreprise vont débattre, autour de la Commission européenne, des enjeux économiques, sociaux et réglementaires des industries du futur. Un nouveau G 7 donc : ce cénacle est-il le plus adapté ?

Premier du genre, ce G 7 sur la *« société de l'information »* est en fait l'un des enfants du « grand G 7 », le traditionnel sommet qui réunit désormais, chaque année depuis vingt ans, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industriels. A l'origine simple forum au sein duquel ces dirigeants devaient s'entretenir des grands problèmes de l'économie mondiale, ce petit club fermé se comporte, parfois, comme un véritable directoire de la planète. Cette année, le show médiatico-politique aura lieu en juin à *Halifax*, au Canada. Ce « grand G 7 » a, depuis, fait des petits, des G 7 spécialisés, avec, chacun, leur personnalité. Le G 7 de ce week-end est le dernier-né de la famille.

Le plus ancien d'entre eux, le « G 7 financier », se réunit avec une très grande régularité – quatre ou cinq fois l'an. Les grands argentiers de ces sept pays se retrouvent ainsi un jour à Tokyo, un autre à Toronto pour tenter de régenter l'ordre monétaire international. La fréquence de leurs réunions a créé une certaine intimité entre les ministres des finances de ce club. Il s'appellent par leur prénom. Il y a eu aussi, l'an dernier à Détroit, aux Etats-Unis, un G 7 sur l'emploi. Les ministres du travail des sept pays se sont découverts. Cela a, semble-t-il, suffi.

Cette multiplication des G 7 n'est pas un signe de leur succès. Au contraire. D'abord extérieure aux pays riches, la critique de cette institution informelle – sans statut, ni administration particulière – est désormais de plus en plus générale. « Les G 7 sont inefficaces et peu représentatifs des nouveaux rapports de force économiques », entendait-on beaucoup à Davos en janvier à l'occasion du Forum de l'économie mondiale. Celui de Bruxelles n'échappe pas à cette attaque. Certains estiment néanmoins, dans le même temps, que ces « G 7 » successifs et diversifiés traduisent un besoin réel, celui d'une institution internationale unique répondant à la globalisation de l'économie et à l'interdépendance des nations.

Pour avoir participé à des réunions du G 7 depuis quinze ans, Jacques Delors, l'ex-président de la Commission européenne, a, en la matière, un jugement d'expert. Et il est sévère. *« Ces rencontres* [du grand G 7] *ne débouchent généralement sur aucune conclusion positive »*, explique l'ancien président de la Commission européenne. Le bilan de vingt ans de sommet n'est effectivement guère convaincant. Destinés à débattre des problèmes de l'économie mondiale, ces réunions n'ont, à leur actif, que bien peu de succès. Ils ont fait progresser la coopération en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent sale. Ils ont aussi aidé à l'allègement de la dette des pays les plus pauvres. Mais ils n'ont guère été productif en matière de coordination des politiques économiques, même entre les pays membres du club.

Les G 7 « spécialisés » – finances, emploi, industries de l'information – n'ont pas fait, non plus, jusqu'à présent la preuve de leur efficacité. En matière monétaire, la coopération y est la plus ancienne. Elle a bien obtenu, dans le passé, quelques succès : les accords de stabilisation des monnaies du Plazza (1985), puis du Louvre (1987) notamment. Mais ils furent précaires. Les participants à ces G 7 soulignent la proximité qu'ils contribuent à créer entre les ministres des finances. *« Lorsqu'il y a crise, ils s'appellent régulièrement au téléphone, sans avoir à respecter les contraintes de la diplomatie traditionnelle. Ils peuvent ainsi traiter les problèmes directement, dans l'urgence »*, explique-t-on à Bercy. La crise mexicaine n'a pourtant pas pu être évitée. Et son traitement a été, pour le moins, laborieux.

Le « G 7 sur l'emploi » de Detroit, le premier du genre, semble aussi devoir être le dernier. Il a certes favorisé une confrontation des expériences en la matière. Mais sans plus. Quant à celui sur les autoroutes de l'information, ce week-end à Bruxelles, Jacques Santer, le président de la Commission européenne, expliquait mardi qu'il espérait parvenir à la définition par les sept pays d'*« un petit nombre de principes de base »*. Les discussions préparatoires ont été surtout consacrées à écarter tous les sujets qui risquaient de provoquer quelques discordes.

Erik Izraelewicz

Lire la suite page 17

La reprise de l'économie française est plus rapide que prévu

LA REPRISE de l'économie française se confirme. Alors que le gouvernement avait initialement construit son projet de budget pour 1994 sur une hypothèse de croissance de + 1,4 %, la hausse du produit intérieur brut a finalement atteint 2,5 %, selon les comptes nationaux trimestriels publiés vendredi 24 février par l'INSEE. Après la grave récession de l'année 1993 (– 1 %), la sortie de crise a donc été nettement plus rapide que prévu.

Les entreprises y ont fortement contribué, mais beaucoup plus en reconstituant leurs stocks qu'en investissant. En revanche, la consommation est restée faible. Progressant de 1,6 % seulement sur l'ensemble de l'année 1994, elle a même reculé de 0,2 % au cours du dernier trimestre, et la tendance semble s'être prolongée en janvier.

Edouard Balladur ne manquera pas de tirer argument de ce retour de la croissance, mais ces statistiques risquent aussi de relancer l'un des principaux débats économiques de la campagne présidentielle, celui de l'opportunité d'une politique salariale un peu plus expansive pour consolider la demande intérieure.

Lire page 8

Les révélations d'un marchand d'art incarcéré



JACQUES MELKI

À LA FIN DES ANNÉES 80, Jacques Melki était un marchand d'art respecté, le spécialiste de Poliakoff et de Dubuffet. Sa galerie était une des plus somptueuses de la rue de Seine. L'homme, un enfant de Belleville, était respecté, ses confrères vantaient « son œil », comme on dit dans le métier, louaient ses qualités de vendeur hors pair. Les banques, grisées par l'euphorie du marché moderne et contemporain, lui ouvraient des crédits par dizaines de millions de francs.

Aujourd'hui, Jacques Melki, cinquante ans, est incarcéré à la prison de la Santé, pour abus de biens sociaux et escroquerie (*Le Monde* du 17 juin 1994 et du 2 janvier 1995). Sa faillite frauduleuse – 343 millions de francs – illustre tous les excès et l'effondrement du marché de l'art après la guerre du Golfe. Ses « victimes » – banques, galeries, collectionneurs – dénoncent un mégalomane qui fréquentait des gens du « milieu », comme François Marcantoni, et avait déjà fait faillite il y a une dizaine d'années. Mais Jacques Melki n'est pas décidé à « tomber » seul et, s'il reconnaît avoir créé des tableaux fictifs et organisé de fausses ventes, il parle beaucoup et accuse des banques et des collectionneurs d'être les complices de ses jongleries douteuses.

Lire page 28

DÉRÉGLEMENTATION Les représentants des sept grands pays industriels devaient se retrouver pour un sommet consacré à *« la société d'information »*, à Bruxelles, samedi 25 et dimanche 26 février. Les Etats-Unis à l'origine du projet, espèrent faire partager leur modèle d'autoroutes de l'information, ces réseaux à haut débit capables de véhiculer les données, la voix et les images. ● SELON les Américains, très optimistes, ces technologies ouvrent un « nouvel âge » qui permet une diffusion libre et à moindre prix des informations. Derrière ces paroles se cachent des ambitions commerciales fortes. ● L'INDUSTRIE américaine veut faire accélérer les déréglementations des monopoles des télécommunications en Europe et au Japon. Les choix d'infrastructures des autoroutes sont encore flous. Mais beaucoup de sociétés de services veulent investir sur ces domaines nouveaux.

Les Américains vantent au G7 leur modèle d'autoroutes de l'information

Réunis en sommet à Bruxelles cette fin de semaine, les sept grands pays industriels veulent définir en commun le cadre du développement des nouvelles technologies électroniques

UN SOMMET des sept pays industrialisés inédit : les Grands vont se rencontrer à Bruxelles, samedi 25 et dimanche 26 février, pour parler de la *« société d'information »* de l'avenir. Un sujet mondial s'il en est puisque les réseaux électroniques, les autoroutes de l'information, n'ont plus de frontière. Un sujet d'importance aussi, puisque l'essentiel des emplois du futur relèveraient de près ou de loin du développement des industries et des services de télécommunications, d'informatique, d'audiovisuel et du traitement de l'information en général.

UN SUJET SENSIBLE

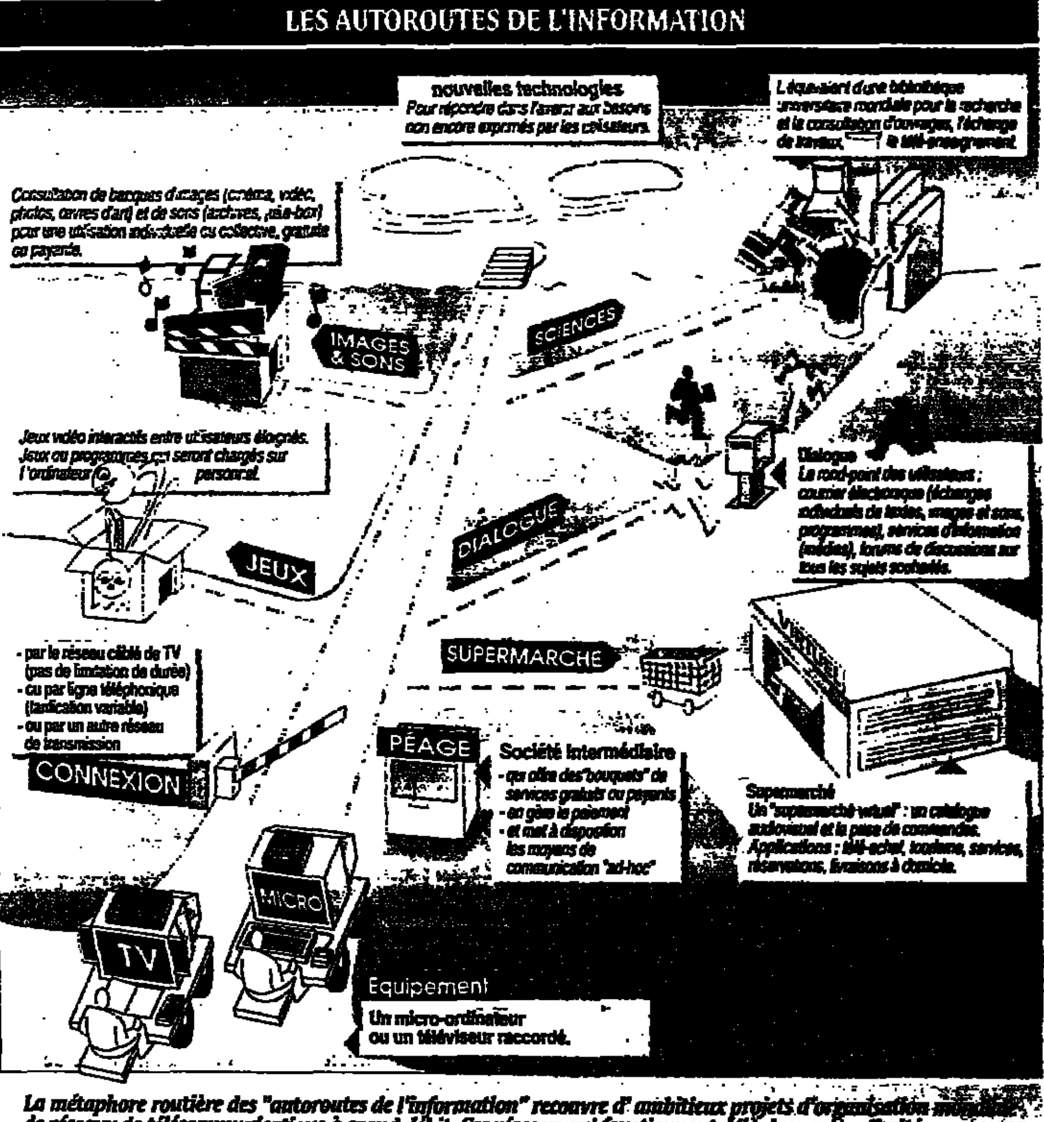
Un sujet hautement sensible aussi. L'informatisation peut menacer les cultures d'écrasement. Elle peut accélérer les inégalités entre ceux, pays et populations, qui s'adaptent et les autres. Elle peut, bien entendu, entraîner des guerres commerciales. Les Américains, qui sont à l'origine de cette réunion (le président Clinton l'avait proposé au sommet de Naples l'été dernier), voulaient d'ailleurs l'utiliser pour exiger une ouverture accélérée des marchés des télécommunications et de l'audiovisuel européens et japonais. L'électronique est leur domaine d'excellence et ils entendent affirmer mondialement leur suprématie. Les Européens sont, eux, ébranlés par l'évolution technique qui met à bas les monopoles passés des PTT. Ils ne parviennent pas à se doter d'une vision claire et surtout commune de l'avenir dans ces domaines.

Les « sherpas » qui préparent les sommets du G7 ont pu s'entendre pour définir un schéma de développement des futures artères électroniques. Ils mettent en avant le rôle moteur de l'investissement privé, la nécessité d'interconnecter les réseaux, la concurrence loyale, l'accès libre aux prestataires de services aux futures autoroutes, la nécessité d'assurer un service universel, le respect de la diversité culturelle. *« Il s'agira de parler de ce qui nous rapproche, d'essayer de construire une vision commune, d'échanger des idées »*, explique-t-on à Paris. Et d'ajouter : *« Le G7 ne nous liera les mains sur aucun des points critiques. »*

La réunion de Bruxelles permettra de parler de ce qui rapproche, en ignorant temporairement les arrière-pensées commerciales. Souligner les promesses de *« nouvelle société »* portées par les technologies de l'information, déja célébrée aux Etats-Unis et reprise en Europe, en particulier dans le rapport Bangemann.

Les réseaux du futur – ces artères électroniques capables de véhiculer les images, sons, données à haut débit – ont toujours été portés par une *« vision messianique »*. Le démocrate Bill Clinton en avait fait l'un des axes majeurs de sa campagne présidentielle de 1992, traçant une sorte de *« nouvelle frontière »* semblable à ce que fut la conquête spatiale sous l'ère Kennedy. Relier les écoles du pays, les bibliothèques, les hôpitaux, diffuser le savoir, favoriser un enseignement personnalisé et une formation à la carte, créer de nouveaux emplois grâce au développement d'une large infrastructure de télécommunications... Tel est le grand chantier qu'avait tracé quelques mois plus tard par le vice-président Al Gore qui s'était déja beaucoup mobilisé sur ce thème alors qu'il n'était que sénateur.

« Le discours américain, qui porte une forte empreinte démocrate, est plutôt sincère », confie un négociateur français. *« L'approche intellectuelle est d'une certaine manière plus facile. »* Américains et Européens reconnaissent par exemple la nécessité d'assurer un service *« universel »*. Dans sa contribution au G 7, présentée il y a quelques jours à Washington *(Global Information Infrastructure : Agenda for Cooperation)*, Ron Brown, le secrétaire d'Etat au commerce, réaffirme que *« tous les citoyens doivent pouvoir tirer profit de cette infrastructure de télécommunications avancée »*.



La métaphore routière des "autoroutes de l'information" recouvre d'ambitieux projets d'organisation mondiale de réseaux de télécommunications à grand débit. Ces réseaux qui fonctionnent déjà de manière limitée ou expérimentale seraient ainsi capables de transporter des textes, des images et des sons dans un même "tuyau" sur lequel les utilisateurs pourraient se raccorder.

DISCOURS DE RÊVE

De l'autre coté de l'Atlantique, ce discours fait incontestablement rêver. Les technologies y sont plus familières. Plus de 60 % des micro-ordinateurs y sont désormais branchés en réseaux contre 10 % à peine en 1989. On y parle *« cyberculture »*, de *« cyberspace »* (l'univers de référence des utilisateurs du réseau Internet), de *« digital world »* (monde numérique). L'informatique, les réseaux, les télécoms fournissent désormais la moitié de la couverture micro-économique des grands journaux. Les revues spécialisées foisonnent. Les livres consacrés au *« nouvel âge électronique »* deviennent des best-sellers.

Pourquoi dans un monde *« high tech »*, consensuel et libéré, s'inquiéter de *« diversité culturelle »* ? Pourquoi craindre des inégalités quand ces super-réseaux libéreront les initiatives et généreront tant d'emplois ?

Le discours enthousiaste de l'administration Clinton a en réalité deux faces qui, aux yeux des Américains, cohabitent sans contradiction, ni malignité apparente. Il s'agit de faire rêver le monde en lui vendant ces produits de rêve fabriqués par une industrie américaine puissante. Le secteur de la communication, au senslarge, est aussi l'un des principaux vecteurs de la politique de reconquête commerciale, extrêmement volontariste, engagée par Washington. La délégation américaine au G7 – *« soit par souci d'apaisement, soit parce que le temps travaille pour eux »* – n'a certes pas retenu les revendications de l'American Electronic Association, qui, depuis plusieurs mois, exige que le communiqué final du sommet prévoit des engagements précis de l'Europe et du Japon en matière d'ouvertures de leur marché. Mais la contribution des Etats-Unis au G7 ne dit rien non plus sur les moyens qui permettraient de maintenir la pluralité internationale des opérateurs de ces futurs réseaux de communication.

Les Européens ne sont pas dupes. Mais ils manquent totalement de cohérence et déréglementent leurs monopoles des PTT dans le désordre et sans schéma européen préétabli. Ils sont incapables d'opposer aux Américains un modèle moins *« cyberlibéral »* dont la réalité est moins rose que les discours.

Caroline Monnot

L'enjeu culturel et les quotas

C'est avec une perplexité inquiète que les professionnels du cinéma et de la télévision considèrent la grand-messe du G7. Ils redoutent que le « contenu » des autoroutes de l'information soit le parent pauvre d'une manifestation trop axée sur les équipements de télécommunication ou d'informatique. Les Sept évoqueront à satiété les exigences de la diversité culturelle et du multilinguisme, mais avec quelles garanties et pour quels résultats ?

Aussi séduisantes que puissent être les perspectives du multimédia, les réalisateurs européens rappellent qu'au cours des dix années à venir les chaînes de télévision généreront l'essentiel de l'audience. C'est à ce niveau qu'ils entendent voir protéger la création européenne. Pour réclamer, encore une fois, le maintien de quotas de diffusion dans la nouvelle directive « Télévision sans frontières », quelques-uns des plus illustres d'entre eux sont venus mercredi 2 février à Bruxelles plaider auprès du Parlement européen et de la Commission. Jacques Santer leur a tenu des propos rassurants. Mais la bataille n'est pas gagnée. Les Américains, tout sourire à la réunion du G7, sont bien décidés à s'approprier ce qui reste du marché cinématographique et audiovisuel européen.

Quatre messages forts

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Dans un esprit de coopération, la conférence des Sept ne sera, souligne-t-on à Bruxelles, ni une enceinte de négociations ni un grand rendez-vous technologique. Elle a été conçue par les « sherpas », américains, européens et japonais, pour délivrer quatre messages.

1. **Donner au privé un rôle primordial.** La société de l'information ne peut être considérée comme relevant du domaine réservé des pouvoirs publics. L'interface avec le secteur privé est essentielle, ne serait-ce qu'en raison des besoins de financement que les gouvernements, empêtrés dans leurs difficultés budgétaires, ne peuvent assurer. Les industriels seront très présents à Bruxelles. Cette primauté reconnue à l'entreprise est illustrée par la table ronde qui rassemblera quarante-cinq dirigeants de grandes entreprises sous la présidence de Jacques Delors.

2. **Libéraliser l'accès aux marchés.** Le domaine de la société de l'information demeure extrêmement réglementé avec des traditions différentes et, souvent, des monopoles. Si Européens, Américains et Japonais veulent aller vers le développement global, il importe que les uns et les autres libéralisent l'accès aux marchés, aux réseaux, mais en même temps adoptent des mesures d'accompagnement nécessaires (protection des données, des droits d'auteur, octroi des licences...). Sur ce thème pourraient apparaître des divergences, notamment de part et d'autre de l'Atlantique.

3. **Mieux informer les utilisateurs.** Il faut faire connaître aux industriels, collectivités et personnes privées les futures applications de la société de l'information. C'est dans cet esprit qu'a été organisée, principalement autour de thèmes sociétaux, une exposition rassemblant cent quarante exposants.

4. **Assurer l'ouverture vers les pays tiers et le tiers-monde.** C'est le vice-président sud-africain Thabo Mbeki qui, de manière symbolique, donnera, vendredi 24 février, aux côtés de Jacques Santer, le coup d'envoi de la fête. Ouverture également vers la société civile, avec le souci marqué de réserver une place importante aux gens de culture, créateurs, éditeurs...

Surtout, les principaux protagonistes, au premier rang desquels les gouvernements des pays du G 7, mettent en avant leur souci de collaboration. Cela se concrétisera par l'adoption de onze thèmes de projet, à forte composante sociétale, à développer en commun. Histoire de dire que la conférence aura une suite, que les bons sentiments ne laisseront pas la place dès le lendemain à la concurrence la plus agressive.

Philippe Lemaitre

Plusieurs technologies en concurrence

HEUREUX les habitants de l'Hexagone. A l'heure où s'ouvre à Bruxelles le G7 consacré aux autoroutes de l'information, ils sont les seuls à avoir déjà pratiqué à grande échelle ces « nouvelles » voies de la communication. Les autoroutes de l'information ne sont en effet rien d'autres que des réseaux de télécommunications permettant d'acheminer non seulement la parole, ce qui était la vocation originale du réseau téléphonique, mais aussi des données informatiques, des images et du son. Le réseau Télétel et ses millions de postes Minitel mis à la disposition de chaque abonné au téléphone depuis le début des années 80 en est donc un précurseur, le seul à avoir été déployé à grande échelle par un Etat. Alors que l'exemple américain envahit les médias avec en particulier le développement du réseau Internet, le taux de ménage américains abonnés à un service télématique n'est que de 3 %.

Mais le Minitel a veilli. En quinze ans les possibilités de la télématique ont progressé à pas de géant. Pour des raisons techniques mais aussi politico-économiques : la télématique française est née dans le cadre d'un monopole d'Etat basé sur le service public du téléphone, alors que le modèle américain, qui s'étend aujourd'hui mondialement est le fruit d'une économie libérale. Cette différence de contexte induit des divergences importantes dans la façon de commercialiser les services : à un guichet unique, France Télécom, se substitue une pléiade d'intermédiaires le long des autoroutes.

DES RÉSEAUX À HAUTS DÉBITS

Première différence de base : les images affichées sur un Minitel sont d'extrême mauvaise qualité. A cause de la rusticité du terminal, mais aussi du réseau téléphonique, dont le débit est trop faible pour transmettre des images à une vitesse acceptable. Or d'ici à la fin du siècle, les réseaux de débits supérieurs vont se développer rapidement avec la disparition du monopole des télécommunications en Europe en 1998 qui va démultiplier l'offre et grâce aux progrès réalisés dans l'acheminement de hauts débits d'information (l'invention de l'ATM en particulier, *Le Monde* du 15 février). Conséquence : les autoroutes de l'information achemineront non seulement des messages et autres informations, mais aussi des images fixes (des reproductions de tableaux par exemple) ou animées (des films, des spots publicitaires).

Plusieurs technologies vont s'affronter pour réaliser ces infrastructures : câble, fibre optique, réseau téléphonique de haut débit (type Numeris), etc. Les choix ne sont pas faits.

Tout aussi imprécis est le type de terminal dont disposeront les publics. Téléviseur doté d'un boîtier informatique pour être non seulement capable de recevoir mais aussi d'envoyer des informations ? Micro-ordinateur doté d'un écran de bonne définition pour recevoir des films ? Tous les fabricants de téléviseurs et les constructeurs d'ordinateurs sont sur les rangs.

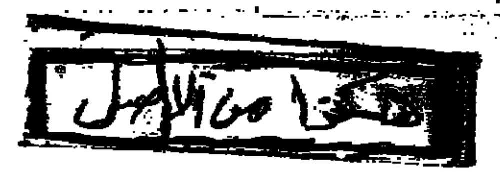
Mais le matériel n'est pas tout. Les services disponibles sur ces autoroutes joueront un rôle primordial. Ils seront mis à disposition non plus par un interlocuteur unique, mais par un certain nombre de firmes privées servant d'intermédiaires entre les fournisseurs d'information, de films, de jeux, de produits divers, et les utilisateurs et offrant des bouquets de services. Ces firmes assureront le bon acheminement des transactions, soit en utilisant les réseaux existants, soit en louant des lignes spécialisées aux opérateurs de réseaux, de façon à couvrir au mieux un territoire qui dépassera largement celui des Etats. Dans le modèle français, un guichet unique, France Télécom permettait d'accéder à plus de 23 000 services grâce au développement des « kiosques » : les 3615, 3614 etc. A cette joyeuse prolifération va succéder une offre internationale dont la rationalité sera guidée par le marché.

Les sociétés qui ont annoncé vouloir jouer ce rôle mondial d'intermédiaires sont pratiquement toutes d'origine américaine. La principale, Compuserve, avec un chiffre d'affaires de 430 millions de dollars (2,3 milliards de francs), est en France depuis un an et y connaît une croissance rapide : elle a déjà vendu 12 000 abonnements. Ses concurrents se multiplient : America On Line ou Prodigy. Des firmes d'informatique ont vu l'opportunité nouvelle : Microsoft va lancer Microsoft Network d'ici à la fin de l'année ; Apple a déjà le sien avec eWorld ; le français Infogrames a annoncé en janvier son projet de lancer son propre bouquet de services interactifs, baptisé « Infonie ». De leur côté les éditeurs se mobilisent : Matra-Hachette, l'anglais Pearson et l'allemand Burda se sont associés pour créer « Europe on Line ».

A la différence d'Internet, leur vocation commerciale est clairement affichée. Ces firmes seront jugées non seulement sur la qualité et la variété de leurs bouquets de services, mais aussi sur la facilité d'accès, sur les « logiciels de navigation » qui permettent de repérer rapidement les services les mieux à même de répondre à une demande plus ou moins bien formulée.

Dans ce contexte encore très flou, où ne sont connus ni la nature des voies ni celle des véhicules, les industriels sont au moins d'accord sur un point : celui de créer au plus vite un code de la route international.

Annie Kahn



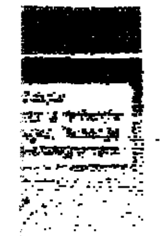
NAL

formations. Derrière ces paroles se cachent des ambitions commerciales fortes. ● L'INDUSTRIE américaine veut faire accélérer les déréglementations des monopoles des télécommu-

nications en Europe et au Japon. choix d'infrastructures des a... routes sont encore flous. Mais b... coup de sociétés de services ve... investir sur ces domaines nouve...

autoroutes de l'information

s industriels veulent définir en commun ogies électroniques



au G7, présentée il y a quelques jours à Washington (Global Information Infrastructure : Agenda for Cooperation), Ron Brown, le secrétaire d'Etat au commerce, réaffirme que « tous les citoyens doivent pouvoir tirer profit de cette infrastructure de télécommunications avancée ».

DISCOURS DE RÊVE

De l'autre côté de l'Atlantique, ce discours fait incontestablement rêver. Les technologies y sont plus familières. Plus de 60 % des micro-ordinateurs y sont désormais branchés en réseaux contre 10 % à peine en 1989. On y parle « cyberculture », de « cyberspace » (l'univers de référence des utilisateurs du réseau Internet), de « digital

ricains, cohabitent sans com... tion, ni malignité appare... s'agit de faire rêver le monde... vendant ces produits de rêve... qués par une industrie amé... puissante. Le secteur de la co... nication, au sens large, es... l'un des principaux vecteurs... politique de reconquête co... ciale, extrêmement volonta... engagée par Washington. La... gation américaine au G7 -, par souci d'apaisement, soi... que le temps travaille pour e... n'a certes pas retenu les rec... tions de l'American Electro... sociation, qui, depuis plu... mois, exige que le commu... nal du sommet prévoit des e... ments précis de l'Europe et... pon en matière d'ouvertu...

L'enjeu culturel et les quotas

C'est avec une perplexité inquiète que les professionnels du... ma et de la télévision considèrent la grand-messe du G7. I... doutent que le « contenu » des autoroutes de l'information... parent pauvre d'une manifestation trop axée sur les équipe... de télécommunication ou d'informatique. Les Sept évoque... satiété les exigences de la diversité culturelle et du multiling... mais avec quelles garanties et pour quels résultats ?

Aussi séduisantes que puissent être les perspectives du... média, les réalisateurs européens rappellent qu'au cours d... années à venir les chaînes de télévision généreront l'esse... l'audience. C'est à ce niveau qu'ils entendent voir protége... tion européenne. Pour réclamer, encore une fois, le main... quotas de diffusion dans la nouvelle directive « Télévis... frontières », quelques-uns des plus illustres d'entre eux se... mercredi 2 février à Bruxelles plaider auprès du Parlem... péen et de la Commission. Jacques Santer leur a tenu de... rassurants. Mais la bataille n'est pas gagnée. Les Améric... sentes à la réunion du G7, sont bien décidés à s'appropri... reste du marché cinématographique et audiovisuel européen.

Caroline M...

chnologies en concurrence

Washington et Paris se refusent à une surenchère à propos de l'espionnage américain en France

Aux Etats-Unis, la presse s'interroge sur l'efficacité des agents de la CIA

Le département d'État a indiqué, jeudi 23 février, que les cinq ressortissants, parmi lesquels figurent quatre employés de l'ambassade des Etats-Unis, dont la France demande le rappel pour cause d'espionnage, ne quitteraient leur poste *« qu'en suivant le rythme normal de rotation »* en usage dans l'administration. Au Quai d'Orsay, on rappelait que cette affaire était de la compétence du ministre de l'intérieur, M. Pasqua ; la seule anomalie dans l'histoire, soulignait-on, serait que la presse en ait eu connaissance.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le pire, en principe, serait passé. L'intérêt de la France, comme celui des Etats-Unis, est de trouver un arrangement, chaque partie devant faire un effort *« pour sauver la face de l'autre »* dans l'affaire des « espions-diplomates » considérés par Paris comme indésirables. Paris reconnaît implicitement une gestion pour le moins *« cafouilleuse »* de la crise et montre sa bonne volonté aux Américains en ordonnant l'ouverture d'une enquête sur des *fuites* malencontreuses. Les Etats-Unis ont si bien compris le « message » qu'ils en profitent pour pousser leur avantage : le département d'Etat a assuré, jeudi 23 février, que les diplomates soupçonnés d'espionnage quitteraient leur poste *« en suivant le rythme normal de rotation »* en usage dans l'administration, puisque, selon un porte-parole, *« notre personnel n'a pas été spécifiquement enjoint de quitter »* le territoire français (Paris n'a fait qu'une *« recommandation »* en ce sens).

On ne précise pas, bien sûr, quel est le *« rythme normal de rotation »*. Mais, même si le calendrier est un peu bousculé, l'essentiel n'est pas là : plusieurs responsables américains ont reconnu officieusement que l'administration Clinton souhaite aussi que les *« choses retombent »*, notamment parce que l'impression prévaut, de ce côté-ci de l'Atlantique, que le « dérapage » français est intervenu dans un contexte nettement électoral. Le gouvernement français, a souligné Michael McCurry, porte-parole de la présidence américaine, *« semble faire tout ce qui est possible aujourd'hui pour régler la querelle »*. Le temps apaise les cicatrices, y compris diplomatiques. Il faut donc donner du temps à l'administration américaine pour passer son « coup d'éponge », du moins en ce qui concerne la partie émergée des relations franco-américaines.

« GRAND DÉBALLAGE »

Personne, à Paris comme à Washington, ne souhaite entrer *« dans une logique de surenchère »* à propos d'une affaire d'espionnage, qui a connu une publicité intempestive. Celle-ci, explique un haut responsable de l'administration française, est revenue au niveau qu'elle n'aurait jamais dû quitter, celui des *« services »* (de contre-espionnage). *« Les choses sont de nouveau traitées dans la sérénité, entre services, et pas du tout par le canal diplomatique. Dès lors,* ajoute-t-il, *elles n'ont plus de raison de filtrer sur le fond. La position française est sans ambiguïté et les Américains ont compris notre attachement à des relations de qualité et de confiance. »*

A bien y réfléchir, Washington pourrait même admettre que ce « coup bas » est une – tardive – réponse *du berger à la bergère*... En avril 1993, la presse américaine avait longuement fait état d'un document de vingt et une pages attribué au gouvernement français et dont la CIA s'était procuré un exemplaire (*Le Monde* du 23 février). Ce texte – « obtenu » par les principaux journaux américains – *dressait la liste de 49 entreprises* américaines travaillant dans le secteur de la défense et de l'aéronautique, dont les technologies pouvaient être utiles à l'industrie française. L'affaire avait fait grand bruit, à tel point que plusieurs élus républicains du Congrès avaient demandé à l'administration de boycotter *le* Salon aéronautique du Bourget, qui se tenait au mois de juin suivant. La CIA avait recommandé aux firmes américaines la plus grande prudence lors des déplacements de leurs représentants en France. L'une d'entre elles, la société Hughes Aircraft Co., avait préféré ne prendre aucun risque : elle avait déclaré forfait.

Reste que, du point de vue américain, ce nouveau « grand déballage » remet l'accent sur le mode de fonctionnement et l'efficacité de la CIA. C'est cet aspect des choses qu'a surtout retenu la presse américaine. Le *Washington Times*, quotidien généralement *bien informé sur ce type de dossiers*, cite un spécialiste qui n'hésite pas à parler du *« travail de cochon »* effectué par la principale agence de renseignements américaine, ajoutant : *« Nous avons été pris la main dans le sac. »* Le *New York Times*, quant à lui, choisit le registre de l'ironie mordante : la querelle franco-américaine *« constitue peut-être un progrès pour la CIA »*, écrit le quotidien : *« Au moins l'Agence espionnait pour quelque chose d'important, en particulier les efforts français, en 1993, pour bloquer un accord commercial international* [sur le GATT] *et s'opposer à la commercialisation de films et de spectacles télévisés américains en France. »* Et le *New York Times* ajoute : *« Il est rassurant de voir le pesant appareil du renseignement à Washington se détourner des tâches obsolètes de surveillance des forces militaires russes. »*

Quel nouveau rôle pour la CIA ? C'est ce débat que repose aujourd'hui avec acuité le fiasco de l'opération de pénétration de l'administration française tentée par l'agence américaine. Son ancien directeur, James Woolsey, avait confirmé, en février 1993, que le gouvernement de Bill Clinton – dont les priorités diplomatiques sont nettement tournées vers la recherche de nouveaux marchés pour l'industrie américaine – s'interrogeait sur le point de savoir si la « compagnie » pouvait ou non partager avec les entreprises américaines les secrets d'ordre commercial que ses agents sont amenés à récolter dans le cadre de leurs activités.

La question n'a pas été formellement tranchée, bien qu'un nombre croissant d'employés soient devenus des « NOC » (*non official cover*), c'est-à-dire des espions qui ne disposent plus d'une « couverture » officielle (comme celle des diplomates). Moins repérables par les services de renseignement adverses, les « NOC » peuvent plus facilement infiltrer le monde industriel, mais ils sont aussi plus vulnérables. L'un des cinq ressortissants américains à qui il est *« recommandé »* de quitter le territoire français était un « NOC ». Ce qui tendrait à prouver que, « officiels » ou officieux, les agents de la CIA n'ont pas achevé leur reconversion professionnelle d'après-guerre froide.

Laurent Zecchini

Le Quai d'Orsay stigmatise la divulgation de l'affaire à la presse

QUELS ONT ÉTÉ les rôles respectifs du ministre des affaires étrangères et de celui de l'intérieur dans l'affaire des *« espions »* américains dont la France demande le départ et quels sont, surtout, aujourd'hui le *jeu de l'un et de l'autre dans le contexte préélectoral français ?*

Après avoir diffusé mercredi 22 février, conjointement avec le ministère de l'intérieur, un communiqué dans lequel il confirmait que des démarches avaient été faites auprès de l'ambassade des Etats-Unis pour obtenir le départ de France de ressortissants américains, Alain Juppé a fait jeudi devant la presse une déclaration dans laquelle il se disait *« scandalisé »* par la publicité donnée à cette affaire et annonçait qu'il demandait l'ouverture d'une enquête sur l'origine de la fuite. Etant donné le caractère notoirement conflictuel qu'ont fréquemment les relations entre M. Pasqua et M. Juppé, cette déclaration du ministre des affaires étrangères pouvait être interprétée comme une prise de distance, voire une mise en cause implicite de son collègue de l'intérieur.

Le ministère des affaires étrangères s'est cependant efforcé jeudi de rectifier cette interprétation, en expliquant que l'intervention de M. Juppé avait pour objectif essentiel d'apaiser les Américains et de faire en sorte que cette affaire n'ait pas de conséquence politique sur les relations entre Paris et Washington. La seule anomalie dans cette affaire, explique-t-on au quai d'Orsay, est la publicité qui lui a été donnée ; dès lors qu'elle est sur la place publique, elle risque de porter préjudice aux relations franco-américaines, et il appartenait au ministère des affaires étrangères de faire savoir aux Américains qu'on regrettait ce dysfonctionnement et que l'on en recherchait l'origine.

> « C'est au ministre de l'intérieur de faire le ménage chez lui. »

Qui mènera cette enquête ? *« C'est au premier ministre, en tant que coordinateur du gouvernement, de prendre ses dispositions »*, répond un haut fonctionnaire du Quai. Et lorsqu'on lui rappelle que le porte-parole du gouvernement, Nicolas Sarkozy, a jugé jeudi que la demande d'Alain Juppé était superflue puisqu'une enquête était diligentée depuis la veille par le ministère de l'intérieur, le diplomate répond : *« Alors c'est au ministre de l'intérieur de faire le ménage chez lui. »* Bref, on ne semble pas douter, au ministère des affaires étrangères, que la fuite vienne des services que dirige M. Pasqua, même si l'on veille scrupuleusement à ne pas mettre en cause directement le ministre de l'intérieur, soupçonné dans une large partie de la presse française et américaine d'avoir organisé la fuite pour tirer bénéfice de cette chasse aux espions dans le contexte préélectoral. Depuis le début de la campagne électorale, la stratégie d'Alain Juppé a toujours été, jusqu'ici, d'éviter la polémique avec l'autre composante de la majorité.

Quant au fond de l'affaire – de quoi ces Américains que l'on dit indésirables se sont-ils rendus coupables ? –, on paraît apprécier différemment son importance dans les deux ministères. Alors que Charles Pasqua la dit *« très grave »*, aux affaires étrangères on souhaite qu'elle soit ramenée à *« ses justes proportions »*, celle des *« échanges d'avertissements »* qui ponctuent la petite guerre entre services et qui, lorsque certains de ces services vont trop loin, peuvent remonter jusqu'au ministre compétent pour le contre-espionnage, c'est-à-dire celui de l'intérieur.

On confirme au quai d'Orsay que Charles Pasqua avait informé Alain Juppé il y a plusieurs semaines de son intention de rencontrer l'ambassadeur américain en France et que cette démarche *« n'était pas anormale »*. Dès lors que, comme c'est le cas, aucune expulsion de diplomate n'est envisagée, ce type d'affaire reste *« de la compétence exclusive »* du ministre de l'intérieur, et le quai d'Orsay, *« considérant que la DST fait son métier »*, n'entre pas dans le détail des dossiers. La règle est cependant que ces *« avertissements »* restent discrets, précisément pour que les affaires d'espionnage et de contre-espionnage de cette nature n'interfèrent pas sur le cours des relations politiques entre les deux Etats, dont on souligne, au Quai d'Orsay, qu'elles sont autrement plus importantes.

Claire Tréan

■ ÉQUIVOQUE : dans sa déclaration à la presse, jeudi 23 février, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, s'est dit *« scandalisé qu'une telle question ait pu être étalée sur la place publique en prenant le monde à témoin »*, et non *« étalée sur la place publique par l'intermédiaire du* Monde »*, comme nous l'avons indiqué par erreur.

Les Etats-Unis ont aidé la France à perfectionner son armement nucléaire

Cette collaboration secrète, prouvée par un universitaire, a eu lieu lorsque Georges Pompidou était à l'Elysée

SE BASANT sur les archives personnelles de Georges Pompidou, qu'il a pu consulter, et sur des documents détenus par les Archives nationales, auxquels il a eu accès, un historien français, Pierre Melandri, établit, dans un ouvrage collectif qui vient de paraître à Bruxelles, que les Etats-Unis ont secrètement aidé la France, dans les années 1969-1974, à mettre au point son armement nucléaire. Cette assistance a porté principalement sur la miniaturisation des charges, la technologie des têtes multiples à trajectoire indépendante (MIRV) et sur leur *« durcissement »*, c'est-à-dire leur résistance à des contre-mesures adverses censées en atténuer les effets, voire les neutraliser.

BIBLIOGRAPHIE

Valéry Giscard d'Estaing, dans son ouvrage *Le Pouvoir et la Vie*, a eu l'occasion, en 1988, puis en 1992, d'indiquer en quelques lignes qu'il avait appris cette collaboration secrète entre les Etats-Unis et la France en accédant à l'Elysée en 1974. Il n'en a pas dit davantage. Et, c'est donc la première fois qu'un historien français – M. Melandri est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-X Nanterre – peut en donner l'exacte mesure grâce à sa connaissance des notes échangées, après leurs entretiens avec des responsables américains, entre Georges Pompidou, du temps où il était président de la République, et plusieurs de ses collaborateurs, dont Michel Debré, alors ministre d'Etat chargé de la défense nationale, et plusieurs chefs militaires de haut rang, invités à mettre en application la *« filière »* franco-américaine.

Cette collaboration, que M. Melandri qualifie de *« très neuve »*, a atteint son apogée entre 1971 et 1973 et elle est *« à sens unique »*, ce qui signifie qu'elle s'est faite sur l'initiative des Américains et qu'elle n'a impliqué *« aucune concession »* des Français. Elle implique, du côté des Etats-Unis, Henry Kissinger, conseiller spécial du président Nixon, puis secrétaire d'Etat, et John Foster, le directeur de l'Office of Research and Engineering, et, pour la France, M. Debré et Jean Blancard, délégué ministériel à l'armement, à partir d'un document qui proposait des conversations sur la technologie des missiles, la sécurité des armes nucléaires et sur les ordinateurs de grande puissance.

Dans ses instructions à M. Blancard, Michel Debré avait, avec l'accord de Georges Pompidou, spécifié qu'il n'était pas question de communiquer aux Américains des informations permettant à leurs techniciens de *« se faire une idée précise de la valeur opérationnelle »* des missiles balistiques stratégiques français.

UN TOURNANT MAJEUR EN 1973

Dans une note, qu'il adresse au chef de l'Etat en mars 1972, sur l'avancement des discussions, M. Debré écrit notamment : *« Nous sommes en droit de considérer que les dirigeants américains entendent nous fournir une aide très précieuse, c'est-à-dire qu'ils estiment de leur intérêt de soutenir et d'améliorer le développement de notre force nucléaire. »* La coopération entre Washington et Paris est allée jusqu'à communiquer aux Français, qui en avaient besoin pour déterminer les caractéristiques et les performances de leurs équipements, des informations *« sensibles »* sur la localisation des radars des réseaux soviétiques d'anti-missiles.

La lecture des archives françaises donne l'impression que les Etats-Unis avaient estimé *« avoir moins à perdre qu'à gagner à aider leurs plus solides alliés »* et que, dans ces conditions, ils avaient choisi de s'affranchir de la loi Mac Mahon – interdisant le transfert *des secrets nucléaires – et de leurs* relations priviligiées avec la Grande-Bretagne. Au demeurant, les représentants américains avaient prévenu leurs interlocuteurs français du fait qu'*« ils nieraient avec la plus grande énergie l'existence de ces contacts, au cas où des rumeurs finiraient par filtrer »*. M. Kissinger avait lui-même continué à préciser à Robert Galley, qui devait succéder à M. Debré à la tête des armées françaises après 1973, que *« nous ne vous donnons que ce qui est intéressant, mais pas plus que vous ne pouvez absorber, et cela avec discrétion »*.

A la fin de 1973, cependant, la collaboration entre des Etats-Unis, *« prêts à offrir aux Français ce qu'ils leur ont toujours refusé du temps du général de Gaulle »*, et la France, *« qui ne voit aucun obstacle à accepter l'aide des Américains »* notamment dans le *« durcissement »* des missiles comme l'a réclamé Georges Pompidou à Richard Nixon au sommet de Reykjavik en Islande, connaît une évolution majeure de son histoire.

M. Melandri ne tranche pas, mais il avance deux hypothèses. D'abord, la bureaucratie américaine semble avoir découvert le pot aux roses : elle commence à freiner une politique qui rompt avec ses habitudes et qui ne la satisfait pas, pendant que, de son côté, l'administration française estime que l'aide des Etats-Unis ne tient pas ses promesses. Ensuite, le climat des relations entre alliés s'est progressivement déterioré avec le lancement, par Washington, de *« l'année de l'Europe »* qui provoque un véritable renversement : les Américains, du point de vue de Paris, semblent osciller entre la tentation de l'isolationnisme et l'affirmation de leur leadership, et, de ce fait, *« le dialogue transatlantique s'altère en un affrontement de plus en plus heurté entre les deux alliés »*. Le canal hautement secret entre les deux capitales ne fonctionne plus comme avant et, apparemment, les oukases de la loi Mac Mahon ont repris le dessus.

Jacques Isnard

***La France et l'Atome*, ouvrage collectif sous la direction du professeur Maurice Vaïsse ; édition Emile Bruylant, 67, rue de la Régence, 1000 Bruxelles ; 324 pages ; 2 250 francs belges.**

La CIA aurait déjoué une tentative de corruption menée par Thomson au Brésil en 1994

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

La coïncidence est pour le moins curieuse. Au moment où Paris accuse la CIA d'avoir tenté de suborner des hauts fonctionnaires français travaillant sur des dossiers économiques, une affaire éclate au Brésil dans laquelle la centrale américaine a le beau rôle et les Français le mauvais. Le *New York Times* a affirmé, dimanche 19 février, que la CIA avait réussi, à l'été 1994, un très joli « coup » au Brésil en faisant échouer une tentative de corruption de hauts responsables brésiliens par la société française Thomson.

L'enjeu était de taille. Thomson était au printemps 1994 en compétition avec l'entreprise américaine Raytheon pour l'attribution d'un contrat de 7,5 milliards de francs en Amazonie. Le projet consiste à installer sur un territoire de 5 millions de kilomètres carrés, supérieur à la moitié de la superficie du Brésil, un gigantesque réseau de surveillance radar et de communications électroniques, géré par un ordinateur, avec l'aide de satellites et d'avions spécialement équipés. Ce système doit permettre dans les années qui viennent au gouvernement brésilien de mieux contrôler l'immense bassin amazonien, en particulier de détecter les entreprises minières clandestines et les petits avions utilisés par les trafiquants de drogue.

La lutte entre Thomson et Raytheon était devenue fiévreuse lorsque la CIA eut vent, selon le quotidien new-yorkais, des grasses enveloppes que des émissaires français proposaient, littéralement sous la table, à de hauts fonctionnaires brésiliens chargés du dossier. Averti, le président Itamar Franco, qui avait par ailleurs reçu un message personnel de Bill Clinton plaidant en faveur du projet américain, finit par choisir Raytheon en juillet 1994.

POTS-DE-VIN

Cette révélation était un peu perdue dans le long article du *New York Times* dans laquelle elle figurait à titre d'exemple, parmi d'autres, du nouveau rôle joué par diverses agences fédérales, dont la CIA, pour venir en aide au commerce américain sur les « marchés émergents ». Elle n'a d'abord été reprise que brièvement par quelques journaux brésiliens sans susciter de commentaires officiels. Mais le ton a commencé à changer avec la publication, mercredi 22 février, d'un éditorial dans un quotidien de Brasilia. *« Ces révélations laissent des doutes sur le gouvernement précédent, sous lequel ont eu lieu les négociations pour l'achat des équipements destinés à la défense de l'Amazone, mais atteignent également le gouvernement actuel, qui a gardé à son service de nombreux membres de l'administration d'Itamar Franco »*, écrit le *Correio Braziliense*. Ce quotidien s'interroge sur les suites que le président Cardoso et le Congrès entendent donner à cette affaire et se demande d'ailleurs si la victoire à l'arraché n'a pas été obtenue par la société qui a offert les pots-de-vin les plus élevés...

Une première réaction officielle est arrivée, jeudi 23 février, avec le démenti apporté par l'amiral Flores, qui dirigeait le secrétariat des affaires stratégiques de la présidence de la République au moment de la négociation du contrat. Il nie l'existence de pots-de-vin ou de pressions politiques, et affirme que le choix final en faveur de l'entreprise américaine n'a obéi qu'à des critères techniques.

Le représentant de Thomson à Rio de Janeiro s'étonne du moment choisi pour porter des accusations contre sa société, mais a reçu pour consigne de ne pas en dire plus. Coïncidence supplémentaire, les bureaux de Thomson à Rio ont été cambriolés dimanche 19 février par d'étranges voleurs qui se sont apparemment beaucoup intéressés à l'appareil de transmission cryptée utilisé par cette entreprise...

Dominique Dhombres

Le conseil des ministres italien adopte un train de mesures d'austérité

La ratification du projet devant le Parlement s'annonce difficile

Destiné à faire rentrer l'équivalent de 70 milliards de francs dans les caisses de l'Etat d'ici à la fin de l'année, le correctif budgétaire présenté par le chef du gouvernement, Lamberto Dini, doit être approuvé dans les soixante jours par les députés. Silvio Berlusconi a laissé entendre que son parti pourrait s'abstenir dans ce vote, à condition d'obtenir des garanties sur la tenue d'élections législatives anticipées.

ROME
de notre correspondante

Devant la tourmente monétaire qui a entraîné la lire au plus bas de son cours contre la monnaie allemande, mardi 21 février, le nouveau risque d'inflation et surtout la pression politique exercée par les alliés de l'ex-président du conseil Silvio Berlusconi, qui réclament des élections législatives au plus vite pour mettre fin à ce qu'ils appellent le *« chaos économique actuel »*, Lamberto Dini, le chef du gouvernement, qui fait aussi office de ministre du Trésor, avait promis, il y a quelques jours, de mettre les bouchées doubles. Promesse tenue : le conseil des ministres a adopté, jeudi 23 février en fin de matinée, un correctif budgétaire sous la forme d'un décret-loi qui établit un train de mesures d'austérité destiné à faire rentrer quelque 20 800 milliards de lires (70 milliards de francs, 1000 lires valant 3,20 francs) dans les caisses de l'Etat d'ici à la fin de l'année.

« Quand la maison brûle, il ne faut pas attendre, et éteindre le feu tout de suite », a déclaré M. Dini en présentant ces mesures au cours d'une conférence de presse au Palais Chigi. Des mesures, a-t-il expliqué, qui *« demanderont à tous de faire un sacrifice »*, mais qui restent dans le cadre d'une décision *« forte et égale pour tous »*. L'essentiel consiste en 15 600 milliards de recettes complémentaires grâce à une réévaluation de la TVA sur certains produits (elle diminue sur les médicaments, par exemple, mais augmente considérablement sur le prix des communications téléphoniques domestiques) et en une série d'augmentations de prix. Ainsi, à compter de jeudi soir minuit, l'essence sera plus chère de 110 lires au litre ; de même, les prix du gazole et de l'électricité vont également être relevés. Par ailleurs, la cotisation des travailleurs autonomes, commerçants et artisans aux services de santé sera plus chère. Enfin, l'impôt sur les sociétés augmentera de 1 %, passant de 36 % à 37 %, et certains abattements sur la déclaration de revenus des particuliers seront réduits.

Concernant les économies à réaliser, c'est à l'Etat qu'il reviendra de couper dans ses dépenses, à concurrence de 5 200 milliards de lires. Et ce au moyen d'une diminution des transferts aux collectivités locales, mais aussi d'une rationalisation du fonctionnement de certains ministères, assortie d'un gel des effectifs et d'une diminution des frais de personnel.

TAXES INDIRECTES

En résumé, ce correctif budgétaire, jugé déjà à peine suffisant, surtout depuis que la Banque d'Italie en relevant son taux d'escompte a rendu plus lourd encore le service de la dette, a surtout essayé de recourir le moins possible aux impôts directs, misant sur les taxes indirectes. Et la pression fiscale, plutôt élevée en Italie, devrait se stabiliser, estiment les services de M. Dini, dans une fourchette entre son taux de 1994 et celui, plus haut, de 1993. Le principal objectif de ces nouvelles mesures étant de contenir à 138 600 milliards de lires le déficit public pour cette année, mais aussi de stabiliser le ratio entre dette publique et PIB, qui dépasse à l'heure actuelle 120 %.

C'est pourquoi, devait insister Lamberto Dini, *« le plan d'austérité annoncé n'est pas un plan comptable, mais structurel, et ses effets se feront sentir sur les années à venir »*. D'où, à côté de mesures qualifiées d'extraordinaires, comme le paiement des arriérés de taxes sur les vignettes et les voitures ou le versement anticipé de 35 % du prochain impôt sur le patrimoine des entreprises, l'adoption de normes qui resteront en vigueur au moins pour les deux prochaines années et constitueront un apport d'environ 23 000 milliards en 1996 et 1997.

M, Dini a, enfin, voulu jouer une dernière carte, celle des privatisations, avec laquelle il espère récupérer au moins 10 000 milliards de lires. Le mouvement, qui avait subi un certain coup d'arrêt durant les sept mois du gouvernement Berlusconi, devrait reprendre et même s'accélérer. La privatisation de L'ENEL (électricité) et d'une première tranche de l'ENI (hydrocarbures d'Etat) est ainsi prévue dans les mois qui viennent.

Le décret-loi adopté en conseil des ministres devra être ratifié par le Parlement dans les soixante jours, sous peine de perdre sa validité. La bataille s'annonce difficile. Mercredi encore, à la veille de l'annonce de ce correctif budgétaire, dont Lamberto Dini, en novembre dernier, alors qu'il était encore ministre du Trésor de Silvio Berlusconi, avait expliqué la nécessité, M. Berlusconi a laissé entendre qu'il pourrait sinon le voter, du moins s'abstenir, à la condition d'obtenir des garanties sur une date rapprochée pour les élections législatives. Il a suggéré que celles-ci aient lieu au mois de mai afin de les coupler avec les élections régionales, prévues, pour l'instant, en avril. Et ces déclarations, jugées par beaucoup intempestives au moment où l'Italie traverse une phase économique critique, n'ont pas manqué de soulever des protestations dans le clan des progressistes, dont le leader, Massimo D'Alema, a traité M. Berlusconi de *« dangereux irresponsable »*.

Dans ce climat de confusion et, déjà, de pré-campagne électorale, qui accentue encore les déboires de la lire, le président du conseil a même donné des gages à son ancien « patron », en précisant que voter le correctif budgétaire n'entravait en rien la tenue d'élections rapides. Mais l'appel de Lamberto Dini *« à toutes les forces politiques »* pour qu'elles adoptent ces mesures sans tarder risque de se heurter une fois de plus aux calculs politiques immédiats. Pour l'instant, les grands syndicats (CGIL, CISL, UIL) se sont déclarés favorables à ces mesures, qui risquent, pourtant, selon eux, de n'être pas assez efficace pour juguler l'inflation ; si la gauche progressiste se dit prête à les voter, les nostalgiques de Rifondazione communista ont annoncé, en revanche, leur refus, jugeant ce plan trop *« injuste »*. Quant aux alliés de M. Berlusconi, ils se déclarent très réticents.

Marie-Claude Decamps

Les troupes arméniennes accusées de crimes de guerre au Haut-Karabakh

DANS UN RAPPORT publié le 23 février, le Comité de surveillance des droits de l'homme d'Helsinki estime que les troupes arméniennes se sont rendues coupables de la majorité des crimes de guerre constatés en 1993 et 1994 dans la région du Haut-Karabakh. Le Comité Helsinki a mené une enquête en mars et en avril 1994 pour rassembler des témoignages sur les violations des conventions de Genève perpétrées dans la guerre qui oppose, depuis 1988, Bakou et Erevan, dans cette région située en Azerbaïdjan mais peuplée en majorité d'Arméniens.

MANIFESTATION À EREVAN

Si le Comité constate que les exactions sont nombreuses de part et d'autre – prises d'otages, populations déplacées, civils bombardés, maisons pillées et détruites, prisonniers maltraités voire exécutés –, les témoignages les plus nombreux mettent en cause les troupes de la république auto-proclamée du Haut-Karabakh, soutenues par l'armée arménienne.

Dans ses recommandations, le Comité demande notamment au gouvernement arménien d'autoriser une enquête internationale sur la mort de huit prisonniers de guerre azéris, le 29 janvier 1994, dans une prison d'Erevan, et aux Occidentaux de condamner les violations du droit et d'empêcher le trafic d'armes au profit des belligérants.

Par ailleurs, environ deux cents journalistes ont manifesté, mercredi 22 février, à Erevan pour protester contre la décision du gouvernement d'interdire une partie de la presse d'opposition, notament celle liée au parti nationaliste Dachnak, dont les activités avaient été suspendues dans la perspective des élections législatives prévues pour le mois de juillet prochain.

Fête de l'armée à Moscou et nouveaux bombardements sur la Tchétchénie

MOSCOU
de notre correspondante

Une semaine après une nouvelle « promesse », faite par le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, à son homologue britannique, Douglas Hurd, que les bombardements aériens ne reprendraient pas (fin décembre, c'était Boris Eltsine qui prenait de tels engagements), l'aviation russe a poursuivi, jeudi 23 février, la destruction de localités tchétchènes. Principale cible : la ville d'Argoun, à 20 kilomètres à l'est de Grozny, comme a pu le constater un journaliste de Reuter, lors d'un bref passage dans ce bastion de résistance pratiquement vidé de sa population civile.

Des tirs d'artillerie et de roquettes ont aussi pris comme objectif les villages, remplis de réfugiés, situés au sud et à l'ouest de Grozny, au troisième jour d'une nouvelle offensive de l'armée russe succèdant à la première et courte « trêve » de la guerre. Le village de Goïti notamment, célèbre pour abriter des opposants au président Doudaev qui ne voulaient pas se battre, a subi ses premiers bombardements.

PILLAGE

Selon le communiqué officiel quotidien du gouvernement russe, *« plus d'une centaine de combattants »* tchétchènes ont été tués durant ces vingt-quatre heures. La précision – sans aucun doute très exagérée – était noyée, dans les bulletins télévisés, au milieu d'une longue série d'informations sur l'évènement principal du jour : la célébration de ce qui était la grande fête de l'armée rouge, devenue celle de l'armée russe. Le ministère de la défense a eu, ainsi, le plaisir d'annoncer que Boris Eltsine allait signer un oukaze faisant du 23 février un jour officiellement férié dès l'an prochain. *« Comme avant »* ! Pour cette fois, le président a déposé une gerbe aux pieds du Kremlin, promettant de *« trouver de l'argent »* afin de réformer l'armée – une affaire *« qui ne peut plus attendre »*, a-t-il dit, en sollicitant l'approbation, apparemment peu enthousiaste, de son premier ministre, Viktor Tchernomyrdyne, debout à ses côtés.

Boris Eltsine a ajouté qu'il allait *« personnellement »* contrôler le cours de cette réforme en 1995. Ce qui semble confirmer, une fois encore, le peu de poids de ses quelques conseillers libéraux, qui tentent justement, et en vain, d'obliger l'armée, minée par la corruption et les trafics, à se réformer elle-même en lui limitant les subsides. Au grand dam de leurs adversaires, dont le ministre de la défense Pavel Gratchev, qui n'a pas manqué de rappeler jeudi que *« sans argent, il n'y aura pas de réforme de l'armée »*.

Pour l'instant, les soldats jetés dans l'enfer de la Tchétchénie semblent trouver leur argent eux-mêmes, en pillant les maisons abandonnées de Grozny, en dépouillant les morts et tous les « suspects » arrêtés, voire en passant par le seul marché qui fleurit encore localement, celui des armes, dont une grande partie passe aux résistants tchétchènes : les témoignages à ce sujet abondent dans la presse russe. Les récits d'exécutions sommaires de Tchétchènes, « bandits » ou pas, ne manquent pas non plus. Ce qui n'a pas empêché Boris Eltsine de déclarer, jeudi, que l'armée russe *« combat avec honneur »* en Tchétchénie. Un monument aux *« soldats morts pour la défense de la patrie »* a même été inauguré en grande pompe jeudi à Grozny. Dans une ville en ruines où *« les civils meurent toujours de faim, de soif et de froid »*, comme le déclarait, le même jour, le « premier ministre » du gouvernement local prorusse, Salambek Khadjiev, en se plaignant de n'être ni payé ni écouté.

Pendant ce temps, les Tchétchènes, eux, commémoraient le 51e anniversaire de leur déportation en Asie centrale, durant laquelle près de la moitié de leur peuple avait péri. Beria, maître d'oeuvre de cette opération, avait, en effet, voulu choisir ce jour de fête de l'armée pour tromper plus facilement la population et camoufler les préparatifs du génocide qui se préparait.

Sophie Shihab

Acquittement des deux chrétiens pakistanais accusés de blasphème

LAHORE. Deux chrétiens pakistanais, qui avaient été condamnés à mort pour blasphème contre l'islam, ont été acquittés en appel, jeudi 23 février. Au terme d'un procès émaillé de coups de théâtre, la Haute Cour de justice de Lahore a estimé qu'il n'y avait pas de preuve permettant de conclure que Salamat Masih, âgé de quatorze ans, et Rehmat Masih, âgé de quarante-quatre ans, avaient effectivement blasphémé le prophète Mahomet. Bien qu'ayant été eux-mêmes menacés de mort par des islamistes, les juges ont ordonné la libération immédiate des deux chrétiens. Ces derniers étaient accusés d'avoir écrit des propos blasphématoires sur le mur de la mosquée du petit village Ratta Dhotran, dans le Penjab. Des témoins leur reprochaient également d'avoir griffonné des blasphèmes sur des bouts de papier puis de les avoir jetés dans l'enceinte de la mosquée. Les arguments de la défense soulignant l'absence de preuves de l'accusation ont emporté la conviction des juges au moins autant, sans doute, que la position très claire du premier ministre, Benazir Bhutto, qui s'était déclarée *« choquée »* par la condamnation à mort des deux hommes en première instance. L'affaire pourrait toutefois connaître des prolongements car des mouvements islamistes ont demandé l'annulation du verdict et appelé à une marche de protestation, vendredi 24 février. – *(AFP.)*

Des dirigeants de l'ex-FIS ont été tués dans la répression de la mutinerie d'Alger

ALGER. Les autorités algériennes ont confirmé, jeudi 23 février, l'ampleur de la répression de la mutinerie qui a eu lieu dans la prison de haute sécurité de Serkadji à Alger (*Le Monde* du 23 février). Le parquet général a indiqué, dans un communiqué, que 96 détenus, dont 81 islamistes, avaient été tués, et 10 autres blessés. Quatre gardiens ont été assassinés. L'incertitude continue à régner sur le sort des personnalités islamistes détenues et de l'assassin présumé du président Mohamed Boudiaf, Lembarek Boumaarafi.

Jeudi, l'Armée islamique du salut (AIS), branche armée de l'ex-Front islamique du salut (FIS) affirmait que des responsables de ce mouvement, Ikhlef Chérati, Kacem Tadjouri ainsi que Lembarek Boumaarafi avaient été tués alors que Abdelkader Hachani, le président du bureau exécutif provisoire du mouvement islamiste, et Abdelhak Layada, l'ancien chef du Groupe islamique armé (GIA), seraient sortis « indemnes » de la tentative d'évasion. Selon une source islamiste à Paris, M. Hachani aurait été grièvement blessé et M. Layada aurait été tué. L'ex-FIS a réclamé une commission d'enquête sur ce *« carnage »* et l'AIS a promis un redoublement de violences pour les derniers jours du ramadan. D'autre part, le gouvernement francais a décidé de fermer provisoirement ses deux consulats généraux d'Oran et d'Annaba pour *« des raisons de sécurité »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : Antoine Nduwayo a été nommé premier ministre** par le président Sylvestre Ntibantunganya, jeudi 23 février. Ce fonctionnaire international, membre de l'Unité pour le progrès national (Uprona, à dominante tutsie) avait été désigné la veille par les partis d'opposition. Il succède à M. Kanyenkiko, démissionnaire après son exclusion de de l'Uprona qui l'accusait de complaisance envers le Front pour la démocratie au Burundi, principal parti hutu dont est issu le président de la République. – *(AFP.)*

■ **ÉTHIOPIE : des dizaines d'arrestations** ont été opérées, mercredi 22 et jeudi 23 février, par la police après les émeutes entre factions musulmanes qui ont fait 9 morts et 129 blessés à Addis Abbeba. Ces affrontements résultent de la rivalité entre deux organisations concurrentes, le Conseil suprême des affaires islamiques et le Comité provisoire pour l'organisation des musulmans. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le gouvernement est prêt à voler au secours de la Bourse** de Tel Aviv, en intervenant directement pour freiner la chute brutale des cours, a affirmé, jeudi 23 février, le ministre israélien des finances, Avraham Shohat. L'indice des principales valeurs a perdu 9,22 % en une semaine, et la capitalisation de l'ensemble des titres et valeurs a reculé de plus de 350 millions de dollars. – *(AFP.)*

■ **LIBAN : le premier ministre israélien Itzhak Rabin a effectué,** jeudi 23 février, une visite surprise dans la zone de sécurité occupée par son pays au Liban sud. Il était accompagné de 13 des 17 ministres de son gouvernement et du chef d'état-major, Amnon Shahak. Quelques heures auparavant, un soldat israélien et huit civils libanais avaient été blessés au cours de combats au Liban sud.– *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CANADA : le président américain Bill Clinton** s'est prononcé, jeudi 23 janvier à Ottawa, en faveur de l'unité du Canada : *« Dans un monde obscurci par les conflits ethniques qui déchirent les nations, le Canada est pour le monde entier un modèle de la façon dont des populations de différentes cultures peuvent vivre ensemble dans la paix, la prospérité et le respect mutuel »*, a déclaré le président américain dans un discours au Parlement. Bill Clinton s'est ainsi démarqué de la stricte neutralité observée jusqu'alors par les Etats-Unis à l'égard des options séparatistes de certains Québécois. – *(Reuter.)*

■ **Le secrétaire d'Etat américain,** Warren Christopher, soixante-neuf ans, a été hospitalisé jeudi 23 février, à Ottawa pour une hémorragie provoquée par un ulcère à l'estomac. Il pourra reprendre ses fonctions dans quelques jours, mais cet incident relance les spéculations sur son éventuel départ du gouvernement. – *(AFP.)*

■ **PÉROU-ÉQUATEUR : après les violents affrontement** de mercredi 22 février, aucun combat n'a été enregistré, jeudi 23, à la frontière entre le Pérou et l'Equateur, où la situation reste toutefois « précaire », a indiqué à Brasilia le porte-parole du ministère brésilien des affaires étrangères, Vera Machado. Un rapport du général brésilien Ariel Pereira da Fonseca, qui coordonne les travaux d'une première mission d'observateurs internationaux dans la zone du conflit, avait confirmé mercredi que *« des combats de grande intensité »* avaient opposé troupes péruviennes et équatoriennes (*Le Monde* 24 février). Ces combats auraient fait treize morts du côté équatorien. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : Boris Eltsine a mis son veto,** jeudi 23 février, à un projet de loi adopté par le Parlement triplant quasiment le salaire minimum. Dans le même temps, le président russe a décrété une augmentation de 70 % d'un certain nombres d'aides sociales, notamment les allocations familiales et les bourses pour étudiants. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : neuf étudiants qui n'observaient pas le jeûne du ramadan** ont été blessés, mercredi 22 et jeudi 23 février, à Istanbul. Mercredi, une trentaine de militants d'un groupuscule islamiste de tendance ultra-nationaliste avaient attaqué, à coups de bâtons et de haches, des étudiants qui déjeunaient au restaurant de l'université de Marmara. Cet attentat a fait huit blessés parmi les étudiants. Jeudi, un étudiant avait été poignardé dans le café de l'université d'Istanbul, sur la rive européenne de la ville, par des militants du même groupe.– *(AFP.)*

■ **CHYPRE : un séisme** d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter a secoué l'île de Chypre, jeudi 23 février. Un couple est mort enseveli sous les décombres à Miliou, et une dizaine de blessés ont été secourus dans les villages situés entre Paphos et Polis. A Paphos, les touristes affolés ont quitté précipitamment les hôtels. La secousse a été ressentie à Nicosie et sur le littoral turc entre Antalya et Mersin. – *(AFP.)*

Trêve inespérée mais fragile à Kaboul

La vie a repris ses droits dans les ruines de la capitale afghane. Mais le plan de paix de l'ONU est au point mort, alors les « talibs » campent aux portes de la ville

En précipitant le départ des abords de Kaboul du chef du Hezb-e-Islami, Gulbuddin Hekmatyar, la fulgurante progression du mouvement des *talibs* (étudiants religieux) a allégé la pression militaire sur la capitale afghane. Les Kaboulis vivent, aujourd'hui, une trêve inespérée il y a encore quelques semaines. Les perspectives de paix restent, toutefois, lointaines en raison des multiples difficultés auxquelles se heurtent les intiatives des Nations unies. En effet, M. Mahmoud Mestiri, envoyé spécial de l'ONU, vient d'être contraint de reporter d'un mois son plan de paix pour ce pays. Tant qu'un compromis ne sera pas trouvé entre le « camp présidentiel » de Burhanuddin Rabbani et son allié Ahmed Shah Massoud et les *talibs*, Kaboul restera exposée au risque d'une reprise des combats.

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Entre les ruines béantes de l'ancien bazar, dans ce qui fut le cœur de la capitale afghane, une femme, les cheveux dissimulés par un foulard, circule à vélo, un enfant à califourchon sur le guidon. Tirée par un vieillard, une charrette chargée de bois revient d'une colline voisine, hier encore, fief de Gulbuddin Hekmatyar, le chef intégriste du Hezb-e-Islami chassé de ses terres par les *talibs*. Un bus passe, bondé, en direction de Beney Hessar, un village situé à 15 kilomètres, où passe la nouvelle ligne de front entre *talibs* et forces gouvernementales.

En ce matin radieux et paisible, on vaque à ses petites occupations dont on a été privé pendant longtemps. Durant douze mois, les partisans de M. Hekmatyar ne cessaient de pilonner certains quartiers, surtout la nuit. Non loin de là, sur l'immense marché de fortune installé à la hâte, des milliers de Kaboulis font leurs provisions d'oranges et de légumes, bavardant entre deux courses. Depuis le 14 février, qui a marqué la chute du redoutable chef intégriste, les prix ont baissé de moitié. Les combats ayant cessé aux abords de Kaboul, toutes ces marchandises, que seuls les plus aisés pouvaient s'offrir, ont afflué comme par miracle. Alors, on en a profité en se dépêchant de faire le plein de kérosène. Pourvu que ça dure...

« INCH ALLAH ! »

Entre les crevasses énormes qui sont les souvenirs d'un violent passé, la vie a repris. La ligne de front, qui passait ici depuis six mois, dans la solitude glacée de cette grande avenue, s'est déplacée à l'extérieur de la ville. Là, restent plantées quelques carcasses de véhicules. La circulation est dense, jusqu'à l'entrée de Beney Hessar où apparaissent trois tanks, tourelles braquées sur l'horizon des crêtes gardées par des moudjahidins en armes. La ligne de front est là, à une centaine de mètres, juste derrière les maisons de pisé.

Au flanc de la colline rocheuse, sur le bas-côté de la route, le commandant Gull Haidar a dressé son nouveau quartier général de campagne. Proche de Ahmad Shah Massoud, qui dirige les forces gouvernementales et fut le héros de la résistance contre les Soviétiques, ce commandant de trente-trois ans jouit d'une solide réputation. Marié et père de cinq enfants, il était entré dès 1978 dans la guérilla et il n'a jamais occupé d'autres postes que celui, prioritaire, du contrôle de la ligne de front.

Une cinquantaine de jeunes Afghans, kalachnikov en bandoulière, l'accompagnent, assis près de leur campement ou postés en guetteurs. A l'intérieur d'une tente, Gull Haidar s'installe parmi ses hommes, près d'un tas de roquettes. En ce 22 février, alors que l'envoyé spécial de l'ONU à Kaboul, Mahmoud Mestiri, s'apprête à faire le point des discussions sur le processus de paix, avec toutes les factions du pays, le commandant, lui aussi, fait le point. Entre les forces gouvernementales et les *talibs*, où en est la situation ? : *« Plutôt bonne dans son évolution. »* Ces étudiants religieux surgis du sud jusqu' aux quartiers périphériques de la capitale, dans une fulgurante avancée qui a fait fuir M. Hekmatyar, sont-ils les valeureux soldats que la rumeur annonce ? *« Ils n'ont guère eu à se battre. Le peuple redoute que nous ripostions pour garder la ville. Nous avons refusé de sacrifier les »* civils. » Mais encore... Que veulent les *talibs* ? Qui sont-ils ? *« Nous n'en savons rien pour le moment. »* Et si, demain, les nouveaux venus forcent la porte ? *« Nous nous battrons avec nos roquettes pour nous protéger. Notre organisation est meilleure que la leur. Leur équipement est fait d'artillerie ordinaire. »* Quant à l'espoir d'arrêter la guerre : *« Inch Allah ! Il faut que cessent les ingérences étrangères sur notre sol. »*

Les femmes, à l'évidence, sont absentes de la guerre afghane. *« Il n'y a pas de place pour elles puisque nous y sommes. Elles font ce qu'elles veulent. Beaucoup travaillent en dehors. »* Les *talibs*, dit-on, imposent aux femmes des territoires qu'ils contrôlent de rentrer chez elles et de n'en ressortir que couvertes du tchador. Gull Haidar *« ne sait rien de ce qu'ils font »*. Un villageois vient d'arriver pour vendre des bûches. Un soldat le paie en afghani. L'homme rentre chez lui en traversant le *check point*.

UN LENDEMAIN INCERTAIN

A une dizaine de kilomètres, des responsables *talibs*, dont on ignore le nom, sont eux aussi installés dans l'ancien quartier général de M. Hekmatyar, Charasyab. Ils refusent strictement de parler aux journalistes sans une autorisation venue d'en haut. Non loin d'eux, une femme en tchador se hâte, emmenant son enfant couvert d'eczéma vers l'hôpital de la capitale.

Retour au marché du centre de Kaboul : à cinq jours de la fin du ramadan, strictement observé dans la capitale, la foule s'empresse de jouir de ses premiers jours de paix. Des jeunes femmes circulent en bandes, un léger voile sur leur chevelure. L'une d'entre elles confie : *« Ce n'est pas la première fois qu'un nouveau groupe voudrait nous faire rentrer à la maison, au nom du Coran et d'une plus grande pureté. Mais, à Kaboul, beaucoup de femmes sont seules ou vivent avec beaucoup d'enfants. Les hommes se battent. Il faut faire vivre la famille. Demain, les talibs, comme d'autres qui les ont précédés, ne pourront ignorer ce besoin. »*

Kaboul respire, mais déjà inquiète d'un lendemain incertain. Trop d'espoirs ont autrefois été déçus. L'aéroport international vient de rouvrir, le 21 février, pour les vols civils et commerciaux, après être resté fermé pendant un an.

Les commerçants reconstruisent leurs échoppes. De part et d'autre de la ligne de front, séparés parfois de quelques kilomètres, *talibs* et forces gouvernementales consolident leurs bases.

Danielle Rouard

Offensive américaine contre la levée de l'embargo imposé à l'Irak

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Les Etats-Unis sont déterminés à empêcher une levée de l'embargo imposé par l'ONU à l'Irak depuis 1990. Pour la première fois, leur ambassadeur à l'ONU a été chargé par le président Bill Clinton de transmettre un message en ce sens aux gouvernement des pays membres du Conseil de sécurité. Madeleine Albright a entamé, jeudi 23 février, une tournée qui la conduira en Grande-Bretagne, dans le sultanat d'Oman, en République tchèque, en Italie, en Argentine et au Honduras. Elle a déjà rencontré le chancelier allemand, Helmut Kohl.

La dernière offensive diplomatique de ce genre avait été entreprise, avant la guerre du Golfe, par James Baker, alors secrétaire d'Etat.

C'est en prévision d'un rapport de la commission chargée du désarmement de l'Irak, prévu pour le 10 avril, que Mme Albright entreprend cette mission. Selon les termes du cessez-le-feu fixé après la guerre du Golfe, la levée de l'embargo pétrolier est uniquement liée au désarmement de l'Irak. Le président de la commission spéciale, Rolf Ekeus, qui vient d'achever une nouvelle mission à Bagdad, a exprimé des réserves sur la coopération des Irakiens quant à leur programme d'armes bactériologiques, mais il a aussi affirmé que Bagdad n'était plus en position de menacer ses voisins et que le système de contrôle à long terme de l'industrie d'armement devrait fonctionner dès le mois d'avril.

« Le seul dossier diplomatique qui fasse l'unanimité à Washington »

Dans ce cas, disent la France et la Russie – qui sont exclues de la tournée de Mme Albright – *« l'embargo pétrolier devrait être levé »*, ce que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne refusent, estimant que l'Irak doit être jugé sur son comportement global. Les Américains sont intraitables, affirme un diplomate. *« C'est d'ailleurs le seul dossier diplomatique qui fasse l'unanimité à Washington,* ajoute-t-il. *Mais ils savent aussi que M. Ekeus ne peut pas éternellement faire des rapports négatifs et qu'à un moment donné il dira que Bagdad coopère avec sa commission. »*

Les Etats-Unis ont donc le choix entre mettre leur veto à une résolution qui sera certainement présentée par Paris ou Moscou en faveur de l'allègement de l'embargo – *« ce qui serait une décision délicate du point de vue politique »* –, ou bien exercer une pression sur les membres du Conseil de sécurité.

Ils ont choisi la deuxième solution et leurs chances de succès sont grandes. Néanmoins, pour éviter une crise au sein du Conseil, des compromis sont envisagés, telles une levée progressive des sanctions, leur suspension temporaire, ou encore l'imposition de quotas de ventes pendant un certain temps.

Afsané Bassir Pour

■ Trois cargos ont été arraisonnés en février, dans le golfe Persique, pour avoir enfreint l'embargo imposé à l'Irak, a annoncé, jeudi 23 février, la marine américaine. Deux d'entre eux transportaient un total de 2 231 tonnes de dattes et le troisième 800 tonnes de gasoil chargées en Irak. – *(AFP)*

Les Etats-Unis signent des contrats avec la Chine dans le domaine de l'énergie

LA VISITE en Chine du secrétaire américain à l'énergie, Hazel O'Leary, a permis aux compagnies américaines de décrocher trente-quatre projets d'une valeur totale de plus de 6 milliards de dollars dans le domaine du nucléaire, du pétrole, du charbon et de l'énergie éolienne. Le succès de cette mission, à laquelle ont participé soixante-quinze hommes d'affaires américains, survient paradoxalement au beau milieu d'une querelle entre Pékin et Washington sur le contentieux des droits de reproduction, qui pourrait déboucher sur une guerre commerciale si aucun accord n'est conclu d'ici au 26 février.

Vingt-six projets d'investissements mixtes, représentant plus de 4 milliards de dollars, ont été signés, vendredi 24 février, à Pékin. Avec les huit accords conclus, lundi 20 février, à Shanghaï, totalisant quelque 2 milliards de dollars, la mission de Mme O'Leary en Chine aura donc récolté une moisson de projets de plus de 6 milliards de dollars. Toutefois, douze seulement des trente-quatre textes signés sont des contrats fermes, dix-neuf sont des lettres d'intention et les troisrestants sont des accords de coopération et d'échange d'informations dans le secteur de l'énergie.

Le contrat ferme le plus important (500 millions de dollars) a été conclu par Texaco Inc. Alternative Energy Group, qui fournira une licence pour la construction de neuf usines de gazéification du charbon pour la production d'engrais chimiques. Dans le domaine nucléaire, la compagnie Westinghouse Electric Corp. a signé un contrat ferme de 24 millions de dollars pour la fourniture de composants de turbines de la deuxième centrale nucléaire de Qinshan (est).

Au même moment, une autre délégation américaine, conduite par Charlene Barhefsky, représentant adjoint au commerce, tentait de convaincre les Chinois de faire un geste sur le dossier du piratage industriel afin de prévenir le déclenchement d'une guerre commerciale. D'autre part, le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon, a proposé, jeudi 23 février, que des navires de guerre américains puissent se rendre en visite en Chine. *« Nous cherchons des moyens de mieux connaître réciproquement nos hiérarchies militaires »*, a indiqué M. Bacon. Des visites de navires de guerre américains n'avaient pas eu lieu en Chine depuis le massacre de Tiananmen, en juin 1989. – *(AFP)*

Un soupçon d'adultère trouble la Malaisie musulmane

KUALA LUMPUR
de notre envoyé spécial

Bien qu'il soit habituel et à maints égards justifié de faire état d'un « islam d'Extrême-Orient » plus modéré que celui des pays arabes, en Malaisie – un des pays les plus dynamiques au sein de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), à majorité musulmane – la pratique religieuse est ambiguë. Pour le premier ministre, il y a là un moyen d'affirmer une spécificité nationale (les citoyens malais face à une forte minorité chinoise sont obligatoirement musulmans) au regard des « valeurs occidentales » réputées décadentes.

Mohamad Mahatir semble aussi avoir fortement conscience qu'un islam plus radical, aujourd'hui incarné par le Parti islamiste PAS, pourrait, à terme, menacer ses choix en faveur d'une économie de marché. Son parti, l'Union nationale malaise (UMNO) prend d'autant moins à la légère le défi que lui lance le PAS que les prochaines élections législatives seront organisées cette année *(Le Monde* du 23 février).

Sorti vainqueur de la dernière consultation organisée, en 1990, dans l'Etat de Kelantan, le PAS, allié au pire ennemi de M. Mahatir, le prince Razaleigh, aspire à tailler aussi des croupières à la formation officielle de l'Etat voisin de Trengganu. Aussi le pays suit-il avec intérêt les développements de l'affaire Mohammed Sabu, un député de quarante et un ans, tenu pour le meilleur orateur du PAS, que des brigades spéciales ont surpris, le 31 janvier, dans une chambre d'hôtel, à Kota Baharu, capitale du Kelantan, en situation de *« proximité »* avec une femme mariée, membre de sa formation.

Magie noire

Au nombre des interdits recensés par l'islam, figurent, outre l'adultère, la magie noire et, bien sûr, le crime. La pieuse Malaisie est loin d'être sortie d'affaire. Ainsi, la cour d'assises a-t-elle récemment condamné à la pendaison, Mona Fandey, accusée d'avoir assassiné un membre de l'UMNO, le parti au pouvoir, qui était venu demander à cette ravissante *bomoh* (sorcière) un talisman en vue d'assurer sa promotion dans le parti. Elle aurait ainsi promis de procurer à la victime, moyennant quelque 500 000 francs, le couvre-chef et la canne de l'ancien président indonésien Soekarno, mort en 1970.

Le mari de Mona a assuré que son épouse avait, dans le passé, vendu pour 1 million de francs d'amulettes et autres grigris à plusieurs centaines de députés et autres personnages importants. Et ce dans un Etat dont la religion officielle, l'islam, proclame que nul être humain ne peut se prévaloir de *« pouvoirs surnaturels... »*

Cette affaire sert d'autant mieux l'UMNO et ses alliés chinois et indiens du Front national que M. Sabu était l'un des plus virulents contempteurs de la « corruption » et du caractère, à ses yeux *« non islamique »* et *« occidentalisé »*, de l'équipe au pouvoir, depuis 1981, à Kuala Lumpur, sous la conduite de M. Mahatir. Pour les brigades spéciales, gardiennes de la morale coranique, l'inconduite commence bien avant la fornication hors mariage. Ils se sont fait une spécialité de traquer les jeunes gens qui échangent des baisers dans la relative discrétion des parcs et autres lieux publics.

Leur croisade trouve un écho au sein même du pouvoir : le vice-premier ministre et successeur virtuel de M. Mahatir, Anwar Ibrahim, n'a-t-il pas récemment fustigé des modes occidentales telles que le rap ! Le gouvernement est engagé, en ces temps pré-électoraux, dans une campagne de moralisation d'une télévision, surtout privée, qui tend parfois à prendre ses aises avec le vigoureux « code d'éthique » qui la régit.

« Selon toute apparence, les gens du pouvoir ont tendu un piège à Mohammed Sabu », nous indique, en présence de l'intéressé, Subki Latiff, membre du comité central du PAS. Et d'expliquer que la victime s'était réfugiée dans un hôtel de sa ville afin de s'y reposer entre des rassemblements, de préciser que Norma Halim, épouse d'un de ses bons amis, était venue lui apporter des médicaments. Le premier ministre a fait remarquer que les intéressés auraient pu se rencontrer dans le hall de l'hôtel.

CHÂTIMENTS CORPORELS

Quoi qu'il en soit, M. Sabu, dont le cas est examiné tant par l'instance disciplinaire du parti que par le très officiel « tribunal de la Charia » (loi islamique), risque une amende de 5 000 francs et jusqu'à un an de détention. Serait-il condamné à un seul jour de prison, il ne pourrait pas être réélu. Aubaine pour l'UMNO qui a d'autant plus de raisons de se réjouir qu'en août, un de ses membres éminent, Rahim Tamby Chik, alors *chief minister* (premier ministre) de l'Etat de Malacca, avait été surpris en situation compromettante avec une collégienne. La rumeur de Kuala Lumpur veut que plusieurs ministres fédéraux soient aussi des amateurs impénitents de plaisirs extraconjugaux.

Pour le PAS, l'affaire Sabu est d'autant plus embarrassante qu'au Kelantan, le *chief minister*, Nik Aziz, un ouléma (docteur de la loi) fort respecté, a lancé une campagne qui vise à imposer, d'abord dans son Etat et ensuite dans toute la Malaisie, le *hudud*, c'est-à-dire un système pénal islamique avec châtiments traditionnels (lapidation, amputation...).

L'équipe au pouvoir, qui contrôle plus des deux tiers du parlement, a réussi sans trop de difficulté, à stopper cette initiative. Aussi, M. Latiff, le membre du comité central du PAS, s'indigne-t-il : *« Le pouvoir cherche à nous bloquer par tous les biais. Déjà, il a lancé une offensive pour nous empêcher de garder notre appellation de Parti de l'islam et, après l'affaire de l'interdiction du* hudud, *voici les poursuites contre M. Sabu... »*

Jean-Pierre Clerc

Un nouvel accord aussitôt suivi de combats entre clans rivaux à Mogadiscio

NAIROBI
de notre correspondant

Des affrontements entre factions somaliennes ont éclaté, mercredi 22 février, au moment où les deux stations de radio rivales de Mogadiscio annonçaient la signature, la veille, d'un énième accord entre les deux principaux chefs de guerre : le général Aïdid, qui tient la partie sud de la capitale, et le « président par intérim », Ali Mahdi, dont le clan contrôle le nord. Quelques heures plus tard, un convoi du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) était pris sous des tirs croisés lors d'un accrochage entre les mêmes clans (Abgals et Murusadés), non loin de l'aéroport. Dans la fusillade, deux membres du convoi ont été tués (un chauffeur et un garde somalien) et quatre autres blessés, dont un Canadien chargé de la sécurité au PNUD.

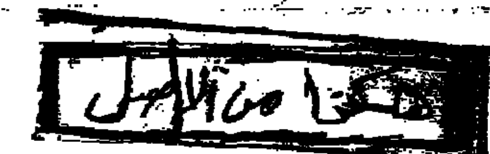
Selon un proche du général Aïdid, il s'agit d'*« éléments incontrôlés qui tentent de saboter l'accord de paix »*. Il est possible, estime-t-on de source diplomatique, que le chef des Murusadés, Mohamed Kanyaré, qui s'est récemment rallié au général Aïdid, tente aujourd'hui de faire déraper un processus dont il ferait les frais. L'accord, qui ne concerne que la capitale et ses environs, prévoit notamment la suspension des hostilités, le démantèlement des barrages, le cantonnement des « Technicals » – les véhicules de combat des miliciens – et l'interdiction du port d'armes.

MESSAGE

Le texte précise que la présidence du pays, pour laquelle les deux chefs se livrent une lutte acharnée depuis quatre ans, ne doit plus se conquérir par les armes. Certains observateurs veulent y voir l'espoir que le retrait des soldats de l'ONU, début mars, ne sera pas immédiatement suivi d'une reprise des hostilités. Mais beaucoup d'autres, même parmi les plus optimistes, ne cachent pas leur scepticisme sur les chances d'application de cet accord.

Il est vrai que les affrontements entre Abgals et Murusadés ont montré que leurs chefs ne contrôlent pas totalement ni leurs zones d'influence ni leurs alliés. De plus, cet accord coïncide de manière trop évidente avec le moment où l'ONU s'apprête à abandonner la Somalie pour ne pas y voir un geste opportuniste destiné à convaincre les Nations unies, le plus gros employeur du pays ces deux dernières années, de maintenir leur présence. La formation d'un comité conjoint – rassemblant les partisans des deux camps – pour la gestion du port et de l'aéroport, annoncée la semaine dernière, pourrait aussi être interprétée comme un signe positif. Mais, aux abords de ces lieux, les plus stratégiques de la capitale, les mouvements des miliciens en armes à bord de leurs « Technicals » se multiplient.

Jean Hélène



PRÉSIDENTIELLE La compétition entre Edouard Balladur et Jacques Chirac est entrée dans une phase décisive, qui explique les tensions apparues ces derniers jours. La mise en cause de Charles Pasqua, allié du premier ministre, dans l'affaire Maréchal, s'est prolongée, à mots couverts, avec la divulgation de celle des espions américains en France. ● SÉRÉNITÉ. L'entourage de M. Balladur se veut serein face à l'offensive du maire de Paris et de ses amis. Estimant que les mauvais sondages des deux dernières semaines ne préjugent pas de l'issue de la campagne, les partisans du premier ministre font bloc. ● ALLIANCE. Les partis de l'UDF observent que leur alliance avec M. Balladur prend davantage de valeur dès lors que M. Chirac retrouve l'appui de l'électorat RPR et que les conflits au sein de ce parti s'avivent. Le premier ministre compte s'appuyer davantage sur eux.

La pression chiraquienne ressoude les balladuriens

Les difficultés provoquées par les affaires et la mise en cause de Charles Pasqua incitent le camp du premier ministre à faire bloc. Edouard Balladur entend s'appuyer sur les ministres centristes et libéraux davantage qu'il ne l'avait fait jusqu'à maintenant

L'ART DE LA GUERRE s'apprend au combat. Les jeunes gens qui dirigent la campagne présidentielle d'Edouard Balladur sont contraints à une formation accélérée. Certes, la plupart d'entre eux ont déja participé à des batailles électorales, mais que ce soit Alain Marleix, pour le RPR, Marielle de Sarnez pour Raymond Barre en 1988, Willian Abitbol ou Alain Robert pour Charles Pasqua, Jean-Paul Davin pour Valéry Giscard d'EStaing en 1981, ils n'étaient alors que lieutenants. Aujourd'hui, les voilà à la tête de régiments. Les généraux eux-mêmes n'ont guère plus d'expérience : Nicolas Sarkozy s'est longtemps battu pour Jacques Chirac, mais sans être du nombre des concepteurs de la stratégie ; Nicolas Bazire n'avait pas encore goûté aux joies de la politique lors de la précédente campagne présidentielle.

La démarche a été, dans un premier temps, hésitante. L'un des rares hommes d'expérience qui les assistent le reconnaît : *« Il nous a fallu un peu de temps pour comprendre qu'un QG de campagne n'est pas un cabinet ministériel. »* Aujourd'hui, la période de rodage paraît terminée. Les difficultés du début y ont contribué, alors qu'elles sont survenues au moment où tout se mettait en place. L'avantage d'être, dès le premier tour, le candidat d'un vaste rassemblement qui, habituellement, ne se forme qu'au second, a comporté quelques inconvénients. Faire travailler ensemble des équipes aux sensibilités différentes s'est révélé délicat.

Le centralisme balladurien, fort efficace à Matignon pour éviter que les ministres ne tirent la couverture à eux alors que tout devait être fait pour mettre en vedette un chef de gouvernement qui préparait sa candidature à l'Elysée, n'est pas forcément adapté à une campagne qui doit nécessairement associer plusieurs formations politiques et de nombreux élus locaux.

L'épreuve du feu a contraint à davantage de modestie et à une plus efficace répartition des tâches. Les hommes de Matignon ont dû admettre qu'il fallait donner du grain à moudre et une marge d'autonomie à tous ceux capables de relayer l'action sur le terrain. Les représentants des partis ont dû comprendre que, le candidat étant aussi le premier ministre, la politique gouvernementale est un élément essentiel de la campagne.

L'affaire des écoutes sur la ligne téléphonique de Jean-Pierre Maréchal a été le révélateur de cette situation complexe. Certes, ceux des proches de M. Balladur qui regrettent le poids de Charles Pasqua et de son entourage ont, un temps, espéré que l'occasion serait mise à profit pour réduire l'influence du ministre de l'intérieur ; mais les stratèges ont tout de suite fait savoir qu'il ne pouvait en être question. Persuadés que les électeurs UDF n'ont pas d'autre choix que de voter pour le premier ministre, leur préoccupation première est de prouver qu'il n'est pas que l'homme des centristes. Or, seul le soutien bruyant de M. Pasqua permet de montrer qu'il est aussi le candidat d'une partie du RPR. Les dirigeants du PR et du CDS n'ont pas contesté cette analyse. Lors de la réunion du comité politque de la campagne, le 20 février, même Bernard Statsi a convenu qu'il n'était pas envisageable de se désolidariser du ministre de l'intérieur...

L'AFFAIRE DES « FUITES »

La polémique née après la mise en cause par la DST de diplomates américains confirme la complexité de cette situation. Quand Alain Juppé demande une enquête sur l'origine des fuites, est-ce le ministre des affaires étrangères ou le membre du conseil politique du candidat Chirac qui parle ? Est-ce le premier ministre ou le candidat Balladur qui doit répondre à Jacques Chirac lorsque celui-ci demande que le nécessaire soit fait pour que cette affaire n'ait *« pas de conséquences sur les relations* [de la France] *avec les Américains »* et que *« l'autorité de l'Etat ne soit pas mise en cause »* ?

Les collaborateurs du chef du gouvernement vont donc continuer à avoir la haute main sur sa campagne présidentielle. M. Pasqua y gardera toute sa place, mais M. Balladur se montrera de plus en plus souvent avec ses ministres UDF. Surtout, l'action sur le terrain devrait enfin démarrer. Si elle fut longue à se mettre en place, c'est que, contrairement à celle de M. Chirac, elle ne disposait pas d'une infrastructure et d'une machine toute prête. Les locaux des pemanences RPR étant occupé par le « rival », il a fallu en trouver d'autres. Aujourd'hui, on assure, rue de Grenelle, que tout cela est réglé. Il était plus que temps. Les mauvais sondages font frémir de peur tous ceux qui n'avaient choisi M. Balladur que parce qu'ils étaient persuadés qu'il allait gagner. Pour leur redonner courage, rien de tel que de les associer vraiment à la campagne, ce qui n'avait guère été le cas jusqu'à maintenant. L'état-major, en revanche, assure ne guère s'inquiéter de l'évolution des enquêtes d'opinion. Il se dit persuadé, au vu des précédents de 1981 et de 1988, que M. Chirac redescendra, le jour du scrutin, au niveau qui lui était promis lors de son entrée en lice, ses gains actuels n'étant dus qu'à une pugnacité qui ne ferait pas longtemps illusion. Les jeunes troupes peuvent faire preuve de calme.

Thierry Bréhier

« La confiance des Français doit se mériter »

TOURS

de notre envoyée spéciale

UN JEUNE, étudiant et mécontent, c'est bruyant. Beaucoup plus bruyant qu'un sympathisant, quinquagénaire et affable. Un jeune, ça ne craint pas la pluie et ça a tout son temps. Un sympathisant, ça a un parapluie et ça n'a pas trop de temps à perdre. Cinq cents à mille jeunes, étudiants et mécontents, c'est beaucoup plus bruyant que cinq cents à mille sympathisants quinquagénaires et affables. Le résultat est là : quand des étudiants en colère manifestent, dans les rues de Tours, aux cris de *« Balladur dans la benne à ordures ! »*, ça s'entend davantage que lorsque des sympathisants, timides et débutants, tentent de lancer *« Balladur président »*.

Arrivé en milieu d'après-midi, jeudi 23 février, à la gare de Tours, M. Balladur a été victime du premier ministre mal aimé des IUT. Les étudiants ne lui ont laissé aucun répit au long de son périple dans la ville. Le service d'ordre a dû être rappelé à la patience par l'entourage du candidat. Ce dernier a mis un point d'honneur à ne rien changer à son programme : l'inauguration d'une permanence électorale, puis un entretien, à l'hôtel de ville, avec Jean Royer, le très sollicité maire de Tours ; enfin, une rencontre avec des chefs de petites et moyennes entreprises dans le luxueux Palais des congrès.

Entre chaque halte, la pluie et les slogans hostiles étaient au rendez-vous du promeneur-candidat. Malicieuse coïncidence, le boulevard que M. Balladur devait emprunter, abritait la permanence du candidat Jacques Chirac. Au passage de M. Balladur, quelques voix fortes ont crié *« Chirac, président ! »*. Le premier ministre a souri, une de ses sympathisantes chapeautées n'a pas apprécié du tout, se retournant avec vigueur vers le jeune insolent. *« Petit con ! »*, s'est-elle indignée, avant de retrouver une attitude plus convenable.

Dans l'enceinte moquettée du Palais des congrès, où les parlementaires et les élus locaux de la région avaient réuni un public d'entrepreneurs sûr, pour un *« dialogue »* réglé au millimètre par Hervé Novelli, député (UDF-PR) d'Indre-et-Loire, M. Balladur était plus à son aise. *« J'adjure ceux qui composent la majorité de ne jamais oublier les expériences, ô combien cruelles et décevantes, que nous avons faites dans le passé »*, a-t-il déclaré, en ajoutant : *« Evitons que le culte de la personnalité et la recherche à tout prix de la différence n'aboutissent, comme deux fois déjà dans le passé, à la défaite ! »* Pour être encore plus explicite à l'égard de Jacques Chirac, M. Balladur a indiqué : *« Ne donnons pas à croire que l'on pourra dépenser davantage, diminuer les impôts, les dettes et les déficits ! Si c'est ce qu'on attend d'un président de la République, moi, je ne sais pas faire. »*

Evoquant le cours polémique pris par la campagne électorale depuis quelques semaines, M. Balladur a voulu à tout prix faire preuve de sérénité. *« C'est fort bien ainsi, la confiance des Français doit se mériter »*, a-t-il souligné, tout en appelant ses concurrents de la majorité à *« éviter la violence verbale et la démagogie »*. *« Nous devons, dès le premier tour, obtenir des résultats tels que le second tour se présente dans les meilleures conditions »*, a ajouté M. Balladur. La sérénité affichée n'empêche pas la prudence.

Pascale Robert-Diard

Les « privés » du service d'ordre

LE STYLE des gardes du corps assurant la sécurité d'Edouard Balladur, le 16 février, à Nogent-sur-Marne, pour sa première réunion publique de candidat, n'avait pas échappé aux observateurs. Jeudi 23 février, à son meeting de Tours, ces « costauds » d'un genre particulier ont de nouveau protégé le postulant à l'Elysée. Pendant la campagne, le dispositif de sécurité du premier ministre, habituellement réservé aux policiers du service de protection des hautes personnalités, a été renforcé, en effet, par les « gros bras » d'une société privée. Problème : cette entreprise, OST, et certains de ses employés, ont, ces dernières années, défrayé la chronique judiciaire.

Quelques vieux briscards de l'extrême droite veillent ainsi sur le candidat président. Le plus connu, Olivier Danet, était l'un des anges gardiens du premier ministre à Nogent. Après une jeunesse d'activiste au Parti des forces nouvelles, à Rouen, il s'était retrouvé en prison pour une affaire de trafic d'armes international au tournant des années 80. A cette époque, il était aussi recherché par la justice italienne pour l'attentat de la gare de Bologne (quatre-vingt-cinq morts en août 1980). Devenu l'un des piliers d'OST, il s'était illustré dans une rixe avec un collègue à Magny-Cours, dans la Nièvre.

La société s'est aussi illustrée, sans M. Danet, dans l'affaire des micros du Conseil supérieur de la magistrature. Le 23 décembre 1987, deux anciens gendarmes avaient été surpris en pleine pose d'écoutes sur la ligne téléphonique privée de l'huissier du CSM, Yves Lutbert. Les deux pandores s'étaient reconvertis dans le privé au sein de la SPII, enseigne commerciale de la société OST. Ils ont été condamnés en mai 1992, au terme d'un procès ayant montré qu'ils travaillaient pour la cellule antiterroriste de l'Elysée. Ce qui tendrait à prouver que les « services » de cette entreprise privée sont appréciés à gauche comme à droite.

Depuis l'entrée en lice du premier ministre, les hommes d'OST ne chôment pas. Comme pour faire oublier les turpitudes passées, ils ont créé une filiale, baptisée EPR, qui fait partie intégrante du dispositif de campagne. A Nogent, les « gros bras » n'avaient pas réussi à empêcher l'irruption d'une cinquantaine de cheminots, chassés sans ménagement après avoir troublé le début de la réunion. A Tours, certains policiers étaient navrés de voir ces costauds en habit de ville pressés de cogner sur les étudiants turbulents. *« Ils ne sont pas de la famille*, a confié un policier à notre envoyée spéciale. *Ce sont des privés... »*

Erich Inciyan

L'importance nouvelle des alliés UDF

LES DÉSAGRÉMENTS multiples et divers qui affectent le début de la campagne du premier ministre présentent au moins un avantage pour l'UDF balladurienne : ils la rendent indispensable.

Tant qu'Edouard Balladur brillait au zénith, le Parti républicain et le CDS avaient la désagréable impression de faire de la figuration. Captifs consentants, ralliés sans condition, ils observaient la petite équipe constituée autour de Nicolas Sarkozy et de Nicolas Bazire mener seuls le bal et disputer aux chiraquiens l'électorat RPR.

La remise en question de la victoire annoncée a bousculé cet ordonnancement. Elle ramène le PR et le CDS à un souvenir douloureux : le renversement de la tendance qui avait fait de Raymond Barre le successeur de François Mitterrand pendant toute la première cohabitation, jusqu'au mois de février 1988..., soit deux mois avant l'élection présidentielle où le député du Rhône allait s'abîmer.

Cette remise en cause ouvre cependant de nouvelles perspectives aux responsables UDF passés dans le camp balladurien, alors que Jacques Chirac, réchappé de la « chabanisation » promise, reprend progressivement sa place au sein du RPR.

Les responsables UDF ont ainsi été les plus nombreux à réprimander Philippe Séguin, lorsqu'il s'est refusé à indiquer le sens de son vote dans le cas d'un second tour opposant Edouard Balladur à Lionel Jospin.

LES DÉBOIRES DE M. PASQUA

De surcroît, s'il est inconvenant, officiellement, de se féliciter des déboires survenus à Charles Pasqua, sa mise hors course de Matignon, dans le cas d'un succès de M. Balladur, n'en doit pas moins réjouir, dans leur for intérieur, les candidats potentiels à ce poste que sont François Bayrou, président du CDS, et François Léotard, président d'honneur du PR.

Garde rapprochée indispensable désormais, l'UDF balladurienne doit cependant gérer deux problèmes épineux : les candidatures incertaines de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre.

Président de l'UDF, M. Giscard d'Estaing tient à s'exprimer, le cas échéant, au nom de la confédération libérale. Hostile par nature aux organisations partisanes, M. Barre ne tient nullement à se réclamer de la moindre formation pour légitimer sa candidature.

Il n'empêche que les deux hommes posent un problème identique : finirait-elle, dans le pire des cas, en capilotade, leur candidature risquerait de priver le candidat Balladur des voix qui lui sont indispensables pour triompher au premier tour de M. Chirac.

Le CDS et le PR divergent, cependant, dans leurs traitements respectifs des « cas » Barre et Giscard. Le PR a longtemps multiplié les critiques alors que François Bayrou s'efforce de se montrer plus persuasif. L'attitude du président du CDS, ancien protégé de M. Giscard d'Estaing, qui s'est opposé à ce qu'une mise en demeure lui soit adressée au nom des composantes de la famille UDF, a suscité pas mal d'agacement au PR où on a découvert qu'il faudrait désormais compter chez les centristes avec un solide tacticien.

Au-delà de la campagne et des solidarités qu'elle implique, la bataille pour le leadership sur l'UDF est déjà bien engagée.

Gilles Paris

Tir groupé contre Philippe Séguin

UN ENTRETIEN accordé par Philippe Séguin au *Nouvel Observateur* du 21 février est arrivé comme une aubaine pour les balladuriens dont le champion est dans une passe difficile. Le président de l'Assemblée nationale y déclare qu'il se bat *« pour que Chirac soit au second tour »* et, interrogé sur son attitude, en cas d'échec, il ajoute : *« Mon problème, c'est qu'il y soit. Je n'ai pas de temps à perdre à me demander ce que je ferais s'il n'y était pas. »* Cette réponse a ému les partisans d'Edouard Balladur, d'autant que M. Séguin précise qu'il a *« beaucoup d'estime »* pour Lionel Jospin, le candidat socialiste. Jeudi 23 février, l'artillerie balladurienne s'est mise en batterie.

Nicolas Sarkozy, porte-parole de M. Balladur, a estimé que M. Séguin se comporte en *« allié objectif et subjectif des socialistes »*. *« Est-ce que la position de l'inspirateur de la campagne de Jacques Chirac, Philippe Séguin, est aussi celle du candidat Jacques Chirac ? »*, a demandé le ministre du budget bien que le maire de Paris ait précisé, récemment, qu'il voterait pour M. Balladur, dans l'hypothèse où, lui-même, ne serait pas présent au second tour. Dans la foulée, Nicolas Bazire, directeur de campagne de M. Balladur, a demandé à M. Séguin de *« s'expliquer publiquement »*.

Ensuite, les ministres sont montés au créneau. François Léotard (UDF-PR, défense) a demandé à M. Chirac de *« désavouer publiquement »* M. Séguin, qui a commis *« une faute politique et morale lourde de conséquences »*. Bernard Bosson (UDF-CDS, équipement) a sommé M. Séguin de *« lever l'ambiguïté, qu'il veut croire involontaire »* et Edmond Alphandéry (UDF-CDS, économie) a souhaité qu'il *« se ressaisisse et dise clairement où est son camp »*. Pascal Clément (UDF-PR, relations avec l'Assemblée nationale) a ajouté que *« Philippe Séguin n'aide pas son candidat et crée une fracture dans la majorité »*. *« Je pense qu'il faut rétablir un code de bonne conduite, qui aille jusqu'au bout »*, a ajouté Michel Barnier (RPR, environnement).

Le maire d'Antony et député des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, affirme que M. Séguin est *« un aventurier de la pensée et de l'action »* et les jeunes du Parti républicain se demandent si M. Séguin *« veut devenir le leader intégriste du front chiraquien du salut ? »*, en prétendant qu'il est *« incapable de faire deux choses à la fois : défendre son champion et faire gagner son camp »*.

Jeudi soir, M. Chirac a estimé qu'on avait *« touché les sommets du ridicule »* avec cette polémique. *« Je crains que véritablement on ne se soit énervé de façon tout à fait inutile »*, a déclaré M. Chirac sur TF 1. *« Ceux qui ont fait des réflexions sous prétexte que Philippe Séguin, qui est un démocrate, considère qu'il n'y a pas lieu pour lui de dire des choses forcément désagréables sur ses adversaires, sont un peu légers »*, a ajouté M. Chirac. *« Parmi tous ceux-là*, a-t-il précisé, *je ne sais pas si beaucoup ont mené les combats contre la gauche qu'a menés Philippe Séguin dans sa circonscription. »*

Dans l'entourage de M. Séguin, on remarquait que ce *« procès d'intention, savamment orchestré, est profondément ridicule et méprisable »*. *« Que les supporteurs d'Edouard Balladur, en plein désarroi, ne se laissent pas emporter par une vaine agitation ou par un sectarisme excessif, qu'ils cessent de manipuler les propos de Philippe Séguin avec une évidente mauvaise foi »*, ajoutait-on.

Olivier Biffaud

La croissance de l'économie française a atteint 2,5 % en 1994

Si la demande intérieure s'est consolidée en cours d'année, la chute de la consommation au dernier trimestre a freiné l'ampleur de la reprise

Selon les derniers comptes nationaux trimestriels publiés vendredi 24 février par l'INSEE, la hausse du PIB a atteint 0,6 % au cours des trois derniers mois de l'année 1994. La croissance ressort donc sur l'ensemble de l'année à 2,5 %. Après la récession de l'année 1993 (– 1 %), la plus sévère depuis 1975, la reprise économique s'est avérée beaucoup vive qu'on ne le pensait initialement, puisque le gouvernement a construit son projet de loi de finances pour 1994 sur une hypothèse de croissance de seulement + 1,4 %. La principale composante de la croissance a été les stocks. La consommation des ménages, en revanche, a de nouveau chuté, au cours de ce quatrième trimestre, de – 0,2 %. Ce mauvais résultat risque de relancer les controverses sur le cadrage de la politique économique et, en particulier, sur l'opportunité de conduire une politique salariale un peu plus expansive.

LES CONJONCTURISTES aiment citer Pierre Dac : *« L'art de la prévision est difficile, surtout quand il porte sur l'avenir. »* L'état de santé de l'économie française en 1994 leur fournira une nouvelle occasion de méditer l'adage. On avait beaucoup dit que le bilan serait, sinon aussi exécrable qu'en 1993, l'année de la récession, du moins franchement médiocre. C'est strictement l'inverse : il témoigne d'un dynamisme inattendu. Les derniers comptes nationaux trimestriels publiés vendredi 24 février par l'INSEE attestent que la sortie de récession a été beaucoup plus rapide que prévu, même si de nombreuses inconnues pèsent encore sur la solidité de la reprise.

Cette erreur de diagnostic est compréhensible. Pour l'année 1993, tous les prévisionnistes se sont lourdement trompés et n'ont pas vu venir la chute brutale de l'activité. Le gouvernement socialiste lui-même n'avait pas senti la bourrasque approcher, construisant son budget sur une hypothèse de croissance de + 2,6 %, alors que le PIB a finalement chuté – pour la première fois depuis 1975 – de – 1 %. Echaudés, tous les experts ont donc versé dans l'excès inverse et unanimement reproché au gouvernement d'Edouard Balladur de pécher par optimisme quand celui-ci a annoncé qu'il avait construit le projet de loi de finances suivant, celui de 1994, sur une hypothèse de croissance de + 1,4 %. A l'aube de cette année-là, la majorité des conjoncturistes tablaient au mieux sur une croissance zéro.

Avec le recul, on mesure à quel point tous les experts ont fait fausse route, même ceux du gouvernement, qui, en cours d'année, ont révisé leur prévision de croissance à seulement + 2 % pour 1994. Car finalement, le résultat est encore meilleur. Selon l'INSEE, la hausse du PIB a atteint 0,6 % au cours du dernier trimestre de cette année. Sur l'ensemble de 1994, la croissance ressort donc à 2,5 %. S'il n'y avait le chômage qui a encore progressé (+ 26 700 demandeurs d'emplois), le bilan de l'année écoulée, marquée par un excédent commercial record (87,7 milliards), une inflation (+ 1,6 %) au plus bas depuis 1956 et une reprise des créations d'emplois (+ 220 000), apparaîtrait comme remarquable.

CRÉDIBILITÉ

Répétant sans cesse que son ambition est de laisser la France dans un meilleur état que celui dans lequel il l'a trouvé, Edouard Balladur ne manquera évidemment pas d'en tirer argument dans la campagne électorale. Le nouveau chiffre de la croissance lui en fournira l'occasion. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a ainsi souligné que ces résultats donnaient *« une solide crédibilité à la prévision d'un rythme de croissance supérieur à 3 % en 1995 »* et confortaient l'objectif fixé par le premier ministre de *« réduire le nombre de chômeurs d'un million d'ici à l'an 2000 »*.

L'analyse détaillée des comptes nationaux de l'INSEE souligne, toutefois, les limites de l'exercice. Car les principales composantes de la croissance ont été les suivantes : l'investissement total y a contribué à hauteur de 0,3 %, la consommation pour 1 %, les stocks pour 1,3 %, et les échanges extérieurs ont pesé négativement à hauteur de 0,3 %. La reprise s'est donc confirmée d'abord pour des raisons techniques. Après avoir longtemps puisé dans leurs stoks, pendant la récession, les entreprises ont donc bien été obligé de les reconstituer. Favorable, la tendance ne suffit pas pour garantir une reprise harmonieuse.

Evolution de la croissance

en pourcentage

Source : INSEE

Le gouvernement escomptait initialement une croissance du PIB de seulement + 1,4 % en 1994.

Le premier ministre peut donc difficilement s'attribuer les mérites de la croissance retrouvée. Le vraie question, qui sera inévitablement évoquée au cours de la campagne présidentielle, se pose plutôt dans les termes suivants : par sa politique économique, le gouvernement a-t-il, même si ce n'est qu'à la marge, pesé négativement ou positivement sur la reprise ? L'a-t-il légèrement accélérée ou freinée ? On se souvient que ce fut le grand débat économique de la fin de l'année 1993 et de l'année 1994. Arrivé à Matignon, Edouard Balladur a estimé que la récession était alimentée par une *« crise de l'offre »*, c'est-à-dire un manque de compétitivité des entreprises, et non une *« crise de la demande »*, c'est-à-dire une panne de la consommation. Dans un premier temps, il a donc multiplié les prélèvements sur les ménages et les aides en faveur des entreprises, avant d'infléchir progressivement le cap, d'abord en triplant l'allocation de rentrée scolaire, puis en lançant la prime à la casse pour les vieilles automobiles.

MANQUE DE CLIENTS

Même s'il est évidemment impossible de chiffrer précisément les effets, positifs ou négatifs, du « cadrage » de la politique économique, les statistiques de l'INSEE permettent de tirer un premier bilan de la controverse. Les comptes nationaux autorisent un constat : contrairement à ce qu'a longtemps pensé le gouvernement en apportant aux entreprises près de 95 milliards de francs – une aide d'une ampleur historique – sous la forme du règlement du dossier du décalage d'un mois de la TVA, celles-ci ne manquaient pas de fonds propres, mais de clients.

Conformément au proverbe qu'affectionnent les économistes, selon lequel on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, les entreprises n'ont donc pas investi en 1994, craignant de ne pas avoir de débouchés. Selon l'INSEE, leurs dépenses dans ce domaine ont même encore stagné en 1994 (+ 0,5 %, après, il est vrai, – 8,3 % en 1993). Le bilan, sur ce front est donc très sombre, même si une brutale inversion de tendance est prévue pour 1995. On observe d'ailleurs que cette accélération de l'investissement s'est sans doute produite en fin d'année, puisque, pour les entreprises, la hausse est passée de 0,6 % au troisième trimestre à 1,8 au quatrième.

POLITIQUE SALARIALE

A l'autre bout de la chaîne, les consommateurs, eux, ont restreint leurs achats. L'INSEE révèle en effet que la consommation a progressé de seulement 1,6 % en 1994, ce qui constitue un rythme encore très modéré. Plus préoccupant encore, la consommation a reculé de 0,2 % au dernier trimestre de 1994, après + 0,8 % au trimestre précédent. Et selon une autre enquête, il s'avère qu'en janvier, la consommation des ménages en produits manufacturés a de nouveau chuté de 1,9 %.

La croissance a donc été incontestablement soutenue au cours de l'année. Mais le moteur de l'économie, avec un investissement déprimé et une consommation très modérée, n'a pas tourné à plein régime. S'il peut satisfaire M. Balladur, le bilan de l'INSEE apporte donc aussi de l'eau au moulin de ses détracteurs. Car il donne des arguments à tous ceux qui plaident pour une politique salariale un peu plus expansive, qu'il s'agisse des socialistes, partisans depuis plusieurs mois d'une politique mesurée de relance par les salaires, de Jacques Chirac, qui, depuis peu, ne veut pas voir *« dans la feuille de paie l'ennemi de l'emploi »*, voire de Raymond Barre, que l'on a connu, sur ce dossier, beaucoup plus rigoureux.

Laurent Mauduit

« Socialement explosif »

Le débat électoral conduit à des clivages surprenants. Partisan de Jacques Chirac, Alain Madelin, qui s'était plutôt fait une spécialité jusqu'à présent de prôner une politique de compétitivité renforcée en faveur des entreprises, défend maintenant une position inattendue dans le domaine de la politique salariale.

Dans un entretien publié vendredi 24 février par *Le Figaro*, le ministre des entreprises observe que deux thèses sont en présence. D'une part, dit-il, *« on trouve la thèse d'une politique salariale d'austérité, explicitement défendue dans le rapport de la commission présidée par Alain Minc (...), thèse dont on retrouve la trace dans les propositions "d'engagement collectif en faveur de l'emploi" d'Edouard Balladur »*. D'autre part, il y a la thèse de M. Chirac, qui dit *« non au blocage des salaires »*. Adepte de cette seconde solution, M. Madelin observe que *« la politique des revenus est socialement explosive »* et que *« le détournement des gains de productivité au détriment des salariés constitue une erreur économique »*.

L'Unedic table sur 72 000 chômeurs de moins en 1995

Son président est beaucoup moins optimiste qu'Edouard Balladur

DENIS GAUTIER-SAUVAGNAC, président (CNPF) de l'Unedic, a présenté, jeudi 23 février, un bilan de l'assurance-chômage pour 1994 et des perspectives encourageantes pour cette année. En dépit d'un net redressement de sa situation financière – 8,7 milliards de francs d'excédent en 1994, 16,9 milliards attendus en 1995 –, elle traîne toujours derrière elle une dette qui s'élevait, fin décembre, à 24,8 milliards de francs.

Après une année 1993 catastrophique (+324 000 chômeurs, 9,1 milliards de francs de déficit), la reprise de la croissance a permis de créer 218 000 emplois l'an dernier et de dégager un excédent de 8,7 milliards de francs, dont 3 milliards ont été consacrés au remboursement de la dette. Avec une croissance de 3 % pour 1995, les responsables de l'Unedic estiment que la politique d'embauche des entreprises va *« se confirmer »* cette année (+ 220 000 créations d'emplois), mais *« sans s'accélérer »*. Résultat : la baisse du nombre de chômeurs sera limitée à *« environ 70 000 »*.

REDRESSEMENT FINANCIER

On est loin de l'objectif de 200 000 chômeurs de moins que le candidat Edouard Balladur s'est fixé pour la fin de l'année, objectif qui laisse sceptiques de nombreux experts comme les concurrents du premier ministre dans la course à l'Elysée. Ce scepticisme se fonde notamment sur les résultats de l'an dernier : malgré 218 000 emplois nouveaux, 23 500 chômeurs de plus sont venus grossir les rangs de l'ANPE. L'Unedic prend toutefois bien soin de préciser que ses prévisions constituent une hypothèse basse et *« ne prennent pas en compte toute mesure qui pourrait accentuer une politique volontariste de création d'emplois et de baisse du chômage »*.

L'assurance-chômage revient de loin. Sans une aide de 10 milliards de francs de l'Etat et surtout les trois protocoles signés par le patronat et les syndicats en 1991, 1992 et 1993, son besoin de financement aurait été de 53 milliards sur la période 1992-1994, soit six mois de prestations. Ce redressement financier alimente déjà une polémique au sein de l'Unedic. La CGT estime, en effet, que la politique *« nocive »* de limitation des droits des chômeurs, notamment l'instauration de l'allocation unique dégressive en juillet 1992, entraîne *« l'exclusion de 50 000 chômeurs chaque mois »*.

M. Gautier-Sauvagnac ne conteste pas ce chiffre. Mais il a expliqué, jeudi, que *« les sorties actuelles sont mécaniquement liées aux importantes entrées dans le régime à partir de juillet 1990 »*, au début de la crise du Golfe. Entre cette date et la fin de 1993, 835 000 chômeurs supplémentaires ont bénéficié des Assedic. Durant cette période, la récession a rendu le marché du travail atone, et le chômage de longue durée s'est fortement accentué (1 243 000 personnes aujourd'hui).

On comprend, dans ces conditions, que les chômeurs en fin de droit soient de plus en plus nombreux et que l'exclusion progresse en France. Sur ces 50 000 « fin de droits », en effet, un gros tiers bénéficie de l'allocation de solidarité financée par l'Etat (2 500 francs par mois), un deuxième tiers bascule dans le RMI, le tiers restant ne bénéficiant d'aucune aide en raison du revenu des conjoints.

Par ailleurs, le bureau de l'Unedic a arrêté la liste des Assedic qui seront autorisées, pendant neuf mois, à partir d'avril, à inscrire les demandeurs d'emploi à la place des ANPE (Amiens, Grenoble, Dunkerque, Carpentras, Niort-Poitiers, Argenteuil, Jura). Enfin, il a confirmé que quatorze conventions de coopération avaient été signées avec des entreprises pour l'embauche de personnes au chômage depuis plus de huit mois.

Jean-Michel Bezat

M. Chirac récuse l'objectif du premier ministre

Interrogé, jeudi 23 février, par TF 1, sur son programme en matière de réduction du chômage, Jacques Chirac a été catégorique : *« Personne ne peut donner une indication chiffrée crédible »* sur une éventuelle réduction du nombre des chômeurs dans les années à venir. Pas même Edouard Balladur. Qui a fixé l'objectif d'une réduction de 200 000 par an du nombre des chômeurs en France ?, lui a-t-il été demandé. *« Personne »*, a sobrement répété le maire de Paris, avant de plaider pour *« une politique tout à fait différente de celle de l'actuel gouvernement »*. Estimant qu'il faut sortir à tout prix d'une approche fondée sur l'indemnisation du chômage *« conçu comme une fatalité »*, M. Chirac a souligné que, compte tenu du coût de l'indemnisation du chômage, toute mesure alternative privilégiant la création d'activité et d'emploi, grâce à des aides aux entreprises, serait *« positive »*.

Trafic maritime en Manche : retour à la normale

BOULOGNE
de notre correspondant

Les marins des armements du trans-Manche ont décidé, vendredi 24 février, de débloquer les ports bretons et normands et de concentrer leur action sur le port de Boulogne. C'est à Boulogne-sur-Mer que l'affaire a éclaté, fin janvier (*Le Monde* du 21 février). Les marins de la SNAT (filiale de la SNCF), rejoints par ceux de Sally Line (compagnie de frêt opérant à Dunkerque) s'opposent aux activités de la compagnie britannique Meridian Ferries. Celle-ci fait naviguer ses bateaux sous pavillon de complaisance des Bahamas et emploie des marins étrangers, notamment polonais, qui sont payés 2 500 francs par mois environ, ce qui provoque, sur ces lignes, une concurrence déloyale.

Jeudi, près de cinq cents marins grévistes se sont heurtés aux forces de l'ordre sur les terre-pleins de Boulogne, avant de rejoindre Calais (premier port transmanche du continent avec 18,4 millions de passagers), où le trafic a été bloqué. Tandis que deux navires de la SNAT restaient à quai à Calais, les compagnies Sealink et P & O ont été contraintes de détourner leurs bâtiments vers le port belge de Zeebrugge.

Le transbordeur ferroviaire *Nord - Pas-de-Calais*, de Sealink, est resté à quai à Dunkerque. Le conflit étant dans l'impasse, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson, avait nommé jeudi soir un médiateur, l'inspecteur général des travaux publics Jean-Yves Hamon.

PAVILLON DE COMPLAISANCE

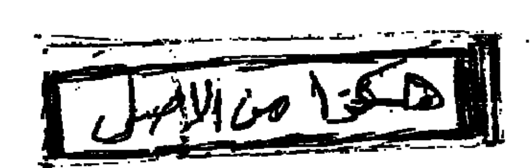
A la veille de la grève, une ultime négociation entre la direction de Meridian Ferries et les responsables syndicaux des marins avait échoué, et, à Boulogne, chacun campait sur ses positions. Les propositions du directeur de Meridian Ferries, Paul Desgris, qui avait accepté d'embaucher seize marins sous statut français mais à la condition que le remplacement du personnel polonais (en cuisine et restauration) par des Français se fasse par étapes, ont été rejetées par les syndicats.

Du côté de la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne, qui gère les installations portuaires, on estime que de nombreuses ouvertures ont été faites, les collectivités territoriales étant même prêtes à aider financièrement Meridian Ferries. L'origine du conflit soulève une polémique. Pour M. Desgris, c'est un conflit franco-français qui a pour point de départ la dénonciation par la SNAT des accords salariaux, fin décembre.

Didier Bonnet, le président du directoire de la SNAT, affirme, au contraire, que *« c'est l'annonce de l'arrivée du deuxième navire de Meridian Ferries, sous pavillon de complaisance, qui a mis le feu aux poudres »*. Et de préciser, par ailleurs, *« qu'il n'a jamais été question pour la SNAT de recourir à des pavillons de complaisance »*. *« Notre vocation*, assure-t-il, *est la défense du pavillon français. L'une des raisons invoquées par la SNAT pour dénoncer les accords d'entreprise a été celle de la différence de coût d'armement entre Français et Britanniques. »*

Le recours au pavillon de complaisance par Meridian Ferries n'est certes pas illégal, puisqu'il s'agit d'un trafic international, mais la généralisation du phénomène constituerait un grave danger. C'est un problème de fond qu'il va falloir régler au niveau européen, et M. Bosson fait pression sur son collègue britannique et sur la Commission de Bruxelles pour aboutir, non à un règlement en bonne et due forme, mais à un « code de bonne conduite sociale » s'appliquant aux armateurs qui exploitent des lignes sur la Manche et la mer du Nord. Il faut bien constater que, jusqu'à maintenant, ses démarches n'ont pas abouti.

Yves Jouannic



2,5 % en 1994

...ommation

...atrième trimestre, de - 0,2 %. Ce mauvais ...sultat risque de relancer les controverses ...r le cadrage de la politique économique et, ... particulier, sur l'opportunité de conduire ...ne politique salariale un peu plus expansive.

Trafic maritime en Manche : retour à la normale

Laurent Mauduit

...urs de moins en 1995

...stre qu'Edouard Balladur

...objectif du premier ministre

Bilan mitigé de la grève en Martinique

LA GRÈVE GÉNÉRALE en soutien aux salariés des banques, lancée par les neuf centrales syndicales de Martinique, a été relativement peu suivie, jeudi 23 février, malgré une campagne de mobilisation soutenue. Le défilé dans les rues de Fort-de-France comptait environ 1 500 personnes, ce qui est peu par rapport au mouvement identique mené quinze jours auparavant. Quelques échauffourées sans conséquence ont eu lieu avec la police, qui interdisait les accès à la préfecture. Une délégation a été reçue par le préfet de région, dans le but de favoriser la reprise des négociations entre les employeurs et l'intersyndicale des banques, mais sans succès. Pour autant, les députés Camille Darsières (app. PS) et Pierre Petit (RPR) ont pris l'initiative de discuter avec les parties au conflit, de manière séparée, afin de trouver un accord acceptable par tous.

La lassitude commence à gagner, d'autant que les grévistes des banques ont durci un peu plus leur mouvement commencé le 18 janvier, sur la base notamment d'une revalorisation de leurs rémunérations et d'une plus grande implication des banques dans l'économie locale. – *(Corresp).*

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **SONDAGE : la baisse d'Edouard Balladur** est confirmée par une enquête d'IPSOS réalisée auprès de 1 006 personnes les 20 et 21 février, et publiée dans *Le Point* daté du 25 février. Le premier ministre, qui perd quatre points, Jacques Chirac, qui en gagne deux, et Lionel Jospin, qui progresse de trois points, recueillent ainsi le même nombre d'intentions de vote (22 %) au premier tour de l'élection présidentielle. Au second tour, M. Balladur (55 %) triomphe de M. Chirac (45 %), mais les deux hommes obtiennent le même score favorable (53 %) face à M. Jospin (47 %).

■ **GAUCHE : après l'annonce de la candidature** de Jean-François Hory, président de Radical, à l'élection présidentielle, le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, a réaffirmé son souhait de voir la gauche assumer sa pluralité, lors du scrutin du 23 avril. Confronté, jeudi 23 février, aux membres de l'association de la presse étrangère, le candidat du PCF a déclaré : *« Je ne pense pas que* [cette candidature] *soit de nature à empêcher la gauche d'être présente au second tour. »*

■ **ARTISANS : l'Union professionnelle artisanale** (UPA) adresse aux candidats à l'élection présidentielle ses *« attentes pour le prochain septennat »*, soit quarante-six propositions de mesures *« à prendre dans les cent premiers jours du septennat »* et qui vont de la création d'une prime forfaitaire de 15 000 à 30 000 francs par an et par apprenti versée par l'Etat aux entreprises en remplacement des exonérations sur la taxe d'apprentissage, jusqu'au strict respect de la fermeture hebdomadaire des commerces.

DÉPÊCHES

■ **HAUTS-DE-SEINE : les huit élus communistes** du conseil général des Hauts-de-Seine ont exigé, jeudi 23 février, de Charles Pasqua, président du conseil général, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée départementale. Ils souhaitent obtenir des éclaircissements *« sur l'affaire Schuller et la gestion de l'office HLM des Hauts-de-Seine. »* – *(Corresp.)*

■ **INFLATION : l'indice des prix à la consommation** a augmenté de 0,3 % au mois de janvier (+0,2 % en janvier 1994), selon l'INSEE, qui a confirmé, jeudi 24 février, ses premières estimations. Le glissement en un an s'élève à 1,7 % (+1,9 % en janvier 1994). Sur un mois, c'est l'alimentation qui a connu la progression la plus forte avec +1,1 %, en raison d'une poussée de 13,6 % des cours des légumes frais pour cause d'intempéries. Les produits manufacturés du secteur privé sont demeurés sages, avec un recul des prix de 0,5 %. Sur un an, la palme de l'augmentation revient aux tarifs publics hors énergie, qui progressent de 4,2 %, le prix du tabac ayant crû de 10,2 %.

■ **PARTAGE DU TRAVAIL : Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière**, a dénoncé, jeudi 23 février, la *« duperie »* qui consiste à faire *« croire que moins de salaire peut créer plus d'emploi »*, ainsi que le recours *« abusif »* aux contrats à temps partiel. *« Présenter l'aménagement du temps de travail comme un outil de libération des salariés, dont les femmes, est une contre-vérité »*, a-t-il ajouté. Ce réquisitoire de M. Blondel intervient au moment même où Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a dressé le bilan de 208 accords sur la réduction du temps de travail (*Le Monde* du 24 février), dont 40 % signés par FO.

■ **FONCTION PUBLIQUE : André Rossinot**, ministre de la fonction publique, a commémoré le cinquantenaire de la fonction publique, jeudi 23 février, au Sénat. *« Confrontée à une société qui souffre, l'administration ne peut plus se contenter d'être seulement consciente des difficultés d'une partie de nos concitoyens*, a-t-il notamment déclaré. *Elle doit être le vecteur principal de la cohésion sociale. Le fonctionnaire médiateur social : voilà, au-delà des missions régaliennes de l'Etat, une tâche nouvelle à laquelle la fonction publique doit aujourd'hui être préparée. »*

■ **DOCKERS : accord à Caen.** Les trente dockers occasionnels du port de Caen devraient signer avant la fin février un accord avec le syndicat des entreprises de manutention, mettant ainsi fin à un bras de fer qui dure depuis le 22 septembre 1994. Soutenus dans un premier temps par la CFDT, ces dockers avaient signé un premier accord, le 20 décembre, reconnaissant leur existence juridique dans le dixième port français. Mais ils avaient repris leur mouvement de grève à la mi-janvier, soutenus cette fois par la CGT. L'accord qui paraît acquis prévoit l'appel à des ouvriers occasionnels après l'embauche des cinq dockers professionnels et des quatre salariés des entreprises portuaires. – *(Corresp.)*

Ecoutes téléphoniques : vers une mission parlementaire

DANS LE CADRE de l'affaire Schuller-Maréchal, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, avait menacé, dimanche 19 février, de créer une commission d'enquête parlementaire sur les écoutes téléphoniques. Une telle initiative n'étant pas réalisable en dehors des périodes de session parlementaire – donc pas avant le mois d'avril au mieux –, M. Séguin s'est rabattu sur la création éventuelle d'une mission d'information parlementaire. Une telle mission, en effet, peut être créée hors session, à l'initiative d'une des commissions permanentes de l'Assemblée. La présidence de l'Assemblée nationale a donc annoncé, jeudi 23 février, aux présidents des groupes parlementaires RPR et UDF, Bernard Pons et Charles Millon, que la commission des lois de l'Assemblée se réunira prochainement, à l'initiative de son président, Pierre Mazeaud, pour débattre de l'opportunité de créer une mission d'information parlementaire sur les écoutes téléphoniques.

Cette mission serait chargée de *« s'interroger sur les conditions d'application de la législation* [sur les écoutes téléphoniques], *sur l'efficacité des contrôles et, plus généralement, sur l'efficacité des moyens de concilier les nécessités de l'ordre public et le respect des libertés publiques fondamentales »*. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Martin Malvy, a écrit, jeudi, à M. Séguin pour lui faire savoir qu'il *« approuvait »* la constitution d'une telle mission d'information parlementaire, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une *« manœuvre de diversion »*.

Lionel Jospin parie sur la dynamique de sa candidature

Le candidat socialiste accueille sans état d'âme l'entrée dans la course à l'Elysée de M. Hory

Lionel Jospin a effectué une visite centrée sur le thème de la politique de la ville, jeudi 23 février à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), la ville administrée par son ami Jacques Mahéas (PS). Le candidat socialiste s'est à peine laissé distraire par l'annonce de la candidature de Jean-François Hory, président de Radical. Il a réservé l'essentiel de ses attaques au *« discours pseudo-social »* de Jacques Chirac.

« J'AVAIS L'IMPRESSION qu'il en avait un peu envie, malgré [mes] *efforts pour rassembler le plus largement »*, a déclaré le candidat socialiste, jeudi, du fond d'une salle de sport du quartier des Fauvettes à Neuilly-sur-Marne. *« C'est vrai que ce n'est pas la meilleure idée que cette candidature (...) mais je respecte la liberté d'une personnalité ou d'un mouvement de présenter un candidat »*, a-t-il continué, attentif à ne pas accorder trop d'importance à la candidature de Radical. Tout au plus la présence de M. Hory contribuera-t-elle, selon Lionel Jospin, à *« accroître le sentiment qu'il faut créer une dynamique autour de* [sa] *candidature, et c'est ce qui va se produire »*.

A l'hôtel de ville, devant un parterre de sympathisants fourni et chaleureux, M. Jospin a appelé à *« se garder du discours démagogique, de travestissement politique, tenu par M. Chirac »*, comme de *« l'approche technocratique qui à l'évidence inspirait le long catalogue de mesures sans ambition présenté par le premier ministre sortant »*. Dans une ville où les logements sociaux représentent 43 % de l'habitat, il a passé en revue une série d'initiatives destinées à prévenir et guérir le mal de l'exclusion.

Sur les bords de la Marne, le restaurant Le Martin-Pêcheur est géré par une entreprise de réinsertion par le travail. La commune a racheté un immeuble à un promoteur privé en difficulté pour y loger des personnes rejetées des filières de logement faute de ressources suffisantes. Dans le quartier des Fauvettes (4 200 logements construits dans les années 60), le candidat s'est livré, non sans plaisir, à la curiosité fébrile des jeunes et des enfants, dont très peu ignoraient qui il était.

L'ancien ministre de l'éducation ne manquait pas de se renseigner sur le parcours scolaire de ses jeunes interlocuteurs, tel Faouzi, âgé de vingt ans, qui avait traversé la patinoire pour demander au candidat *« s'il trouvait normal qu'on soit au chômage avec un bac plus deux »*. *« Vous avez plus de chances de trouver un travail que quelqu'un qui n'a pas fait d'études »*, l'a encouragé M. Jospin.

Chaleureux sans ostentation, M. Jospin a ravi ses sympathisants en s'exerçant à quelques tentatives de paniers sur un terrain de basket. *« Il se produit un accueil plus fort que ce que je pensais, c'est agréable, on a l'impression qu'on peut porter quelque chose »*, dira-t-il, de retour vers Paris. Cette campagne présidentielle lui donne l'occasion et la confiance nécessaires pour *« montrer une image plus naturelle, plus véridique, plus détendue qu'on a pu le prétendre »*. *« En même temps, j'aspire à être président de la République, avec tout ce que cela exige de compétence et de sérieux, il me faut aussi être capable d'exprimer ces qualités. »* Sur le thème de la politique de la ville, propice à la démagogie, le candidat a montré qu'il était surtout venu écouter.

Pascale Sauvage

Divisions radicales

La déclaration de candidature à l'élection présidentielle de Jean-François Hory, président de Radical, est contestée par trois anciens présidents du MRG, Michel Crépeau, Emile Zuccarelli et François Doubin, qui la jugent *« inopportune »*. Le premier a dénoncé, jeudi 23 février, sur Europe 1, une *« lourde erreur »*. *« La machine à perdre,* a expliqué le maire de La Rochelle, *ça s'appelle la division. Elle fonctionne très bien à droite. Essayons de ne pas la faire marcher à gauche. »* Dans un entretien publié vendredi par *Le Parisien*, le second soutient que *« rien ne doit venir compromettre les chances de Lionel Jospin »* et que les contacts avec le candidat socialiste *« doivent se poursuivre de manière plus ouverte »*. Sur France 2, jeudi soir, M. Hory a souhaité que Bernard Tapie soit *« au cœur »* de sa campagne, *« avec toute son énergie, sa vitalité, sa popularité déjà démontrée et avec ses idées »*. Celui-ci a fait savoir, jeudi, qu'il ne fera pas connaître sa position avant le milieu de la semaine prochaine.

La Haute-Vienne se mobilise contre les fermetures de classes

Syndicats d'enseignants et parents d'élèves devaient organiser, vendredi, une journée de protestation pour défendre l'école, « dernier rempart contre le désert »

LIMOGES
de notre correspondant

La Haute-Vienne devait vivre, vendredi 24 février, une journée « école morte », marquée par un rassemblement devant la préfecture de région à Limoges. Le mouvement, préparé par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), a obtenu le soutien des syndicats de la FEN, de la FSU, de la CGT, de la CFDT et celui des partis de gauche. Il a été précédé d'une mobilisation qui a étonné les organisateurs eux-mêmes : *« Il y a longtemps,* constate Pierre Sozeau, secrétaire départemental de la FNCPE, *que nous n'avions pas senti une réaction aussi vive et aussi générale dans la population. »*

A Bellac, le 18 février, un premier rassemblement avait attiré 1 500 manifestants, dans une ville qui ne compte guère plus de 5 000 habitants. Il faut dire que cette ville est aussi la sous-préfecture de l'un des arrondissements limousins les plus frappés par l'exode rural et par le chômage, aggravés depuis trois ans par la fin de l'exploitation uranifère ; et que, dans la manifestation, les parents avaient retrouvé les cheminots qui protestaient, à l'appel de leurs syndicats, contre les menaces de réduction d'activité sur la ligne SNCF Limoges-Bellac-Poitiers, autre conséquence de la désertification de la région.

Cette désertification se mesure en quelques chiffres. Lors du recensement de 1990, la Haute-Vienne comptait 353 580 habitants. Huit ans plus tôt, en 1982, le recensement en avait dénombré 355 757, soit une perte de plus de deux mille. Mais dans le même temps, l'agglomération de Limoges a gagné plus de 10 000 habitants. Si l'on y ajoute sa banlieue diffuse, dans une région d'une quinzaine de kilomètres, elle rassemble quelque deux cent cinquante mille habitants, plus de 70 % de la population du département.

Cette concentration s'est faite aux dépens de la périphérie départementale, dont la densité est parfois inférieure aujourd'hui à dix habitants au kilomètre carré.

43 COMMUNES SANS ÉCOLE

Pour la Haute-Vienne, vingt-cinq fermetures de classes sont prévues à la prochaine rentrée, dont onze seulement seront compensées par des créations de postes dans des quartiers urbains en développement. Elles viendront s'ajouter à la centaine de suppressions qui, depuis 1990, ont privé d'école quarante-trois communes sur les deux cent dix-sept que compte le département.

Les pouvoirs publics ont bien décidé, en 1993, le moratoire pour le maintien du service public en milieu rural par lequel Edouard Balladur, à son arrivée aux affaires, a décidé de figer la situation. De fait, des écoles à faible effectif vont rester ouvertes en classes uniques : Thiat et Saint-Sylvestre avec sept élèves, Jouac avec neuf, Eybouleuf avec treize, Darnac avec quinze. Mais pour les syndicats d'enseignants et la FCPE, le gouvernement *« récupère ses billes »* en supprimant des classes dans les chefs-lieux voisins des cantons ruraux. Le remède se révèle donc pire que le mal. *« Il est maintenant prouvé que la classe unique est une mauvaise solution : d'abord parce qu'elle interdit de prendre des enfants en maternelle ; elle ne dispense plus ni émulation ni convivialité ; ensuite parce qu'elle suscite des difficultés d'adaptation et parfois des retards scolaires lors de l'arrivée au collège. »*

Les maires ruraux, bien sûr, ont spontanément tendance à se cramponner à leur école communale. Celle-ci reste avec la boulangerie le symbole de survie de la communauté villageoise. L'école, dit un élu rural, est *« le dernier rempart contre le désert »*. Raison de plus, estiment également les syndicats d'enseignants et la FCPE, pour militer en faveur des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Deux, trois communes, parfois plus, se répartissent les enfants et les niveaux d'enseignement. Cela fait trois classes uniques, sans doute, mais homogènes. Et cela permet parfois d'ouvrir en plus une classe maternelle.

En Haute-Vienne, quarante-cinq communes ont ainsi constitué vingt et un RPI, sans lesquels elles seraient probablement aujourd'hui privées d'écoles. Les transports quotidiens sont assurés, avec l'aide du conseil général, par les communes associées, parfois par un paysan, qui trouve là une de ces activités d'appoint dont le ministère de l'agriculture dit qu'elles seront de plus en plus nécessaires à la survie des exploitations familiales dans les régions défavorisées.

Georges Chatain

En Corse, les conflits sociaux se durcissent dans la fonction publique

Six ans après le grand mouvement de 1989, FO et la CGT appellent à une grève générale lundi. Les syndicats réclament de nouveau une prime de vie chère

AJACCIO
de notre correspondant

La CGT et Force ouvrière ont lancé pour lundi 27 février un mot d'ordre de grève générale de la fonction publique en Corse. Il s'agit de soutenir des revendications mises en avant depuis le 13 février, grève à l'appui, par les mêmes centrales syndicales du Trésor : classement de l'île en zone de résidence « zéro » (zone de coût de la vie élevé, qui donnerait droit à une indemnité compensatrice) et attribution de vingt points d'indice supplémentaires. La suppression des abattements de zone apporterait une augmentation de 2 % du salaire brut, l'attribution des points d'indice 460 francs par mois.

FO et la CGT estiment que ces mesures sont indispensables pour compenser les handicaps spécifiques de la région où, affirment-elles, le coût de la vie est plus élevé qu'en France continentale. Selon eux, il n'y a pas de raison de *« refuser à la Corse ce qui a été accordé à la région parisienne et aux Alpes-Maritimes »*, essentiellement en ce qui concerne l'indemnité de résidence, qui varie suivant les régions.

Les syndicats, qui s'indignent de n'avoir obtenu aucune réponse des ministères concernés – le préfet de Corse a toutefois annoncé qu'il recevrait leurs délégués le vendredi 24 février –, voudraient donner à leur mouvement une ampleur analogue à celle du printemps 1989. La grève avait alors été déclenchée par les postiers (15 février) et elle s'était ensuite généralisée (15 mars).

LE SPECTRE DE 1989

Pendant six semaines, toute activité avait cessé dans l'île, où des piquets de grève interdisaient d'ailleurs l'accès des bureaux aux non-grévistes. Ce conflit social a été le plus long qu'ait vécu la Corse.

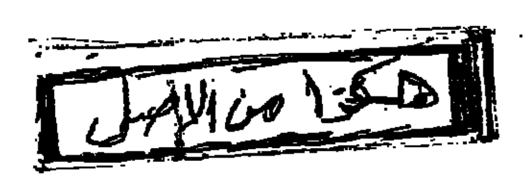
Comme elle vient de le faire, le 20 février, l'assemblée de Corse avait, le 22 mars 1989, demandé le classement en « zone zéro » de rémunération de la fonction publique, faisant également sienne la revendication d'une indemnité compensatrice de chèreté de vie, dite prime d'insularité. Le 11 avril de cette année-là, le gouvernement Rocard avait mis fin, unilatéralement, à des négociations apparemment sans issue en instituant une indemnité annuelle compensatoire de transport, à compter du 1er janvier 1989, variant de 2 400 à 2 800 francs, plus 360 francs par enfant à charge.

Les douanes, les services fiscaux et La Poste se sont joints mercredi 22 et jeudi 23 février à la grève du Trésor. Ce même jour, des cortèges réunissant deux à trois cents personnes ont parcouru les rues principales d'Ajaccio et de Bastia. Il ne fait pas de doute que seule l'ouverture de négociations serait de nature à éviter le risque d'un nouveau conflit généralisé et le développement d'une situation anarchique, à cinq années d'intervalle, d'autant que les salaires des fonctionnaires et les sommes revenant aux entreprises de travaux publics pour les marchés de l'Etat et des collectivités ne pourraient, en l'état, être versés.

Paul Silvani

■ **ENVIRONNEMENT : l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (Ordif)** a désigné mercredi 22 février à sa présidence le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, Joël Thoraval. Il succède pour deux ans à Didier Julia, vice-président RPR du conseil régional chargé de l'environnement, qui présidait l'Ordif depuis sa création il y a un peu plus de deux ans. Soulignant que *« le problème des déchets sera l'un des enjeux majeurs de la décennie à venir »*, M. Thoraval a insisté sur *« la nécessaire solidarité interdépartementale entre Paris, la petite et la grande couronne, qui permettra d'aller encore plus loin dans la gestion des déchets en Ile-de-France »*.

■ **RÉGIONS ET MONDIALISATION : la revue *Sciences humaines* publie un numéro hors série intitulé** « Régions et mondialisation ». Cet ensemble de quinze articles s'organise en trois parties : l'espace régional ; les régions à l'échelle du monde ; développement local, quels modèles ? Les contributions qui composent ce numéro sont issues du Festival international de géographie, qui s'est tenu à Saint-Dié-des-Vosges à l'automne 1994 (*Le Monde* daté 13-14 novembre). (*Sciences humaines* hors série. Nº 8, février-mars 1995, 38 F.



JUSTICE Dans le procès qui met aux prises, devant le tribunal correctionnel de Lyon, Michel Noir, le maire de la ville, et son gendre, l'homme d'affaires Pierre Botton, le président a tenté, depuis le début de l'audience, lundi 13 février, d'éviter que les débats ne glissent dans le mélodrame et le pathétique ● LA LOGIQUE de guerre familiale où se sont réfugiés Michel Noir et Pierre Botton n'a cependant pas facilité l'examen des faits. Les mécanismes réels du *« système Botton »* dont ont profité, outre le maire de Lyon, des personnalités du journalisme ou de la communication, ne sont pas encore apparus. ● LE MAIRE DE CANNES, Michel Mouillot, poursuivi pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, a eu bien du mal à justifier les sommes qu'il a reçues de sociétés de Pierre Botton et que le magistrat instructeur a qualifiées de *« salaires de complaisance »*.

Les querelles familiales ont dominé le début du procès Botton-Noir

Après deux semaines de débats, le tribunal correctionnel de Lyon n'a guère avancé dans l'examen des faits

LYON
de notre envoyé spécial

J moins sept, J moins six, J moins cinq... Lyon compte les jours d'un procès qui s'éternise. Avant d'aborder, lundi 27 février, la troisième et dernière semaine d'audience, la curiosité des premiers temps a cédé la place à une forme de lassitude, presque d'indifférence. C'est pourtant bien un maire, « le » maire, que l'on juge au palais de justice. C'est pourtant bien un gendre, « le » gendre, qui comparaît à ses côtés. C'est pourtant bien un journaliste, « le » journaliste, qui est en cause... L'affaire ne manque donc pas d'intérêt. Pour l'instant, cependant, les empoignades privées ont occulté les faits. Dans ce dossier d'apparences et de paillettes, la forme l'a emporté sur le fond. Amis d'hier, ennemis d'aujourd'hui, Pierre Botton et Michel Noir en ont décidé ainsi. Ils se sont enlisés, parfois jusqu'à l'indécence, dans une logique de guerre familiale.

Résumons, une fois passée la première escarmouche de procédure par laquelle le maire de Lyon a tenté d'échapper au procès. En réponse aux attaques de son gendre qui prétendait avoir financé son *« ascension politique »*, M. Noir a juré de son honnêteté et produit des lettres de sa fille Anne-Valérie, épouse Botton, où celle-ci évoquait des projets de suicide (*Le Monde* daté 19-20 février). Il comptait ainsi démontrer que M. Botton avait essayé, au printemps 1989, d'exercer une forme de *« chantage affectif »* contre lui en le menaçant de quitter sa fille s'il n'instaurait pas, à son profit, un vaste *« système de trafic d'influence et de corruption »*. Une accusation contestée, on s'en doute, par l'intéressé, Pierre Botton.

La riposte à cette offensive paternelle est venue de la jeune femme elle-même. Soutenant son mari contre son père, elle a porté plainte pour vol, atteinte au secret de la correspondance et atteinte au secret de la vie privée. Déballage sans fin exploité avec gourmandise par les avocats des deux camps. Jeudi 23 février, la défense de M. Botton a demandé à Michel Noir de révéler l'origine de ces lettres, contenues dans un *« petit carnet rouge »*.

Réponse du maire : *« Ma fille l'avait déposé en octobre 1992 chez son grand-père. Celui-ci en a fait état à mon épouse. »* Et M. Noir d'analyser l'attitude de sa fille en 1989 : *« Je comprends qu'elle m'en ait voulu. J'ai fait passer mes valeurs avant son couple. Je n'avais pas le choix. Je ne pouvais accepter les exigences abracadabrantes de Pierre* [Botton]. *Anne-Valérie vivait un martyre. Je comprends qu'elle ait choisi son mari »*. Devant la multiplication des incidents et la floraison de documents aussi inédits que douteux, le procureur, Thierry Cretin, et le président, Jean-François Perrin, ont été contraints de rappeler tout le monde, avocats en tête, à la *« dignité requise dans une enceinte de justice »*.

Depuis le début de l'audience, lundi 13 février, le président a tenté d'éviter le piège du mélodrame et du pathétique. Il a épluché son dossier en technicien du délit financier. Les faits vont de l'ordinaire au cocasse, des quais de Saône à la Côte d'Azur. Un homme d'affaires, Pierre Botton, a bel et bien pioché dans les caisses de ses sociétés l'argent de ses vertiges. Une dérive dont ont bénéficié, plus ou moins consciemment – toute la question est là – son beau-père et de nombreux « amis » journalistes, au premier rang desquels, Patrick Poivre d'Arvor, le présentateur vedette de TF 1.

Le magistrat a rappelé, une à une, toute les largesses consenties à Michel Noir : les voyages, les costumes Smalto et Cerruti, le réveillon à Venise, les leçons de violoncelle... *« J'ignorais que tout cela était facturé sur les sociétés »*, a répliqué l'ancien ministre du commerce extérieur, sans vraiment convaincre une ville soupçonneuse devant sa naïveté d'homme public, et plutôt choquée par ses errements de chef de famille.

Le président Perrin a imposé à M. Botton un examen tout aussi minutieux de son royaume d'illusions, cette nébuleuse dont il était l'ordonnateur incontournable. Malgré son bagou de bonimenteur, le gendre déchu n'a pu tenir tête. Au cours de la deuxième semaine, on l'a même vu rire sous l'avalanche des vérités. *« J'avais pété les plombs »* a-t-il admis. Evoquant ces manœuvres comptables et ces *« cascades de factures »*, un expert appelé à témoigner a conclu à des *« aberrations économiques totales »*. Alors, M. Botton s'est évertué à prouver que les dites sociétés avaient de réelles activités et qu'il avait lui-même travaillé dur, dans l'aménagement de pharmacies, le « marketing » et la communication : *« Oui, j'ai commis des erreurs mais je voudrais que l'on reconnaisse mon travail ! »*

Pour faire bonne mesure, il a également orienté ses attaques sur Bernard Tapie, Michel Charasse, ou encore les banques, en particulier la SDBO. La filiale du Crédit lyonnais lui avait prêté 30 millions de francs au moment du rachat de La Vie claire à M. Tapie ; un rachat d'ailleurs annulé par la suite. Commentaire amusé de l'expert : *« Il est rare de voir des banquiers se contenter comme cela de garanties illusoires... »*

« J'assume » a répété M. Botton à propos des délits reprochés. Cette attitude de « repenti », si prompt à souligner qu'il rembourse ses dettes et qu'il défend ses collaborateurs, a fini par exaspérer le procureur, Thierry Cretin. *« Il faut nous donner des explications M. Botton ! »* lui a-t-il lancé, mercredi après-midi. Peine perdue : même en polissant son personnage de grand escogriffe étourdi par les sirènes de la renommée, le « VRP des VIP » s'est avéré incapable de tout expliquer, de tout justifier, comme égaré dans l'embrouillamini de ses entourloupes.

A défaut de décrypter l'intégralité d'un « système », ce procès entre cœur et portefeuille a au moins permis à l'assistance d'entreprendre un tour du monde à peu de frais et de s'inviter aux meilleures tables. Il a aussi donné lieu à un savoureux défilé de second rôles. Patrick Poivre d'Arvor, l'ami-voyageur, peu regardant quant à l'origine de ses billets d'avions, a adopté un profil bas. Drapé dans sa déontologie de journaliste, il a néanmoins affirmé qu'aucune contrepartie n'avait été accordée à l'antenne. Quant au maire de Cannes Michel Mouillot, l'ami-communicateur, il a perdu de sa superbe de festivalier dès qu'il s'est retrouvé devant un président pugnace *(lire ci-contre)*.

Pour compléter ce tableau mondain, d'autres prévenus ont fait office de figurants plutôt déconfits qui ont réussi à nous convaincre que cette histoire, une fois privée de ses dorures, reprenait apparence ordinaire. Michel Robles, l'entraîneur du club de football de Marly-le-Roi (Yvelines), fut salarié de Pierre Botton en tant que *« commercial »*, pour mieux se consacrer, disons-le, à son jeu de ballon. Son seul tort aura finalement été de suivre les consignes tactiques du président du club, un autre ami-journaliste, François-Henri de Virieu, auquel le généreux gendre rendait volontiers quelques services en échange, semble-t-il, de strapontins à « L'heure de vérité » pour ses amis-pharmaciens.

Il y eut aussi les très zélés collaborateurs de M. Botton, les petites mains du clan. Charles Giscard d'Estaing, l'ami-neveu, grand chauve un peu gauche, genre *« c'est pas moi, monsieur »* : il s'est défendu à mots trop prudents pour vraiment emporter la conviction du tribunal. Marc Bathier, l'ami-bras-droit, l'homme de confiance, si peu contrariant qu'il semble encore sous l'emprise du « boss », comme du temps où il signait chèques et factures. Et puis les autres, Gérard Caro et Albert Chausse, les commissaires aux comptes : professionnels du chiffre, ils n'ont pas vu, ou pas voulu voir, la ligne rouge des bilans. Tous ceux-là, célèbres ou non, reviendront en troisième semaine en sachant que l'attente sera la meilleure des stratégies. En temps de guerre, autant s'abriter dans les tranchées, à bonne distance du front, loin des fusillades familiales.

Philippe Broussard



« C. de K. »

L'audience de jeudi 23 février a été marquée par la comparution de Serge Crasnianski, PDG de la firme grenobloise Kis, poursuivi pour *abus de biens* sociaux. M. Botton prétend que M. Crasnianski avait versé près de 1 million de francs à son beau-père en 1987, du temps où celui-ci était ministre du commerce extérieur. Ce versement aurait été effectué en échange d'une intervention de M. Noir dans un dossier de subvention concernant Kis. En dépit des dénégations indignées de MM. Noir et Crasnianski, M. Botton a confirmé ses accusations. Interrogé sur le fait que la mention « C. de K. » figurait justement sur la *« convention de remboursement »* élaborée avec son gendre le 12 avril 1989, M. Noir a assuré qu'elle ne correspondait pas à « Crasnianski de Kis ». Selon le maire de Lyon, plutôt énigmatique sur ce sujet, « C. de K. » serait une personne l'ayant aidé financièrement pour sa campagne électorale de 1989, avant la loi sur le financement des partis politiques. *« C'est une coïncidence fâcheuse »*, a insisté le président du tribunal à propos des initiales « C. de K. ».

Michel Mouillot en contribuable « dircom »

LYON
de notre envoyé spécial

De Lyon à Cannes, d'un maire à l'autre. Après Michel Noir, le Lyonnais, c'est Michel Mouillot, le Cannois (UDF-PR), qui tint la vedette, jeudi 23 février, dans le vieux palais de justice des quais de Saône. Il le fit à sa manière, en homme d'image attentif à sa mise autant qu'à son maintien. Souriant mais crispé – surtout quand il se retournait vers les bancs des journalistes –, l'ancien « fils de pub » de Pernod-Ricard et de France 3 voulait réussir sa sortie. L'enjeu était d'importance : son avenir politique dépend en partie du jugement que rendra le tribunal. Même dans la tourmente, il lui fallait demeurer azuréen, front haut et regard clair. Rester Mouillot, donc.

Poursuivi pour recel d'abus de biens sociaux, il allait devoir justifier les sommes perçues en 1990 de trois sociétés de Pierre Botton, pour un montant total d'environ 700 000 francs. *« Des salaires de complaisance »*, avait conclu le magistrat instructeur, Philippe Courroye. *« Des salaires de complaisance »*, reprit en écho le président Jean-François Perrin avant de réclamer des éclaircissements au prévenu.

Et celui-ci de confier en substance : *« Mon métier c'est la communication. J'ai effectivement travaillé pour Pierre Botton qui m'avait aidé au moment de ma campagne électorale de 1990. Il m'a commandé différentes études. Je l'ai conseillé. »*

Mais le magistrat, que l'on devinait quelque peu agacé par une plongée de dix jours dans les arcanes des « relations publiques » et de l'« image » généreusement rémunérées, voulait du concret, des réponses claires et argumentées. Michel Mouillot n'en avait pas. Ou très peu. Pas de traces des études. Pas le moindre contrat. Aucun justificatif des travaux réalisés. *« C'est fâcheux, cela reste bien impalpable, tout cela... »*, constata M. Perrin. *« Ça ne se fait pas de garder des documents, je ne conserve rien »*, répondit le maire, décidément mal en point.

En piètre « dircom » de sa cause presque perdue, il allait même aggraver son cas en esquivant, avec maladresse, une autre question du président tandis que le procureur, là-bas, sur la gauche, tortillait sa moustache de plaisir. Il faut dire que le président Jean-François Perrin avait encore des munitions de premier choix : les déclarations de Marc Bathier au juge d'instruction.

L'homme de confiance du « faiseur de maires » vint répéter à la barre ce qu'il avait déclaré sur procès-verbal : M. Botton lui avait ordonné de verser ces sommes (394 148 francs, 110 405 francs et 189 693 francs) à Michel Mouillot parce que ce dernier ne pouvait se contenter de ses indemnités de maire, à savoir 15 000 francs par mois. *« J'ai compris que c'était une aide financière, pour lui rendre service »*, avait déclaré M. Bathier au moment de l'instruction. Des propos confirmés à l'audience.

A chaque nouvelle intervention, l'étau se resserrait autour de M. Mouillot. La rapide comparution de son ancienne assistante, Hélène Hug, poursuivie pour avoir été salariée de M. Botton, n'y changea rien. Pas davantage que le témoignage d'un Pierre Botton solidaire dans l'adversité. Michel Mouillot dut quitter la barre après une tirade de contribuable embarrassé : *« Je voudrais dire que je me suis comporté comme tout le monde : j'ai payé mes impôts... »*

Ph. Br.

Le mystère de l'explosion de la bombe aérosol

Le tribunal de Senlis cherche les raisons de l'accident qui a défiguré un homme de 37 ans

SENLIS
de notre envoyé spécial

Denis Benoliel, trente-sept ans, est défiguré. Au sens littéral : il n'a plus de visage. En outre, il n'a plus de mains. A la barre du tribunal de Senlis (Oise), il déclare simplement : *« Quand je me suis réveillé, après trois mois de coma, on m'a appris que la cause de mon accident, c'était une bombe aérosol. »* L'accident est survenu le 23 février 1990 dans sa maison de Vineuil-Saint-Firmin. Un voisin, ayant entendu une déflagration *« comme un pneu qui explose »*, est parvenu à entrer dans la maison. Les vitres n'étaient pas cassées, *« mais plus j'avançais*, dira-t-il, *plus il y avait de la chaleur. Dans la pièce où j'ai trouvé Denis, tout avait fondu »*.

En attendant de pouvoir interroger Denis Benoliel, les premières constatations excluaient l'action d'un engin explosif. De faible importance, l'explosion semblait devoir être attribuée à l'inflammation d'une petite quantité de gaz d'un fort pouvoir calorique. Mais Gaz de France ne relevait aucune fuite dans l'installation. Les soupçons se sont donc rapidement portés sur une bombe trouvée sur les lieux. L'aérosol, encore à demi plein, était un insecticide dit « fulgurant », de marque Néocide, destiné à lutter contre les insectes volants. En dehors du principe actif, il est constitué à 96 % d'un gaz propulseur composé de 42 % de butane et 36 % de propane.

L'hypothèse semblait confirmée le 22 septembre 1990 par M. Benoliel qui se souvenait confusément avoir utilisé l'insecticide. Aujourd'hui encore, il tente de rassembler ses souvenirs : *« Je ne peux pas être précis. C'était pour les fourmis. Le matin, j'ai fait une première pulvérisation. Après, j'en ai fait une deuxième. Là, j'ai peut-être insisté plus que d'habitude. Après, j'ai allumé cette cigarette. Il y a eu un flash, je me suis senti partir vers le plafond... »*

Lukas Beyeler, le président de Reckitt & Colman France comparaît donc depuis le mercredi 22 février devant le tribunal correctionnel de Senlis pour répondre des délits *« de blessures involontaires et destruction du bien d'autrui »*. Son entreprise, filiale d'une société multinationale, distribue le Néocide depuis 1970. *« La formule n'a pas changé pendant vingt ans. Cinquante millions d'unités ont été vendues en France et aucun incident de cette sorte ne m'a été rapporté »*, plaide M. Beyeler qui ajoute et répète en leitmotiv : *« Un usage, même erroné, ne peut pas conduire à un tel résultat. Il a dû se passer autre chose que je ne sais pas. »*

Selon les spécialistes du Centre national de prévention et de protection (CNPP) et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), les turbulences provoquées par la vaporisation ne permettent pas au mélange air-gaz d'atteindre les proportions critiques où il devient explosif. Un film des essais menés en laboratoire montre que l'explosion ne se produit jamais, même si, en se rapprochant des circonstances de l'accident, on vide la moitié de la bombe dans une pièce, ce qui demande trois minutes de pulvérisation avec une odeur devenant vite insupportable.

L'explosion ne se produit que dans un seul cas : la bombe est placée sous un sac en plastique et celui-ci se remplit du gaz qui coule vers le sol et s'étend en nappe dont la couche supérieure se mélange avec l'air pour former le combiné explosif. La disposition du salon de M. Benoliel ne permet pas de retenir une telle hypothèse, sauf si l'on admet, comme le suggère Me Henri Leclerc, conseil de la victime, que la cavité située sous un canapé ait pu se remplir de gaz. Mais les spécialistes situent la source de la déflagration dans un angle de la pièce. Aussi M. Géronimi, sous-directeur au laboratoire central de la préfecture de police de Paris soutient : *« Quand on vaporise très près d'une paroi, on peut avoir un écoulement du gaz qui favorise la création d'une nappe. »* Cette théorie est combattue par le spécialiste de l'Ineris qui s'est livré à des essais sur un angle de murs munis de capteurs sans jamais parvenir au mélange critique qui détone en présence d'une flamme. Mais M. Géronimi rétorque : *« La déflagration nécessite la conjonction de nombreux paramètres bien définis qui ne pouvaient être réunis qu'à un moment donné et qui sont totalement impossibles à reproduire. »* Dès lors, le débat s'enlise dans une suite d'hypothèses invérifiables et la tâche du tribunal sera bien difficile dans un dossier où demeurent tant d'incertitudes.

Sur l'étiquetage de l'aérosol, il était conseillé de procéder par pulvérisation de trois à six secondes dans plusieurs directions. A l'évidence, la pulvérisation effectuée par M. Benoliel s'est prolongée largement au-delà. Mais est-ce une utilisation véritablement anormale ? Par ailleurs, avant cet accident, la loi n'imposait pas la présence de la mention « Ne pas fumer », désormais prévue par un arrêté du 20 décembre 1991. La solution serait d'en revenir à un gaz propulseur ininflammable. L'azote est parfois utilisé, mais le président de Reckitt & Colman faisait observer que sa lente dispersion nuisait à l'efficacité des insecticides.

Maurice Peyrot

M. Vaïsse dirigera le Centre d'études d'histoire de la défense

FRANÇOIS LÉOTARD A INSTALLÉ, JEUDI 23 FÉVRIER, au château de Vincennes (Val-de-Marne), le centre d'études d'histoire de la défense (CEHD), qui vient d'être créé au sein du ministère de la défense (*Le Monde* du 10 décembre 1994) sans, pour autant, qu'il se substitue aux services historiques de chacune des trois armées. Il sera dirigé par Maurice Vaïsse. Le CEHD est chargé d'encourager la recherche sur l'histoire des doctrines militaires, des institutions de défense et sur les conflits. Il est plus spécialement orienté vers des travaux à vocation universitaire, pour développer les études et les recherches de défense à caractère interarmées. Le CEHD comprend un comité directeur de quinze membres et un conseil scientifique de personnalités choisies pour leurs compétences.

Universitaire lui-même, puisqu'il enseigne l'histoire contemporaine à l'université de Reims, Maurice Vaïsse est l'auteur de nombreux livres sur la politique de désarmement, la politique étrangère de la France et sur l'histoire des relations internationales dont il est un spécialiste. Il a dirigé les travaux du Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire qui vient de publier, à Bruxelles, un recueil collectif d'inédits consacrés à *« La France et l'atome »*.

DÉPÊCHES

■ **PRISONS : la journée d'action** des personnels pénitentiaires lancée par l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP), la CGT et l'Union des syndicats pénitentiaires (USP) a touché, *jeudi 23 février*, une cinquantaine d'établissements sur 183, selon l'administration pénitentiaire, et environ 80 selon les syndicats. Ces trois organisations n'ont pas signé le protocole du 9 janvier, qui prévoit notamment la création de 900 emplois et l'instauration d'une indemnité dont le taux de base a été fixé à 800 F.

■ **JUSTICE : Charles Debbasch,** ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, a repris ses cours, mercredi 23 février, une semaine après avoir été remis en liberté par la chambre d'accusation de la cour d'appel. Le 28 novembre 1994, M. Debbasch avait été écroué pour *« abus de confiance »* dans le cadre d'une information judiciaire concernant des malversations commises alors qu'il présidait la fondation Vasarely. Il avait été remis en liberté le 15 février et placé sous contrôle judiciaire.

■ **DIFFAMATION : la cour d'appel de Riom** a aggravé, jeudi 23 février, la peine infligée à l'ancien président des Girondins de Bordeaux, Claude Bez, ainsi qu'au directeur de la publication et à un journaliste du quotidien *Aujourd'hui*, pour diffamation envers Michel Charasse. Outre le versement du franc sympolique, les trois hommes ont été condamnés à acquitter solidairement une amende de 4 000 francs à M. Charasse, et non plus 2 500 francs. Dans un entretien publié par *Aujourd'hui*, Claude Bez s'en était pris vivement à l'ancien ministre du budget.

■ **AFFAIRE GRÉGORY : la cour d'assises de la Côte-d'Or,** statuant en audience civile, a condamné, *vendredi 24 février*, Jean-Marie Villemin à payer à Marie-Ange Laroche et à ses deux fils la somme de 440 000 francs au titre du préjudice patrimonial à la suite du décès de son mari Bernard, tué par le père du petit Grégory. Les avocats de Marie-Ange Laroche avait demandé 2,8 millions de francs pour Marie-Ange et ses enfants.

M. Méhaignerie souhaite qu'un magistrat prenne la tête de la police judiciaire

DANS UN ENTRETIEN PUBLIÉ, VENDREDI 24 FÉVRIER, par le quotidien *Libération*, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, souhaite que le remplaçant du directeur central de la police judiciaire, Jacques Franquet, soit un magistrat. *« J'observe qu'actuellement, la gendarmerie, qui mène des enquêtes judiciaires, est dirigée par un magistrat,* note le ministre. *Mais nous ne pouvons pas le faire contre les hommes, contre la police judiciaire. Je crois que c'est un travail de coopération et de concertation et de rapprochement sur le terrain qui permettra de franchir cette étape ».* M. Méhaignerie, qui se déclare opposé à une amnistie visant les faits de corruption, précise qu'il ne souhaite pas réformer la législation sur les abus de biens sociaux. *« Il n'est pas question, par une réforme touchant une infraction spécifique, de faire une amnistie qui ne dirait pas son nom ».*

Les disparités régionales dans l'enseignement secondaire et supérieur s'estompent

Le ministère de l'éducation publie une étude sur la « Géographie de l'école »

L'édition 1995 de la « Géographie de l'école », étude réalisée par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, montre que les inégalités régionales en matière de formation et d'accueil des élèves s'estompent. Dans l'enseignement supérieur, la suprématie de Paris se réduit. Les auteurs notent aussi un regain d'intérêt pour les formations professionnelles.

EVALUER, COMPARER, analyser le rendement du système scolaire, mesurer région par région son niveau de performances, le niveau de formation des élèves et les conditions de leur insertion professionnelle. Cette démarche n'est plus taboue. Depuis trois ans, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale publie une « Géographie de l'école » qui vient d'être remise à jour. Trente-sept indicateurs, allant *du niveau de diplôme à la taille des* classes en passant par la scolarisation des filles, les flux d'orientation et l'accès aux 3e cycle universitaire, permettent d'ausculter le système, *d'en constater les faiblesse et d'en* mesurer les progrès.

La démocratisation progresse et les inégalités régionales s'estompent progressivement. La géographie de l'école a profondément changée. Même s'ils restent importants, les écarts se resserent entre la France du Sud et celle du Nord. *« Les tendances dominantes dégagées dans les précédentes éditions ne sont pas pour l'essentiel démenties,* peut-on lire dans la présentation de l'ouvrage. *La poussée générale de scolarisation qui a gagné les lycées à la fin des années 80, puis l'enseignement supérieur, a touché l'essentiel du territoire ».*

Depuis deux ans, se dessine un double mouvement de *« regain des formations professionnelles »*, en particulier par la voie de l'apprentissage, et *d'« attractivité des formations universitaires longues »* par le biais, notamment, des formations préparant au métier d'enseignant. Cette évolution, soulignent les experts de la DEP, amènera *« sans doute »* à reconsidérer les perspectives d'évolution du système éducatif à moyen terme. L'afflux d'élèves en lycée général et technologique s'est *« nettement stoppé »* lors des deux dernières rentrées. Si l'orientation vers la seconde d'enseignement général continue à avoir la faveur des familles, cette demande est passée entre 1991 et 1994 de 73 % à 69 %. Le rattrapage des inégalités est en cours mais des progrès restent à faire, particulièrement *dans l'enseignement supérieur.* Le passage du cap des deux millions d'étudiants à la rentrée 1993 (14 % de l'ensemble de la population scolarisée) a simplement atténué les disparités régionales. La suprématie de Paris tend toutefois à se réduire : ses effectifs n'ont augmenté que de 10 % depuis 1989 tandis qu'ils progressaient de plus de 30 % pour l'ensemble du pays.

DU SIMPLE AU DOUBLE

D'une façon générale, les proportions d'étudiants dans la population scolarisée varient encore du simple au double : inférieur à 11 % dans le Nord, proche de la moyenne (14,3 %) en Bretagne, supérieur, voire nettement supérieur dans les académies méridionales et à Strasbourg.

Les capacités d'accueil dans l'enseignement post-baccalauréat, qui déterminent largement l'orientation des étudiants, sont loin d'être proportionnelles à la « production » locale de bacheliers. L'opposition nord-sud, là encore, perdure tout en s'estompant et des académies comme Poitiers ou Besançon rattrapent leur retard. *Les formations technologiques courtes,* IUT et surtout STS, qui accueillent encore 30 % des nouveaux bacheliers de 1993 (malgré l'arrêt du développement des STS) sont plus fortement implantées dans le Nord et l'Est.

Au niveau de troisième cycle, les disparités académiques restent fortes même si les petits universités de province commencent à relever la tête. Ce rééquilibrage ne profite pas aux gros centres de recherche universitaire de province comme Aix-Marseille, Lyon ou Montpellier. Ce sont Amiens, Dijon, et Rouen qui enregistrent les plus fortes hausses d'effectif (60 %)en troisième cycle.

Christine Garin

« La Géographie de l'école », direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'éducation nationale, N° 3, février 1995, 150 pages, 135 F.

L'enquête sur le meurtre d'Ibrahim Ali contredit la thèse du FN

Selon la police, aucune trace de coups n'a été relevée sur les auteurs de la fusillade à Marseille

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

La thèse de la légitime défense opposée par le Front national (FN) après le meurtre, par l'un de ses militants, du jeune lycéen Ibrahim Ali à Marseille (*Le Monde* du 24 février) semble formellement contredite par les premiers éléments de l'enquête. Selon la police, aucune trace de coups n'a été relevée ni sur les trois auteurs de la fusillade de la nuit de mardi à *mercredi 22 février, ni sur* leurs deux voitures.

Deux des trois hommes gardés à vue depuis mercredi après-midi étaient connus des services de police pour des faits antérieurs. L'auteur présumé du coup de feu mortel est un retraité des travaux publics âgé de soixante-trois ans inscrit dans un stand de tir. Il était chargé de surveiller le collage d'affiches de Jean-Marie Le Pen au volant de sa voiture. Il aurait tiré la balle de 22 long rifle qui a atteint dans le dos le jeune Français d'origine comorienne.

Les deux autres personnes gardées à vue, âgées respectivement de trente-sept et de quarante et un ans, auraient été récemment recrutées par le Front national pour coller ses affiches. Le soir du drame, elles portaient un revolver 7,65 et un pistolet à grenaille. A l'issue de leur garde à vue qui devait s'achever vendredi après-midi, ces trois personnes devaient être mises en examen, probablement pour homicide volontaire pour la première d'entre elles. Pendant que l'enquête se poursuivait, les spéculations politiques sur la mort du jeune lycéen allaient bon train. Le modeste appartement de sa famille, dans la cité HLM de la Savine, à la périphérie nord de Marseille, ne désemplissait pas.

Depuis l'annonce du meurtre, c'est un défilé permanent des représentants des partis politiques, des associations antiracistes et de la presse, que les parents et les amis effondrés accueillent avec une dignité et une amabilité confondantes. Des élus locaux du PCF, du PS et du RPR sont venus présenter leurs condoléances, tout comme le directeur de cabinet de Robert Vigouroux, maire de Marseille, et le sous-préfet des Bouches-du-Rhône chargé de la politique de la ville.

LES PARENTS ORGANISENT LEUR DÉFENSE

Mercredi soir, Bernard Tapie a confié à la mère du jeune Ibrahim Ali combien le meurtre de son fils le touchait – *« car j'ai des enfants comme lui »*, a-t-il précisé. Le député des Bouches-du-Rhône a ensuite affirmé sur France Info qu'il allait tenter de porter plainte contre Bruno Mégret, *« ce sinistre individu qui ose, à peine le gosse est mort, expliquer que c'est de la légitime défense en lui tirant une balle dans le dos »*. Vendredi matin, Bruno Mégret annonçait son intention de porter plainte *« pour diffamation »* contre l'ancien patron de l'OM.

Les parents d'Ibrahim Ali ont décidé d'organiser leur défense avec le conseil de leur choix, rejetant toutes les offres d'avocats diligentés par les associations, de SOS-Racisme à France Plus qui, comme la LICRA, ont annoncé leur intention de se porter partie civile. *« Ils nous poussent à entrer dans une polémique,* estime Mzesaïd Aliboina, âgé de cinquante ans, père de la victime, employé d'une société de nettoyage. *Mais notre problème est que les assassins soient châtiés. Nous ne sommes pas là pour faire leur politique : nous avons perdu notre unique enfant. »*

La communauté comorienne de Marseille s'inquiète de voir sa discrétion et sa réputation de modèle d'intégration ternies par toute cette agitation. Fermement encadrée par des associations, elle s'organise pour canaliser la colère. Vendredi après-midi, quatorze autocars étaient prévus pour transporter le public au cimetière Saint-Pierre, au sud de Marseille, où devaient avoir lieu les obsèques. Samedi, une manifestation est prévue sur la Canebière en direction de la préfecture. *La famille en a déjà défini la tonalité* : ni banderoles, ni tracts, ni violence, simplement le calme, *« qui est la meilleure arme »*.

Philippe Bernard

La Cogedim demande l'expulsion de l'« université populaire » de l'association Droit au logement, rue du Dragon

« INVIOLABLE ET SACRÉ » Quatre heures durant, jeudi 23 février, les cent cinquante personnes entassées dans la salle des criées du Palais de justice de Paris ont pu entendre ces mots prononcés à l'envi. Le tribunal des référés y examinait la demande de la Cogedim d'expulser les soixante et une familles de mal-logés et l'association Droits devant, créée par l'association Droit au logement, installées rue du Dragon depuis le 18 décembre 1994. Malgré une autorisation provisoire donnée par la préfecture de police, le promoteur immobilier a bien l'intention de récupérer son bien. De leur côté, les défenseurs de Droit au logement entendaient faire valoir la nécessité, pour les plus démunis, de disposer au moins d'un toit.

« Inviolable et sacré » Me Christian Pautonnier, l'avocat de la Cogedim, a semblé faire un effort pour ne pas reprendre l'expression plus de deux fois. Il a ensuite préféré la manière douce. *« Votre cause est indiscutablement noble, respectable, digne. Mais vous vous trompez de cible. Ce sont les pouvoirs publics vos véritables interlocuteurs. »* Victime, la Cogedim allait donc s'adresser à une autre victime. Et lui proposer une solution *« équitable, humaine »* : *« La société que je représente, bien que victime d'une voie de fait caractérisée, est disposée à octroyer un délai aux familles, qui ne saurait aller au-delà du 1er juin. »* En revanche, elle s'est refusée à accepter une quelconque période de grâce pour l'association Droits devant, son « espace de solidarité » et son « université populaire », qui sont installés dans l'autre partie de l'immeuble. *« Si le droit au savoir est respectable, il ne relève pas des notions d'urgence et de nécessité absolue »*, a-t-il estimé.

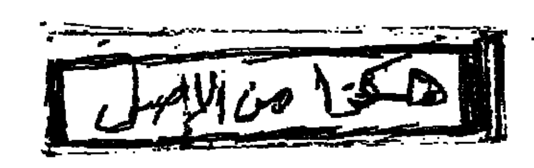
Mgr GAILLOT À LA BARRE

Me François Breteau ne pouvait pas laisser passer cela. L'avocat de Droit au logement s'est tourné vers un coin de la salle. *« Regardez celui-ci ! Lève-toi Abdellaziz ! »* Assis par terre, comme beaucoup, l'homme, âgé d'une cinquantaine d'années, s'est redressé. *« Il est propre, il est net, il n'a pas de papiers. Mais ne l'arrêtez pas »*, a-t-il ajouté, le regard tourné cette fois vers les trois gendarmes, debout au premier rang. *« Il travaillait depuis trente ans et il n'a pas renouvelé sa carte de séjour. Nous l'avons retrouvé dans une cave. C'était un zombi, un mort-vivant. Il s'est reconstruit rue du Dragon. Non seulement il a retrouvé un toit et la santé, mais aussi la solidarité. C'est ça Droits devant. »*

L'avocat s'est ensuite adressé à la Cogedim. *« Vous dites avoir un permis de construire et un permis de démolir. Mais votre projet immobilier est planté. Nous avons donc un propriétaire qui, pour le seul plaisir de voir ses locaux libérés, dit : « Jetez-moi tout ça à la porte. C'est un abus de droit. »* Tour à tour, trois des quatre coprésidents de Droits devant – le chanteur Jacques Higelin était absent – sont venus plaider leur cause. Mgr Jacques Gaillot, qui après sa destitution par le Vatican entend s'installer rue du Dragon, a souri : *« Tant qu'on porte secours à ceux que la société délaisse, tout le monde applaudit. Mais quand on fait en sorte qu'ils se mettent debout, qu'ils deviennent responsables, ça fait peur. » « Nous voulons que ceux qui n'ont rien commencent à avoir quelque chose : le droit à la santé, à l'échange »*, a murmuré dans le micro le généticien Albert Jacquart. Léon Schwartzenberg, de sa place, a fait donner sa puissante voix : *« Il existe des lois plus importantes que les lois écrites. Elles sont non écrites. C'est à ces lois, et contre celles de son pays, qu'en juin 1940 un jeune général de brigade s'est référé pour sauver l'honneur de la nation. »*

La comparaison n'a pas convaincu le substitut Jean-Claude Lautru. Constatant que le droit au logement était *« un objectif constitutionnel mais pas un principe »*, que le droit au savoir n'était *« pas reconnu par qui que ce soit »* mais que le droit de propriété était, lui, *« inviolable et sacré »*, il a réclamé l'expulsion de tous les occupants. Avec toutefois un délai pour les familles. Jugement le 2 mars.

Nathaniel Herzberg



La Poste cherche à redonner aux Français le goût de correspondre par écrit

Les échanges épistolaires entre particuliers ne représentent plus que 7 % du trafic postal

Si l'activité postale ne cesse de croître, elle le doit au courrier professionnel et non aux particuliers, qui ont un peu perdu le plaisir de correspondre. L'an passé, ils n'ont échangé que 640 millions de lettres et cartes postales contre 1,2 milliard en 1983. Aussi le Musée de la Poste met en avant l'art de la correspondance et organise expositions, ateliers d'écriture et stages de calligraphie. Bientôt, une « campagne de relance de l'écrit » sera lancée autour du nouveau timbre Jean de La Fontaine.

SAINT-VALENTIN, Jour de l'an ou anniversaire, rien n'y fait, les Français s'écrivent de moins en moins à date fixe. Pour ces passages obligés de la vie sociale, ils empoignent désormais le téléphone. S'ils consacrent toujours 300 francs par an et par foyer au courrier, les particuliers n'ont échangé ces dernières années qu'environ 640 millions de lettres et cartes postales, contre 1,2 milliard en 1983, selon les estimations de La Poste.

Aujourd'hui, les correspondances entre ménages ne représentent plus guère que 6 % du chiffre d'affaires du courrier, contre 11 % en 1988. *« Et, dans cinq ans, cette part ne devrait plus dépasser les 3 % »*, anticipe même Claude Bourmaud, le directeur général de La Poste, qui tient malgré tout à relativiser ces chiffres puisque *« le courrier dans son ensemble, lui, croît très fortement »*. En trente ans, le volume annuel d'objets en circulation a triplé, pour atteindre aujourd'hui les 24 milliards, sous l'influence de la forte croissance du courrier d'entreprise et du marketing direct. *« Davantage qu'un effondrement des lettres entre particuliers, il s'agit donc de leur recul relatif par rapport au volume du courrier total. »*

Relatif, certes, mais avéré. Depuis vingt ans, le téléphone grignote le terrain des correspondances. *« Nous vivons dans une société pressée*, constate le directeur de La Poste. *Or écrire demande du temps, un effort : le geste téléphonique est plus facile, et semble plus indolore puisque l'on ne paye rien sur le moment. »* Pour la communication courante, quotidienne, utilitaire, le téléphone est roi. *« D'autant que les jeunes ont été élevés avec : sa pénétration quasi totale dans les foyers date de 1975 et beaucoup de ménages possèdent aujourd'hui deux postes, si ce n'est deux lignes, sans compter les téléphones portables... »*

Dans les années qui viennent, la lettre va devoir se frotter à un autre concurrent : le fax. Pour l'instant, l'utilisation du télécopieur entre particuliers demeure *« marginale »*, selon France Télécom. Mais, en révisant ses prix à la baisse et en lançant des téléphones-fax plus simples, évitant l'occupation de deux prises téléphoniques, France-Télécom entend fortement développer l'usage privé. L'habitude, déjà fort répandue, d'utiliser les fax d'entreprise à des fins personnelles devrait l'y aider...

Tout en reconnaissant effectuer 85 % de son activité avec les entreprises, La Poste est bien décidée à contre-attaquer *« car l'image que l'opinion se forge de nos services dépend de la lettre personnelle, tout particulièrement celle qui n'arrive pas à l'heure »*, commente Claude Bourmaud, qui, lorsqu'il défend la pratique épistolaire, devient presque lyrique. *« Un beau papier, un timbre soigneusement choisi, une lettre bien écrite, tout cela montre que l'on a de la considération pour son interlocuteur. C'est un acte raffiné, plus réfléchi dans le message. C'est un peu de sa personnalité que l'on transmet. »* Les délais d'acheminement des lettres sont donc désormais surveillés de près. Alors que 76 % des courriers arrivent pour l'instant à leur destinataire le lendemain de leur envoi, l'objectif est d'atteindre 80 % en 1997. Pour simplifier l'opération, La Poste propose désormais enveloppes et colis « prêts à poster » – c'est-à-dire préaffranchis – et envisage pour cet été une *« campagne de relance de l'écrit, notamment autour du nouveau timbre Jean de La Fontaine »*.

Marie-Claude Le Floc'h, directrice du Musée de la Poste (qu'elle veut *« musée de la correspondance »*), lutte tout aussi ardemment contre la mort à petit feu du courrier personnel. Expositions, ateliers d'écriture, stages de calligraphie, « salon d'écriture » même, installé durant trois mois boulevard de Vaugirard, où quelque 12 000 personnes sont venues confectionner des lettres artistiques. Mme Le Floc'h est loin de se désoler. *« Nous sentons un vrai regain d'intérêt pour les lettres faites dans les règles de l'art, avec une démarche esthétique, ainsi que pour les petites cartes-messages où le visuel compte beaucoup, et qui n'obligent qu'à écrire quelques mots. »* Son rêve ? Que les bureaux de poste français disposent, comme en Grande-Bretagne, de comptoirs offrant de jolies enveloppes et cartes, des paquets décorés, des timbres assortis, tout cela pour *« redonner le goût d'écrire, car nombreux sont ceux pour qui cela a toujours été un acte contraint, et non un plaisir. Or, une lettre, c'est une forme de communication plus généreuse que de passer un coup de fil. C'est un vrai cadeau pas cher, dont la valeur est d'autant plus grande que l'on sait que la personne y a consacré du temps. Dans notre société, cela représente beaucoup... »*

> « Nous sentons un vrai regain d'intérêt pour les lettres faites dans les règles de l'art, avec une démarche esthétique où le visuel compte beaucoup »

Tout aussi convaincue que les correspondances particulières sont loin d'être enterrées, Mireille Bossis, chargée de cours à l'université Paris-VII et passionnée d'art épistolaire, évoque moins le plaisir du don que les avatars d'une société individualiste. *« Un phénomène nouveau est apparu : la forte croissance des lettres adressées à un inconnu, dans le seul but de rompre son isolement. On écrit ainsi énormément aux présentateurs de journaux télévisés, aux animateurs, au courrier des lecteurs de certaines revues, sans vrai espoir de réponse. »* De façon plus générale, selon elle, la lettre n'est pas en voie de disparition ; elle change simplement de fonction et de forme.

Les courriers à usage familial sont peut-être monnaie moins courante, puisque les liens familiaux se distendent, mais les correspondances amicales sont toujours aussi nombreuses, et les difficultés de l'existence génèrent un vrai besoin d'écriture. *« Contrairement au téléphone, où le discours est instantané, non structuré, nécessairement superficiel, la lettre oblige à une réflexion. On peut y écrire des choses que l'on aurait eu du mal à dire. »* Et tant pis pour les nostalgiques si le fax, *« qui a l'avantage d'apporter l'instantanéité du téléphone à un support écrit »* se substitue peu à peu au courrier postal. Comme dit joliment Tzvetan Todorov dans *Plis d'excellence*, aux éditions du Musée de la Poste, *« Demain, nous continuerons à écrire des lettres, cela est sûr. Mais après-demain ? L'homme a bien pu exister sans lettres dans le passé : qu'est-ce qui nous dit qu'il ne pourra le faire dans l'avenir ? En attendant, ne gâchons pas notre plaisir, poursuivons le jeu infini de la correspondance. »*

Pascale Krémer

Les femmes tiennent la plume

Une enquête sur les pratiques épistolaires a été menée à Tours en octobre 1994, sous l'impulsion de Mireille Bossis. Mille personnes y ont répondu. Il en ressort notamment que ce sont les femmes qui écrivent le plus, puisqu'elles rédigent 71 % des lettres envoyées ; que ce ne sont pas les diplômés de l'enseignement supérieur qui s'adonnent le plus au plaisir de l'écrit postal, mais plutôt des personnes dont le niveau d'études n'a pas dépassé le secondaire ; que l'on s'écrit davantage dans les grandes villes qu'à la campagne, et enfin que ce sont les actifs qui correspondent le plus. Les demandeurs d'emploi ne sont que 3 % à envoyer des lettres, contre 52 % de ceux qui exercent une activité.

Un « jeton sécurisé » pour les services postaux accessibles par téléphone

LA POSTE a annoncé jeudi 23 février le lancement expérimental d'un « jeton sécurisé » pour ses services audiotel (messageries téléphoniques permettant notamment d'accéder à des services financiers) auprès de 2 000 de ses clients en région parisienne. Ce test, qui s'étalera sur six mois et doit permettre de rendre les communications plus sûres, a déjà été mis à l'épreuve pendant quatre mois par la banque CIC pour son serveur vocal.

Ce jeton à l'apparence d'une boite de cachous est doté d'un micro acoustique, d'une puce et d'un interrupteur. Appliqué sur le combiné, il émet, lorsque l'on appuie sur un bouton, un signal sonore présenté comme un code électronique infalsifiable. L'utilisateur compose également un code personnel à 3 chiffres. A chaque utilisation, un ordinateur central vérifie les deux opérations. Pendant la durée du test, le jeton donnera accès gratuitement à deux services : Audioposte Plus, qui permet de consulter des comptes ou de vendre certaines valeurs, ainsi que Allô Infos, un service de renseignements (maison, fiscalité, loisirs, consommation) proposé par la compagnie Mondial Assistance et réservé aux porteurs de jetons sécurisés.

Selon La Poste, le jeton permet un accès facile à des services par téléphone, alors que la multiplication des codes d'accès aux services représente une contrainte. Enfin, il doit offrir une sécurité supérieure à la frappe de codes d'accès sur le clavier téléphonique.

DISPARITIONS

Emmanuel Roblès

Le sens de la fraternité

L'ÉCRIVAIN EMMANUEL ROBLÈS est mort mercredi 22 février à Boulogne (Hauts-de-Seine). Il était âgé de quatre-vingts ans.

Emmanuel Roblès est né le 4 mai 1914, dans un quartier populaire d'Oran. Il n'a pas connu son père, a été élevé par sa mère (à laquelle il rendra hommage, plus tard, dans *Saison violente*), qui travaillait dans une blanchisserie, et par sa grand-mère espagnole, qui lui a légué tout ce qui est brûlant en lui, ou rouge, ou noir.

Sa rage contre l'injustice sociale éclate dans son premier roman, *L'Action* (1938), un récit rouge de paroxysme et de révolte. Les cris de fureur et de désespoir dont vibrent ses premiers écrits ne s'éteindront d'ailleurs jamais. Sa rencontre, à l'Ecole normale d'Alger, avec le futur écrivain algérien, Mouloud Ferraoun, qui disparaîtra plus tard au cours des luttes d'indépendance, sera déterminante ; grâce à lui, Roblès découvre la réalité musulmane.

Les Hauteurs de la ville, couronné par le prix Femina en 1948, est un grand roman courageux, empli de l'écho des premières explosions qui devaient déchirer l'Algérie. La même année, sa pièce, *Montserrat*, qui conte la révolte du peuple vénézuélien contre l'envahisseur espagnol, est représentée à Alger en même temps qu'à Paris : c'est un triomphe, aujourd'hui mondial.

Roblès ne cessera d'affirmer – notamment avec *La vérité est morte* (1952) ou *L'Horloge* (1958) – son attachement pour la technique théâtrale, qui lui paraît être la mieux adaptée pour exposer un conflit avec plusieurs personnages qui « croisent » leur vérité, comme on dit, en escrime, qu'on croise le fer. Roblès n'a jamais cherché l'esquive, n'a pas demandé le moindre secours à quelque foi spirituelle ou politique que ce soit ; il a toujours regardé la mort, le monde en face.

« Je suis de mon époque, de plain-pied avec elle », disait-il avec une fierté meurtrie. Ses principaux romans, *Cela s'appelle l'aurore* (1952), qui sera porté à l'écran par Luis Bunuel, *Les Couteaux* (1956), *La Remontée du fleuve* (1964), *La Croisière* (1968), tendus à l'extrême, soutenus par la beauté coupante de la narration, développent une crise tragique et, du propre aveu de l'écrivain, jalonnent sa vie aux endroits les plus marqués par la révolte ou l'inquiétude.

C'était parfois, chez lui, une angoisse quasi métaphysique face à l'absurde de l'univers ; elle le rendait proche d'Albert Camus, ce *« frère de soleil »* auquel l'a lié une très forte amitié depuis le jour où ils se sont rencontrés aux *Vraies Richesses*, une librairie d'Alger. Mais Roblès était trop avide de bonheur pour céder à la douleur du monde, et le désespoir, qu'il recouvrait parfois sous un masque de stoïcisme méditerranéen, était toujours chez lui corrigé, apaisé par l'amour et surtout par un sens extraordinaire de la fraternité, une solidarité presque physique avec les autres, ses *« semblables »*.

Les héros de Roblès préfèrent mourir plutôt que de renoncer à leur devoir d'altruisme. Ils sont tous à l'image de Rubio, le jeune évadé d'*Un matin de soleil*, qui choisit de demeurer auprès de son ami blessé et de se faire reprendre. Il y avait d'ailleurs, dans le regard de Roblès, un permanent éclat de bonté sur le qui-vive, un besoin rayonnant de donner, de partager – ce qu'il faisait toujours avec une dignité rieuse.

La Méditerranée n'a jamais cessé de battre dans le cœur de ce grand écrivain humaniste ; elle a maintenu en lui, qui a eu tous les honneurs (il siégeait à l'académie Goncourt depuis 1973), cet écart solaire, cette marge de lumière, cette capacité d'écoute du monde, cette soif de cosmopolitisme et ce désir de voyager sans cesse. *« Comment expliquer que le monde entier me fascine ? »* disait-il avant de partir, avec une curiosité presque enfantine, vers des pays toujours plus lointains.

Ces dernières années, il paraissait avoir renoué avec ses *Jeunes saisons*, dans des livres comme *L'Herbe des ruines* (1992), ou *Erica* (1994), où la tension tragique se dénouait en lyrisme tranquille, comme s'il avait gagné un sentiment de paix, comme une très obscure et intime confiance dans le destin, les yeux fixés sur cette heure dont il nous a appris, à tous, qu'elle était celle de la réconciliation et de l'assentiment au monde : l'aurore.

Jean-Noël Pancrazi

Robert Bolt

Le scénariste de David Lean

ROBERT BOLT, dramaturge et scénariste anglais, est mort le 20 février à son domicile près de Petersfield (Angleterre). Il était âgé de soixante-dix ans.

David Lean disait de lui qu'il était *« un rocher de la côte de Cornouailles, sur lequel les vagues viennent se briser »*. La collaboration entre le cinéaste et celui qui allait devenir son scénariste attitré commence en 1961, lorsque le producteur Sam Spiegel confie à Robert Bolt le soin d'écrire le scénario de *Lawrence d'Arabie*.

Bolt, qui est né le 15 août 1924 à Sale, dans le Lancashire, est alors un des auteurs dramatiques les plus en vue d'Angleterre. D'abord professeur d'histoire, il a fait jouer avec succès ses deux premières pièces en 1957, *The Critic and the Heart* et, surtout, *Flowering Cherry*, avec Ralph Richardson. Trois ans plus tard, Michael Redgrave et sa fille Vanessa sont les interprètes de *The Tiger and the Horse*, et Robert Bolt atteint une réputation internationale grâce à *A Man for All Seasons*, évocation de la destinée de Sir Thomas More, chancelier du roi Henry VIII.

Le thème de *A Man for All Seasons* trouve un prolongement inattendu dans la vie de Bolt, lorsque, en septembre 1961, il est arrêté et emprisonné à la suite d'une manifestation contre le danger de guerre nucléaire : à la demande de Sam Spiegel, qui ne peut différer davantage le tournage de *Lawrence d'Arabie*, il revient sur sa position pour obtenir sa libération. Cette décision, qu'il décrira comme le *« grand moment de honte »* de sa vie, le conduira à aborder à plusieurs reprises dans ses scénarios ce thème du reniement.

Lawrence d'Arabie, qui prouve son exceptionnelle capacité à associer destin individuel et Histoire, est suivi par l'adaptation, toujours pour David Lean, du roman de Boris Pasternak *Docteur Jivago* (1965), puis par le scénario de *La Fille de Ryan* (1970). En 1972, il réalise lui-même *Lady Caroline Lamb*, avec Sarah Miles, son épouse, et Laurence Olivier. Il travaille ensuite, pour David Lean, à un scénario sur la vie de Gandhi, mais le cinéaste renoncera au projet (qui sera repris par Richard Attenborough, sur un scénario de John Briley), de même qu'il ne réalisera pas *The Bounty*, que Bolt a écrit pour lui et que le producteur Dino De Laurentiis confiera à Roger Donaldson (1984).

A la demande du producteur Fernando Ghia, il écrit ensuite *The Mission*, inspiré d'un épisode de la colonisation hispano-portugaise de l'Amérique du Sud. Enfin, Robert Bolt travaille avec David Lean à l'adaptation du roman de Joseph Conrad *Nostromo*, que le cinéaste reprendra plus tard seul, mais qu'il ne pourra jamais réaliser. L'accident cérébral dont il fut victime en 1979, qui provoqua la paralysie de son côté droit et de graves difficultés d'élocution, ne suffit pas à expliquer que Robert Bolt n'ait écrit que sept scénarios en plus de trente années de carrière. Attiré par des sujets historiques nécessitant de longues recherches et auxquels il parvenait à donner personnalité et originalité, il était également habitué à un rythme d'écriture et à un style de cinéma peu en rapport avec les exigences de la production telles qu'elles se sont dessinées depuis la fin des années 60.

Pascal Mérigeau

NOMINATIONS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Roland Dumas, Etienne Dailly et Michel Ameller ont été nommés, mercredi 22 février, membres du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 25 février).

[Né le 23 août 1922 à Limoges (Haute-Vienne), Roland Dumas est diplômé d'études supérieures de droit, de l'École libre des sciences politiques et ancien élève de la London School of Economics. Il commence sa carrière d'avocat en 1949 à la cour d'appel de Paris. Journaliste à l'Agence économique et financière, il dirigera en 1966 l'hebdomadaire *La Corrèze républicaine et socialiste*. Élu député UDSR de la Haute-Vienne en 1956, député FGDS de la Corrèze en 1967, député PS de la Dordogne en 1981, il sera réélu en 1986 et en 1988. En 1968, il est vice-président de l'Assemblée nationale et président de la commission parlementaire spéciale sur l'objectivité de l'ORTF. Membre de la FGDS en 1967 puis de la Convention des institutions républicaines en 1968, il fait partie de la commission exécutive du PS en 1971 et du comité directeur de 1987 à 1990. Il devient, en 1983, ministre des affaires européennes du troisième gouvernement de Pierre Mauroy et également, l'année suivante, porte-parole du gouvernement. Il conserve ces deux postes dans le gouvernement de Laurent Fabius (juillet 1984) et devient ministre des relations extérieures lors d'un remaniement le 7 décembre 1984. Ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères dans les deux gouvernements de Michel Rocard (1988), il occupe à nouveau cette fonction dans le gouvernement d'Edith Cresson (1991) et dans celui de Pierre Bérégovoy (1992).]

[Né le 4 janvier 1918 à Paris, Etienne Dailly est ingénieur de l'École supérieure des travaux publics de Paris. Directeur de société puis exploitant agricole à compter de 1952, Etienne Dailly est consultant en études économiques et financières depuis 1953, administrateur de la Compagnie française de sucrerie depuis 1962 et de la compagnie Saupiquet depuis 1989. Membre du Parti radical socialiste à compter de 1946, il fait partie du comité exécutif à partir de 1970 (réélu en 1975 et 1983). Il est élu premier vice-président du Parti radical en 1981, avant de devenir membre du bureau national en 1987. Elu sénateur (GD) de Seine-et-Marne en 1959, il sera réélu en 1968, 1977 (maj.) et 1986 (RDE à partir de 1989). Vice-président de la commission des lois du Sénat en 1967, il devient vice-président du Sénat en 1968 et est régulièrement réélu depuis. Conseiller municipal en 1953, il est élu, en 1961, conseiller régional d'Ile-de-France (jusqu'en 1973, puis de 1976 à 1982). Conseiller général de Seine-et-Marne de 1961 à 1979, président de cette collectivité en 1965, il enlève en 1965 la mairie de Nemours, qu'il conservera pendant douze ans. Il est vice-président de l'Assemblée des présidents de conseils généraux de France de 1970 à 1979.]

[Né le 1er janvier 1926 aux Attafs (Algérie), Michel Ameller est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et docteur en droit. Entré en 1952 à l'Assemblée nationale au service des procès verbaux, il devient chef de la division du matériel, puis du secrétariat de la commission des affaires culturelles, directeur du service des affaires sociales et directeur de la séance. Directeur général des services législatifs en 1978, il est nommé secrétaire général de l'Assemblée nationale en juin 1985, fonction qu'il occupera jusqu'en 1992. Auteur de nombreuses études sur le fonctionnement de l'Assemblée, il a notamment publié deux ouvrages sur les « questions », ainsi que *L'Assemblée nationale au cœur de la démocratie* (1989) et un « Que sais-je », en 1994, intitulé *L'Assemblée nationale*.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– Françoise Cayrol et Renaud Baudrillart,

ont l'immense bonheur d'annoncer la naissance de leur fille,

Iris,

le 3 février 1995.

13, rue Nicolas-Fortin
75013 Paris

Mariages

A nos familles et amis,

nous nous sommes mariés
vendredi 17 février 1995, à Paris.

Diane et Philippe BRAMI.

Décès

– Mme André Bourgeois,
née Simone Gelos,
son épouse,
M. et Mme Michel Durand,
M. Thierry Bourgeois-Gelos,
ses enfants,
Mlle Cécile Durand,
sa petite-fille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

M. André BOURGEOIS,

survenu dans sa quatre-vingt-unième année.

A la demande de ses proches et selon son souhait, plutôt que des fleurs, des dons peuvent être adressés à l'un des organismes suivants en précisant :
– « Dons André Bourgeois », institut Gustave-Roussy (recherche sur le cancer), 39, rue Camille-Desmoulins, 94805 Villejuif ;
– Association Krousar-Thmey (préservation de l'enfance au Cambodge), 10, rue Dussoubs, 75002 Paris.

« La mesure de l'amour, c'est d'aimer sans mesure. »

Saint Augustin,
Confessions.

5, rue Moussempès,
64200 Biarritz.

– Les amis de

Albert DALY,
ancien président
de l'Association internationale
des interprètes de conférence,

ont la tristesse d'annoncer son décès, survenu le 16 février 1995, à son domicile à Londres.

– Genay.

Mme Louis Chaudenson,
née Suzon,
Françoise, Pierre, Marie-Noëlle
et leur fils Olivier Chaudenson,
M. et Mme Robert Chaudenson
et leurs filles,
Les familles Chaudenson, Deroide, Suzon et Péronse,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Louis CHAUDENSON,
médaille du Mérite,

à l'âge de soixante-quatre ans.

Funérailles en l'église de Genay le samedi 25 février 1995, à 11 h 15.

Condoléances sur registre.

104, rue des Rameaux,
69730 Genay.

– Véronique Plocq Fichelet,
son épouse,
Mme Guy Plocq,
Sylvie Plocq,
Monique et Yves Elfler,
Mme Madeleine Aousit-Schwartz,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymond FICHELET,
psychologue social,

le 17 février 1995, à l'âge de soixante-trois ans.

Les obsèques auront lieu le 24 février, au crématorium du Père-Lachaise, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à Médecins sans frontières.

10, rue Richer,
75009 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Thérèse KRAFFT,
artiste-peintre,

survenu le 22 février 1995, à l'âge de soixante-neuf ans.

De la part de
M. et Mme Etienne Krafft,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Philippe Krafft
et leur fille, Victoire,
Mme Marie-Laure de Geoffroy
et ses filles, Marine et Zoé.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 28 février, à 15 heures, en la basilique Sainte-Clotilde, de Paris (7e).

– M. Yves Raynouard,
Frédéric et Marie Dominique,
Olivier et Isabelle,
Natacha et Jérôme,
Eliot, Léa et Lola,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Yves RAYNOUARD,
née Christiane Bancilhon,

survenu le 23 février 1995, à l'âge de cinquante-sept ans.

Ses mots au moment du départ : temps, histoire et amour.

– Mme Jean Delmas,
son épouse,
M. et Mme Bernard Michelin,
M. et Mme Bernard Delmas,
ses enfants,
Catherine et Bruno Estampe,
Véronique Michelin et Pascal Poilliot,
Bruno Michelin,
Géraud et Catherine Delmas,
Benoît Delmas,
ses petits-enfants,
Marine, Nicolas et Enguerrand,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute leur famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean DELMAS,
agrégé de l'Université,

le 22 février 1995, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 25 février, à 9 h 15, en l'église de la Rédemption, à Lyon (6e).

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ytrac (Cantal).

72, rue Duguesclin,
69006 Lyon,
22, rue de la Sablière,
75014 Paris,
18, rue Georges-Bizet,
78690 Les Essarts-le-Roi.

– M. Jean Wajsbrot, dit Jean Lescot,
son fils,

Lélia Dimitriu,

David Wajsbrot, dit David Lescot,
Micha Wajsbrot, dit Micha Lescot,
ses petits-fils,

Sophie Lescot,

Mania Katz en Israël,
sa sœur,
Ses neveux et nièces, cousins et cousines,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Rywka WAJSBROT,

survenu le 23 février 1995, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 27 février.

On se réunira à 10 h 30 à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Simon Lauras-Daum,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la grande tristesse de vous annoncer le décès de

Simon LAURAS,

le 23 février 1995.

Les obsèques auront lieu en l'église de Soullans, le samedi 25 février, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons au Secours catholique.

Les Charruies, route du Soullandeau,
85300 Soullans.

– Jacqueline et Pavel Macek,
sa fille et son gendre,
Tomas, Marienka, Emanuela,
ses petits-enfants,
Et ses proches,
font part du décès de

Emmanuel ROBLÈS,
écrivain,
membre de l'Académie Goncourt,

le mercredi 22 février 1995, dans sa quatre-vingt-unième année, et rappellent à ceux qui les ont connus son fils Paul (décédé en 1958) et son épouse Paulette (décédée en 1974).

L'inhumation aura lieu le mardi 28 février, à 15 h 45, au cimetière nouveau de Boulogne, avenue Pierre-Grenier.

6, rue Edouard-Detaille,
92100 Boulogne,
50, avenue de Naugeat,
87000 Limoges.

– Claude Cherki et les Editions du Seuil font part du décès de

Emmanuel ROBLÈS,
écrivain,
membre de l'Académie Goncourt,

le mercredi 22 février 1995.

L'inhumation aura lieu le mardi 28 février, à 15 h 45, au cimetière nouveau de Boulogne, avenue Pierre-Grenier.

(Lire ci-dessus.)

Remerciements

– Jacqueline Dellepiane-Patéro
et Jean Patero,
Jacques Caïn,
Jean-Robert Caïn,
Natacha Raoult-Caïn,
Didier Raoult
et leurs enfants Sacha et Lola,
François-Dominique
Champeau-Dellepiane,
Sa famille,
sont touchés par les nombreux témoignages d'affection qu'ils ont reçus à l'occasion du décès de

Martine CAÏN,

et vous prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements très émus.

Ils remercient aussi toute l'équipe soignante de l'institut Paoli-Calmettes pour son aide médicale et son affection de tous les instants.

– Mme Henri Cayre,
Mme Marie-Hélène Cayre Hilebrecht-Kemena,
M. et Mme Jean-Paul Cayre,
très profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie et d'amitié qui leur ont été prodigués lors du décès de

M. Henri CAYRE,

et dans l'impossibilité de répondre à tous, expriment leurs remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

– Gilberte Sutra de Germa,
Anne et Christian Sutra-Gil,
Parents et alliés,
remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur amitié par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs, lors du décès de

Georges SUTRA DE GERMA,
député honoraire au Parlement européen.

Anniversaires

– Pour le vingt et unième anniversaire de la disparition de

Michèle CYPKIN,
agrégée de l'Université,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Lucien Elie ITKINE,

transféré de Lyon à Auschwitz le 11-8-44, puis à Mauthausen le 25-1-45, est mort là-bas,

le 25 février 1945.

Irène,
sa fille,
Serge,
son fils,
Et sa femme Elly,
Les enfants de Serge,
Sonia, Elie, Vincent et Thomas,

ne l'oublient pas.

– Il y a trois ans disparaissait

Arlette LÉVY-ZLOTOWSKI,
agrégée de l'Université.

Une commémoration aura lieu, dimanche 26 février 1995, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux. Rendez-vous à l'entrée principale.

Communications diverses

TY2 :

« Sur le taureau de fer qui fume, souffle et [beugle,
L'homme a monté trop tôt. Nul ne connaît [encor
Quels orages en lui porte ce rude aveugle,
Et le gai voyageur lui livre son trésor ;
Son vieux père et ses fils, il les jette en [otage
Dans le ventre brûlant du taureau de [Carthage,
Qui les rejette en cendre aux pieds du dieu [de l'or (...) »

ALFRED DE VIGNY (*La maison du Berger*), 1844.

HORIZONS

ENQUÊTE

Les mille violons envolés

La brigade de répression du banditisme a découvert, à la fin de l'année dernière, 1 024 violons dans un trois-pièces à Paris. Le propriétaire de l'appartement, un brocanteur des puces de Saint-Ouen, achetait des instruments volés, leur donnait une patine et une fausse identité puis les revendait. Seuls 113 ont pu être restitués à leurs propriétaires

PHILIPPE HUREL, brocanteur, était un obsédé du violon de commerce. Chez lui, rue de l'Observatoire, à Paris, il en avait un bon millier. Mille violons dans un trois-pièces, découverts le 19 novembre 1994 par les policiers de la brigade de répression du banditisme. A la cuisine, les plus ordinaires remplaçaient la batterie de casseroles aux crochets, près de l'évier. Dans le salon, la commode d'époque abritait de précieux archets. Le propriétaire avait construit des étagères, violons encore, ajouté des tiroirs-bateaux sous le canapé blanc, violons toujours. Au-dessus et sous les cimaises de la chambre à coucher, pendaient de nobles pièces et le joyau de la « collection » était sous clef dans le beau secrétaire. Dans le faux plafond de la cuisine, bricolé par le propriétaire – profondeur 1,30 mètre, hauteur 4 mètres, longueur 6 mètres –, violons, violons et violons, dont de magnifiques spécimens signés, mais aussi des poupées anciennes de grande valeur, un vase Lalique et des pâtes de verre. En tout, selon l'inventaire de la police, 20 mètres cubes d'instruments de musique, plus de 20 millions de francs pour mille vingt-quatre violons. Le plus précieux, protégé par un écrin au rose passé, est signé d'un artiste fameux, Amati, le « maître » de Stradivarius. Il vaudrait 1 million de francs. Un autre joyau signé Jean-Baptiste Vuillaume, dans son étui de velours jaune pâle, atteindrait 500 000 francs.

Les luthiers du quartier de la rue de Rome, à Paris, en ont soupiré d'aise. Depuis quelques mois, les amateurs de violons, archets et violoncelles avaient déserté leurs boutiques, et les ventes avaient dangereusement chuté. Ces commerçants – fort au fait de cet étroit marché – s'étaient donc concertés. Sans aucun doute une brebis galeuse sévissait, raflant dans l'ombre neuf demandes sur dix et raréfiant l'offre des précieux instruments.

C'est alors qu'arrivèrent, avec l'automne, quelques menues informations aux oreilles des inspecteurs spécialisés de la BRB (brigade de la répression du banditisme). Un brocanteur, Philippe Hurel, installé depuis vingt ans dans deux baraques du marché Jules-Vallès, aux puces de Saint-Ouen, semblait s'être pris d'une soudaine passion pour le délicat objet de transaction. Obsédé par ce nouveau dada, il n'ouvrait même plus ses magasins le week-end venu. Mais on le surprenait souvent, dans les allées des puces, ou encore près des jardins du Luxembourg, en compagnie de Gitans honorablement connus pour être les meilleurs fournisseurs en la matière. Cet homme de cinquante-huit ans, sans histoire apparente, ne se cachait nullement. Il ne recevait personne chez lui, parlait peu. Son voisinage l'apercevait parfois.

IL avait ses habitudes, un café-bar tout proche de chez lui, par exemple, où il buvait une bière avec ses visiteurs, le temps d'un rendez-vous d'affaires. La semaine comme le dimanche, Philippe Hurel débordait d'activité. Accompagné à l'occasion d'un jeune collègue, il avait coutume de garer sa voiture près de son bistrot favori, d'y entrer sans hâte et d'y retrouver ses partenaires habituels, notamment deux frères tziganes, bien vêtus et portant moustache noire. Quand les pluies d'octobre inondaient le pavé, chacun sirotait son verre, à l'intérieur, tout en menant commerce. Un coffret de bois s'ouvrait, le violon d'art apparaissait, serti dans son velours suranné. Philippe Hurel le prenait délicatement en main, observait de près l'instrument sous toutes ses facettes, et le reposait dans l'écrin. A voix basse s'échangeaient quelques propos. Le brocanteur quittait la table et se dirigeait vers sa voiture, suivi de ses acolytes. De sa poche, il tirait une liasse de billets, vite disparue dans la poche d'un comparse, et prenait le volant après avoir remisé la boîte et son violon dans le coffre arrière. Ce scénario ordinaire comportait plusieurs variantes. S'il faisait beau, les compères préféraient la douce chaleur de la rue à l'obscurité du bistrot. Les Gitans débarquaient de leur véhicule un chargement enveloppé dans trois sacs-poubelles. Le brocanteur ouvrait l'emballage grossier, en sortait un violoncelle, plusieurs violons, des archets, et quelques écrins. A deux pas de sa voiture garée, Philippe Hurel examinait au soleil les violons convoités. La transaction se réglait comme précédemment, toujours en liquide. Jusqu'à ce jour fatal du 19 novembre, où en plein midi deux équipes de la BRB sautèrent au collet de l'infortuné Philippe, surpris la main dans le sac si l'on peut dire. Sommé de s'expliquer, il le fit volontiers, avec sobriété. Certes, il s'agissait d'un commerce au noir. Le fisc aurait à y redire. Mais au-delà, que pouvait-on lui reprocher ? Evidemment, il n'avait jamais manifesté la moindre curiosité sur l'origine de cette manne, n'exigeant pas de certificat d'origine. Instruments volés, ou simplement acquis à bas prix lors du déménagement d'un retraité décédé, il disait n'en rien connaître.

Au fil des interrogatoires qui vont suivre, menés par les policiers agissant sur commission rogatoire du juge d'instruction parisien Marie-Martine Pantz, le prévenu finit par confirmer ce que les documents comptables saisis à son domicile laissaient percevoir. Le commerce du violon, commencé en avril 1994, aurait rapporté gros jusqu'à sa cessation forcée en novembre. Trois millions de francs, pour cinq cents pièces en huit mois, ont été enregistrés par le facturier. Ses concurrents luthiers ayant pignon sur rue n'en reviennent pas. Ils en seraient presque jaloux. Chacun d'eux dispose, au mieux, de quatre-vingts pièces en stock, et s'estime heureux quand il en vend cinq par mois. Philippe Hurel a battu tous les records et en très peu de temps. En manager avisé, il ne semble pas avoir dissipé ses gains à tous vents. Il ne possède que son logis, un bateau à Hyères, et se nourrit à déjeuner d'une tranche de jambon et d'un morceau de fromage achetés chez l'épicier du coin.

CE commerçant malin avait su démarcher une clientèle friande et fortunée. Car l'amour du violon ne connaît pas de frontières. Des grossistes d'Osaka, de Tokyo ou de New York n'hésitaient pas à se fournir à cette source nouvelle. Pas de certificat d'origine ? Qu'importe. L'instrument convoité plaira aux amateurs japonais, amoureux de patine française à défaut d'authenticité. Les nombreuses factures de la comptabilité Hurel en témoignent. Le prix est plus que raisonnable, allant de 2 000 F à 10 000 F selon la rareté de la signature apposée et l'âge affiché de l'« antiquité » : Philippe Hurel tenait soigneusement la balance de ses achats et ventes, même s'il s'était bien gardé d'ouvrir le « livre de police » imposé par la réglementation professionnelle.

Dans un placard de la cuisine, Philippe Hurel disposait de curieuses étiquettes. C'étaient des séries de photocopies reproduisant de rares et vrais labels portant la marque des meilleurs artisans du début de ce siècle, comme Jules Lamy. La France est en effet appréciée dans le monde entier pour ses faiseurs de génie. Si l'objet d'art date de moins de cent ans, les contrôles administratifs ne sont pas trop sévères, et les droits d'exportation infimes. A cet âge, il bénéficie déjà d'une réelle valeur spéculative.

LE brocanteur reconverti en collectionneur d'envergure s'était plongé dans la lecture de l'annuaire officiel répertoriant les labels authentiques. Il avait, tout simplement, photocopié puis, avec minutie, reproduit à la plume et patiné le résultat. Dans la cuisine, les encriers voisinaient avec des sachets de thé et du marc de café. Les étiquettes confectionnées balayaient toute la gamme des sépias. Un coup de grattoir par-ci, une légère modification de la hampe par-là, l'effacement discret d'une signature triviale, et le tour était joué.

La blonde Martine Monteil, qui dirige la BRB, aime la musique et singulièrement le violon. La découverte des mille vingt-quatre violons de la rue de l'Observatoire lui donna de l'émotion et du travail. Elle n'oublia pas les malheureux propriétaires spoliés. Comment leur rendre leur bien, en l'absence de toute trace d'identification ? Il y avait des dépôts de plaintes par-ci par-là, mais il était exclu de donner à Pierre ce qui avait appartenu à Paul. Martine Monteil s'inspira de précédents fameux. La BRB avait exposé les bijoux de la collection Maurice Joffo, ce coiffeur receleur de haut vol qui défraya la chronique judiciaire en 1985 : les victimes étaient venues reconnaître leurs biens, quai des Orfèvres, à Paris.

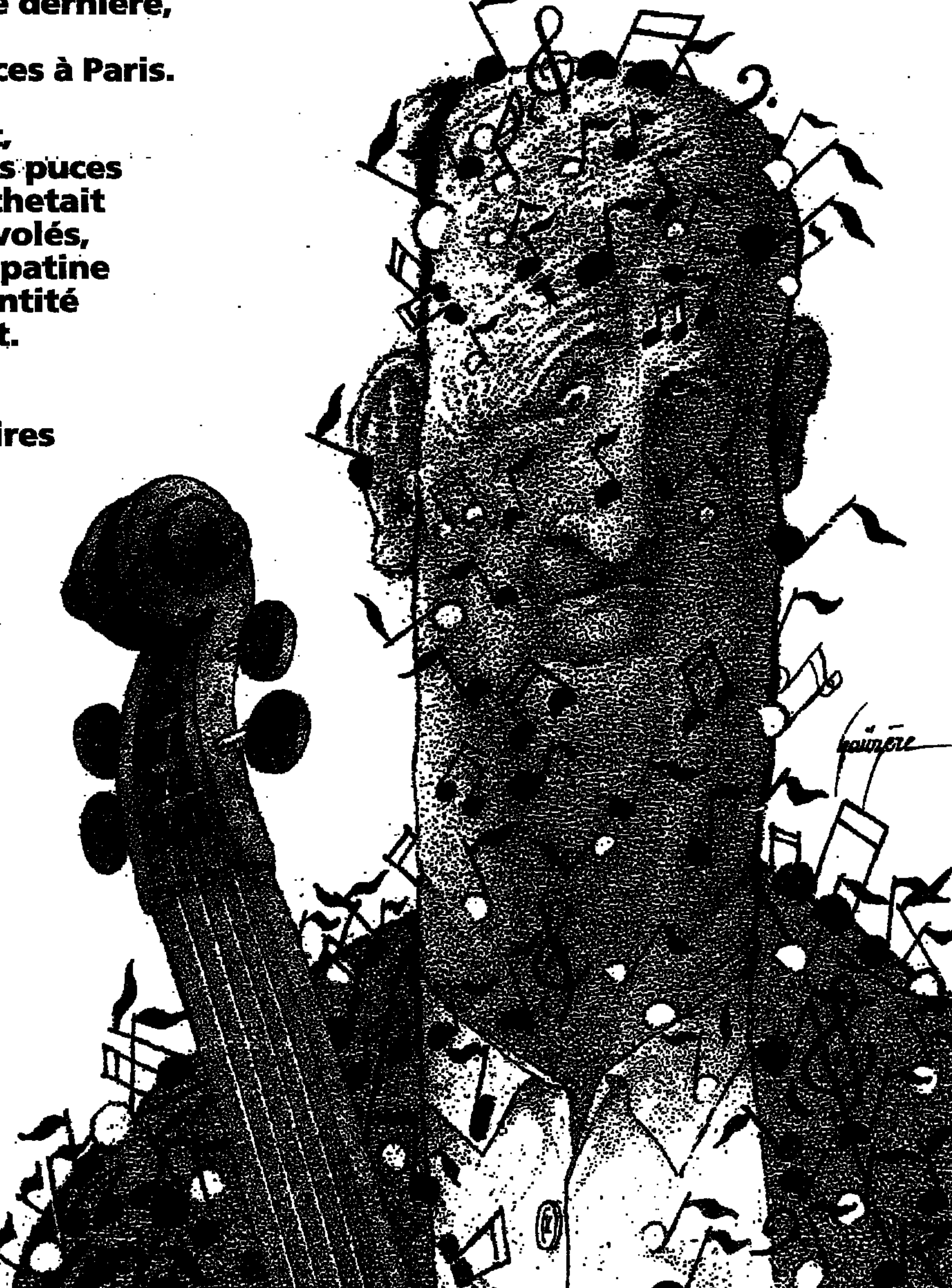
Les luthiers de la rue de Rome n'en reviennent pas. Ils en seraient presque jaloux : chacun d'eux dispose, au mieux, d'un stock de quatre-vingts pièces et s'estime heureux quand il en vend cinq par mois

Mme Monteil, l'inspecteur divisionnaire Patrick Petit, qui dirige son équipe spécialisée, et son collaborateur Mathieu Simoné, qui entra le premier dans la caverne d'Ali-Baba, optèrent avec enthousiasme pour une nouvelle exposition. Le lieu choisi – l'élégante galerie de l'espace Drouot-Montaigne – fut à la hauteur des œuvres exposées. L'événement fit grand bruit en France comme aux Pays-Bas, en Suisse, en Grande-Bretagne, principales patries des victimes. Le BKA, police fédérale allemande, se déplaça jusqu'à Paris pour consulter les fiches de la BRB.

En quatre jours, du 7 au 10 janvier 1995, deux mille cinq cents personnes, plaignants et curieux, accoururent. Les inspecteurs de Patrick Petit tenaient l'expo. Sur les mille vingt-quatre pièces, cent treize, dont le joyau de la « collection », furent restituées à leurs propriétaires, français, belges et japonais. Faute d'avoir pu fournir des preuves suffisantes de propriété, trois cents demandeurs repartirent après avoir identifié leur bien. Les plus malchanceux écrasèrent une larme. En l'absence de justificatifs solides – clichés, certificat, déclaration de vol –, ils ne purent prouver leur titre et rentrèrent chez eux bredouilles, sans espoir de retour, amers face à une telle *« injustice »*.

Depuis, les objets non attribués ont quitté le local de la BRB pour un dépôt plus vaste dans les sous-sols du palais de justice de Paris. Pour le moment, les cartons restent clos. *« Inutile de prendre rendez-vous et de se déplacer, il n'est plus possible de les consulter. »* Il faudra attendre la conclusion judiciaire de l'affaire. L'enquête enfin terminée permettra peut-être quelques identifications supplémentaires. Accusé de recel, faux et usage de faux, escroquerie, Philippe Hurel n'est pas bavard. Le plus légalement du monde, et sans ouvrir de comptes-écrans, il avait fait circuler ses fonds à travers diverses banques. Il opérait quasiment seul dans un réseau de lui seul connu, sans la contrainte de commandes anticipées. Et pas seulement par amour pour le violon.

Danielle Rouard



La société de l'information au risque des oligopoles

par Patrice d'Oultremont, Riccardo Petrella et Philippe de Woot

LA réunion ministérielle spéciale du G 7 sur la société de l'information, ses développements et ses perspectives reflète l'importance que les dirigeants des sept pays les plus industrialisés du monde accordent aux bouleversements économiques, sociaux, culturels et politiques qu'ils attendent de l'avènement de la société de l'information. Ils pensent, à juste titre, que la société de l'information représentera l'une de ces grandes « révolutions » qui changent l'histoire humaine, comme la société industrielle par rapport à la société agricole.

Initiative louable donc. Cependant, au vu des informations officielles et des débats préparatoires (par ailleurs entièrement absents sur le plan public, aussi bien aux Etats-Unis qu'au Japon, en France qu'en Allemagne fédérale, en Italie ou en Espagne), il est à craindre que cette réunion fasse apparaître l'ampleur du décalage existant entre, d'une part, la reconnaissance (verbale) des transformations profondes liées à la société de l'information et, d'autre part, le caractère réducteur et étriqué (réel) des visions sociétales et politiques qui inspirent les intentions d'action de ceux qui participeront à la réunion. Les pouvoirs publics semblent débordés par la nouvelle société de l'information (plutôt locale et mondiale à la fois) et obnubilés par les prouesses de la technologie et les perspectives mirobolantes de nouveaux marchés. Ainsi paraissent-ils incapables d'élaborer et de proposer une vision « politique » globale et à long terme de l'ensemble des opportunités, enjeux et problèmes liés à la société de l'information. Ce vide du « politique » laisse le champ libre aux visions et aux stratégies – fortes – proposées par le secteur privé, surtout les industries de l'information et de la communication.

Depuis plusieurs années, on assiste à une accélération de la prise en main par les industriels (et les financiers) de la direction des événements : c'est à eux qu'on dévolue la définition des enjeux et des priorités de la société de l'information. Ce sont les représentants des grands groupes industriels internationaux qui ouvriront la réunion du G 7 à Bruxelles par une table ronde censée, précisément, fixer le cadre du débat sur les tenants et les aboutissants de la société de l'information !

Dans ces conditions, la réunion risque de mettre l'accent uniquement sur les infrastructures, les investissements, les questions commerciales, la propriété intellectuelle, les normes et les standards, la compétitivité ; de débattre de la libéralisation des marchés, de la dérégulation de l'Etat et de la privatisation des services publics, de célébrer les vertus de la télévision interactive, du télétravail et de la réalité virtuelle ; et de ne payer qu'un tribut formel à la prise en compte des opportunités et des problèmes au plan social, humain, culturel et politique.

Le G 7 peut marier autoroutes de l'information et intérêt général… ou livrer cette révolution à quelques groupes planétaires

Deux erreurs sont à éviter. Réduire tout à des problèmes d'outils, de marchandises, de réseaux, de jeux d'entreprises et de règles marchandes d'accès et d'usage serait la première erreur. Le G 7 passerait, ce faisant, à côté de l'essentiel, à côté des grandes questions que soulève la société de l'information et, en particulier, la transition vers cette société : comment mesurer la valeur de l'information et de la connaissance sous-jacente ? Quels nouveaux pouvoirs émergeront ? Comment éviter que la société de l'information ne se traduise par le renforcement des élites ? Quel nouvel Etat, et à quel niveau, faudra-t-il promouvoir ? La société de l'information mondiale sera-t-elle organisée en l'absence de pouvoirs politiques mondiaux ? Pour qui, par qui et comment changer le système éducatif ? Quel respect assurer des diversités culturelles et de la multiplicité des langues ? Quels nouveaux emplois permettra la société de l'information pour combattre le chômage et l'exclusion sociale ?

Et encore : peut-on empêcher que les personnes deviennent des terminaux « mobiles » pour des réseaux mondiaux d'entreprises virtuelles ? Quel sera, quelle devra être la place de l'Afrique, de l'Inde, de l'Ouzbékistan, de la Colombie dans la société de l'information ?

La seconde erreur consiste à laisser le développement de la société de l'information entièrement confié au secteur privé et aux forces du marché. Compte tenu de la dynamique et de la puissance des groupes financiers et industriels privés (que l'on songe à ATT, CNN, Time Warner, Matsushita, Bertelsmann, Sony, Microsoft, Philips, Mitsubishi, Toshiba, IBM, Viacom, Murdoch, British Telecom, Ericsson…), on irait tout droit vers la constitution et la domination de quelques oligopoles mondiaux. Les alliances, les fusions, les accords de coopération entre les grands groupes privés cités vont déjà plus vite que l'élaboration des politiques publiques.

Cela n'est pas étonnant car le dynamisme du capitalisme « global » qui est en train d'assurer la direction des affaires économiques mondiales repose sur une capacité stratégique sans commune mesure avec elle des pouvoirs publics nationaux et intermédiaires.

Or ce sont justement ces acteurs du capitalisme « global » qui ont besoin des autoroutes et des TGV de l'information et de la communication, cela dans un contexte de croissante libéralisation, déréglementation et privatisation, pour mieux gérer la mondialisation du capital, des finances, du commerce, des marchés.

En face de ces deux erreurs à éviter, la rencontre de Bruxelles doit montrer que les pouvoirs publics sont décidés à remettre la politique (l'intérêt général) au centre de la réflexion et de l'action du développement de la société de l'information. Elle devrait représenter une occasion majeure pour donner un sens social nouveau à l'économie mondiale de l'information en émergence, et offrir une occasion unique pour réfléchir et proposer la mise en place à l'échelle internationale des dispositifs et mécanismes destinés à faire de la satisfaction de la demande sociale le principal moteur du développement de la société de l'information.

***Patrice d'Oultremont** est consultant en multimédia. **Riccardo Petrella et Philippe de Woot** sont professeurs à l'université catholique de Louvain.*

Infostructure et partenariat

par Lucio Stanca

LES politiques se réunissent cette fin de semaine pour une conférence ministérielle sur la société de l'information. Leur simple présence à Bruxelles adressera un message important au reste du monde : les gouvernements comprennent qu'ils ont un rôle déterminant à jouer pour faciliter le déploiement d'une infrastructure globale d'information (IGI).

De nombreuses manières, les futures autoroutes de l'information sont déjà là. Construire sur cette base technologique nécessite à mon sens que secteur public et secteur privé traitent ensemble une série de défis lors de la première réunion jamais organisée sur la société de l'information. Comment allons-nous devenir une « véritable » société de l'information où chacun puisse bénéficier de la technologie ?

Les bénéfices potentiels de la création d'une IGI sont considérables. Au fur et à mesure qu'évoluera cette « infostructure », on verra s'accroître le nombre d'emplois, la productivité et la compétitivité. L'élargissement de l'accès aux technologies de l'information entraînera une élévation du niveau de vie.

Pour que nous devenions cette « véritable » société de l'information, il faut que ce qui sortira de la réunion de Bruxelles soit plus qu'un geste symbolique porté par l'air du temps. Les gouvernements doivent accepter de jouer un rôle plus déterminant pour la réduction des barrières qui demeurent à l'expression des forces du marché. Comme le soulignait le rapport Bangeman sur « L'Europe et la société globale de l'information », nous devons *« faire confiance aux mécanismes du marché »* et *« encourager un esprit d'entreprise qui permette l'apparition de nouveaux secteurs dynamiques dans l'économie »*.

Hélas, lorsqu'il s'est agi d'envisager les technologies de l'information, l'Europe, jusqu'ici, a été réticente à faire confiance aux forces du marché. Il est, par exemple, inacceptable que quelques membres de l'Union européenne n'aient pas respecté les délais fixés pour la libéralisation des télécommunications qui avaient fait l'objet d'un accord à Bruxelles.

Un grand débat s'est ouvert sur les technologies de l'information : sont-elles créatrices ou destructrices d'emplois ? Une comparaison des taux de chômage entre l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis ne semble pas indiquer que les technologies de l'information entraînent des pertes d'emplois massives. Malgré les énormes investissements en informatique réalisés au cours de la dernière décennie, le taux de chômage est resté pratiquement stable aux Etats-Unis, à environ 5,5 %. En Europe de l'Ouest, où l'investissement a été moins élevé, environ 11 % de la population active est sans emploi.

La conclusion d'une étude récente concernant les effets des technologies de l'information sur l'emploi, réalisée par l'Institut d'études économiques sur l'innovation et les technologies de Maastricht, est que les technologies de l'information créeront dans le monde plus d'emplois qu'elles n'en feront disparaître. Les auteurs indiquent toutefois que, pays par pays, le résultat est moins clair.

Si l'Europe n'agit pas, elle perdra du terrain sur les Etats-Unis et l'Asie-Pacifique

Ce qui est clair, à mon sens, c'est que les pays les plus lents à réaliser les réformes indispensables et à se préparer pour l'avenir non seulement seront moins gagnants, mais risquent d'être perdants dans la concurrence internationale.

Si l'Europe veut être gagnante sur la scène internationale, elle doit s'en donner les moyens en intégrant les technologies, faute de quoi elle risque de perdre du terrain sur les Etats-Unis et la région Asie-Pacifique. L'Europe doit agir en prenant davantage la mesure des urgences pour la mise en œuvre de politiques créatrices d'emplois et favorables à un plus large recours aux technologies de l'information. L'Europe doit agir aujourd'hui pour faire progresser :

– les modifications du contexte réglementaire favorables à un renforcement de la concurrence, à un abaissement des coûts des télécommunications et à la protection de la vie privée pour les usagers ;

– les modifications du droit du travail qui permettront des méthodes de travail nouvelles, plus souples, telles que le télétravail, où une personne devient un « producteur individuel » dans une entreprise décentralisée, « virtuelle » ;

– les modifications d'attitudes propres à éviter à ce continent de devenir une société à deux vitesses où seulement une partie de la population aurait accès aux technologies nouvelles et en maîtriserait le maniement.

Devenir une « véritable » société de l'information où tout le monde peut bénéficier des technologies supposera un partenariat sans précédent entre secteur public et secteur privé. Préparer les Européens à l'avènement de la société de l'information suppose que les gouvernements montrent l'exemple et recourent à ces technologies pour l'accomplissement plus efficace du service public.

De même, si nous devons concrétiser les bénéfices de la convergence des technologies, l'industrie doit améliorer sa capacité à mettre au point des normes ouvertes et connectables qui rendent l'utilisation du téléphone et des ordinateurs portables aussi aisée que celle des divers éléments d'une chaîne stéréo. C'est seulement par un travail en partenariat que nous pourrons assurer la concrétisation des principes d'égalité d'accès et de facilité d'emploi.

***Lucio Stanca** est président-directeur général d'IBM Europe.*

Une chance pour la culture française

par Bruno Oudet

LE développement de la communication par les ordinateurs reliés en réseau marquera profondément les prochaines années. On le voit déjà aujourd'hui avec la croissance d'Internet, le réseau des réseaux : un million d'utilisateurs nouveaux chaque mois, un doublement des communications chaque année. Demain, sons, images et données numérisées circuleront à très grande vitesse sur les autoroutes de l'information, ignorant les distances et les vitesses, et donnant ainsi une consistance au concept de village global.

Pour en comprendre les implications linguistiques et culturelles, il faut mesurer la puissance et comprendre l'économie des réseaux et des informations numérisées qu'ils véhiculent. La puissance est le résultat de l'insertion d'ordinateurs dans la chaîne de communication. Ils apportent leur capacité de stockage et d'exécution instantanée de tâches répétitives. L'envoi d'un journal d'information à cinq mille personnes ne nécessite que cinq minutes d'intervention. L'économie de ce nouveau support est caractérisée par des coûts fixes ; les coûts de diffusion sont négligeables. Il est presque aussi coûteux de produire l'information que dans le passé (mis à part les coûts de présentation plus réduits grâce aux outils de mise en page), mais on peut la diffuser mondialement avec des budgets réduits, voire nuls. Aucune autre production ne bénéficie d'une structure de coûts comparable qui se traduit par des économies d'échelle très élevées.

On mesure alors les chances de notre langue et de notre culture, mais aussi la nécessité de s'organiser. En effet, il ne faut d'abord pas se cacher que les Américains sont à la pointe de cette technologie de communication. La langue anglaise et la culture américaine sont donc les premières à être diffusées. L'économie des réseaux joue à plein en leur faveur. Une production dont le coût a déjà été amorti sur le public américain peut être alors diffusée à des prix modiques dans le monde entier.

La tentation est alors grande de conclure qu'il faut s'isoler au mieux pour défendre sa langue, ou d'essayer de construire d'autres réseaux aux normes françaises ou européennes, un réseau Minitel amélioré par exemple. Ce n'est malheureusement plus possible par rapport à un tel raz de marée. De plus en plus de pays cherchent à se connecter à Internet. On peut par exemple citer la Chine qui, après quelques mois de connexion par une ligne à bas débit, demande l'installation de deux lignes de haut débit. Contrecarrer cette avancée inévitable ne pourrait conduire qu'à un isolement progressif.

Un moyen d'atteindre une présence inenvisageable autrement

La solution serait plutôt d'utiliser au mieux ces nouvelles possibilités pour atteindre par les réseaux un niveau de présence qu'il n'était pas possible d'envisager par les moyens traditionnels. Pour aller au-delà des initiatives ponctuelles encore insuffisantes, il nous faut réfléchir à une stratégie de présence de la langue et de la culture françaises sur les réseaux. Elle pourrait comporter trois volets : développement d'un espace d'informations gratuites d'intérêt général, soutien aux initiatives commerciales et coordination des actions des administrations.

On a pris l'habitude de trouver sur les réseaux des informations gratuites, libres de tout droit dans le cas d'une utilisation non commerciale. Ces informations sont mises à la disposition du public par les administrations, les universités et leurs bibliothèques, les fondations… Il faut, au risque de ne pas exister sur le réseau, avoir une véritable politique d'informations gratuites, même si cela passe par des subventions accrues (à La Documentation française par exemple). Un budget de bourses pourrait aussi encourager les initiatives individuelles, ces publications « à compte d'auteur » dont la richesse est une des clés du succès d'Internet.

L'entreprise qui désire offrir un produit en français sur le réseau se trouve désavantagée par la taille de son marché vis-à-vis de ses concurrents anglophones. Il en résulte des écarts de prix importants, comme celui entre l'encyclopédie de Microsoft (450 francs aux Etats-Unis) et celle de Bordas, beaucoup plus complète, mais qui se vend à plus de 7 000 francs ! Il faudra donc bien encourager les entreprises françaises pour qu'elles puissent arriver à des prix compétitifs. Celles-ci devront sans doute multiplier les alliances et tirer le plus grand parti de synergies, en recyclant par exemple les informations : une information produite pour un public sur un support est recyclée sur un autre support pour un autre public.

Enfin, il s'agira de coordonner au mieux les actions des différentes institutions publiques actives dans le cadre de la francophonie pour éviter les duplications d'investissements.

Le développement de la communication par les réseaux d'ordinateurs constitue une grande chance pour qui saura la saisir. La langue anglaise, de par son poids, le fait naturellement. Pour la France, cela demande une volonté d'organisation, de redéploiement rapide de budgets. Dans cette optique, on ne peut que se féliciter de deux initiatives récentes : la proposition de mise en place d'un fonds de soutien aux créateurs du multimédia et l'appel à des projets d'expérimentation sur les autoroutes de l'information.

***Bruno Oudet** est professeur à l'université Joseph-Fourier de Grenoble et détaché à l'ambassade de France à Washington. Il s'exprime ici à titre personnel.*

AU COURRIER DU MONDE

LA QUALITÉ DES EURO-FONCTIONNAIRES GRECS

Sous le titre « Babel à Bruxelles », Jean de la Guérivière a écrit, dans *Le Monde* du 12 janvier : *« L'entrée de la Grèce dans le club, en 1986* [en fait en 1981], *fut un peu bâclée. Ses fonctionnaires n'avaient généralement par le niveau requis par les concours qui, normalement, permettent d'accéder à la fonction publique européenne.* « En 1986, pour l'entrée des Espagnols et des Portugais, les consignes furent d'"éviter le laxisme qui avait prévalu en faveur des Grecs », *raconte un ancien président de jury.* »

L'Association des fonctionnaires hellènes auprès des organisations internationales compte environ 430 membres qui travaillent au sein d'organisations internationales aussi diverses que la FAO ou le Conseil de l'Europe. Les fonctionnaires grecs qui sont entrés dans la *« fonction publique européenne »* ont fait des études universitaires (souvent de troisième cycle) hors de Grèce. Attaquer ces fonctionnaires titulaires de diplômes délivrés par diverses universités européennes revient à remettre en cause la validité de tous les jurys qui ont reconnu leur valeur. Il en est, d'ailleurs, de même pour les titulaires diplômés des universités grecques.

N'oublions pas que les candidats, avant d'accéder à leurs fonctions européennes, doivent être sélectionnés par des concours particulièrement rigoureux. Douter de la validité de l'admission des fonctionnaires grecs, c'est mettre en doute l'intégrité même de ces jurys européens. Or ceux-ci sont pourtant composés de membres issus de tous les Etats de l'Union européenne !

Est-il besoin de souligner que, par la suite, la progression hiérarchique des fonctionnaires européens de nationalité grecque n'a nullement été inférieure à celle de leurs autres collègues, loin de là… !

Spyridon Efstathopoulos

UNE RÉPLIQUE SALUTAIRE

Comment ne pas approuver le pertinent article de Jean Précourt (« Contre la psychanalyse alibi », *Le Monde* du 10 février) contre les élucubrations de Daniel Sibony (« De l'espoir sans Delors », *Le Monde* du 12 janvier) ? Comme vous avez bien fait de publier cette réplique ! Fidèle lecteur du *Monde* depuis un demi-siècle, je vous avouerai que j'étais étonné qu'un pareil journal ouvre ses colonnes à ces pauvretés prétentieuses et grincheuses de Sibony. Merci et bravo d'avoir fait du toilettage.

Paul Veyne, professeur au Collège de France

SURPRISE-SURPRISE

Lionel Jospin déclare vouloir faire appel, comme premier ministre, à Jacques Delors, qui accepte, ce qui n'est nullement contradictoire avec son refus d'être candidat à la présidence. L'incorruptible rigoriste en tandem avec l'européen pragmatique et en plein accord préalable, que pensez-vous qu'il arrivera en mai prochain ? Jacques Chirac et Edouard Balladur seront présents au premier tour, et, à l'issue de ce premier tour de piste, Lionel Jospin ira à l'Elysée et Jacques Delors à Matignon.

Pierre Berrut
Maisons-Laffitte

sque des oligopole

Patrice d'Oultremont, Riccardo Petrella et Philippe de Woot

ce pour la culture française

Un moyen d'atteindre une présence inenvisageable autrement

Le Monde

Israël et l'arme nucléaire

« LES choses ont bougé » entre Israël et l'Egypte à propos de la querelle stérile qui les opposait depuis des mois sur le traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Annoncé par le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, dès le début de la semaine, ce premier constat d'un léger progrès a été confirmé, jeudi 23 février, au terme d'une visite au Caire de son homologue israélien, Shimon Pérès. Une négociation s'est donc enfin amorcée entre les deux pays, qui se livraient depuis plusieurs mois à des monologues antinomiques, sur un sujet que l'échéance de la recondution du TNP en avril prochain avait brusquement mis à l'ordre du jour.

Signataire du TNP – en tant que membre non nucléaire, ce qui l'engage à ne pas se doter de l'arme atomique –, l'Egypte affirmait qu'elle ne renouvellerait pas son adhésion au document si l'Etat juif ne faisait pas de même. Israël, qui n'a jamais signé le TNP, défendait son droit de s'abstenir aussi longtemps que la paix n'aurait pas été conclue au Proche-Orient. Les échanges d'accusations avaient même atteint le sommet des deux Etats : le premier ministre, Itzhak Rabin, évoquait un *« vent malsain »* au ministère égyptien des affaires étrangères, et le président égyptien Hosni Moubarak voyait dans ces critiques une preuve de la volonté d'Israël de ne pas négocier.

Qu'est-ce qui a *« bougé »* dans cette affaire qui concerne, au plus haut point, l'ensemble de la sécurité au Proche-Orient ? Des *« propositions »*, gardées secrètes pour le moment, ont été formulées. Elles ont permis de rapprocher les points de vue sur certains sujets, mais des désaccords subsistent. Israël a invité des experts égyptiens à visiter des sites nucléaires, et, selon le quotidien *Haaretz*, l'Etat juif serait disposé à s'engager pour la première fois à signer le traité… deux ans après la paix.

De telles propositions sont bien en deçà des exigences égyptiennes, mais les deux pays ont subi des pressions de la part des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne en particulier, pour qu'ils apaisent leur querelle et trouvent un compromis. En fait, il est de notoriété publique que le programme nucléaire israélien a au moins trente ans, mais, si les choses se sont envenimées ces dernières semaines, c'est principalement parce que la reconduction du TNP offrait à l'Egypte l'occasion de rappeler son rôle pivot dans la région, qu'Israël, les Arabes et l'Occident avaient tendance à oublier.

Liée depuis près de seize ans par un traité de paix avec l'Etat juif, l'Egypte est le seul pays arabe qui puisse dire au sujet du TNP ce que tous les Arabes pensent tout bas. Elle est aussi le seul Etat qui puisse, sans être soupçonné d'extrémisme, soutenir totalement la Syrie face à Israël, en même temps qu'il tente de recoller les morceaux entre l'Etat juif et les Palestiniens. S'il doit accepter un compromis sur le TNP, le président Moubarak pourra – à bon droit – faire valoir qu'il a fait avancer les choses sur une affaire essentielle pour la sécurité de l'ensemble de la région.

Revirement

EDOUARD BALLADUR n'avait pas tort d'écrire, en 1990, que la candidature du premier ministre à la présidence de la République nuit à la qualité de la gestion des affaires publiques. Alors même qu'il aura attendu le milieu du mois de janvier pour se déclarer candidat à l'Elysée, les cinq semaines écoulées depuis lors sont la démonstration parfaite de son analyse d'il y a cinq ans. La publicité donnée au rapport Laurent sur les universités, la contestation de la circulaire sur les IUT, l'affaire Schuller-Maréchal et, maintenant, celle des espions américains en France sont autant d'illustrations des interférences de la compétition présidentielle dans l'action du gouvernement.

Les décisions prises en concertation par les différents lieux de pouvoir concernés – l'hôtel Matignon, le Quai d'Orsay, le ministère de l'intérieur et l'Elysée, – informés par la Direction de la surveillance du territoire des *« ingérences »* de plusieurs ressortissants américains, dont des diplomates, ont été divulguées à un moment où elles prêtaient à controverse politique. Pourtant, le ministère des affaires étrangères confirmait, mercredi 22 février, la réalité des soupçons pesant sur ces agents de la CIA et le fait que l'attitude adoptée par le gouvernement français avait été déterminée en commun par l'ensemble des responsables ayant à en connaître.

Le revirement d'Alain Juppé, exprimant le lendemain son indignation du fait que ces décisions aient été connues de la presse – du *Monde*, en l'occurrence, – ne s'explique pas seulement par le souci de préserver les relations franco-américaines. Il est surtout la conséquence de la rivalité entre Jacques Chirac, que soutient le ministre des affaires étrangères, président par intérim du RPR, et Edouard Balladur, auquel s'est rallié le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua. Le maire de Paris a déclaré lui-même, jeudi 23 février, *« inacceptable que ces choses échappent à la maîtrise des responsables »*, et il a félicité Alain Juppé d'avoir demandé une enquête *« pour voir d'où venaient ces fuites »*.

S'inquiétant que l'*« autorité de l'Etat »* puisse être mise en cause, le maire de Paris tente de reprendre l'argument qu'avait utilisé François Mitterrand, il y a sept ans, lorsqu'il s'érigeait en *« gardien de l'Etat »* face à la compétition électorale engagée alors, à droite, entre Jacques Chirac et Raymond Barre. Son adversaire se prévaut de son action à la tête du gouvernement et du rassemblement autour de lui de la plupart des ministres ? L'ex-président du RPR, parti à la reconquête de sa crédibilité élyséenne, veut démontrer, au prix d'une distorsion des faits et d'une rupture de la solidarité gouvernementale par M. Juppé, que le fait d'être installé à Matignon peut aussi être un handicap.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Aldny, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

La croissance
par Tetsu



Penser « l'après-G 7 »

Suite de la première page

L'autre critique la plus fréquente adressée au G 7 et à ses « annexes » spécialisées, c'est sa faible représentativité.

« Comment peut-on débattre des grands problèmes de l'économie mondiale en l'absence de ceux qui en seront les principaux acteurs demain, le monde asiatique dans son ensemble notamment », s'interrogeait ainsi à Davos Ingvar Carlsson, le premier ministre suédois, coprésident d'une commission internationale à l'origine d'un rapport sur « un gouvernement global ». La présence, régulière désormais, de la Russie aux « grands sommets » est peut être un premier pas. Celle de la Chine ne devrait pas tarder.

Les 26 et 27 février, les ministres des sept grands pays industriels vont débattre des enjeux et des règles du jeu à envisager autour des autoroutes de l'information. Des pays disposant d'un savoir technologique en la matière, comme Israël, ne sont pas invités à la partie. L'accès de ces réseaux de communication à tous, notamment aux pays en développement, sera un des thèmes à l'ordre du jour, selon Martin Bangemann, le commissaire européen chargé des technologies de l'information. Mais les pays en question ne seront pas présents.

Les sept grands pays industriels continuent à se réunir en directoire comme si l'économie mondiale n'avait pas changé depuis vingt ans

Peu efficaces et peu représentatifs, ces G 7 n'en sont pas moins le signe d'un besoin : celui d'une organisation assurant la « supervision » d'une économie mondiale qui se globalise, qui s'unifie. *« La monnaie, les flux financiers, le commerce, l'environnement, la population, les problèmes sociaux, tous ces grandes questions de l'économie mondiale sont de plus en plus liées »*, explique volontiers Jacques Delors, *« elles doivent être traitées ensemble, et non plus par des organismes qui s'ignorent »*. Peter Sutherland, le président – intérimaire – de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), approuve : *« Nous avons effectivement un manque structurel dans l'économie mondiale, aussi bien en ce qui concerne (dans tous ces domaines) la conception des politiques que leur exécution. »* Il évoque, pour preuve, l'incapacité du monde à organiser efficacement l'aide à la transition en Russie, le développement des économies subsahariennes ou le financement des pays en développement.

Face aux crises qui se multiplient et dont les effets se diffusent à une vitesse croissante dans le monde, *« un meilleur système de coopération économique mondiale est une urgente nécessité »*, plaide M. Sutherland. M. Delors propose ainsi la création d'un « conseil de sécurité économique », un forum qui regrouperait, une fois par an au départ, les chefs d'Etat d'une quinzaine des principaux pays de la planète et les dirigeants des grandes organisations économiques multilatérales (Fonds monétaire international, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce, Bureau international du travail…). La référence au « conseil de sécurité économique » n'est peut-être pas particulièrement judicieuse, l'institution onusienne n'ayant pas toujours fait preuve d'une grande efficacité. M. Sutherland suggère de son côté, plus simplement, d'élargir le club des Sept à de nouveaux membres et de le doter d'un secrétariat permanent.

Peu importe finalement le type d'organisation, l'essentiel est que la reflexion sur « l'après-G 7 » soit engagée. C'est l'un des thèmes de travail que les chefs d'Etat et de gouvernement du G 7, réunis à Naples en juillet dernier, avaient retenu pour la réunion d'Halifax, en juin. Il reste cependant une question : compte tenu de sa faible représentativité et de son inefficacité, le G 7 est-il lui-même le mieux placé pour définir la forme, les missions et la liste des membres du club appelé à lui succéder ?

Erik Izraelewicz

RECTIFICATIFS

Mexique

A propos de la réforme agraire mexicaine, dans la bibliographie de Philippe Simonnot (*Le Monde* du 21 février), il fallait lire *« L'aînée* – et non pas l'année – *des réformes agraires… a développé à long terme ses effets pervers. »*

René Lenoir

Dans l'article de René Lenoir « La démocratie au péril de la finance », publié dans *Le Monde* du 21 février, l'omission d'une ligne a rendu incompréhensible un passage. Il fallait lire (cinquième colonne) : *« Le recours modéré à la capitalisation, par l'assurance et les fonds de pension, peut être utile à l'économie et renforcer les retraites des gens qui peuvent s'assurer. Utilisé à grande échelle, il accentuerait la fracture sociale en supprimant la réciprocité devant le risque, il conduirait à une dérive à l'américaine où le social relève de fondations humanitaires, c'est-à-dire de l'assistance et non plus de la solidarité. Notre budget social est financé à 15 % par l'impôt, alors que la moyenne est de 30 % dans les pays de l'OCDE. »*

AU FIL DES PAGES
REVUES INTERNATIONALES

Théories des guerres

LE monde de l'après-guerre froide est maintenant celui du chaos, le *« nouvel ordre international »* que George Bush appelait de ses voeux n'existe pas : ce constat est devenu une telle platitude qu'il convient de saluer les efforts des chercheurs, encore peu nombreux, qui, dans les diverses revues de politique étrangère, tentent de clarifier ce désordre.

Pour l'Américain Stanley Hoffmann, le concept énoncé par George Bush était désuet dès le départ : *« Il avait été fait pour un monde de conflits entre Etats, et l'on se trouve désormais dans un monde où ce qui est en cause, c'est la nature même de l'Etat* (1). *»* De fait, le dernier conflit véritablement international, la guerre du Golfe, fut atypique. Celui qui oppose Israël et ses voisins s'est nettement atténué depuis dix ans, et l'affrontement Pérou-Equateur semble devoir rester une flambée vite contrôlée sous patronage américain. Les vraies guerres d'aujourd'hui sont nationales : de la Bosnie au Cambodge, de l'Angola à l'Afghanistan, de la Somalie au Liberia en passant par le Rwanda et Haïti, elles mettent aux prises divers clans s'affrontant sur les ruines d'un Etat ravagé, voire inexistant.

Or le critère ethnique n'est pas la seule motivation. Dans une remarquable étude (2) sur *« les économies de guerre dans les conflits de faible intensité »*, Jean-Christophe Rufin, maître de conférences à Science-Po, analyse ce qu'il faut bien appeler le « retour à la barbarie ». Son point de départ est que la fin de la guerre froide a ramené les guérillas vers l'intérieur des pays en les privant des sanctuaires périphériques autrefois offerts par les voisins (le Nord-Vietnam dans les conflits indochinois) ou par les organisations internationales (les camps de réfugiés afghans au Pakistan). Aujourd'hui, il n'y a plus d'aide communiste, et les Etats du Sud, tous plus ou moins fragiles, cherchent moins à se déstabiliser mutuellement.

Résultat : les guérilleros doivent trouver sur place les ressources qu'ils recevaient auparavant de l'extérieur. Ils le font sur la base de la prédation (en pressurant les paysans) et de la criminalisation, avec le trafic de drogue notamment (l'auteur note au passage qu'en Afghanistan les surfaces plantées en pavot ont doublé depuis la fin de la guerre avec les Soviétiques). Les groupes armés deviennent des « PME de guerre » d'autant moins contrôlées que les chefs nominaux, qui autrefois tenaient leurs troupes en même temps que la clef des magasins, dépendent des petits chefs sur le terrain pour leur propre ravitaillement. Un bon exemple est celui de la Somalie où, selon le chercheur Bizhan Torabi, les seigneurs de la guerre ont créé la famine, *« se servant de la nourriture comme d'une arme pour se combattre les uns les autres* (3) *»*.

Un autre résultat est que les populations souffrent encore plus que par le passé. La criminalité s'est substituée à l'idéologie, mais ce sont toujours les plus durs qui survivent : Sentier lumineux au Pérou, Khmers rouges au Cambodge, les mouvements analogues au Sri-Lanka et aux Philippines, plus récemment le GIA en Algérie, tous fonctionnent pratiquement en circuit fermé et visent délibérément un niveau de terreur supérieur à celui de la répression menée par le camp d'en face. En comparaison, *« les guérillas idéologiques »* des années 60 et 70 ont échoué pour avoir refusé la voie de la *« violence totale »*, bref par *« excès d'humanité »*, conclut Jean-Christophe Rufin.

C'est tout le contraire qui se produit dans les pays développés, où le principe de la *« guerre à zéro mort »* (dans son camp bien sûr, mais aussi, si possible, chez l'autre) tend à devenir la règle. L'Américain Edward Luttwak voit dans cette volonté nouvelle des armées modernes plus qu'un reflet des structures démocratiques et de la médiatisation des conflits. Pour lui, la vraie raison est démographique, avec la réduction du nombre des enfants par famille et la baisse de la mortalité infantile dans tout le monde blanc, deux phénomènes qui donnent plus de prix à la vie de chacun (4). Il reste que les « grands » ne peuvent se dérober à leurs obligations. Pour le Britannique Lawrence Freedman, spécialiste de la stratégie nucléaire, l'éloignement de toute perspective de guerre mondiale n'enlève rien au fait qu'une seule explosion atomique survenant à la faveur de ces conflits nationaux serait quelque chose d'inacceptable et qu'il est de l'intérêt vital des puissances de l'éviter. Or *« le fait de refuser* [aux autres Etats] *toute capacité d'autodéfense nucléaire crée une obligation de fournir une garantie de sécurité* (5) *»*. Autrement dit, on peut avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre, la non-prolifération et le désengagement…

Michel Tatu

(1) *Politique étrangère* (n° 4, hiver 1994-1995). Ce numéro contient un important dossier sur l'Amérique de Clinton.
(2) *Défense nationale*, décembre 1994 et janvier 1995.
(3) *Politique internationale*, n° 66, hiver 1994-1995.
(4) *Europaïsche Rundschau*, n° 94/4, automne 1994. Cet article est repris de la revue américaine *Foreign Affairs*.
(5) *Survival*, revue trimestrielle de l'Institut international des études stratégiques de Londres, hiver 1994-1995.

TEXTILE Les distributeurs de la filière textile-habillement dictent leur loi aux industriels, qui ont supprimé la moitié des emplois en dix ans. Les soldes permanents révèlent un dysfonctionnement du système. ● LES CHAÎNES SPÉCIALISÉES utilisent l'informatique pour travailler sans stocks et adapter en temps réel leurs articles à la demande des clients. Chez Marks & Spencer, l'enregistrement d'un article à une caisse électronique déclenche un processus qui va de la fabrication du même article à son remplacement dans les rayons. ● LES CIRCUITS de distribution maîtrisent également les importations, empêchant les industriels de décider, comme autrefois, des prix. Ils détiennent maintenant près des deux tiers du marché. ● TROIS MINISTRES ont prévu de se rendre aux états généraux de la profession, qui se tiennent les 24 et 25 février à Paris.

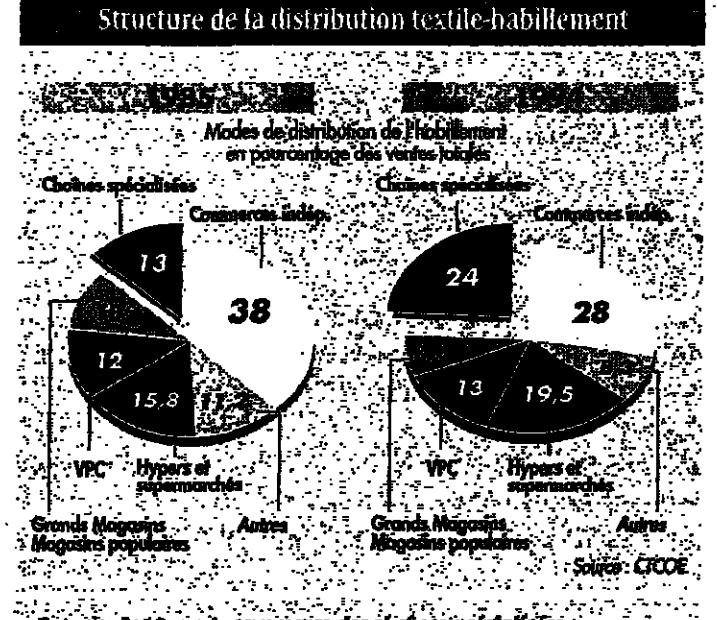
L'industrie de l'habillement est passée sous la coupe de la distribution

Ouverts, vendredi 24 février, par le ministre de l'industrie, les états généraux textile-habillement-distribution se penchent sur l'avenir d'un secteur industriel que le commerce a vassalisé

DE L'AVEU DE TOUS, c'est une première. Mais c'est aussi un symbole. Les états généraux textile-habillement-distribution, que devait ouvrir, vendredi 24 février, le ministre de l'industrie, José Rossi, scelleront la reprise d'un certain dialogue entre industriels et commerçants. Un dialogue que trois années de récession ont mis à mal, mais que chacun souhaite renouer, aujourd'hui, pour débattre, comme le proclame le slogan de la manifestation, des *« opportunités et stratégies gagnantes de l'an 2000 »*.

C'est qu'il y a urgence. *« La montée en puissance des pays en voie de développement, l'ouverture généralisée des frontières, vont changer radicalement les conditions du marché mondial »*, rappelle Georges Jollès, président de l'Union des industries textiles (UIT). *« Nous devons sortir d'une spirale dangereuse »*, ajoute Henri Weill, président de l'Union française des industries de l'habillement (UFIH), qui sait le prix payé par la profession à une modernisation mal maîtrisée : la perte de la moitié de ses emplois en dix ans.

Même le commerce y voit son intérêt. Il a pris, ces dernières années, la mesure de certains dysfonctionnements du système : 50 % des produits textiles fabriqués sont aujourd'hui vendus soldés. Personne – et surtout pas les commerçants – n'a intérêt à laisser un tel état de fait perdurer. *« Les gâchis ne sont pas dans la production ni dans la distribution, mais dans les rapports entre les deux »*, souligne François Dert, vice-président du cabinet de consultants Solving International. Mais ces états généraux marquent surtout la reconnaissance implicite, par toute une branche industrielle, d'un nouvel état de fait : sa dépendance, sa vassalisation même, par la distribution.



En près de 10 ans le commerce des chaînes spécialisées s'est renforcé au détriment des commerces indépendants.

« UNE INDUSTRIE SANS USINES »

La raison tient en une boutade : *« C'est la mode qui se vend qui fait la mode. »* Aucune industrie, sans doute, n'est autant soumise à la tyrannie du consommateur. Donc à celle des distributeurs. Comme le note une récente étude d'Eurostaf, *« le prêt-à-porter est devenu, au fil des décennies (...), une industrie sans usines, dont la priorité est l'axe de la création et de la gestion de marques. Or ces deux fonctions sont principalement l'apanage des distributeurs. Parce que* [ces derniers entretiennent] *le lien le plus direct avec le consommateur, ils disposent d'un pouvoir incontournable »*.

Perçu depuis quelques années, ce phénomène ne cesse de s'accentuer. D'abord, parce que toute la branche vit toujours très largement, malgré l'essor des textiles techniques, des ventes de l'habillement et des textiles de maison, pesant encore 46 % et 36 % des débouchés totaux des producteurs de fibres et de tissus. Ensuite, parce que la distribution s'est profondément concentrée. En dix ans, la part des principaux circuits est passée, en France, de 48 % à 64 %. Parallèlement, le poids du petit commerce indépendant est tombé de 38 % à 28 %. Et l'évolution est loin d'être achevée. Si l'essor des hypermarchés demeure une spécialité de l'Europe du Sud, la poussée des chaînes spécialisées – Burton ou Next en Grande-Bretagne, Camaïeu, Celio, Naf-Naf et autres Promod en France – se renforce dans toute l'Europe.

Cette mutation profonde a bouleversé les rapports industrie-commerce. Le déclin des petites boutiques indépendantes a mis à mal des relations anciennes qui voyaient les industriels présenter leurs collections à autant d'interlocuteurs différents et isolés. Le rapport de forces était favorable à l'industrie, maîtresse du rythme de ses collections et, très largement, de ses prix.

Avec la grande distribution, comme avec les chaînes succursalistes ou franchisées, le dialogue est tout autre. Les unes et les autres ont développé leur propre réseau d'approvisionnement, réseau mis au service d'une logique commerciale axée la plupart du temps sur des prix bas. Les importations du tiers-monde en ont bénéficié. *« En France,* déplore ainsi Martial Videt, secrétaire fédéral CFDT, *la distribution gère l'essentiel des échanges d'habillement nationaux et internationaux. C'est donc elle qui engrange l'argent généré par ces flux. Alors que, outre-Rhin, les industriels qui se sont battus pour garder la maîtrise de ces flux n'ont pas été exclus du jeu. »* La perte de contrôle des importations – donc des recettes – se fait d'autant plus cruelle que certains nouveaux maxidiscomptes (le *hard discount*) se mettent de la partie : Aldi réalise déjà 1 milliard de deutschemarks (3,5 milliards de francs) de chiffre d'affaires dans l'habillement.

Quant aux chaînes, elles s'essaient toutes, désormais, à la création et développent leurs propres lignes et leurs propres modèles avec, parfois, une réactivité inégalée. Jeune chaîne espagnole créée en 1975, Zara illustre à merveille cette réussite : 180 milliards de pesetas (7,2 milliards de francs) de chiffre d'affaires au détail pour un bénéfice évalué – mais jamais publié – de 6 milliards de pesetas, malgré un rythme d'investissements effréné. *« Sur 178 magasins, le groupe en compte déjà 15 en France,* précise le directeur, Stéphane Labelle. *Il en aura 35 à la fin de l'année. »*

REPÉRER CE QUI SE VEND

Un succès fulgurant que Jean-Joël Huber, directeur au bureau de Paris du cabinet Roland Berger & Partner, explique d'une phrase : ce groupe sait *« ne pas répéter ce qui se vend, mais repérer ce qui se vend »*. Et, comme la réactivité sur ce segment haut de gamme du marché est plus importante que le coût, 70 % de la production sont faits en Espagne, le solde au Portugal et en Asie. L'industriel n'est plus qu'un sous-traitant ramené à une portion fort congrue. Au moment de partager la marge bénéficiaire, aussi.

Les grands magasins se sont engouffrés dans la brèche, à l'image des Galeries Lafayette qui multiplient les marques propres – Breifing, Jodpur, Avant-Première, Cadet Rousselle, Kid's Graffiti... – pour l'homme, la femme et, même, l'enfant. *« Notre objectif n'est pas de couvrir toute la filière »*, corrige-t-on boulevard Haussmann, avant d'avouer – avec une certaine réticence – *« faire entre 20 % et 30 % du chiffre d'affaires dans l'habillement avec les marques propres »*. Les hypermarchés ont suivi. Carrefour a depuis longtemps développé sa marque Tex, les magasins Leclerc disposent de Tissaïa. Même les magasins Tati ont lancé La rue est à nous.

Générale, cette prise de contrôle de la filière par la distribution, la Bourse l'a déjà sanctionnée. La capitalisation boursière de Marks & Spencer (85 milliards de francs) est près de dix fois supérieure à celle de Coats Viyella, l'un de ses principaux fournisseurs, et près de vingt fois plus importante que celle de Courtaulds Textile (3,5 milliards). En France, Naf-Naf, à peine entré au second marché, voit sa capitalisation frôler le 1,5 milliard de francs, quand celle de DMC atteint tout juste 1,8 milliard et celle du groupe Devanlay, fabricant des chemises Lacoste pourtant, 1,7 milliard seulement.

Perte de leadership dans la mode, perte de contrôle des flux commerciaux, moindre accès au marché... : l'industrie française du textile et de l'habillement cumule tous les handicaps. *« Beaucoup d'industriels se sont laissé enfermer dans la simple fabrication de produits homogènes et standardisés. Ils sont alors soumis à la concurrence internationale sans plus de possibilité de réagir en montant en gamme. Au risque d'être, un jour, victimes d'une délocalisation »*, explique Mario Pezzini, professeur à l'Ecole des mines.

Pour se réintroduire dans le jeu, les industriels misent, au-delà des recettes classiques, sur l'installation d'un nouveau réseau d'échange de données informatisées pour être informés en temps réel, à l'image de Marks & Spencer, des mouvements d'humeur des consommateurs. Mais le projet, qui devrait bénéficier de l'appui des pouvoirs publics, dépend de la bonne volonté de la grande distribution, détentrice de l'information. Celle-ci aura-t-elle à cœur de remettre à l'honneur ce partenariat que les professionnels du textile et de l'habillement appellent de leurs voeux ? Comme le note la récente étude d'Eurostaf, *« la production aujourd'hui (...) n'a plus aucune latitude stratégique de décision et d'action »*. Le verdict est sans appel.

Pierre-Angel Gay

Les promesses de José Rossi

Charles Pasqua, vendredi 24 février, Jacques Chirac puis Edouard Balladur le lendemain... Les douze cents professionnels du textile, de l'habillement et de la distribution attendus au CNIT de Paris-la Défense pour leurs premiers états généraux seront entourés, en cette période électorale, de toutes les sollicitudes. Le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications, et du commerce extérieur, José Rossi, venu ouvrir la manifestation, devait annoncer, vendredi, le lancement *« dès cette année, au niveau national, d'un appel à propositions « partenariat de filière », doté dans un premier temps d'une dizaine de millions de francs »* et destiné notamment *« à favoriser le développement des échanges de données informatisées »*.

Cet effort en faveur d'une meilleure diffusion de l'information s'accompagnera d'un renforcement de la lutte contre la contrefaçon – un comité national de coordination sera installé dans les prochaines semaines – et d'une aide en faveur de la création. Le ministre s'est déclaré, en effet, décidé à *« soutenir financièrement les jeunes créateurs qui feront l'effort de passer d'un stade artisanal à une dimension supérieure »*.

Marks & Spencer automatise la gestion de ses stocks

POUR FÊTER cette année ses dix ans de présence en France, le britannique Marks & Spencer a décidé, au printemps 1994, de se positionner comme un magasin populaire. La gestion des stocks se plaçait au cœur même de cette réflexion, puisqu'elle représente une source d'économies et doit assurer aux points de vente du groupe des étalages toujours remplis.

En 1992, Marks & Spencer s'était doté de l'EDI (échange de données informatisées), un système d'échange avec ses fournisseurs qui, de la commande au règlement, fonctionne par télétransmission. A la fin de l'année dernière, le groupe est allé plus loin en automatisant l'intégralité de la chaîne, de la vente du produit au réassortiment des magasins. Désormais, lorsqu'une caissière encaisse une vente, cette dernière est instantanément notifiée à l'ordinateur central du groupe. Cette information déclenche automatiquement un ordre de commande du produit à remplacer, qui est transmis en simultané aux fournisseurs grâce à l'EDI. La comptabilisation automatisée des ventes permet en outre au groupe de se rendre rapidement compte du succès d'un produit et d'adapter sa stratégie commerciale en conséquence.

Les délais entre une vente et le réassortiment des magasins se sont considérablement réduits, et les économies escomptées n'ont pas tardé à se faire sentir : dans le textile, les stocks ont d'ores et déjà diminué de près de 45 %. En septembre dernier, Marks & Spencer a pu annoncer une réduction de 15 % de ses prix en France. L'expérience, après avoir été étendue aux Pays-Bas en novembre 1994, doit être renouvelée en Espagne le mois prochain et en Belgique à la fin de l'année.

V. Ma.

ATT renonce à Bull et choisit l'Allemagne

ATT ET QUADRAL, le holding de Yazid Sabeg qui contrôle la Compagnie des signaux (CSEE), quittent la course. A quelques jours de la date limite pour la remise des candidatures définitives, initialement fixée au 22 février puis repoussée à la semaine prochaine, les deux groupes ont annoncé dans un communiqué commun, tombé abruptement jeudi 23 février, *« avoir mis un terme aux conversations qu'ils menaient conjointement avec les autorités françaises pour la privatisation de Bull »*. Cet abandon laisse la voie libre au schéma proposé par Jean-Marie Descarpentries, l'actuel PDG de Bull, qui, au montage du tandem ATT-Quadral proposant d'être actionnaire de référence à hauteur de 40 %, préférait un tour de table plus éclaté, associant pour l'essentiel le management, France Télécom – dont la participation de 17 % devrait rester inchangée – et plusieurs partenaires industriels à hauteur d'environ 10 %. Le japonais NEC, actionnaire incontournable, s'est déjà déclaré candidat à une prise de participation substantielle, qui pourrait aller jusqu'à 15 %. Le singapourien IPC a également fait connaître sa candidature. Les noms de Motorola et de Sequent sont également fréquemment évoqués.

ATT et Quadral, qui envisagent d'autres formes de coopération, justifient en tout cas leur retrait par l'absence d'une perspective d'ouverture du marché des télécommunications avant 1998. Ce préalable, expliquent-ils, était *« indispensable »* à la mise en œuvre de leur stratégie pour Bull, visant à faire du groupe informatique *« un acteur important dans les services de télécommunications »*.

UN TROC ÉTAIT POSSIBLE

Il est probable que les pouvoirs publics aient opposé une fin de non recevoir à une telle requête, ATT et Quadral posant ainsi comme condition à leur entrée dans Bull, *via* une participation importante – puisque fixée selon Yazid Sabeg à 40 % –, la délivrance rapide d'une licence d'opérateur au groupe informatique. Dans l'esprit de Quadral, un troc était possible. Puisque l'irruption d'ATT sur le marché français des télécommunications est inéluctable à compter de 1998, pourquoi ne pas négocier cette arrivée ? Les deux partenaires n'ont pas manqué de souligner l'effet bénéfique que pourrait avoir aux yeux de l'administration américaine l'octroi d'une licence d'opérateur téléphonique à ATT – *via* Bull – au moment où France Télécom, allié à son homologue allemand Deutsche Telekom, cherche à faire avaliser aux Etats-Unis son alliance avec Sprint.

Le retrait de la candidature ATT-Quadral pourrait compliquer les projets de France Télécom aux Etats-Unis. L'accélération apparente du processus de déréglementation des télécommunications en Allemagne et la déclaration de multiples alliances outre-Rhin, toutes candidates à une licence d'opérateur, a, sans doute, relativisé quelque peu l'attrait du marché français aux yeux d'ATT. Conservant deux fers au feu, ATT a engagé outre-Rhin des discussions très approfondies avec Mannesmann et la compagnie d'électricité RWE, auquel s'est adjoint la Deutsche Bank, en vue de former un consortium pour se lancer en Allemagne dans l'exploitation d'un réseau de télécommunications. L'américain a ainsi pu modifier ses priorités et choisir de miser sur l'Allemagne plus que sur la France pour percer sur le marché européen des télécoms.

Caroline Monnot

Le groupe Casino achève sa restructuration

« LE CASINO a un jeu ouvert. » Pour Antoine Guichard, président du directoire du groupe de distribution, l'affirmation n'est pas qu'un jeu de mots. Avec un bénéfice net, part du groupe, de 487 millions de francs l'an dernier, en hausse de 7,5 %, le président du directoire estime avoir achevé, fin 1994, l'essentiel de sa politique de redressement. Et avoir terminé le gros des restructurations engagées en 1990 avec le rachat de la Ruche méridionale, puis, en 1992, avec la reprise du groupe Rallye. Le bouleversement a été d'importance, pourtant, puisqu'en cinq ans Casino a absorbé 30 milliards de francs de chiffre d'affaires, 59 hypermarchés, 336 supermarchés, 680 000 mètres carrés de surface de vente, 6 nouvelles enseignes et... 20 000 personnes.

« L'intégration des magasins Rallye est achevée. Notre effort pour revenir dans les prix du marché, aussi. Il ne nous reste à terminer que le changement d'enseigne d'une quarantaine de nos 101 hypermarchés détenus. Ce sera fait à la mi-1996. Le groupe gérera alors un parc de magasins entièrement rénovés », a-t-il déclaré au *Monde*, avant de présenter, vendredi 24 février, les résultats de son groupe.

Antoine Guichard s'estime d'autant plus satisfait que la progression du résultat, l'an dernier, a été obtenue malgré une quasi-stabilité du chiffre d'affaires – celui-ci a légèrement régressé de 0,8 % à 62,5 milliards de francs. Les changements d'assortiments qui ont accompagné l'intégration des magasins Rallye ont en effet fait chuter sensiblement leur ventes : de −4,8 % (à structure comparable) pour les hypermarchés et de −9,5 % pour les supermarchés.

BAISSE DES PRIX DE 6 %

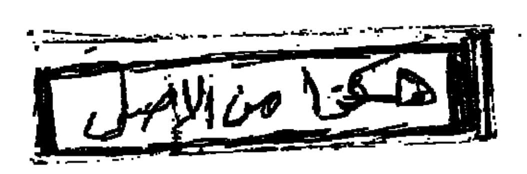
La politique de baisse des prix a également contribué à la stagnation du chiffre d'affaires. En mai 1991, les prix pratiqués par les hypermarchés du groupe étaient de 6,5 % supérieurs à ceux affichés, en moyenne, par les groupes concurrents. Fin 1994, ils étaient identiques . Dans le même temps, ceux des supermarchés Casino, qui étaient de 11 % supérieurs, sont revenus à + 5 %. *« Baisser les prix de 6 %,* explique Antoine Guichard, *c'est réduire le chiffre d'affaires de 6 %. Et les marges aussi. »* Le président estime donc que son groupe a accompli une performance, même si *« l'image* [qu'il peut en attendre] *n'est pas complètement faite »*.

Remis à niveau, le groupe – sans totalement dédaigner d'éventuelles opportunités qui pourraient se présenter en France – va accentuer son déploiement à l'étranger. *« Nous souhaitons nous implanter dans des pays de taille moyenne, où nous pourrions très vite occuper une part significative du marché »*, explique Antoine Guichard. Casino-Pologne vient ainsi d'être créé, qui prévoit l'ouverture d'un Géant dans la banlieue de Varsovie avant fin 1996.

L'Amérique, où le groupe contrôle l'enseigne Smart & Final, ne sera pas oubliée. puisque six nouveaux magasins seront ouverts cette année en Floride, aux Etats-Unis. Le Mexique, où les trois magasins de la filiale ont engrangé des résultats supérieurs aux prévisions en 1994, ne devrait pas être oublié.

Pour se doter des moyens financiers nécessaires à son déploiement international, le groupe a décidé de proposer à ses actionnaires, lors de l'assemblée générale du 1er juin, de réduire le dividende à 4 francs (4,25 francs pour les actions prioritaires) au lieu de 5 francs (5,25 francs) lors de l'exercice précédent. L'austérité pour mieux rebondir.

P.-A. G.



Les accords d'autolimitation de production dans l'aluminium connaissent leur premier accroc

L'espagnol Inespal augmente ses capacités industrielles

Le producteur espagnol d'aluminium Inespal vient d'annoncer qu'il ne respecterait plus l'accord intergouvernemental signé en février 1994. Ce plan visait à diminuer la capacité mondiale afin de résorber les surproductions. Il a permis au cours de l'aluminium de se redresser. Le marché londonien des matières premières craint que le groupe espagnol ne fasse des émules. Au risque de désorganiser à nouveau le secteur.

C'ÉTAIT inévitable. A force de voir monter les cours de l'aluminium, des producteurs ne pouvaient qu'être tentés de sortir de l'accord d'autolimitation de production qu'ils avaient accepté en février 1994. Industria Española del Aluminio (Inespal) vient de lui porter le premier coup de canif. Le groupe public espagnol d'aluminium a annoncé le 21 février qu'il allait remettre en marche les capacités de production qu'il avait gelées depuis un an. Inespal va augmenter sa production annuelle de 35 000 tonnes pour la porter à 350 000 tonnes.

Déficitaire depuis cinq ans, Inespal justifie sa décision par sa volonté de profiter au mieux des hausses des cours, afin de rétablir ses comptes avant sa privatisation. Le groupe explique aussi qu'il a été *« très déçu »* par l'attitude des autres producteurs après la signature de l'accord d'autolimitation. Cela l'aurait incité à rompre ses engagements.

LE PRÉCÉDENT ESPAGNOL

Pourtant, le plan mis en place au début de 1994 entre les principaux pays producteurs (les Etats-Unis, le Canada, l'Union européenne, l'Australie, la Norvège et la Russie) a été assez respecté. Il visait à diminuer de 10 % la production mondiale (1,5 millions à 2 millions de tonnes) pendant dix-huit mois à deux ans, afin de réduire les surcapacités et permettre au marché de se redresser, Même si les exportations russes ont été un peu plus élevées que prévu, la production occidentale a été réduite de 800 000 tonnes. Aluminium Company of America (Alcoa), premier producteur mondial d'aluminium, a baissé *de 10 %* (environ 100 000 tonnes) sa production annuelle aux Etats-Unis. Pechiney a réduit la sienne de 120 000 tonnes.

Les intervenants sur le London Metal Exchange (LME) redoutent désormais qu'Inespal ne crée un précédent et ne remette en cause tout le plan négocié par les Etats. *« Ce type d'accord fonctionne quand les conditions de marché sont exécrables. Mais dès que la situation s'améliore, la logique de la solidarité a du mal à jouer »*, constate Philippe Chalmin, directeur de la revue *Cyclope*, spécialisée dans les matières premières. Or, depuis un an, tout a changé. La consommation mondiale d'aluminium a augmenté de 10 % à 12 %. Les cours, qui s'étaient effondrés autour de 1000 dollars la tonne, sont revenus à environ 1 900 dollars. A ce prix, tous les producteurs, même les moins performants, gagnent de l'argent.

DÉCRUE DES STOCKS

Les grands groupes d'aluminium n'ont pas encore réagi à l'entorse du groupe espagnol. Le français Pechiney refuse, pour sa part, de rompre l'accord dans l'immédiat. *« Plus que les cours, ce sont les stocks qui sont déterminants. Ceux-ci restent beaucoup trop élevés pour que nous pensions à augmenter nos capacités »*, déclarait récemment Jean-Pierre Rodier, président du groupe français. Après avoir culminé à plus de 5,5 millions de tonnes à la fin de 1993, les stocks ont commencé à diminuer depuis le début de l'an dernier. Mais la décrue est très lente. Aujourd'hui, les stocks mondiaux sont estimés à 4 millions de tonnes, dont 1,5 million détenu par le LME, ce qui représente 80 jours de consommation. Au rythme actuel de la consommation, il faudra encore une année au moins pour revenir à un niveau normal de stocks, estimé autour de 50 jours. A condition que les capacités de production arrêtées ne soient pas remises en marche.

Outre les 800 000 tonnes gelées dans le cadre du plan intergouvernemental, les producteurs avaient déjà mis d'eux-mêmes en sommeil certaines unités. Au total, 1,5 million de tonnes supplémentaires pourraient en quelques mois arriver sur le marché, alors que la production mondiale actuelle d'aluminium est de 17 millions de tonnes.

A la vue de tels chiffres, le LME, déjà rendu nerveux par le retrait des fonds d'investissement américains (*Le Monde* du 11 février), devient de plus en plus fébrile. A la suite de l'annonce d'Inespal, l'aluminium a perdu 67 dollars pour coter à 1 871 dollars la tonne. Si d'autres groupes d'aluminium décidaient d'augmenter à leur tour leur production, certains experts n'excluent pas de voir les prix retomber autour de 1 700 voire 1 600 dollars. Un scénario auquel ne veulent pas croire les producteurs, qui, après trois années de crise, commencent juste à reprendre pied.

Martine Orange

La monnaie, cœur battant de l'Europe

LE CŒUR EN FUSION de l'Europe, c'est la monnaie. L'écu à part entière, se substituant au franc, au deutschemark, à la lire, etc., représente, pour les uns, une énergie nouvelle, pour les autres, un centre de radiations maléfiques. Le cahier collectif, qui nous est proposé, se présente comme un instrument de réflexion et un outil de travail clair et fort bien mis en page sur tous les aspects des phénomènes monétaires.



On nous parle de la création des moyens de paiement, de la monnaie marchandise (essentiellement métallique) à la monnaie électronique, de ses effets sur l'économie, des théories qu'elle a sucitées, des mécanismes de contrôle. Deuxième plan d'analyse : les politiques monétaires en France, dans les pays de l'OCDE avec, bien sûr, un chapitre sur l'indépendance des banques centrales. Enfin, des considérations portent sur le point le plus chaud de l'intégration monétaire internationale, de Bretton Woods à Maastricht. A garder sous le coude pour voir plus clair dans un paysage souvent touffu.

P. D.

★ ***Monnaie et politique monétaire*. Sous la direction de Jean-Yves Capul. « Cahiers français ». La Documentation française. 112 pages. 55 F.**

La CNP a levé les obstacles à sa mise sur le marché

La signature d'un protocole d'accord sur le futur statut du personnel de la compagnie va permettre l'ouverture du capital sans drame

APRÈS DES MOIS de négociations difficiles, la convention sur le statut du personnel de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) a été signée jeudi 23 février à Bercy par quatre syndicats sur six (UAI-syndicat autonome, CFDT, CFTC et CGC), FO et la CGT s'abstenant, comme ils l'avaient annoncé. Elle concerne les 1200 salariés de la CNP bénéficiant d'un statut de fonctionnaires (sur les 2200 que compte la Caisse), prévoit notamment le maintien des avantages sociaux, la continuité de la carrière et définit le cadre de la mobilité du personnel. Les salariés fonctionnaires ont la possibilité d'opter pour ce nouveau statut de fonctionnaires détachés jusqu'au 9 décembre 1998. Ceux qui le refusent pourront réintégrer la Caisse des dépôts ou, à défaut, le ministère de l'économie.

Le dernier obstacle à la mise sur le marché du premier assureur-vie français est enfin levé. Les négociations étaient suffisamment avancées pour qu'Edmond Alphandéry annonce, lors des résultats de la privatisation de la Seita, le 18 février 1995 *« l'arrivée en Bourse d'une part minoritaire du capital de la CNP, celle-ci restant dans le secteur public »*. Des précautions de langage nécessaires pour calmer les esprits et mettre un point final aux difficultés qui n'ont cessé de s'accumuler depuis juillet dernier, date à laquelle les banques conseils – Rothschild et UBS pour la CNP, ABN-Amro pour le gouvernement – avaient été désignées.

Deux hypothèques grevaient en effet le processus : les relations avec La Poste (actionnaire à 17,5 %) et le statut du personnel. Comme la CNP ne commercialise par directement ses produits, il était indispensable pour valoriser la compagnie d'avoir des certitudes sur ses liens avec les distributeurs. La signature, le 28 novembre dernier, d'une convention de distribution avec La Poste, premier partenaire de la CNP puisqu'elle représente 50 % des primes encaissées – aux côtés notamment des caisses d'épargne, – a clarifié la situation pour les dix années à venir.

Restait le statut du personnel. L'automne a été ponctué par des grèves sporadiques avec, comme point d'orgue, l'occupation le 22 septembre de la salle des marchés de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), coactionnaire de la CNP avec l'Etat et La Poste. Les négociations commencées en octobre viennent d'aboutir.

Mais si techniquement la CNP est prête, Edmond Alphandéry n'a pas envisagé de mettre l'assureur sur le marché avant le mois de mai. Il est clair également aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une privatisation réelle, mais d'un désengagement partiel de l'Etat.

Le contrôle de l'entreprise sera assuré par un groupe d'actionnaires stables formé par la Caisse des dépôts (30 %), La Poste (22,5 %) et les caisses d'épargne (12,5 %), l'Etat abaissant sa part, qui est actuellement de 42,5 %. Du côté de la CNP, on cite la possible entrée au capital de compagnies d'assurances collectives, comme la Mutuelle de la fonction publique, et d'institutions de prévoyance, ainsi que celle de deux étrangers, l'assureur espagnol Arentaria et la Cariplo (caisses d'épargne italiennes), avec laquelle la CNP a créé une compagnie d'assurance-vie à Milan.

Ba. S.

COMMUNICATION

Les quotas audiovisuels maintenus selon M. Santer

JACQUES SANTER, président de la Commission européenne, a assuré, mercredi 22 février à Bruxelles, devant une délégation d'actrices et de réalisateurs européens (Irène Papas, Jean-Jacques Beineix, Bernardo Bertolucci, etc.) que les quotas de diffusion d'œuvres européennes figurant dans la directive européenne « Télévision sans frontières » ne seront pas remis en question. *« La directive telle qu'elle existe pour l'instant, appartient à l'acquis communautaire »*, a précisé son porte-parole. Cette déclaration tranche avec celles faites récemment par M. Santer à *Herald Tribune*, selon lesquelles le système des *« quotas était protectionniste et artificiel »* (*Le Monde* daté 29-30 janvier). M Santer a indiqué que d'autres moyens de soutien à l'industrie audiovisuelle européenne étaient étudiés par ses services, dont *« un fonds de garantie destiné à susciter des investissements privés, grâce à des incitations particulières, par exemple fiscales »*.

Pour sa part, le premier ministre Edouard Balladur a réaffirmé, jeudi 23 février, au cours d'un déjeuner à Matignon avec des professionnels du cinéma (Jean-Jacques Beineix, Claude Lelouch, Bertrand Tavernier, Daniel Toscan du Plantier, Jean-François Fonlupt, Alain Terzian, Jean Reno, Brigitte Fossey et Judith Godrèche), son attachement au maintien de ces quotas et la détermination de la France à obtenir *« des avancées substantielles sur l'audiovisuel »*. Des propositions de révision de la directive « Télévision sans frontières » de 1989 doivent être faites d'ici à avril.

DEPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : Hachette Filipacchi lance outre-Atlantique un magazine politique** avec John Fitzgerald Kennedy Jr., le fils du président américain assassiné, comme rédacteur en chef. Le magazine, dont le titre provisoire est *George* en hommage au premier président américain, George Washington, devrait avoir un tirage de 500 000 exemplaires. Son lancement est prévu en septembre. Le publiciste Michael Berman dirigera *George* avec JFK Jr.

■ **GRANDE-BRETAGNE : le groupe de presse The Telegraph,** éditeur du *The Daily Telegraph* (1 million d'exemplaires) a annoncé, jeudi 23 février, une baisse de ses résultats de 1994 liée à la guerre des prix entre les journaux britanniques (*Le Monde* du 30 juin et du 27 août 1994), ainsi que son prochain retrait de la Bourse de Londres, orchestré par son propriétaire, le Canadien Conrad Black. The Telegraph a révélé jeudi que le groupe Hollinger, holding de M. Black qui contrôle déjà 58,53 % de son capital, avait l'intention de racheter la totalité des actions Telegraph via sa filiale American Publishing. Dès la publication de ces informations, le titre Telegraph prenait 50 pence (environ 4 francs) à 430 pence dans la matinée à la Bourse de Londres. Le bénéfice imposable 1994 du groupe a accusé une baisse de 16,2 % à 45 millions de livres (320 millions de francs).

■ **FRANCE : la Compagnie générale de vidéocommunications** (CGV), filiale de la Générale des eaux, a récemment confirmé l'entrée prochaine, à hauteur de 10 %, de Southwestern Bell, opérateur de télécommunications américain, dans le capital de ses réseaux câblés. Cette opération dont *« la concrétisation est la phase finale »* concernera les sites concessifs, hors plan câble, environ 600 000 prises. A terme, cette prise de participation pourrait monter jusqu'à 20 %. Par ailleurs, la CGV a *« formellement démenti »* les rumeurs de son désengagement et de la vente de ses activités câble au groupe Chargeurs, présidé par Jérôme Seydoux.

La perte de Mars affaiblit Saatchi and Saatchi

Après le groupe de presse Mirror et les cigarettes Silk Cut, le chocolatier américain quitte le groupe publicitaire britannique

LONDRES
correspondance

Le départ de l'annonceur Mars est un revers sévère pour Saatchi and Saatchi. Leur filiale américaine, Bates Worldwide, avait été jusque-là épargnée par la crise provoquée au sein de l'agence londonienne par l'éviction organisée, fin décembre, de son président-fondateur Maurice par des actionnaires américains.

Proche de l'ancien président, la société américaine de produits à base de chocolats dépense 1 milliard de dollars par an en publicité, dont 400 millions (environ 3,3 milliards de francs) étaient confiés à Bates Worlwide.

Bates Worldwide – 40 % au chiffre d'affaires de Saatchi – est à son tour frappée par la défiance des annonceurs. Il s'agit d'une nouvelle épreuve pour le directeur général et président par intérim Charlie Scott, qui s'efforce d'arrêter la chute dramatique du titre en Bourse (– 9,5 pence mercredi 22 février, à Londres). *« La gangrène gagne le centre névralgique de l'empire Saatchi, c'est-à-dire les Etats-Unis, alors que jusqu'ici tout se passait à Londres, qui ne représente que 15 % des réalisations du groupe dans le monde »*, nous a indiqué Lucy Broke, analyste auprès du courtier londonien James Carpel.

Les défections du groupe de presse Mirror et du fabricant de cigarettes Gallagher (Silk Cut), deux contrats qui représentent 3 % du chiffre d'affaires de Saatchi, les hésitations de la British Airways quant à la reconduction du sien, ainsi que les démissions en série à Charlotte Street, siège de la compagnie, ont accentué la méfiance des investisseurs institutionnels à l'égard de ce groupe publicitaire fondé en 1970 par les deux frères Saatchi. *« Les clients restent fidèles tant qu'ils sont satisfaits du service offert. Mais le départ des « grosses pointures », avec lesquelles ils entretenaient depuis longtemps des rapports de confiance, et leur remplacement par des jeunes gens, n'est pas fait pour les rassurer »*, insiste Bill Britt, expert de *Advertising Age*, la revue des professionnels de la publicité.

« FRAPPER LE PREMIER »

Comme un malheur n'arrive jamais seul, l'autorité chargée du respect des normes publicitaires a contraint Saatchi and Saatchi à arrêter une de ses campagnes réalisée pour le compte d'une agence de voyage et dont le slogan : *« Ce n'est pas que du sexe, du sexe, du sexe »*, a été jugé *« provocant »*.

Mais le groupe publicitaire dispose encore de nombreux atouts : la densité de son réseau international, le respect qu'impose son patron, Charlie Scott, et la fidélité de gros annonceurs comme Procter and Gamble. De surcroît, l'agence a récemment gagné trois nouveaux clients – Toyota, Carlsberg et BAT Industries. Enfin, dans l'espoir d'endiguer l'hémorragie de matière grise, Saatchi a offert à ses cadres supérieurs une nouvelle grille de rémunérations particulièrement alléchante.

Quant au nouveau nom de l'agence, Cordiant, qui doit être proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars, il a plutôt été bien accueilli par la profession. Si un tribunal de Londres a récemment rejeté la plainte déposée par Charlie Scott contre quatre dirigeants du groupe accusés d'avoir porté atteinte à sa réputation, les autres actions en justice intentées contre Maurice Saatchi ne sont pas, elles, écartées. En outre, les fuites savemment distillées dans la presse sur son train de vie extravagant constituent de sérieux obstacles dans la quête d'investisseurs de l'ancien président pour lancer sa nouvelle agence, temporairement baptisée The New Saatchi Agency.

« Les Saatchi peuvent réussir leur défi sur le marché britannique grâce à la reprise économique mais il leur manque les réseaux internationaux pour avoir la dimension, nécessaire dans ce métier, pour réaliser des bénéfices. » A l'instar de Bill Britt, la plupart des analyste de la City restent prudents quant aux perspectives du nouveau groupe de Maurice Saatchi. Il dispose toutefois de l'expérience et des contacts nécessaires pour mener à bien son projet, et il a déjà trois clients de poids : Mirror, Gallagher et une compagnie privée d'assurance santé. Son nouveau slogan est d'ailleurs tout un programme : *« Frapper le premier, frapper dur, ne pas cesser de frapper. »*

Marc Roche

Bouygues possède 37,5 % du capital de TF 1

LE GROUPE Bouygues a annoncé, jeudi 23 février, détenir 37,5 % du capital de TF 1 contre 36,4 % en octobre 1994. Il y a un an, le groupe du bâtiment et des travaux publics (BTP) détenait seulement 25 % des actions de la chaîne privée. La loi du 1er février 1994 sur la liberté de la communication, dite « loi Carignon », permet à un opérateur *« agissant seul ou de concert »* de posséder 49 % du capital d'une chaîne de télévision. En 1994, le groupe Bouygues avait averti le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) *« de son intention de poursuivre l'acquisition de titres dans la limite d'un accroissement global de sa participation de 3,7 % du capital de TF 1 sur la période comprise entre le 23 février 1994 et le 23 février 1995 »* (*Le Monde* du 24 février 1994). Bouygues avait été dispensé d'une offre publique d'achat, à condition de ne pas dépasser ce seuil.

Le 24 octobre 1994, un groupe de repreneurs possédait *« de concert »* 44,2 % de TF 1 : Bouygues 36,4 %, Société générale 6 %, Crédit lyonnais 0,3 %, Worms et Compagnie 1,5 % et François Dalle, ancien PDG de L'Oréal. Bouygues n'a pas indiqué le montant de la transaction ni l'identité du repreneur qui s'est désengagé à son profit, à hauteur de 1,1 %, au cours du dernier trimestre de 1994.

Le groupe de BTP a, en outre, confirmé la nomination de Thierry Miléo, ancien conseiller d'Alain Carignon, au poste de chef du service des affaires extérieures de Bouygues Télécom. M. Miléo avait œuvré pour la modification de la loi sur l'audiovisuel, comme le réclamait alors l'opérateur principal de TF 1, au sein du cabinet du ministre de la communication aujourd'hui mis en examen dans l'affaire de *Dauphiné News*.

La Bourse de New York a battu son record en franchissant le seuil des 4 000 points

Les investisseurs parient sur un « atterrissage en douceur » de l'économie

Après avoir déjà battu des records mercredi 15 et jeudi 16 février, la Bourse de New York a franchi, jeudi 23 février, le seuil historique des 4 000 points à l'indice Dow Jones. La Bourse américaine a profité d'un discours rassurant sur les risques inflationnistes du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, pour passer une barrière qui lui avait résisté il y a un peu plus d'un an.

APRÈS L'AVOIR frôlé en janvier 1994, Wall Street a fini par franchir, jeudi 23 février, le seuil des 4 000 points de l'indice Dow Jones et établir un nouveau record historique. Le Dow Jones s'est inscrit en fin de séance à 4 003,33 points en hausse de 30,28 points, soit 0,76 %. En cours de journée, l'indice a même atteint un plafond sans précédent de 4 020,49 points. Wall Street joue plus que jamais le scénario idéal pour elle de « l'atterrissage en douceur » de l'économie américaine au cours des prochains mois. Un ralentissement progressif qui signifierait à la fois que les tensions inflationnistes resteront limitées, que le marché obligataire va continuer à se reprendre et, pour finir, que les bénéfices des entreprises resteront importants.

C'est dans cette logique que la Bourse de New York avait déjà battu deux records consécutifs la semaine dernière, mercredi 15 et jeudi 16 février. Le coup de pouce qui lui a permis de passer au-dessus des 4 000 points est venu des déclarations faites mercredi 22 février devant le Congrès par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale (Fed). Il a notamment souligné que les perspectives en matière d'inflation lui semblaient *« fondamentalement favorables »*. Il n'a pas écarté non plus la possibilité d'une baisse des taux d'intérêt à court terme au cas où les réductions budgétaires en cours d'examen au Congrès affecteraient la croissance aux Etats-Unis. Les marchés ont interprété ces propos comme le signe que la banque centrale américaine estime désormais être parvenue, en grande partie, à freiner la croissance à un niveau compatible avec une inflation maîtrisée et renonce à relever encore ses taux d'intérêt.

« Le message semble clair. Il n'y a plus à s'inquiéter du risque que la Fed ne relève trop ses taux d'intérêt et ne provoque un ralentissement brutal de la croissance, voire une récession », explique Hugh Johnson, de First Albany. En franchissant la barrière des 4 000 points, la Bourse de New York semble vouloir tirer un trait sur une période d'incertitude née le 4 février 1994 avec la remontée des taux à court terme américains et la crainte tout au long de l'année d'une surchauffe inflationniste. Le krach obligataire de 1994 et le doublement par la Réserve fédérale en douze mois de son taux au jour le jour (de 3 % à 6 %) ont mis fin à trois années de hausse à Wall Street dans le sillage de la reprise américaine.

La rapide expansion économique, alimentée par des taux d'intérêt bas, avait encouragé un nombre sans précédent d'Américains à investir leurs économies à la Bourse. Cet afflux de nouveaux investisseurs et la forte rentabilité des entreprises américaines ont poussé le Dow Jones vers de nouveaux records à la fin de 1993 et au début de 1994. Il avait alors franchi la barre des 3 800 puis des 3 900 en janvier 1994. De nombreux analystes estimaient que le record des 4 000 était une question de jours. C'était sans compter avec l'effondrement brutal des marchés obligataires.

Aujourd'hui, Wall Street ne subit plus la pression des marchés de taux et bénéficie au contraire de leur remontée. Mais l'enthousiasme pourrait être de courte durée et le record sans lendemain. *« Je pense que nous atteindrons 4 100 ou 4 200 dans les deux à trois semaines »*, estime Stanton Feeley, de SunAmerica Asset Management. *« Mais, au-delà, Wall Street risque d'être victime de prises de bénéfice »*, ajoute-t-il.

Wall Street bénéficie actuellement d'une situation un peu exceptionnelle, marquée notamment par les rapatriements en catastrophe de capitaux investis au Mexique, dans d'autres pays émergents, et même placés sur les marchés spéculatifs de matières premières. Ensuite, certains analystes estiment que les investisseurs se sont enflammés un peu vite à la suite du discours d'Alan Greenspan et considèrent que les risques de surchauffe n'ont pas totalement disparu.

VOIE ÉTROITE

La tenue de Wall Street est, enfin, étroitement liée aux performances des entreprises. Eric Miller, de Donaldson, Lufkin & Jenrette Securities Corp., estime que, si la Fed s'en tient à son objectif de ramener la croissance autour de 2,5 %, *« cela se traduira par un fléchissement de la progression des bénéfices »*.

Que Wall Street soit l'un des principaux bénéficiaires d'un ralentissement en douceur de l'économie américaine, il n'y a pas de doute. Mais il ne s'agit encore aujourd'hui que d'un scénario et d'une voie étroite entre récession et surchauffe inflationniste. Il est arrivé à plusieurs reprises aux marchés américains de parier, après des périodes de forte expansion, sur des « atterrissages en douceur » de leur économie. Mais, au final, un retournement de conjoncture ne se termine jamais en douceur.

Eric Leser

111 ans d'indice Dow Jones

L'indice des 30 valeurs vedettes de Wall Street a été créé en 1884 par le *Customer's Afternoon Letter*, l'ancêtre du *Wall Street Journal*. Le Dow Jones a franchi pour la première fois de son histoire les 100 points le 12 janvier 1906. Avant le jeudi noir du 28 octobre 1929, au cours duquel il va perdre 38,33 points (13 %), il atteindra son sommet d'avant-guerre le 3 septembre 1929, à 381,17 points. Il faudra attendre le 12 mars 1956 pour qu'il franchisse la barre des 500 points. Les 1 000 points seront atteints le 14 novembre 1972, niveau qui ne sera plus atteint avant 1983.

Le 8 janvier 1987, l'indice franchit la barre des 2 000 points ; le 17 juillet de la même année, il touche les 2 500 points, et le 17 août les 2 700. Mais deux mois plus tard, le 16 octobre 1987, le Dow Jones perd pour la première fois plus de 100 points en une seule séance. Et trois jours après, lors du lundi noir du 19 octobre, il abandonne d'un coup 508 points (22,6 %). Il ne retrouvera son niveau d'avant-krach que le 24 janvier 1989. Victime à nouveau d'un « mini-krach » le 13 octobre 1989 et d'une chute de 190,58 points, il atteint la barre des 3 000 points le 17 avril 1991, et celle des 3 500 points le 19 mai 1993.

Le marché obligataire américain connaît une embellie

Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est redescendu sous la barre des 7,5 %

LA BOURSE new-yorkaise a pleinement bénéficié de la très nette détente observée sur les taux d'intérêt à long terme américains. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat de référence à trente ans est redescendu jeudi 23 février sous la barre 7,5 %, soit son plus bas niveau depuis le début du mois de septembre 1994. Ce taux s'inscrivait à 7,77 % il y a un mois et à 7,93 % début janvier.

Le marché obligataire américain a très favorablement accueilli les déclarations faites par le président de la Réserve fédérale (Fed) le mercredi 22 février devant la commission bancaire du Sénat. A cette occasion, Alan Greenspan a confirmé le ralentissement de l'économie américaine et indiqué que les perspectives d'inflation étaient bonnes à long terme. Les investisseurs en ont aussitôt déduit que la banque centrale américaine était disposée à marquer une pause dans le resserrement de sa politique monétaire amorcé il y a un an et qui avait été à l'origine de la chute très brutale des marchés obligataires internationaux. Depuis le 4 février 1994, la Réserve fédérale américaine a relevé à sept reprises ses taux directeurs, faisant passer le taux de ses fonds fédéraux *(Fed funds)* de 3 % à 6 %.

Les experts sont maintenant persuadés que les taux courts américains sont proches de leur plafond. Il n'en allait pas de même au début de l'année. Les économistes prévoyaient encore alors une croissance très soutenue de l'activité cette année aux Etats-Unis avec, à la clé, des craintes de résurgence inflationniste. Certains d'entre eux allaient même jusqu'à reprocher à la Réserve fédérale de mener une politique trop laxiste et réclamaient un tour de vis monétaire plus important. Les marchés financiers partageaient ce sentiment, anticipant une poursuite de la hausse des taux directeurs de la banque centrale américaine. Au début du mois de janvier, si l'on en juge par les cours des contrats à terme, les opérateurs prévoyaient pour le milieu de l'année des taux à trois mois proches de 8 %. Ce scénario impliquait que la Réserve fédérale remonte ses taux directeurs d'au moins un demi-point à chacune des réunions de son comité de politique monétaire !

En quelques semaines, les marchés ont entièrement changé d'avis et ils parient désormais pour une quasi-stabilité des taux courts américains au cours des prochains mois (6,5 % pour la fin du mois de juin 1995), soit au total 1,5 % de révision à la baisse.

La récente publication d'indicateurs économiques indiquant un ralentissement de l'activité est à l'origine de ce brutal renversement d'anticipations. Les créations d'emplois se font moins nombreuses, les ventes d'automobiles sont moins élevées, les mises en chantier de logements s'inscrivent en recul, l'indice de confiance des consommateurs se replie (*Le Monde* du mercredi 22 février).

DOLLAR TOUJOURS FAIBLE

Si le scénario d'un *« atterrissage en douceur »* de l'économie américaine et donc d'une politique monétaire moins restrictive que prévu constitue une très bonne nouvelle pour les investisseurs, elle en est en revanche une moins bonne pour le billet vert. Celui-ci reste faible, s'échangeant à 1,4680 deutschemark vendredi 24 février dans la matinée lors des premiers échanges interbancaires.

Aux yeux des opérateurs, l'évolution attendue de l'écart de rendement entre les taux d'intérêt à court terme américains et allemand sera défavorable à la devise américaine, la Réserve fédérale américaine ne relevant plus, voire baissant ses taux alors même que la Bundesbank sera amenée tôt ou tard à relever les siens. Dans ces conditions, il deviendra plus rémunérateur pour un investisseur de détenir des deutschemarks que des billets verts. Ce qui est bon pour Wall Street est mauvais pour le dollar.

Pierre-Antoine Delhommais

Un bénéfice de 33 milliards de francs pour Royal Dutch Shell

LE GROUPE PÉTROLIER anglo-néerlandais Royal Dutch Shell a réalisé en 1994 un bénéfice net de 4,07 milliards de livres sterling (environ 33 milliards de francs), en hausse de 35,7 % par rapport à 1993, a annoncé la firme le 23 février à La Haye. Le bénéfice net du dernier trimestre de l'exercice a connu une progression de 145 %. Outre des éléments exceptionnels positifs, qui s'élèvent à 369 millions de livres, l'amélioration des résultats s'explique principalement par le retour au bénéfice du secteur chimie après trois années consécutives de résultats négatifs.
Le chiffre d'affaires net du groupe (détenu à 60 % par la société mère néerlandaise Royal Dutch et à 40 % par la société mère britannique Shell Transport and Trading Company P. L. C.) a diminué de 2,2 % à 502,8 milliards de francs livres en 1994. La société mère néerlandaise versera à ses actionnaires, au titre de 1994, un dividende final de 5,05 florins (15,60 francs) par action ordinaire d'une valeur nominale de 5 florins, portant le dividende total à 8,85 florins (8,60 en 1993).

■ **UNION MINIÈRE : le groupe belge de métaux non ferreux**, filiale de la Société générale de Belgique, a annoncé le 23 février un résultat courant d'environ 1 milliard de FB (environ 170 millions de francs) pour 1994. Le résultat net consolidé 1994 devrait être légèrement positif, contre une perte nette de 2,566 milliards de francs belges en 1993. *« L'impact positif de la hausse relative des prix des métaux a été presque totalement annihilé par la baisse du cours du dollar US »*, affirme le groupe belge.

■ **TOYOTA : le groupe japonais, notamment producteur de chariots élévateurs industriels**, et le français Manitou BF (chariots élévateurs tout terrain) ont décidé de créer en commun une nouvelle usine, Toyota Industrial Equipment SA (TIE), implantée en Loire-Atlantique. Cette nouvelle société, détenue à 52,8 % par Toyota Automatic Loom Works Ltd, à 34 % par Manitou (dans lequel Toyota détient 3 %) et 13,2 % par Toyota Motor Corporation Ltd, fabriquera des chariots industriels électriques puis des modèles thermiques, avec intégration maximum de composants européens.

■ **AMERICAN MAIZE : le conseil d'administration du cinquième amidonnier américain** a accepté l'offre de rachat présentée par le sucrier français Eridania Béghin-Say (EBS). EBS a dû relever son offre de 32 dollars par action faite début janvier à 37 dollars pour finir à 40 dollars, valorisant American Maize à 430 millions de dollars, soit environ 2,2 milliards de francs. Seul le président d'American Maize, William Ziegler a voté contre la proposition d'EBS et a décidé d'intenter une action en justice pour empêcher l'opération.

■ **HANSON : le conglomérat anglo-saxon a annoncé la filialisation** de trente-quatre sociétés industrielles américaines qui seront regroupées dans une nouvelle entité cotée à New-York « US Industries Inc » (USI). Cette dernière prendra à sa charge environ 855 millions de livres de dettes (près de 7 milliards de francs), ce qui permettra à Hanson de réduire son ratio d'endettement de 58 % à 38 %. Cet allègement renforce les rumeurs d'une prochaine acquisition de Hanson en Grande-Bretagne. Cibles possibles : la compagnie régionale d'électricité Yorkshire Electric, United Biscuits ou encore le groupe de construction Costain.

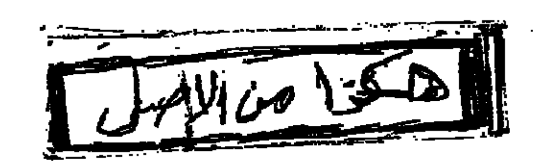
■ **LA LYONNAISE DES EAUX : le groupe présidé par Jérôme Monod** a annoncé le 23 février la création d'une société d'investissement Lyonnaise Asia Water au capital de 175 millions de dollars avec des partenaires australien (le groupe Lend Lease), malaisien (le fonds de pension Employees Provident Fund) et américain (la compagnie d'assurances Allstate Insurance Company) pour investir dans des projets de traitement et de distribution d'eau en Asie. Le groupe français, présent dans cette zone depuis 1952, où il emploie plus de 16 000 personnes, estime qu'il faudrait plus de 70 milliards de dollars de capitaux pour aboutir à une couverture de 95 % des besoins d'eau en Asie.

■ **SEITA.** 79 % des salariés de la société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes ont souscrit à la privatisation de leur société, a annoncé le ministère de l'économie. Chaque salarié a en moyenne acheté plus de 36 000 francs de titres. Pour 72 % d'entre eux, la demande a porté sur la formule de détention des titres pendant au moins cinq ans, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, qui offre des conditions très avantageuses. Selon le schéma initial, les salariés et anciens salariés doivent posséder 6 % du capital à l'issue de l'opération.

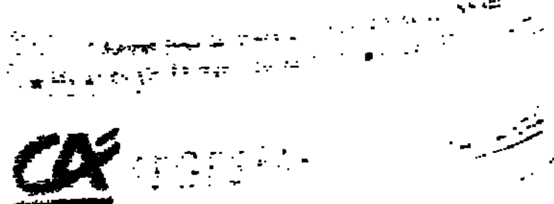
■ **CONFLIT SOCIAL.** La journée d'action organisée le 23 février à La Poste et France Télécom par l'ensemble des fédérations syndicales des PTT (CGT, SUD, CFDT, FO, CFTC et FNSA) n'a été suivie, selon les directions, que par 8 % des agents à La Poste et 6,5 % à France Télécom. A l'approche de la réunion du G7 à Bruxelles sur les autoroutes de l'information, les syndicats entendaient *« sensibiliser »* le personnel contre la déréglementation de ce secteur.

■ **THOMSON.** Le groupe d'électronique s'engage à fournir 10 000 heures de travail en 1995 à son ancienne filiale Eprest située à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) et employant 180 personnes. Eprest, cédée par Thomson-CSF l'an dernier, a déposé son bilan en janvier. Eprest recevra une aide financière du ministère de l'industrie ainsi que du conseil régional de Lorraine.

■ **SAINT-GOBAIN.** Le verrier français vient d'acquérir la société britannique NE Technology, qui fabrique des instruments de contrôle de rayonnements et des scintillateurs organiques. Cette société réalise 14 millions de livres de chiffre d'affaires (environ 115 millions de francs). Elle complète la division cristaux et quartz de sa branche céramiques industrielles et renforce son implantation en Grande-Bretagne.



Un bénéfice de 33 milliards de francs pour Royal Dutch Shell



■ LA BOURSE DE TOKYO a encore lâché du terrain vendredi 24 février. Le Nikkei a perdu 2 % pour se retrouver à 17 472,94 points, son plus bas niveau depuis treize mois. ■ WALL STREET a battu un nouveau record, jeudi 23 février, et franchi le seuil des 4 000 points de l'indice Dow Jones, à 4 003. ■ LE DOLLAR était en baisse, vendredi 24 février dans la matinée, à 5,1367 francs, 1,4681 deutschemark, et 96,65 yens, contre respectivement 5,1420 francs, 1,4710 DM et 96,90 yens jeudi soir. ■ LE FRANC était à nouveau en repli face au deutschemark vendredi au cours des premiers échanges entre banques, à 3,5019 francs pour 1 mark, contre 3,4960 francs jeudi soir. ■ LA BOURSE DE MEXICO a fait un plongeon de 5,65 % jeudi, son indice clôturant à 1 611,73, en baisse de 96,55 points, victime de la forte hausse des taux d'intérêt au Mexique.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

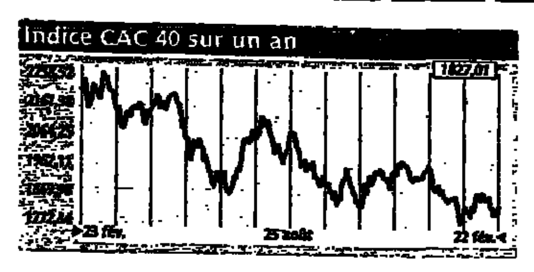
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Baisse à Paris

Le renforcement sensible du deutschemark face à diverses monnaies européennes et la faiblesse du dollar pesaient, vendredi, sur la Bourse de Paris, qui subit des prises de bénéfice dans un marché très calme. En baisse de 0,47 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,50 % à 1 817,82 points.

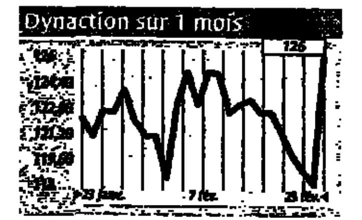
Le Matif est faible après son vif redressement de la veille, cédant 0,22 % à 111,94. Le Bund allemand recule de 0,24 %. A Londres, le deutschemark débute la journée sur une forte hausse, la lire et la peseta tombant à leurs plus bas niveaux historiques, tandis que le franc retrouve son plus bas niveau depuis octobre 1993. Le franc atteint le niveau des 3,5075 pour un deutschemark, au plus bas depuis octobre 1993. Il se rapproche de son record historique à la baisse du 16 août 1993 à 3,5490 pour un deutschemark. A Paris, le dollar s'affaiblit à 5,1367 F contre 5,1420 F. A New York, jeudi soir, le dollar s'échangeait à 5,1310 F.

Galeries Lafayette perd 4,5 %, Fives Lille 3,7 % et GTM Entrepose 2,8 %. La Bourse accueille mal l'annonce d'une hausse de 7,5 % des bénéfices de Casino en 1994. Le titre recule de 3,5 %. Gaz et Eaux monte de 3,7 %, UIC de 3 % et Spie Batignolles de 2,1 %.



Dynaction, valeur du jour

L'ACTION Dynaction a enregistré, jeudi 23 février, la plus belle progression de la Bourse de Paris, clôturant la séance à 126 francs, soit 6,8 % de hausse. Les investisseurs ont réagi favorablement à l'annonce, par le groupe, de prochaines opérations financières destinées à renforcer sa solidité. La disparition brutale, le 19 février, d'Henri Blanchet, cofondateur de Dynaction, n'avait pas provoqué de soubresauts en Bourse. Peu de temps auparavant, il avait cédé ses parts dans la holding Anblan – par l'intermédiaire de laquelle il détenait 10 % de Dynaction – à son associé Christian Moretti.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 24/02	Var. % 23/02	Var. % 31/12
UIF 1	427	+3,07	−5,94
Legrand ADP 1	4540	+2,71	+3,06
Publicis 1	375	+2,46	−14,77
Guilbert 1	420	+2,44	−7,89
UIC 1	101	+2,02	−64,62
Ecco 1	614	+1,66	−3,15
Eaux (Gle Des) 1	480,80	+1,46	−7,36
Simco 1	428	+1,42	−6,95
Bollore Techno.1	461	+1,32	+4,22
Eiffage 1	780	+1,30	−3,58
BAISSES, 12 h 30			
UGC DA (M) 1	171	−5	−11,16
Galeries Lafayet.1	2110	−4,52	−7,86
AGF-Ass.Gen.France	172,50	−3,63	−18,63
Guyenne Gascogne 1	1205	−3,21	−10,74
Dev.R.N-P.Cal#Li 2	75,50	−3,21	+6,33
Worms & Cie 1	247	−3,10	−4,07
Cegid (Ly) 1	407	−3,10	−3,09
Casino Guich.ADP 1	118	−3,04	−7,08
Casino Guichard 1	135	−2,81	−10,59
Fives-Lille 1	399	−2,68	−16,70

VALEURS LES PLUS ACTIVES

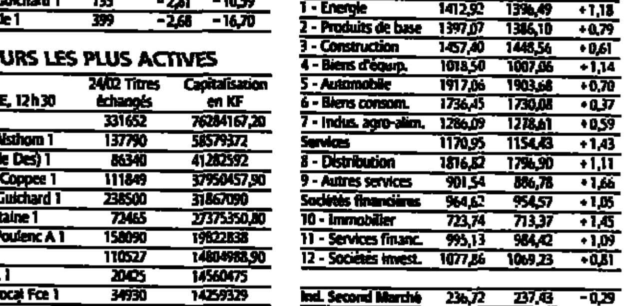
SÉANCE, 12 h 30	24/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Suez 1	331652	76284167,20
Alcatel Alsthom 1	137790	58579372
Eaux (Gle Des) 1	86340	41282592
Lafarge Coppee 1	111849	37950457,90
Casino Guichard 1	238500	31867090
Elf Aquitaine 1	72465	27375350,80
Rhone Poulenc A 1	158090	19822838
SEITA 1	110527	14804988,90
Peugeot 1	20425	14560475
Credit Local Fce 1	34930	14259329

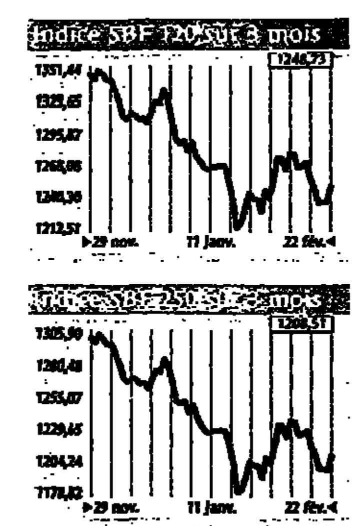
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

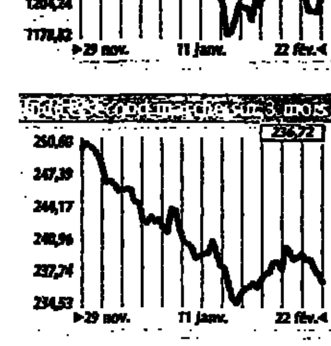
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 24/02	Var. % 23/02	Var. % 31/12
Manitou 2#	358,50	+5	+26,54
Axime (ex.Segin)	263,50	+5	+1,64
Bque Sofirec (M)	498,70	+4,99	+0,14
Comp.Euro.Tele-CET	153	+4,79	−4,37
Chaine et Trame #	275,50	+4,75	−5,32
BAISSES, 12 h 30			
Gautier France 2#	348,70	−4,99	−3,13
Idianova	60,50	−4,72	−13,57
Girodet # (Ly)	63,30	−4,09	−2,61
B I M P	95	−4,04	−9,52
Allevard	385	−3,99	−10,46

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	23/02	22/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1248,73	1235,27	+1,09
Ind. gén. SBF 250	1208,51	1196,99	+0,96
Valeurs indus.	1391,31	1380,86	+0,76
1 - Energie	1412,92	1396,49	+1,18
2 - Produits de base	1397,07	1386,10	+0,79
3 - Construction	1457,40	1448,56	+0,61
4 - Biens d'équip.	1018,50	1007,06	+1,14
5 - Automobile	1917,06	1903,68	+0,70
6 - Biens consom.	1736,45	1730,08	+0,37
7 - Indus. agro-alim.	1286,09	1278,61	+0,59
Services	1170,95	1154,43	+1,43
8 - Distribution	1816,82	1796,90	+1,11
9 - Autres services	901,54	886,78	+1,66
Sociétés financières	964,62	954,57	+1,05
10 - Immobilier	723,74	713,37	+1,45
11 - Services financ.	995,13	984,42	+1,09
12 - Sociétés invest.	1077,86	1069,23	+0,81
Ind. Second Marché	236,72	237,43	−0,29







Tokyo au plus bas

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en clôture vendredi 24 février en forte baisse (−2 %), déprimée par des ventes d'arbitrage et l'appréciation du yen vis-à-vis du dollar. Le Nikkei a ainsi terminé la séance à 17 472,94 points, son plus bas niveau depuis treize mois. Le marché avait ouvert fermement sur des achats modérés de la part de fonds mutuels et grâce à une chasse aux bonnes affaires, mais il s'est orienté à la baisse dès le milieu de la matinée, alors que les investisseurs privés bradaient les valeurs liées aux BTP, selon les courtiers.

Wall Street a établi pour sa part un nouveau record historique jeudi, parvenant de justesse à clôturer au-dessus de la barre des 4 000 points, dont elle s'était déjà nettement approchée il y a un an. L'indice Dow Jones a clôturé à 4 003,33 en hausse de 30,28 points (+0,76 %). L'activité a été très soutenue avec quelque 395 millions d'échanges. Les valeurs en hausse ont été nettement plus nombreuses: 1 443 contre 778 en baisse. 735 titres ont été inchangés. Wall Street avait gagné jusqu'à 45 points en séance, mais des prises de bénéfices sur le marché obligataire, où les taux d'intérêt à long terme avaient nettement reculé ont influé sur la Bourse.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 23/02	Cours au 22/02	Var. en %
Paris CAC 40	1827,010	1804,370	+1,24
New-York/DJ indus.	4011,410	3973,050	+0,96
Tokyo/Nikkei	17830	18106,700	−1,55
Londres/FT100	3049,300	3019,500	+0,98
Francfort/Dax 30	2118,240	2093,160	+1,18
Frankfort/Commer.	786,900	781,210	+0,72
Bruxelles/Bel 20	1507,030	1500,970	+0,40
Bruxelles/Général	1336,410	1331,030	+0,40
Milan/MIB 30	14413	14613	−1,39
Amsterdam/Gé. Cbs	277,800	276,500	+0,47
Madrid/Ibex 35	282,990	280,620	+0,84
Stockholm/Affarsal	1162,150	1167,240	−0,44
Londres FT30	2314,300	2301,380	+0,56
Hong Kong/Hang S.	7976,410	7909,270	+0,84
Singapour/Strait t	2085,840	2053,320	+1,56

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

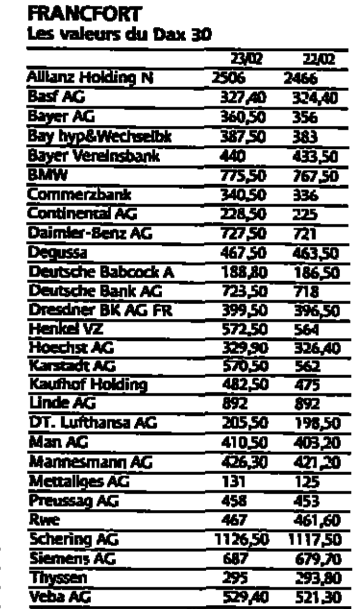
	23/02	22/02
Alcoa	82,12	81
American Express	33,37	33,25
Allied Signal	38,50	38
AT & T	51,50	51
Bethlehem	15,50	15,37
Boeing Co	47	46,25
Caterpillar Inc.	53	52,87
Chevron Corp.	46,75	47,12
Coca-Cola Co	54	53,75
Disney Corp.	53,37	53
Du Pont Nemours&Co	55,25	55
Eastman Kodak Co	50,75	51
Exxon Corp.	63,75	64,12
Gén. Motors Corp.H	38,50	38,12
Gén. Electric Co	55,12	55,12
Goodyear T & Rubbe	36,12	36,25
IBM	74,25	74,37
Intl Paper	78	77,25
J.P. Morgan Co	63	61,62
Mc Don Dougl	56,50	55,87
Merck & Co.Inc.	42,62	41,75
Minnesota Mng.&Mfg	53,87	53,50
Philip Moris	59,50	58,25
Procter & Gamble C	66,50	65,75
Sears Roebuck & Co	48,37	47,50
Texaco	63,87	63,62
Union Carb.	28,12	28,25
Utd Technol	66,12	65,87
Westingh. Electric	15,50	15,37
Woolworth	15,25	15,12

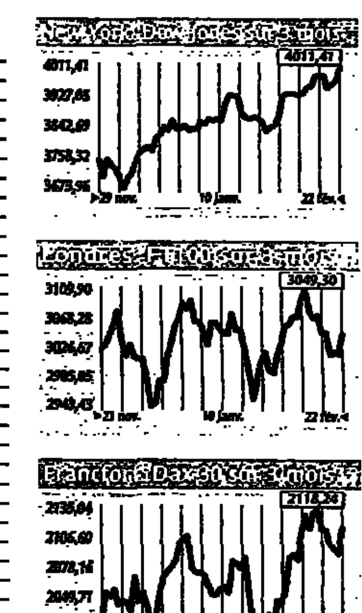
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	23/02	22/02
Allied Lyons	5,09	5,05
Barclays Bank	6,11	5,95
B.A.T. industries	4,25	4,15
British Aerospace	4,68	4,67
British Airways	3,86	3,75
British Gas	2,99	3,03
British Petroleum	4,11	4,10
British Telecom	3,86	3,85
B.T.R.	3,16	3,12
Cadbury Schweppes	4,25	4,19
Eurotunnel	2,91	2,88
Glaxo	6,34	6,28
Grand Metropolitan	3,77	3,72
Guinness	4,23	4,21
Hanson Plc	2,42	2,42
Great Ic	5,21	5,13
H.S.B.C.	6,59	6,43
Impérial Chemical	7,17	7,23
Lloyds Bank	5,75	5,60
Marks and Spencer	3,76	3,74
National Westminst	5,03	4,91
Peninsular Orienta	5,57	5,58
Reuters	4,47	4,39
Saatchi and Saatch	0,95	0,95
Shell Transport	7,21	7,23
Smithkline Beecham	4,97	4,78
Tate and Lyle	4,35	4,37
Univeler Ltd	11,75	11,65
Wellcome	10,17	10,13
Zeneca	8,76	8,75

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	23/02	22/02
Allianz Holding N	2506	2466
Basf AG	327,40	324,40
Bayer AG	360,50	356
Bay hyp&Wechselbk	387,50	383
Bayer Vereinsbank	440	433,50
BMW	775,50	767,50
Commerzbank	340,50	336
Continental AG	228,50	225
Daimler-Benz AG	727,50	721
Degussa	467,50	463,50
Deutsche Babcock A	188,80	186,50
Deutsche Bank AG	723,50	718
Dresdner BK AG FR	399,50	396,50
Henkel VZ	572,50	564
Hoechst AG	329,90	326,40
Karstadt AG	570,50	562
Kaufhof Holding	482,50	475
Linde AG	892	892
DT. Lufthansa AG	205,50	198,50
Man AG	410,50	403,20
Mannesmann AG	426,30	421,20
Mettallges AG	131	125
Preussag AG	458	453
Rwe	467	461,60
Schering AG	1126,50	1117,50
Siemens AG	687	679,70
Thyssen	295	293,80
Veba AG	529,40	521,30
Viag	521	515,90
Wellag AG	1070	1060



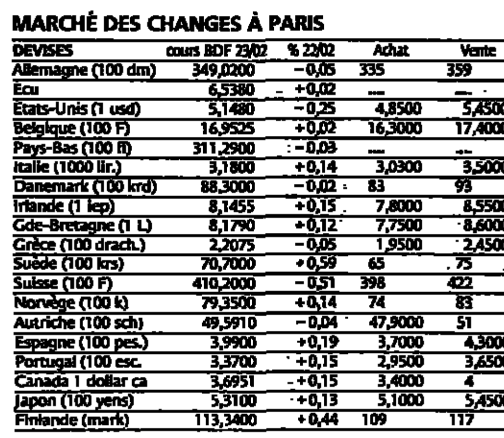


LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif a ouvert en baisse vendredi 24 février. Lors des premières transactions, l'échéance mars cédait 22 centièmes à 111,94. Le taux de rendement de l'OAT de référence à dix ans repassait au-dessus de la barre des 8 %, à 8,01 %, soit une hausse de 4 points de base (0,04 %) par rapport à la clôture de la veille. L'écart de rendement entre les emprunts d'Etat allemands et français s'établissait à 63 points de base. La faiblesse du franc pesait sur les taux courts, le contrat Pibor 3 mois échéance juin cédant 7 centièmes à 93,37. Sur le marché obligataire américain, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté jeudi soir à 7,55 % contre 7,54 % mercredi soir. Il était tombé à 7,49 % en séance, son plus bas niveau depuis septembre 1994.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 23/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,25	7,97	8,36	1,60
Allemagne	4,88	7,38	7,78	2,60
Grande-Bretagne	6,25	8,60	8,46	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,19	4,51	—	0,20
États-Unis	6,25	7,44	7,57	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 23/02	Taux au 22/02	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,55	7,65	100,95
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,69	7,81	101,34
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,94	8,07	101,77
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,03	8,15	102,11
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,35	8,45	102,83
Obligations françaises	8,17	8,30	101,63
Fonds d'État à TME	−0,78	−0,77	100,30
Fonds d'État à TRE	−0,60	−0,61	100,15
Obligat. franç. à TME	−0,49	−0,40	99,79
Obligat. franç. à TRE	+0,13	+0,16	100,24

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire: 8,25 %)

	Achat 23/02	Vente 23/02	Achat 22/02	Vente 22/02
Jour le jour	5,31	—	—	—
1 mois	5,43	5,55	5,45	5,37
3 mois	5,62	5,74	5,40	5,32
6 mois	6	6,12	6,06	6,18
1 an	6,52	6,62	6,62	6,74
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,56	—	—	—
Pibor Francs 3 mois	5,87	—	—	—
Pibor Francs 6 mois	6,21	—	—	—
Pibor Francs 9 mois	6,50	—	—	—
Pibor Francs 12 mois	6,75	—	—	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	6,20	—	—	—
Pibor Écu 6 mois	6,48	—	—	—
Pibor Écu 12 mois	7	—	—	—

MATIF

Échéances 23/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	177458	111,86	112,22	111,78	112,16
Juin 95	7125	111,02	111,36	111,02	111,32
Sept. 95	354	110,36	110,42	110,34	110,62
Déc. 95	—	—	—	—	110,40
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	17925	93,93	94,04	93,92	93,98
Juin 95	41783	93,34	93,50	93,34	93,44
Sept. 95	9541	93,03	93,19	93,03	93,11
Déc. 95	3824	92,80	92,93	92,78	92,87
ECU LONG TERME					
Mars 95	2294	81,78	82,12	81,76	82,12
Juin 95	—	—	—	—	81,92

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 23/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 95	22997	1816	1831	1812	1827
Mars 95	5238	1823	1837	1820	1834
Avril 95	451	1830,50	1840	1827	1841,50
Juin 95	252	1801,50	1813	1801,50	1813,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1480 | US/DM ↘ 1,5090 | US/Y ↘ 97,2500 | DM/F ↘ 3,4902 | £/F ↗ 8,1790

Toujours sous tension

LE DOLLAR a ouvert en baisse, vendredi 24 février, sur les places européennes, s'échangeant à 1,4670 deutschemark, 96,60 yens et 5,13 francs. Le billet vert continue à être affecté par les perspectives d'une pause dans le resserrement de la politique monétaire américaine, à la suite des déclarations devant le Congrès du président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, confirmant le ralentissement de l'économie. La faiblesse du dollar continue à mettre sous pression l'ensemble des monnaies européennes à l'égard de la devise allemande. C'est ainsi que la lire italienne a franchi, vendredi matin, la barre des 1 100 pour un deutschemark, à 1 104. Quant au franc, il s'est rapproché de celle des 3,50 pour un deutschemark, à 3,4970.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 23/02	% 22/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	349,0200	−0,05	335	359
Ecu	6,5380	+0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1480	−0,25	4,8500	5,4500
Belgique (100 F)	16,9525	+0,02	16,3000	17,4000
Pays-Bas (100 fl)	311,2900	−0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,1800	+0,14	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	88,3000	−0,02	83	93
Irlande (1 iep)	8,1455	+0,15	7,8000	8,5500
Gde-Bretagne (1 L)	8,1790	+0,12	7,7500	8,6000
Grèce (100 drach.)	2,2075	−0,05	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,7000	+0,59	65	75
Suisse (100 F)	410,2000	−0,51	398	422
Norvège (100 k)	79,3500	+0,14	74	83
Autriche (100 sch)	49,5910	−0,04	47,9000	51
Espagne (100 pes.)	3,9900	+0,19	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3700	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6951	+0,15	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3100	+0,13	5,1000	5,4500
Finlande (mark)	113,3400	+0,44	109	117

PARITÉS DU DOLLAR	24/02	23/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890	−11,93
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500	−6,58

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,2210	5,2225	5,2186	5,2203
Yen (100)	5,3346	5,3394	5,3485	5,3541
Deutschemark	3,4706	3,4710	3,4713	3,4733
Franc Suisse	4,1148	4,1188	4,1200	4,1252
Lire ital. (1000)	3,3285	3,3287	3,3277	3,3280
Livre sterling	8,1839	8,1897	8,1766	8,1833
Peseta (100)	4,0399	4,0399	4,0398	4,0398
Franc Belge	16,831	16,840	16,835	16,845

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,45	5,66	6,03
Eurodollar	6	6,18	6,56
Eurolivre	6,31	6,71	7,06
Eurodeutschemark	4,81	4,87	5,16

L'OR

	cours 23/02	cours 22/02
Or fin (k. barre)	62800	62700
Or fin (en lingot)	63250	63200
Once d'Or Londres	379	379
Pièce française(20f)	363	363
Pièce suisse (20f)	364	366
Pièce Union lat(20f)	366	364
Pièce 20 dollars us	2450	2405
Pièce 10 dollars us	1342,50	1300
Pièce 50 pesos mex.	2350	2345

LE PÉTROLE

En dollars	cours 23/02	cours 22/02
WTI (New York)	16,47	16,57
Brent (Londres)	17,45	17,45
Crude Oil (New York)	18,82	18,82

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	23/02	22/02
Dow-Jones comptant	196,22	195,69
Dow-Jones à terme	264,88	263,04

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2858	—
Cuivre à 3 mois	2852	—
Aluminium comptant	1844,50	—
Aluminium à 3 mois	—	—
Plomb comptant	—	—
Plomb à 3 mois	—	—
Étain comptant	5370	—
Étain à 3 mois	5450	—
Zinc comptant	1023	—
Zinc à 3 mois	1044,50	—
Nickel comptant	8205	—
Nickel à 3 mois	8205	—

METAUX (New-York)		cents/once
Argent à terme	4,81	4,82
Platine à terme	0,80	0,80
Palladium	157,60	157,75
GRAINES ET DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	1,20	1,18
Maïs (Chicago)	2,33	2,32
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	—	—
GRAINES ET DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	101,60	103,25
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1482	1473
Café (Londres)	3059	2995
Sucre blanc (Paris)	2081,53	1745,99
OLÉAGINEUX ET AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,98	0,99
Jus d'orange (New-York)	1	0,99

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 24 FÉVRIER

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 5,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,46 %
CAC 40 : 1818,66

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
EDF-GDF 3%	6200	6200	—	5
B.N.P. (T.P)	1015	1020	+ 0,49	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	900	900	—	10
Renault (T.P.)	1840	1848	+ 0,43	10
Rhone Poulenc(T.P)	1959	1958	− 0,05	10
Saint Gobain(T.P.)	1152	—	—	10
Thomson S.A (T.P)	1060	1061	+ 0,09	10
Accor 1	552	550	− 0,36	25
Air Liquide 1	750	745	− 0,67	10
Alcatel Alsthom 1	425,60	424,10	− 0,35	10
Alcatel Cable 1	384	387	+ 0,78	10
Alspi 1	336,70	339	+ 0,68	50
AGF-Ass.Gen.France	179	172,50	− 3,63	10
Axa 1	232,80	231,50	− 0,56	5
Bail Invest. 1	815	815	—	1
Bancaire (Cie) 1	505	508	+ 0,59	1
Bque Colbert C2#	88,20	88,20	—	25
Bazar Hot. Ville 2	527	527	—	50
Berger (M) 2	1410	1410	—	1
BIC 1	699	702	+ 0,43	25
BIS 1	367	369	+ 0,54	25
B.N.P. 1	239,10	238,10	− 0,42	10
Bollore Techno.1	455	461	+ 1,32	5
Bongrain 1	2630	2638	+ 0,30	1
Bouygues 1	540	533	− 1,30	25
Canal + 1	793	790	− 0,38	5
Cap Gemini Sogeti1	170	170,50	+ 0,29	10
Carnaudmetalbox 1	175,40	174	− 0,80	50
Carrefour 1	2160	2145	− 0,69	5
Casino Guichard 1	138,90	135	− 2,81	50
Casino Guich.ADP 1	121,70	118	− 3,04	50
Castorama Dl (Li)1	725	722	− 0,41	10
C.C.F. 1	212,60	214	+ 0,66	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	55,95	56	+ 0,09	100
Cegid (Ly) 1	420	407	− 3,10	10
CEP Communication1	428	422	− 1,40	50
Cerus Europ.Reun 1	86,35	86,35	—	5
Cetelem 1	905	907	+ 0,22	10
CGIP 1	1069	1074	+ 0,47	25
Chargeurs 1	1179	1179	—	25
Christian Dior 1	407	407	—	5
Ciments Fr.Priv.B1	210,90	210,70	− 0,09	25
Clarins 1	406,90	407	+ 0,02	10
Club Mediterranee1	427	420,50	− 1,52	50
Coflexip	260	262	+ 0,77	1
Colas 1	885	892	+ 0,79	25
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	100
Comptoir Moder. 1	1350	1354	+ 0,30	5
CPR Paris.Reesc.1	333	330	− 0,90	25

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.
Cred.Fon.France 1	703
Credit Local Fce 1	409
Credit Lyonn.CIP 1	340,50
Credit National 1	376,50
CS(ex.CSEE)1	354,50
Damart 1	4800
Danone 1	751
Dassault-Aviation1	405
Dassault Electro 1	390
De Dietrich 1	2810
Degremont 1	369
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	78
DMC (Dollfus Mi)1	279
Docks France 1	713
Dynaction 1	126
Eaux (Gle Des) 1	473,90
E.B.F 1	956
Ecco 1	604
Eiffage 1	770
Elf Aquitaine 1	380,20
Eridania Beghin 1	750
Essilor Intl 1	721
Essilor Intl ADP 1	526
Esso 1	650
Eurafrance 1	1530
Euro Disney 1	12,15
Euro RSCG W.W 1	480

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Quotité négociation (1)
Volkswagen A.G 1	1393	—	—	10
Volvo (act.B) 1	102	105	+ 2,94	50
Western Deep 1	179	178,50	− 0,28	100
Yamanouchi 1	104	103,50	− 0,48	100
Zambia Copper 1	3,50	3,49	− 0,29	500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12-
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 24 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,30	2,762 d
CEPME 8,5% 88-97CA	101,93	5,542 d
CEPME 9% 89-99 CA#	104,32	4,660
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,066 ↑
CFD 9,7% 90-03 CB	108,56	0,505 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	102,70	0,330
CFF 10% 88-98 CA#	106,81	3,425 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	103,30	3,551
CFF 10,25% 90 CB#	110,07	9,716 ↑
CLF 8,9% 88 CA#	104,23	6,632 d
CLF 9%88-93/98 CA#	103,66	8,567
CNA 9% 4/92 CB	104,80	7,299
CRH 8,6%92/93/94CB	102,01	5,655 ↓
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,50	8,290
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,05	0,212 d
EDF 8,6% 92 CA#	102,96	7,563 o
Em.Etat10,26%86 CA	103,44	9,810
Emp.Etat 6%67/93 CA	97,35	3,666 ↑

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
A.E.G. AG	500	500
Bayer.Vereins Bank	1447	1442
Commerzbank AG	1115	1115
Fiat Ord	19,20	19,20
Gevaert	255	255
Gold Fields South	118,10	118,10
Johannesburg Cons.	116,50	116,50
Kubota Corp	31	31
Montedison act.ep.	4,80	7,282 d
Olympus Optical	46	45
Ottomane(cie Fin.)	178	178
Robeco	326	[illegible]
Rodamco N.V.	143	[illegible]
Rolinco	330,20	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 24 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		57,60	56,10
AFE 2 #		450	445
Aigle 2		281	275
Alain Manoukl(Ly)2#		97,20	97,50
Albert S.A (Ns)	◆	126	126
Altran Techno 1 #		467	467
Arnault Associes		420	420
Axime (ex.Segin)		270	263,50
B.A.C.	◆	23,70	26,70
Bque Picardie (Li)	◆	575	575
Bque Sofirec (M)		475	498,70
Bque Tarneau (B)#		213	220
Bque Vernes	◆	640	640
Beneteau #		389	389
B I M P		99	95
Boiron (Ly) 1 #		449,50	447,50
Boisset (Ly)#	◆	275	275
Sopra 2	●	285,10	285,10
Steph.Kelian #		110	110
Sylea 2		471	470
Teisseire-France		204	208
TF1-1		435	439
Thermador Hold(Ly)		398	398
Trouvay Cauvin 2#		163	160
Unilog 2		289	293
Union Fin.France 1		510	509
Via Credit(Banque)		151,70	150
Viel et Cie #		141	146,50
Vilmorin et Cie#2		371	372,60
Virbac		496	496,20

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

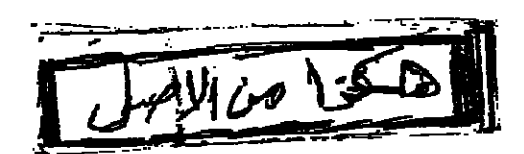
Une sélection
Cours de clôture le 23 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	◆	34587,46	34587,46
Actimonétaire D	◆	31027,01	31027,01
Améri-gan		7890,41	7586,93
Amplia	◇	108257,34	108257,34
Amplitude Monde D		682,11	662,24
Antigone Trésorerie		797846	797846
Arbitr. Court Terme		8818,65	8818,65
Associa Première		34989,82	34989,82
Associc		1085,37	1085,37
Atout Amérique		102,14	99,65
Atout Asie		90,24	88,04
Atout Futur C		519,20	506,54
Atout Futur D		504,90	492,59
Avreck		1364,87	1325,12
Avenir Alizes		1792,75	1757,60
Axa Valeurs PER		145,33	141,10
Cadence 1		1030,47	1020,27
Cadence 2		1021,40	1011,29
Cadence 3		1025,91	1015,75
Capimonétaire	◆	7533,27	7525,74
Capiobli		7443,03	7369,34
Uni-Garantie D-		1247,07	1223,82
Uni Régions		1424,35	1389,61
Univar	◇	282,07	282,07
Univers Actions		1505,41	1468,83
Univers Obligations		1946,24	1909,95
Valorg		2286,01	2283,73
Valreal		32338,67	32322,51
Winterthur St-Honoré		238,34	227,53

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
3615 code LEMONDE

Publicité financière Le Monde : (1) 44 43 76 26



AUJOURD'HUI

SPORTS

BÉNÉVOLAT Un décret, préparé par les services du ministère de la jeunesse et des sports, prochainement soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, propose une modernisation des statuts types des fédérations sportives, afin de mieux définir les limites d'exercice du pouvoir et la répartition des responsabilités. ● L'ACCÉLÉRATION de la circulation de l'argent dans le sport et la complexité des problèmes que doivent résoudre les fédérations ont rendu difficile la tâche du président. Celui-ci aura désormais le choix entre deux types de statuts pour asseoir son pouvoir. ● POUR ÉVITER les *« confusions d'intérêts »*, il y aura désormais incompatibilité entre un mandat de président et une profession ou une prise d'intérêts en rapport avec l'activité de la fédération. ● LE TEXTE reste cependant muet sur un éventuel statut du dirigeant bénévole.

Une refonte des statuts des fédérations sportives est à l'étude

La structure associative n'est plus adaptée aux enjeux financiers et le dévouement ne suffit plus. Un projet de décret du ministère de la jeunesse et des sports préconise une nouvelle manière de diriger les fédérations sportives

LES DÉBOIRES de la Fédération française d'haltérophilie, entraînée dans la spirale d'un déficit chronique (*Le Monde* du 16 février), sont l'illustration la plus récente des fragilités d'un système. Les fédérations sportives fonctionnent encore sur l'archaïque modèle des associations, alors que l'univers du sport, sous la pression de l'argent, s'est profondément métamorphosé. Le projet de décret, prochainement soumis à l'avis du Conseil d'Etat et que le ministère souhaite voir publié avant l'élection présidentielle, n'a d'autre ambition que de « toiletter » des statuts dont la dernière mouture remonte à dix ans déjà (décret du 13 février 1985).

En une décennie, tout s'est compliqué pour les dirigeants sportifs bénévoles, mal préparés à des responsabilités mal définies, et prisonniers de statuts souvent obsolètes. *« On veut qu'ils soient amateurs dans l'âme, mais professionnels dans leur gestion »*, résume Georges Vanderschmitt, directeur du cabinet de Michèle Alliot-Marie. Les nouveaux statuts types proposés par le ministère offrent la possibilité de « gérer autrement » les fédérations sportives. Ainsi, celles qui le voudront pourront opter pour un mode de gouvernement semi-présidentiel, directement inspiré des sociétés commerciales à directoire et conseil de surveillance. Dans ce système, le président pourra composer son bureau exécutif à sa guise, tandis que le conseil fédéral, organe de contrôle nécessaire, restera le reflet des équilibres électoraux.

UN POUVOIR AFFERMI

Un pouvoir affermi donc pour les présidents qui choisiront ce type d'organisation, mais pas sans partage. L'expérience de ces dix dernières années a montré en effet, selon la formule d'un fonctionnaire du ministère, *« des situations à la limite »*. Les statuts types proposés par le décret traduisent une volonté de transparence financière et de maîtrise des ressources.

A l'image de ce qui vient de se produire pour le patinage artistique (*Le Monde* du 22 novembre 1994), l'intrusion d'un partenaire aussi puissant qu'une chaîne de télévision peut rompre des équilibres dans une petite fédération. *« Vous étiez trop dans la dépendance de l'Etat, ne tombez pas dans celle d'un sponsor »*, prêche Georges Vanderschmitt.

Le nouveau texte prévoit quelques garde-fous, dont le plus spectaculaire est l'incompatibilité du mandat de président *« avec toute profession ou toute prise d'intérêt en relation avec l'activité de la fédération et de nature à en compromettre l'indépendance »*. Le président de l'haltérophilie, Henri Lagarrigue, serait visé par cet article, car il est salarié de BMS, fournisseur de matériel sportif de la fédération. On se souvient que Bernard Goy, président de la Fédération française des sports de glace, avait été fermement invité à se défaire de ses intérêts dans le commerce de matériels sportifs avant les Jeux olympiques de Lillehammer, où il devait conduire la délégation française.

Un tel article, destiné, selon M. Vanderschmitt, à *« éviter les confusions d'intérêts »*, paraît disproportionné à certains juristes. Professeur de droit, spécialisé dans le droit des sociétés, mais aussi ancien président de la Fédération de cyclisme, François Alaphilippe estime, par exemple, que l'introduction des clauses prévues pour les entreprises commerciales aurait pu suffire : lorsqu'un administrateur passe une convention avec une société dans laquelle il a, de près ou de loin, des intérêts, le conseil d'administration doit donner son accord préalable. *« Il est peut-être excessif d'être plus exigeant avec les dirigeants sportifs qu'avec les autres »*, suggère M. Alaphilippe, favorable à ce qu' on prenne des précautions, mais sans aller jusqu'à jeter des exclusives.

Il est vrai que le mouvement sportif commence à connaître une pénurie de dirigeants. La lourdeur de plus en plus écrasante de la tâche dissuade bien des vocations. Sur les vingt-cinq fédérations olympiques françaises, moins du tiers ont à leur tête un homme issu du secteur privé. La plupart sont retraités (Claude Simonet, football ; Bernard Restout, boxe) ou fonctionnaires. Ces derniers sont les plus nombreux. Les uns mis complètement en disponibilité, à l'instar d'Henri Sérandour, président du Comité olympique français (CNOSF) et ancien président de la Fédération de natation, détaché de la fonction publique territoriale. D'autres bénéficient d'horaires aménagés, comme Bernard Lapasset (rugby-douanes) ou Francis Luyce (natation-fonction publique territoriale).

Ils sont de plus en plus rares ceux qui, comme Michel Vial (judo) ou Daniel Baal (cyclisme), président aux destinées de leur sport tout en poursuivant une activité professionnelle normale. Directeur financier d'une entreprise de produits pharmaceutiques située à Riom (Puy-de-Dôme), Michel Vial ne peut concilier ses deux responsabilités qu'au prix d'acrobaties d'emploi du temps : *« Je ne bénéficie d'aucun aménagement d'horaire, car le président de la société qui m'emploie ne s'intéresse pas au judo*, dit-il. *Je m'arrange toutefois pour être à Paris une fois par semaine. Je consacre tous mes week-ends et toutes mes vacances au travail fédéral. En deux ans, je n'ai pris qu'un seul jour de congé. »*

DES CADRES GESTIONNAIRES ?

Le dévouement ne suffit plus. *« Surtout lorsque, comme moi, on ne veut pas être un président potiche qui ne fait que signer »*, dit Michel Vial, adepte de tous les moyens modernes de communication pour rester en relation constante avec ses collaborateurs. Il s'appuie de plus en plus sur Jean-Luc Rougé, qui cumule les responsabilités de directeur technique national (DTN) et de directeur général. *« Le DTN n'est plus seulement un technicien du sport, il acquiert une compétence plus large qui le prédispose à prendre en charge tous les aspects d'une fédération »*, souligne Patrick Gautrat, directeur des sports au ministère. Au point qu'une nouvelle « race » de présidents fonctionnaires se développe : celle les anciens DTN.

Ces cadres techniques, mis à la disposition des fédérations par le ministère, s'installent de plus en plus fréquemment dans le fauteuil présidentiel, depuis que Robert Busnel est passé directement d'une fonction à l'autre au sein de la Fédération de basket-ball. On a vu Pierre Albertini suivre cette voie expresse à la Fédération de tennis de table. On parle d'Alain Mouchel, le DTN du handball, pour succéder à Jean-Pierre Lacoux. Jean Poczobut a fait, lui, un « détour » par la préparation olympique, avant de prendre la présidence de la Fédération française d'athlétisme.

Le nouveau décret devrait interdire le passage direct – jugé *« peu moral »* par les rédacteurs du projet – du statut de fonctionnaire à celui d'élu. *« Le texte introduit un délai de viduité de six mois »*, précise Patrick Gautrat. Cette précaution n'empêchera pas la tendance actuelle de se confirmer. François Alaphilippe se souvient de la levée de boucliers des élus lorsqu'on leur avait imposé, après la débâcle des Jeux olympiques de 1960 à Rome, ces cadres techniques aujourd'hui si précieux. Trente ans plus tard, il estime judicieux que les fédérations aient recours à des cadres gestionnaires. D'autres sont plus réservés, n'y voyant que les germes d'une concurrence exacerbée entre les dirigeants élus pour gérer et ces nouveaux professionnels de la gestion.

J.-J. B.

Jeunesse obligatoire

Selon le nouveau décret, une fédération aura le choix entre une structure avec comité directeur et bureau, comme c'est le cas actuellement, et une structure avec conseil fédéral et bureau exécutif. Dans les deux cas, il faudra obligatoirement intégrer au comité directeur ou au conseil fédéral un médecin licencié, un arbitre ou un juge, un éducateur sportif et un jeune de moins de vingt-six ans. *« Il faut éviter que la gérontocratie s'installe dans les fédérations »*, explique-t-on au ministère, pour justifier cette dernière disposition, d'ores et déjà qualifiée de *« gadget »* par certaines fédérations.

Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme
« Il faut être retraité, fonctionnaire ou rentier »

PRÉSIDENT depuis deux ans de la Fédération française de cyclisme, Daniel Baal, trente-neuf ans, a conservé ses fonctions de fondé de pouvoir au Crédit mutuel pour le Haut-Rhin et la Franche-Comté. Au prix d'épuisantes acrobaties d'emploi du temps.

« Comment conciliez-vous vos deux activités ?

– J'ai obtenu de la direction de ma banque de conserver la totalité de mes responsabilités, tout en n'effectuant plus que 80 % de temps de présence, mon salaire étant diminué en conséquence. Sur l'année, cela représente donc environ 180 jours de travail. Il me reste 180 autres jours que je consacre entièrement à la Fédération française, à l'Union européenne de cyclisme dont je suis trésorier, et à l'Union cycliste internationale. Pour l'instant, j'arrive à bien gérer les deux emplois du temps, même si c'est parfois épuisant physiquement. Mais ceux qui en souffrent le plus, ce sont mes proches. Je n'ai pas pris de vacances depuis deux ans.

– De telles contraintes ne rendent-elles pas difficile le recrutement de dirigeants de qualité ?

– Le risque est réel. Actuellement, pour être président, il faut être retraité, fonctionnaire ou rentier. Le critère déterminant pour s'imposer à la tête d'une fédération n'est pas la compétence, mais la disponibilité horaire. Ce n'est pas sain. Il faudrait que les dirigeants du mouvement sportif puissent avoir un statut clair comme les élus politiques. Tout est réglé depuis le moindre adjoint au maire jusqu'au ministre. Pour les responsables de fédérations, la seule solution serait une prise en charge complète pendant la durée du mandat. Nous avons des responsabilités plus lourdes que certains élus locaux, et notre charge représente un gros temps plein.

– Cela n'empêcherait pas, comme pour les hommes politiques, les difficultés de réinsertion professionnelle...

– Actuellement, l'image des dirigeants sportifs n'est pas bonne auprès des employeurs, qui ont généralement un préjugé défavorable au sujet de ces activités bénévoles. Pourtant, présider une fédération est une expérience de management de haut niveau, cela pourrait être valorisant dans un curriculum vitae, et donc faciliter le retour à la vie professionnelle après un ou deux mandats. Toutefois le projet de décret sur les statuts types des fédérations n'apporte aucune réponse sur ce sujet. »

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet

La justice vient au secours d'une marathonienne

L'AFFAIRE aura duré près de trois ans, en marge des exploits ou de la vie sportive. Depuis le mois d'avril 1992, Sylvie Bornet se battait, s'estimant injustement lésée d'une sélection pour les Jeux olympiques de Barcelone. Alors, elle ne comprend pas. Championne de France le 29 mars, lors du Marathon de Paris, elle avait réalisé un temps inférieur au minimum olympique, 2 heures 32 minutes 24 secondes quand la limite s'élevait à 2 heures 35.

Le 7 avril, le directeur technique national (DTN), Serge Bord ne la sélectionne pas. C'est cette décision qu'a annulée le tribunal administratif de Paris le 15 décembre 1994. Si la Fédération française d'athlétisme (FFA) a décidé de faire appel du jugement, Sylvie Bornet, elle, va demander réparation du préjudice à la FFA, un préjudice financier qu'elle estime à 400 000 francs. *« C'est un préjudice moral inestimable »*, estime-t-elle, au-delà d'une victoire juridique qui est l'une des premières à mettre l'accent sur l'épineuse question des sélections.

Aujourd'hui, les fédérations sélectionnent elles-mêmes leurs athlètes pour les championnats du monde et, plus délicatement, pour les Jeux olympiques. Dans ce dernier cas, elles sont *« suivies »* par la commission nationale du sport de haut niveau qui est placée sous la présidence du ministre de la jeunesse et des sports. Cette commission a pour fonction de déterminer la valeur des sportifs qui seront sélectionnés aux Jeux. Elle s'assure que ceux-ci correspondent aux quotas de sélections, tout en veillant à ce que les quotas ne soient pas dépassés, un travers courant de la délégation française, d'ailleurs rappelée à l'ordre par le comité d'organisation des Jeux olympiques de Barcelone en avril 1992.

« En tant que directeur technique national, je revendique la responsabilité de la sélection, estime François Juillard, nouveau DTN de la FFA. *En 1992, Serge Bord avait soixante-dix athlètes sélectionnables pour les Jeux quand il disposait d'une cinquantaine de places. Il a fallu trancher. »*

DES QUOTAS PLUS DRACONIENS

Sylvie Bornet parle, elle, de procès d'intention : *« J'étais indépendante. Je m'entraînais aux Etats-Unis ou en Nouvelle-Zélande et je n'allais pas forcément aux stages de préparation. Je travaillais en* free-lance *et ils n'ont pas été d'accord et c'est pour cela que je ne suis pas partie à Barcelone. » « Aujourd'hui*, dit François Juillard, *nous essayons de ne pas réagir comme cela. A l'avenir, il s'agira d'instaurer des quotas de sélection plus draconiens pour éviter les litiges. »*

A la veille des Jeux olympiques d'Atlanta, qui auront lieu en août 1996, la Fédération française d'athlétisme a déjà envisagé les frontières de ses sélections. Pour aller aux championnats du monde qui ont lieu du 4 au 13 août à Göteborg, les marathoniens devront disputer la Coupe du monde de marathon, le 9 avril, à Athènes.

« Il faudra rentrer dans les seize premiers, note François Juillard, *en faisant moins de 2 heures 35 minutes pour les femmes et moins de 2 heures 16 minutes pour les hommes. Ici encore, les choses sont un peu floues. Si une athlète rentre dans les seize premiers en plus de 2 heures 35 minutes, où si elle termine dix-septième en dessous de ce minima, il nous faudra arbitrer. Une chose est sûre. Ceux qui ne seront pas à la Coupe du monde ne disputeront pas les championnats du monde. Pour l'année olympique, nous serons obligés d'adopter des critères beaucoup plus élevés et sévères. Désormais, compte tenu de cette affaire, nous allons être obligés de peser chaque décision. »*

Le cas sportif et juridique de Sylvie Bornet devrait, en effet, servir d'exemple, du moins de jurisprudence. Et devrait porter un sérieux coup de boutoir au mode de sélection des fédérations : *« J'ai déjà reçu un coup de téléphone de l'avocat d'une biathlète à qui il est arrivé la même mésaventure »*, dit-elle.

Avant la non-sélection de Sylvie Bornet, en mars 1992, Jeannie Longo, elle, avait défrayé la chronique en poursuivant la Fédération française de cyclisme (FFC). La championne refusait de s'équiper du matériel imposé par un règlement de la FFC, elle préférait une autre fixation de pédale automatique. Le 8 juillet 1992, à la veille des Jeux, elle avait obtenu gain de cause auprès du même tribunal administratif de Paris. Par son jugement, celui-ci avait, de fait, annulé le règlement de la FFC. Il constituait, comme la décision de la FFA à l'égard de Sylvie Bornet, une *« erreur de droit »*.

Bénédicte Mathieu

L'écurie Larrousse reste en formule 1

GÉRARD LARROUSSE n'en a pas fini avec la formule 1. Grâce à l'accord passé avec le Junior Team, mercredi 22 janvier, l'ancien pilote français a garanti la survie de l'écurie qui porte son nom. Dans la nouvelle structure mise en place sous le nom de Larrousse F1, il n'est plus qu'un actionnaire minoritaire. Le Junior Team, propriété de Jean Messaoudi, sera le dirigeant de fait de l'équipe alignée dans les seize grands prix du championnat du monde 1995. Le tribunal de commerce de Toulon, en charge du dossier, a donné son aval, tout en poursuivant l'étude du plan de remboursement. Le « trou » de l'écurie Larrousse était évalué à 32 millions de francs. Mais l'un des plus gros créanciers, une société britannique qui assurait la conception des voitures, a renoncé à d'importantes factures.

Gérard Larrousse précisait, mercredi 22 janvier, que l'un des principaux financiers amené par le Junior Team était une compagnie pétrolière malaisienne. Il manque, encore, selon lui, 15 millions de francs pour le budget 1995. *« Nous sommes désormais la seule équipe vraiment française*, s'indignait-il, *je constate cependant que Ligier est encore sponsorisé par des budgets d'Etat venant de sociétés nationales qui dépassent les 200 millions de francs. Si nous avions simplement un tiers de cette somme, nous pourrions nous engager sans aucun problème. »*

Gérard Larrousse s'est rendu, jeudi 23 février, à Matignon en compagnie du président de la Fédération française du sport automobile, Jean-Marie Balestre, pour y rencontrer des collaborateurs du premier ministre. Avec la loi Evin, les marques de tabac ne peuvent plus figurer en France sur les voitures de formule 1, d'où une nette perte d'argent pour les petites écuries. En 1993 et 1994, un fonds de compensation avait été mis en place par l'Etat. La rencontre de Matignon avait pour objet d'évoquer sa reconduction.

Larrousse se contentera d'aligner pour les deux premiers grands prix la voiture de l'an dernier adaptée à la nouvelle réglementation. Un nouveau modèle conçu par l'ingénieur américain Steve Nichols devrait être prêt pour le grand prix d'Imola, le 30 avril. L'idendité des deux pilotes n'est pas encore connue.

P. C.

Six changements dans le XV de France

LE COMITÉ de sélection de la Fédération française de rugby a effectué six changements, jeudi 23 février, dans l'équipe de France qui doit affronter l'Irlande, samedi 4 mars à Dublin, pour son dernier match du Tournoi des cinq nations. En évinçant un joueur par ligne, les sélectionneurs ont visiblement choisi de répartir équitablement les responsabilités dans la défaite face à l'Ecosse (21-23). Sans provoquer de révolution, ils ont ainsi dessiné une équipe davantage destinée au rugby de combat qu'au jeu de mouvement.

Au poste de trois-quarts aile, le remplacement de Philippe Bernat-Salles, souffrant d'une fracture du coude, par Emile N'Tamack, remis de sa blessure de Twickenham, allait de soi. Le centre Thierry Lacroix et le demi d'ouverture Christophe Deylaud paient par leur sortie leur contre-performance du Parc des Princes, notamment leur faillite dans le jeu au pied. Ils sont respectivement remplacés par un revenant, Franck Mesnel, âgé de trente-trois ans, et par un jeune qui a déjà connu la sélection lors du précédent Tournoi, le Toulonnais Yann Delaigue.

En troisième ligne, l'arrivée en numéro 8 du vétéran de Bourgoin, Marc Cécillon (trente-cinq ans), fait glisser Philippe Benetton à l'aile et pousse donc Laurent Cabannes vers la sortie. En deuxième ligne, Olivier Merle, écarté après son coup de tête contre un Gallois, revient à la place d'Olivier Roumat. Enfin, en première ligne, le pilier gauche Louis Armary remplace Laurent Seigne. L'équipe d'Irlande, qui sort elle aussi d'une défaite (26-13), face à l'Ecosse à Edimbourg, a fait l'objet de trois changements, avec les arrivées de Terry Kingston (talonneur), Eric Elwood (ouvreur) et Jim Staples (arrière).

« Mister George » porte-drapeau du football libérien

George Weah, l'attaquant du PSG, est aussi un « passeur » entre son pays et le monde occidental. Il pratique le « socialisme à l'africaine »

GEORGE WEAH joue au Paris-Saint-Germain, et y joue plutôt bien. Il apprécie ce club, surtout depuis qu'Artur Jorge, l'ancien entraîneur qui le battait froid, est parti. Il était bien auparavant à Monaco. Mais il se sentirait à son aise dans toute autre équipe, pourvu qu'on lui fasse confiance et lui laisse exprimer son talent. Le footballeur a tellement voulu venir en Europe : il ne peut se plaindre de son sort. De toute façon, là ou ailleurs, ce sera toujours loin de l'Afrique.

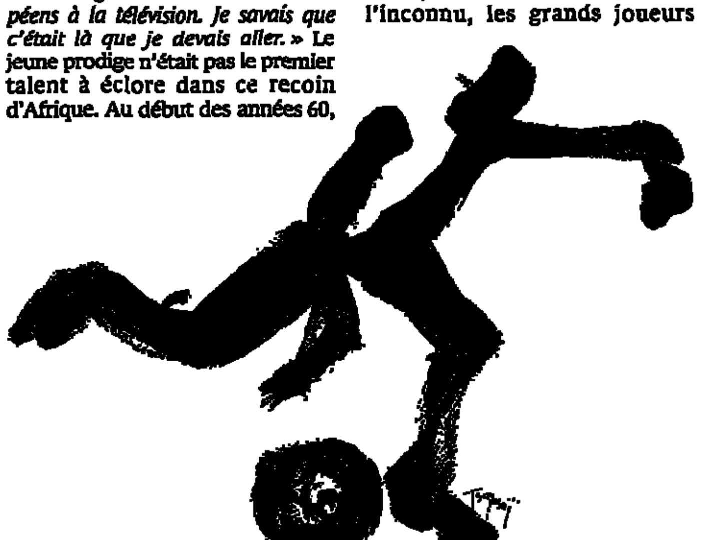
George Opong Weah est né à Monrovia, au Liberia, le 1er octobre 1966. Il sait qu'il y retournera. Il souhaite y finir sa vie et y être enterré. C'est là son désir suprême, et l'homme a jusqu'à présent toujours fait aboutir ses ambitions. Il croit très fort en Dieu et en lui-même. Ce n'est pas là orgueil mal placé, mais simple constat d'une évidence : *« J'ai vu que j'étais un bon footballeur et j'ai décidé d'en faire quelque chose. »* Quand on naît dans un pays parmi les plus pauvres du continent le plus pauvre, réussir devient une nécessité vitale, exploiter ses qualités un devoir.

Dans la rue, George Weah a vendu des babioles et reçu le football. Puis il a commencé à jouer dans une vraie équipe, les Young Survivors de Claretown, un quartier de Monrovia. *« Il n'y avait pas d'entraîneur. On arrivait et on tapait dans la balle »*, se souvient Joe Nagbe, l'avant-centre de l'OGC Nice. En 1982, lorsqu'ils se rencontrèrent sur le terrain pelé de Claretown, George avait seize ans, Joe quatorze. Pétris de qualités, les deux adolescents hissèrent les Survivors au tout premier plan.

Ils sont repérés et engagés en 1985 par le Onze Invincible, l'équipe la plus prestigieuse du pays. Son nouveau club accaparait les meilleurs joueurs et par là même les titres.

Au Liberia, devenir « Invincible » était la consécration d'une carrière, le bout du rêve. Le meilleur buteur du championnat n'avait pas vingt ans, mais devinait pourtant que son avenir était ailleurs, plus loin. *« Nous regardions les matches européens à la télévision. Je savais que c'était là que je devais aller. »* Le jeune prodige n'était pas le premier talent à éclore dans ce recoin d'Afrique. Au début des années 60, le gardien de l'équipe nationale, David Mommo, avait été contacté par de grands clubs anglais comme Arsenal. *« Ce monsieur est comme le drapeau du Liberia, on ne donne pas son drapeau »*, avait déclaré le président Tubman, l'inamovible chef de l'Etat, qui, de 1943 à 1971, avait enfermé le pays dans la routine. Victimes de ce patriotisme casanier, mais surtout de la crainte de l'inconnu, les grands joueurs n'avaient pas pu ou pas voulu partir. George Weah fut le premier à oser s'expatrier, à le désirer farouchement.





« En 1986, j'ai eu vingt ans et je savais que j'étais prêt à partir. » L'occasion, il l'attendit encore un an. Les chemins de l'Europe passèrent par le Cameroun, où il joua au Tonnerre de Yaoundé. Une étape seulement, et rien de plus, sur le chemin qu'il s'était tracé. Il fut repéré – surtout fit tout pour l'être – par Claude Le Roy, le sélectionneur des Lions indomptables, l'équipe nationale camerounaise. Le Français le recommanda à Arsène Wenger, l'entraîneur de Monaco. George Weah débarqua dans la principauté en 1988.

Un Libérien sur le Rocher. Les premiers temps ont été durs. Il logeait à l'Hôtel Terminus, à côté de la gare. *« Je ne parlais pas le français. Je n'avais plus mes amis. Il y avait toujours du bruit, des trains tous les matins, tous les soirs. Mais pour moi, c'était un bon test. Ça m'a permis de savoir si j'étais capable de tenir. Et puis j'ai été content quand on m'a trouvé un petit appartement. »* L'examen de l'Hôtel Terminus, il fit en sorte de l'éviter aux autres Libériens : il les hébergea, les entassa parfois dans son deux pièces, transformé en sas d'acclimatation.

Car, à peine arrivé, le joueur n'a eu de cesse de faire venir les amis qui lui manquaient tant. Avec la bienveillance complice d'Arsène Wenger – *« mon deuxième père »* –, Monaco vit débouler en rangs serrés la fine fleur du football libérien, ses *« petits frères »*. Outre Maas Saar qui joue désormais à Alès, le « passeur » a aidé James Debbah, son cousin, mais aussi le joueur dont on faisait son grand rival au Liberia, Joe Nagbe évidemment, également Kelvin Sebwe (Toulouse), Victor Konwlo (Cannes) et d'autres. L'AS Monaco ne pouvait les garder tous, et ils essaimeront avec plus ou moins de bonheur la première et la deuxième division.

Aujourd'hui, le « grand frère » souhaiterait faire venir le jeune Williams Fambollah, à propos de qui il ne tarit pas d'éloges. Arsène est parti chercher fortune au Japon et ne peut plus l'aider. Alors il s'est tourné vers le PSG, qui a décidé d'aller superviser cette huitième merveille vantée par leur vedette.

> « Les gens croient en moi. C'est mon pays, je dois l'aider. J'ai du travail à faire là-bas »

On ne refuse rien à un tel joueur. Grâce à ses coups de tête, ses coups de patte et ses coups de reins, Weah était devenu entre-temps « Mister George », bretteur redouté partout en Europe. Mais, à la manière du *Portrait de Dorian Gray*, à mesure que sa carrière prenait un visage plus lumineux, l'image du Liberia s'abîmait dans une terrible guerre civile. Signe d'un léger mieux, l'équipe nationale, l'Etoile solitaire, est de nouveau inscrite dans les compétitions internationales. George Weah et sa légion étrangère jouent et gagnent pour le Liberia. Dans un pays en guerre avec lui-même, les exploits des rejetons sont devenus un des rares éléments fédérateurs. Le temps d'une trêve, les rebelles traversent la ligne de front pour assister au match. *« Le pays a reculé de vingt-cinq ans depuis 1989. Le football est une fenêtre, un espoir pour la population et George Weah est devenu un symbole »*, explique Aaron J. George, ambassadeur du Liberia en France.

La guerre qui a déchiqueté son pays, le héros national l'a vécue par procuration, de l'étranger, mais certainement pas de l'extérieur. *« Les gens croient en moi. C'est mon pays, je dois l'aider. J'ai du travail à faire là-bas »*, explique le porte-drapeau.

Peu doué pour la chose publique, il donne ce qu'il a de plus : l'argent. Il participe à ce *« socialisme à l'africaine »*, selon l'expression d'Aaron J. George, tout de morale et de paternalisme imbriqués, et sa manne nourrit par capillarité une « famille » aux dimensions sans cesse élargies. En janvier, alors qu'il séjournait au Liberia, une femme inconnue, veuve avec plusieurs enfants à charge, se présenta à la résidence du footballeur, protégée par la police. Elle fit porter à George Weah une lettre de recommandation. Ce dernier la fit venir et lui donna de l'argent. La femme remercia et repartit.

Il lui faudra donner beaucoup encore pour adoucir le sort de ses compatriotes. La fortune amassée, pourtant coquette et investie essentiellement à New York, n'y suffirait pas. Alors George Weah, immigré de première classe, joue en Europe pour gagner encore plus d'argent et ne s'en cache pas. Esthète, il aime les coups d'éclat, ceux qui marquent les esprits et enflamment le public. Ceux qui font également grimper les enchères : le Milan AC, champion d'Europe en titre, proposerait plus de 40 millions de francs pour s'assurer ses services. Voilà qui est tentant.

« Peut-être que je vais continuer ici, peut-être que je vais partir. Pour le moment, je suis au PSG », dit-il, énigmatique. George Weah et Alaji Sidibay, son ami et agent, espèrent gérer au mieux sa carrière et la pousser jusqu'à quarante ans. Pour lui et pour le Liberia.

Benoît Hopquin

Le saut à la perche, nouvelle aventure pour les femmes

CAROLINE AMMEL s'écroule sur un banc, les yeux dans le vague. Elle vient de rater le butoir. Grièvement blessée au coude gauche lors d'un entraînement il y a trois mois, elle réapprend ses gammes, piétine un peu, la confiance émoussée. Elle sera pourtant à Liévin, samedi 25 février, lors des championnats de France en salle, pour tutoyer les sommets. Elle a l'audace de ses vingt et un printemps. Et une idole : Sergueï Bubka.

Elle saute 3,91 mètres. Et cela la grise. Il y a trois ans, la petite pionnière de l'ASPTT Grenoble a abandonné le 400 mètres haies pour prendre de la hauteur dans une discipline jusqu'alors interdite aux femmes : le saut à la perche.

La détermination lue dans le regard noisette de ce poids plume (1,64 mètre pour 50 kilos) a fait flancher Maurice Houvion, l'entraîneur des perchistes français. La discrète blondinette a intégré sans vagues les rangs d'une équipe strictement masculine. Aujourd'hui pensionnaire à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), où elle est inscrite en BTS d'action commerciale, elle peut s'entraîner six fois par semaine avec les meilleurs. « Ça s'est passé comme dans la vie de tous les jours, dit-elle, *on apprend à se connaître. Ils me protègent et je leur demande conseil.* »

Pendant longtemps, elle a sauté sans savoir où ça la menait. Maintenant, elle n'est plus seule. L'IAAF homologue les records depuis la saison passée et propose même des concours exclusivement féminins. La discipline devrait être retenue pour les championnats du monde de 1997 et les Jeux olympique de l'an 2000 à Sydney. Sa réussite et son obstination ont suscité des vocations. Au bout de la piste d'élan, trois autres filles se concentrent. Une gamine aux cheveux courts observe Caroline avec l'admiration d'une soeur cadette. Après une poignée d'après-midi passé le mercredi à l'Insep, Amandine Homo, sociétaire du Dynamic Aulnay Club, se propulse déjà jusqu'à 3,50 mètres, le record de France minimes et la deuxième meilleure performance nationale de l'année. A quatorze ans. Samedi, elle sautera avec les « grandes », hors compétition, à Liévin.

« Mon mari est perchiste, et mes gosses, petits, passaient leur temps à courir dans le couloir de l'appartement armés d'un manche à balai pour l'imiter », s'amuse sa mère, Françoise, lanceuse de marteau.

La mère et la fille sont venues trouver Houvion à la rentrée scolaire. Lui n'a pas le temps de pratiquer la détection, mais on se repasse l'information dans la région. On connaît sa méthode : soigner l'expérience humaine autant que les performances *« car, après tout, qu'est-ce que ça apporte dans la vie de sauter un mètre de plus que les autres ? »*. Avec Amandine, le courant passe. Elle a progressé de 50 centimètres en à peine cinq mois.

LES FILLES DU « PAPE »

Le pape de la perche française accueille à bras ouverts ces nouvelles recrues. Cet homme de soixante ans a tout vu en plus de trente années de « recherche » pour aller toujours plus haut. Et, aujourd'hui, c'est comme s'il découvrait une nouvelle discipline. L'expérience avec « ses » filles constitue le plus beau défi de sa carrière. Il découvre leur approche psychologique, leur sens du courage et leurs inhibitions. Il s'interroge sur l'équilibre des qualités – gymniques ou athlétiques – à cultiver. Il s'investit et explique avec coeur.

L'aventure prime encore sur le résultat. *« Même si elles sautent moins haut que les garçons, même si elles risquent d'être vite dépassées par des filles plus grandes et plus fortes physiquement*, dit Houvion, *mes athlètes sont de vraies pionnières, et leur engagement précoce leur permet encore d'espérer un bon niveau mondial. Mais qu'une Dreschsler se mette à la perche, et elle montera vite à cinq mètres »* (l'actuel record du monde, 4,15 m, est détenu par la Chinoise Sun Cayun, qui vient de l'améliorer cinq fois en deux semaines).

Pour briller, il faut d'abord savoir courir, bien et vite. Puis avoir des dispositions pour le saut. Une fois qu'on a quitté le sol, on devient gymnaste : on travaille sur un agrès mobile. Aux Etats-Unis, où la discipline fait son entrée dans les écoles, Melissa Price, une des espoirs du pays, est d'ailleurs une ancienne gymnaste.

Caroline connaît ses limites. Mais elle a sauté si longtemps pour pas grand-chose qu'elle ne renonce pas à ses ambitions. Elle répète la théorie que lui a, un jour, exposée Bubka, mais ne désarme pas. *« Il ne comprend pas pourquoi une femme s'imposerait le travail physique que requiert la perche parce qu'il en a bavé lui-même*, explique-t-elle. *Il pourrait même briller en décathlon tant il sait faire de choses. A la perche, tout le corps est sollicité : les abdominaux, les dorsaux, les jambes et les bras. Parfois on n'en peut plus, mais je dépasserai quand même les quatre mètres sans être aussi balèze que lui. »*

Houvion se dit bluffé par la force de caractère de ses filles. *« Pour revenir après son accident, Caro s'est imposé une dose de travail dont je n'avais jamais vu mes garçons capables. »* Pour l'instant, Caroline peut y croire. A la fin de la saison dernière, elle figurait au cinquième rang mondial féminin, derrière les Chinoises et les Allemandes, qui, malgré l'inexistence de compétitions officielles et la non-reconnaissance des records, ont dix ans d'avance en la matière.

« Nos dirigeants et nos organisateurs ont ignoré un phénomène prévisible, explique Houvion. *Les femmes gagnent du terrain dans tous les domaines (triple saut, marteau, 10 000 mètres), la motivation de celles qui voulaient faire de la perche s'éteignait à cause du manque d'objectifs sérieux qui leur était offert. Aujourd'hui, elles disposent de perches qui leur conviennent. Maintenant, il va sans doute falloir penser à équiper les stades de deux sautoirs à la perche pour que les femmes aient leur propre concours, sinon les compétitions n'en finiront pas. »*

Patricia Jolly

Record d'invincibilité pour le FC Nantes

EN ALLANT faire match nul à Saint-Etienne (1-1), jeudi 23 février, en match avancé de la 27e journée, les footballeurs nantais ont battu le record d'invincibilité depuis le début d'un championnat, avec vingt-sept matches sans défaite consécutifs. Le précédent record appartenait au Paris-SG, champion de France lors de la saison 1985-1986. Le FC Nantes a aussi égalé le record d'invincibilité en cours de championnat, établi par le PSG la saison dernière, de la 6e à la 32e journée. Au classement provisoire, avant les autres matches de cette journée qui devaient avoir lieu vendredi 24 février, Nantes compte neuf points d'avance sur le PSG, qui a sévèrement battu Lyon (4-1) au Parc des Princes. Les Parisiens sont désormais seuls deuxièmes, trois points devant les Lyonnais, qui comptent toutefois un match en moins (à rejouer à Metz).

L'Italie se dote d'une loi contre la violence dans les stades

LE SÉNAT italien a définitivement approuvé, jeudi 23 février, un décret-loi destiné à prévenir la violence dans les stades, après le meurtre, le 29 janvier, d'un jeune supporteur de l'équipe de football de Genoa par un *tifoso* de l'équipe du Milan AC. Ce décret prévoit notamment que les supporteurs violents qui auront fait l'objet de dénonciations ne seront pas admis dans les stades et seront obligés d'aller pointer dans un commissariat de police à l'heure du match. Il stipule aussi que les sociétés sportives participeront aux frais du maintien de l'ordre dans les stades et qu'aucune aide ne pourra être accordée à des clubs dont des supporteurs auront été préalablement condamnés pour violences. – *(AFP)*

■ **SANCTION : Laurent Moracchini a été suspendu jusqu'au 31 juillet**, jeudi 23 février, par la commission de discipline de la Ligue nationale de football. Le joueur bastiais avait donné un coup de pied et un coup de tête au Guingampais Claude Michel, le 14 février, en quart de finale de la Coupe de la ligue. Il avait déjà été l'auteur d'un même geste contre le Monégasque Eric Di Meco le 26 novembre dernier.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS
Demi-finales-7e journée
POULE A

Ljubljana-CSKA Moscou	85-88 a. p.
PAOK Salonique-Pesaro	84-79
Real Madrid-Panathinaïkos Athènes	66-68
Maccabi Tel Aviv-Benfica Lisbonne	86-75

Classement final : 1. Panathinaïkos Athènes, 24 pts ; 2. Real Madrid, CSKA Moscou et Pesaro, 23 ; 5. Maccabi Tel Aviv, 22 ; 6. PAOK Salonique, 20 ; 7. Ljubljana, 17 ; 8. Benfica Lisbonne, 16.

POULE B

Zagreb-Istanbul	79-59
Limoges-Leverkusen	63-47
Barcelone-Olympiakos Le Pirée	79-64
Badalone-Bologne 60-81	

Classement final : 1. *Limoges*, 24 ; 2. *Le Pirée*, 23 ; 3. Zagreb et Bologne, 22 ; 5. Istanbul et Barcelone, 22 ; 7. Leverkusen, 18 ; 8. Badalone, 15.

Quarts de finale (9 et 14 mars avec matchs d'appui éventuels le 16 mars) : Pesaro-Limoges ; CSKA Moscou-Olympiakos Le Pirée ; Zagreb-Real Madrid ; Bologne-Panathinaïkos Athènes.

COUPE D'EUROPE DES CLUBS
Demi-finales (matchs d'appui) Antibes-Trévise 83-87

Vitoria (Esp)-Iraklis	70-66

La finale Trévise-Vitoria aura lieu le 14 mars à Istanbul

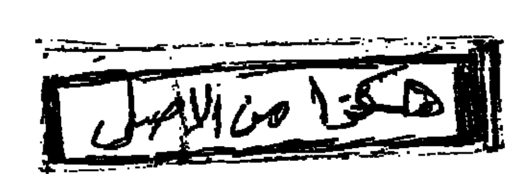
FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1
27e journée

Paris SG-Lyon	4-1
Saint-Etienne-Nantes	1-1

VOILE

COUPE DE L'AMERICA
Troisième Round Robin
Coupe Citizen : *Young-America* bat *America3* de 1 min 19 sec.
Classement : 1. *Young-America*, 25 pts ; 2. *Stars-and-Stripes*, 21 ; 3. *America3*, 7.



L'informatique au cœur de la création musicale

Les professionnels du son font le point sur les mutations en cours à l'occasion de leur convention, qui a lieu à Paris du 25 au 28 février

Le son, numérisé, est devenu une véritable pâte à modeler que l'on peut manipuler à loisir chez soi ou en studio à l'aide d'équipements de plus en plus performants et de moins en moins coûteux. L'ingénieur du son est menacé par une nouvelle race de spécialistes, à mi-chemin entre le programmeur et le musicien. Grâce aux réseaux informatiques, il devient aussi possible d'enregistrer simultanément plusieurs interprètes situés aux antipodes. Pour son album *Duets*, Frank Sinatra a chanté en duo, de son ranch, avec Liza Minelli en vacances au Brésil, Gloria Estefan à Miami et le chanteur Bono du groupe U 2 dans son fief dublinois. La convention annuelle de l'Audio Engineering Society qui se tient à Paris du 25 au 28 février est l'occasion de faire le point sur toutes ces techniques professionnelles du son, en pleine mutation.

LONDRES, 1966 : les Beatles enregistrent leur fameux album *Sergeant Pepper's* dans les studios EMI d'Abbey Road, installation parmi les plus modernes de l'époque. Le magnétophone utilisé par les quatre de Liverpool a la taille d'un réfrigérateur et nécessite pour son délicat fonctionnement la présence à temps plein d'un technicien en blouse blanche. Près de trente ans plus tard, le même équipement est devenu nomade : il tient dans un mini-sac à dos et pèse moins d'un kilo. La qualité technique n'a rien à voir non plus. Ainsi, le souffle de la bande magnétique, hantise des ingénieurs du son de ces temps d'ores et déjà reculés, n'est plus qu'un mauvais souvenir, remplacé par la transparence quasi parfaite du son numérique.

Cette évolution technique sans précédent dans l'histoire de l'audiovisuel bouscule les habitudes de travail et multiplie d'autant les possibilités en matière de création et de diffusion. Ainsi, les techniciens de maintenance ont pratiquement disparu. L'ingénieur du son lui-même, naguère maître des lieux, est menacé par une nouvelle race de spécialistes, à mi-chemin entre le programmeur et le musicien. Grâce aux processeurs de traitement du signal, le son est devenu une véritable pâte à modeler, que l'on peut manipuler à loisir, chez soi ou en studio, à l'aide d'équipements de plus en plus performants et de moins en moins coûteux.

La convention annuelle de l'Audio Engineering Society, qui se tient à Paris du 25 au 28 février, est l'occasion de faire le point sur toutes ces techniques professionnelles du son, en pleine mutation. Une visite à travers les trois cent trente stands de l'exposition permet d'avoir une idée des principales tendances en matière d'outils de production et de diffusion sonore.

Première constatation : le son numérique est désormais omniprésent et s'applique à l'ensemble de la chaîne des équipements audio professionnels. Grâce à l'informatique, le traitement du son est devenu aussi simple que le traitement de texte. Ainsi, l'électronique a permis d'améliorer le rendement et donc de réduire sensiblement la taille des systèmes de sonorisation. La société française Nexo a été l'une des premières à développer, avec succès, ces sonos « intelligentes ».

LE DÉCLIN DES MAGNÉTOPHONES

Autre exemple, les systèmes de diffusion assistés par ordinateur de la dernière génération contrôlent en permanence les caractéristiques acoustiques du lieu, corrigeant la sonorisation de façon automatique. L'objectif est d'obtenir une diffusion sélective, adaptée à chaque spectateur quel que soit son emplacement dans le site (lieu couvert ou plein air). Un tel asservissement exige un parfait contrôle tant de la source de diffusion elle-même que de l'ensemble des critères de propagation du son.

Les magnétophones à bande poursuivent un long déclin, entamé il y a cinq ans. Les constructeurs traditionnels se sont laissé distancer par les nouvelles techniques d'enregistrement *direct to disk*. Comme le nom l'indique, ce procédé consiste à mémoriser le son sur le disque dur d'un micro-ordinateur, en se passant du support de la bande magnétique. Il suffit pour cela d'ajouter une carte de conversion audionumérique au micro-ordinateur, PC ou Mac. Les avantages de ce procédé d'enregistrement sont nombreux : plus de bande magnétique à rembobiner, accès instantané à l'information, souplesse d'utilisation, etc. La durée maximale d'enregistrement dépend de la taille du disque dur ou du disque à mémoire optique également couramment utilisé.

L'entreprise grenobloise Digigram s'est fait une spécialité de ces cartes électroniques, qu'elle exporte dans le monde entier (5 000 exemplaires vendus). Les Japonais, comme Akaï ou Tascam, sont très présents, de même que l'entreprise californienne Digidesign, dont le système Protools III se situe parmi les plus performants. La fonction enregistrement sur disque dur est complétée par des fonctions de traitement du signal, ou DSP (*digital signal processing*), agissant sur le timbre, la réverbération, l'écho... Le système permet également de transformer le micro-ordinateur en une table de mixage virtuelle. La manipulation des paramètres qui s'affichent sur l'écran s'effectue par l'intermédiaire d'une souris ou par les touches du clavier. Bien entendu, les différents réglages sont mémorisables et peuvent être rappelés à tout instant.

L'une des applications les plus intéressantes du procédé *direct to disk* se situe dans le domaine du montage. L'antique paire de ciseaux ou la lame de rasoir utilisées pour couper la bande magnétique ont cédé la place à la méthode du « couper-déplacer-coller ». Il suffit de sélectionner avec un curseur ou une souris la zone affichée sur l'écran correspondant à la partie du message sonore à éliminer ou à déplacer. Avantage de la méthode : contrairement au coup de ciseaux, la modification peut être annulée. Les techniciens n'hésitent plus à essayer plusieurs solutions avant d'effectuer leur montage définitif. La numérisation permet également d'effectuer des retouches pratiquement indécelables, même par une oreille exercée.

DES RÉSULTATS ÉTONNANTS

A ce titre, le système d'origine américaine Sonic Solutions est particulièrement impressionnant. Ce logiciel permet en effet d'éliminer la majeure partie des parasites sur les anciens enregistrements, trop souvent ponctués de souffle, bruits de surface, craquements dus aux rayures et au vieillissement du support, etc. La plupart des vieilles cires rééditées sur disque compact subissent un nettoyage en règle, que certains puristes jugent dans certains cas exagéré, voire iconoclaste, par rapport à l'original. Bien utilisé, le procédé donne pourtant des résultats étonnants, comme le prouve l'album *Live at the BBC* des Beatles regroupant des enregistrements radiophoniques datant des années 60.

Leader mondial dans le domaine de l'image numérique (infographie, images de synthèse, univers virtuel, etc.), la société américaine Avid vient de racheter Digidesign, pour un montant de l'ordre d'une centaine de millions de dollars ! En dehors de l'aspect économique et commercial, ce rachat montre combien désormais le son et l'image numériques sont proches sur un plan technique. Les responsables d'Avid prévoient d'ici peu de temps des centres de production uniques, utilisant des banques de données audiovisuelles et des équipements informatiques communs. De quoi remettre en cause l'existence même des studios d'enregistrement de demain, du moins sous leur forme actuelle. Comme le souligne Gisèle Clark, chargée de la communication au sein de l'AES et ingénieur du son, « *la plupart des musiciens préparent leur musique chez eux, à l'aide de studios personnels de plus en plus sophistiqués. Ils n'investissent souvent le studio professionnel qu'au moment d'effectuer le mélange, ou mixage, définitif* ».

Quelques studios répartis en Europe et aux Etats-Unis sont allés plus loin en adoptant un réseau informatique à haut débit pour la transmission à distance et en temps réel de données audio *via* la fibre optique. Baptisé Ednet (Entertainment Digital Network), ce réseau a notamment été utilisé il y a quelques mois dans le cadre de la production de l'album *Duets* de Frank Sinatra. Il a pu chanter sans se déplacer, de son ranch, en duo, à distance et en direct, avec Liza Minelli, en vacances au Brésil, Gloria Estefan, installée à Miami, et le chanteur Bono, du groupe U 2, dans son fief dublinois.

Dans le même registre, la société américaine Dolby, numéro un des équipements de diffusion sonore dans les salles de cinéma, présente à l'AES son procédé Dolby Fax, destiné à l'échange en temps réel d'informations audionumériques de qualité professionnelle. Un premier essai a eu lieu au printemps dernier entre Paris et Las Vegas. Les spectateurs présents à Las Vegas ont pu visionner une version vidéo haute définition du film *Dracula*, dont la bande son stéréo était diffusée des studios SIS, installés à Paris, le tout en parfait synchronisme.

Cette expérience annonce les futurs systèmes de diffusion centralisés sur lesquels travaillent de nombreux laboratoires. D'ici à la fin du siècle, soit dans moins de cinq ans, les compagnies cinématographiques prévoient de généraliser aux Etats-Unis la diffusion sous forme numérique des films accompagnés de leur bande-son en reliant par fibres optiques les centres de distribution aux salles de cinéma. Les avantages d'un tel procédé sont multiples : souplesse de la programmation en salles « à la carte », en fonction de l'heure, de l'affluence, etc., suppression des opérations de copie des films eux-mêmes (d'où un gain financier appréciable.

Et, pour les adeptes de l'écoute musicale à domicile, les procédés de compression du son permettront de consulter à distance les catalogues de maisons de disques et d'écouter chez soi les œuvres sélectionnées avec un confort d'écoute comparable à celui de la bande FM, les parasites en moins. On peut d'ores et déjà consulter le catalogue du label discographique IUMA (Internet Underground Music Archive) sur Internet. L'accès aux informations est cependant loin d'être instantané. Le temps de chargement moyen pour un titre de trois minutes est de l'ordre d'une bonne dizaine de minutes. De quoi apprendre la partition par cœur !

Denis Fortier

★ **Convention de l'AES, du 25 au 28 février. Palais des Congrès, porte Maillot, à Paris. Ouvert de 10 à 18 heures. Entrée à l'exposition : 200 F. Entrée aux conférences : 1 350 F. Renseignements : (1) 47-34-71-04.**

Du musicien au mélomane

Le musicien contrôle instantanément l'œuvre enregistrée sur ordinateur. Celle-ci peut aussi être transmise au public via des réseaux de télécommunication.

Une société savante de douze mille membres

Créée en 1948 aux Etats-Unis, l'Audio Engineering Society *(AES)* est une société savante internationale qui regroupe près de douze mille membres actifs, chercheurs, acousticiens, ingénieurs du son, industriels, producteurs de disques, étudiants, répartis dans une trentaine de pays. Ses nombreuses activités sont relayées par une revue scientifique de haut niveau disponible uniquement sur abonnement. La publication d'un article dans *The Journal of AES* représente un passage obligé dans une carrière de chercheur en acoustique ou en électroacoustique.

L'AES a également pour vocation l'organisation des études concernant la normalisation des procédures et des standards dans l'industrie de l'audio. Un vaste chantier, lorsque l'on connaît la sophistication et la diversité des systèmes employés dans ce vaste secteur d'activités qui couvre notamment la sonorisation (salles et lieux publics), la production discographique, la diffusion radio et télé, l'acoustique architecturale et la psychoacoustique. En France, le chiffre d'affaires de l'audio professionnelle est estimé à 1 milliard et demi de francs, toutes activités confondues.

La sûreté pour les matériels et les logiciels n'est pas assez prise en compte dans les entreprises

L'IRRUPTION de l'informatique a entraîné la mise en place de règles draconiennes de sûreté pour les matériels et les logiciels dans les centres de recherche et les industries de pointe. En revanche dans les PME, cette préoccupation est trop souvent inexistante. A l'occasion des journées consacrées, début février, à « L'électronique et l'informatique pour la sûreté », les électroniciens et informaticiens du LETI (Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation du CEA) et les participants aux journées ont donc lancé un cri d'alarme. « *Nous sommes passés d'un problème concernant un petit cercle d'initiés à un problème général de la société* », confirmait un des intervenants, Michel Bernard, responsable de la sécurité des systèmes d'armes à la délégation générale à l'armement.

Le temps est donc venu d'instaurer une véritable « *culture de sûreté* » informatique dans le milieu industriel français, déjà sensibilisé par les recommandations de la directive Seveso concernant les installations à risques. Il faut éviter que ne se reproduise l'accident d'irradiation qui, il y a quelques années au Canada, avait provoqué la mort de plusieurs cancéreux par suite du dysfonctionnement d'un appareil. Lors du procès intenté par les familles des victimes, l'avocat de la défense avait réussi à démontrer que le coupable était un logiciel défaillant.

Actuellement, pour améliorer la sécurité des systèmes informatiques, les efforts portent sur : les composants, qui doivent être protégés des agressions d'un milieu qui peut être hostile (radiations, produits chimiques) ; les logiciels, sur lesquels sont effectués des études de fiabilité pour vérifier leur sûreté de fonctionnement ; et l'architecture des ordinateurs, doublée ou triplée pour obtenir des redondances. Pour ce qui est des logiciels, les spécialistes sont unanimes. « *On ne sait pas, et on ne saura jamais faire des logiciels sans faute* », disent-ils. « *Nous partons donc de l'hypothèse qu'il y aura défaillance dans le logiciel et les matériels, et que nous saurons les gérer* », précise Anne-Marie Lapassat, responsable du programme sûreté des systèmes programmés au LETI.

Actuellement, les techniques « *sont arrivées à maturité* ». Le moment est donc venu de « *généraliser des méthodes utilisées avec succès dans l'industrie de pointe, et de les simplifier en diminuant les coûts* », pour les diffuser vers les industries plus modestes et les PME.

L'enjeu est loin d'être négligeable : le coût des sinistres informatiques en France demeure élevé. Il a doublé, passant, en dix ans, de 6 milliards de francs en 1984, à 11,2 milliards de francs, en 1994 pour l'ensemble des entreprises privées, hors secteur public. Ces chiffres, communiqués par les compagnies d'assurances et le Clusif (Club de la sécurité informatique français), englobent les fautes accidentelles et les fautes intentionnelles.

Christiane Galus

■ **PHYSIQUE : le seuil de vaporisation** d'un noyau atomique « chaud » a été déterminé expérimentalement par une équipe de physiciens du CNRS et du CEA, grâce au détecteur Indra du grand accélérateur national d'ions lourds (Ganil) à Caen. Qualifiés de « chauds » par opposition aux noyaux « froids » des atomes stables de la matière, ces noyaux instables sont obtenus lors des collisions dans des accélérateurs d'ions lourds. Les chocs énormes qui s'y produisent perturbent l'équilibre des noyaux et en élèvent considérablement la température. Au stade ultime, les noyaux se brisent, se vaporisent en de multiples fragments. Les physiciens ont pu observer ce phénomène au Ganil en projetant les uns contre les autres des noyaux d'argon (un gaz rare) et de nickel. Ils ont pu établir que le seuil de la vaporisation « *se situerait aux alentours de 90 milliards de degrés* ». Ces études sont utiles pour comprendre l'évolution des étoiles massives et la formation des étoiles à neutrons.

■ **ARCHÉOLOGIE : le « trésor » gallo-romain découvert** à Eauze (Gers) il y a dix ans retrouve sa cité d'origine. Composé de centaines de milliers de monnaies, de bijoux d'or somptueux, de couverts ouvragés et de lingots d'argent, il est la vedette du nouveau musée créé pour présenter au public les vestiges retrouvés dans la commune lors de fouilles de sauvetage, et doit être inauguré mercredi 1er mars. Ces vestiges sont ceux d'Elusa (aujourd'hui Eauze), fondée au Ve siècle par les Ibères et devenue, aux premiers siècles de notre ère, une importante ville commerciale et le siège des premiers évêchés d'Aquitaine.

■ **ASTRONOMIE : une mince atmosphère d'oxygène** entoure sans doute l'un des satellites de Jupiter, Europa. Le télescope spatial Hubble a en effet détecté dans le spectre de l'ultraviolet, en provenance de cette lune gelée, les radiations lumineuses caractéristiques de l'oxygène atomique. Selon les chercheurs américains de l'université Johns Hopkins (Maryland) qui ont dirigé cette étude, cet oxygène provient très probablement d'une réaction entre des électrons et de l'oxygène moléculaire. La découverte de ce gaz essentiel autour d'Europa laisse toutefois peu d'espoir d'y trouver trace de vie : cette atmosphère est la plus ténue que l'on connaisse actuellement dans le système solaire, et la température qui règne à la surface du satellite ne dépasse pas – 135 degrés.

■ **TABAC : la cigarette de l'an 2000** sera-t-elle dotée d'une batterie, contrôlée par une puce électronique, et sensible à la pression des lèvres ? Ce n'est pas une trouvaille de science-fiction, mais un des multiples thèmes de recherche conduits par les grands groupes de tabac américains et étrangers, pour réaliser une cigarette sans fumée. Tenu secret jusqu'à présent, ce projet de cigarette électrique dormait, avec plusieurs douzaines d'autres, à la bibliothèque publique de la ville de New York, où les brevets sont enregistrés sur microfilms. – *(Wall Street Journal.)*

« Les gens croient en moi. C'est mon pays, je dois l'aider. J'ai du travail à faire là-bas »

Record d'invincibilité pour le FC Nantes

L'Italie se dote d'une loi contre la violence dans les stades

RÉSULTATS

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème n° 853

HORIZONTALEMENT

I. SDF. – II. Particulièrement affûtée. Même à l'envers, on tourne autour. – III. Décomposés en lamelles. Ereinté. – IV. Blafard. Détenus. – V. Concerne l'Europe. Fait un pain. Participe. – VI. Ont tendance à laisser couler. – VII. Voisine autrefois. Grecque. Pronom. – VIII. Pronom. Sortis de là, on ne va pas tarder à s'emporter. Dans la poche pour l'Africain. – IX. Va sécher rapidement. Rêve de barbu. – X. Ni doux ni poli. Prennent du volume. – XI. Dans l'enchantement.

VERTICALEMENT

1. RMI. – 2. Ses grappes parfument nos jardins. Princesse. – 3. Pour les tenants du gothique. Chant. – 4. Recueille la grappe. Donner de bonnes raisons. – 5. Demoiselle. Sorcier. – 6. On ne doute pas de son témoignage. – 7. Note. Un coup mal monté. Injustice. – 8. Entièrement pris en charge. Monnaie. – 9. Applaudit. Traverse l'Alsace. – 10. Pour le champagne. Elle a du brillant dans la douceur. – 11. Le meilleur dans sa spécialité. Perd sa jeunesse. – 12. Vous touchent au cœur.

SOLUTION DU N° 852

Horizontalement

I. Iconoclastes. – II. Notables. ENO. – III. Classe. Pansu. – IV. Omise. Vêlait. – V. Na. Equitable. – VI. Ste. Uns. Ilen. – VII. Censitaire. – VIII. Tuée. Se. FM. – IX. Edicules. Noé. – X. Nuées. Puffin. – XI. Torréfièrent.

Verticalement

1. Inconscient. – 2. Colmate. Duo. – 3. Otai. Entier. – 4. Nasse. Sucer. – 5. Obséquieuse. – 6. Clé. Untel. – 7. Le. Visa. Epi. – 8. Aspet. Issue. – 9. Alaire. Fr. – 10. Tenable. Nfe. – 11. Ensilé. Foin. – 12. Soutènement.

François Dorlet

ANACROISÉS (R)
Problème n° 854

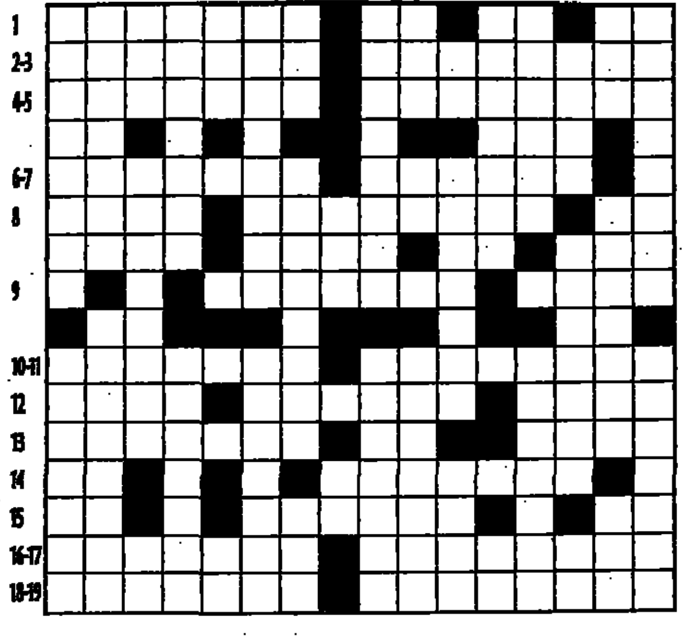
Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. EELRSTW. – 2. ABEIOTU (+2). – 3. EEILORSU (+1). – 4. ANORSST (+1). – 5. AEIINRSU (+1). – 6. AEGILLL. – 7. DDEINO. – 8. AACEIPRT (+3). – 9. CDEOSSU. – 10. AAEEGRS (+1). – 11. AANRTTUV. – 12. ENNOSX. – 13. EELRTTU. – 14. EEIILST. – 15. LNNOSY. – 16. AEERRSS. – 17. EEIINRSZ (+2). – 18. DEIINOT. – 19. EEFIINRU.

VERTICALEMENT

20. AGINNRSW. – 21. AEELLMU. – 22. BEEELOU. – 23. ABDORRTU. – 24. EGLNORUU. – 25. ENSSTTU. – 26. AAEPRTU. – 27. ADGINRRS. – 28. EENOSTX. – 29. ACEEIILS. – 30. ADDLORUU. – 31. ILOORUV. – 32. AEENNNT. – 33. DIOSSSU. – 34. DEEINST (+5). – 35. EEILNO (+1). – 36. EEIPRRT (+2). – 37. AALOSUV. – 38. AILMNOS (+1). – 39. ACCEEEIR. – 40. EEEFRTZ (+1).



SOLUTION DU N° 853

1. APEURAI. – 2. GYPAETES. – 3. PUTTANT. – 4. ILLUTA. – 5. AEROCLUB (BOUCLERA). – 6. TRIVIAL (LIVRAIT RAVILIT VITRAIL). – 7. ECRITEAU. – 8. CRISERAI, ragerai (v.i.) (CIRERAIS CRIERAIS ECRIRAIS RECRIAIS). – 9. LARMOIE (MARIOLE MOLAIRE). – 10. NOTERIEZ (ORIENTEZ RENOTIEZ). – 11. EPAULONS. – 12. AIGRELET (GELERAIT REGELAIT). – 13. OTERIONS (NOTOIRES SONORITE TOREIONS). – 14. ELEVANT (ENLEVAT LEVANTE). – 15. RENEGATS (GRENATES...). – 16. TAGUIEZ. – 17. LIGULE. – 18. INITIIEZ. – 19. MOERES. – 20. EVRYENNE. – 21. LEASING (AIGNELS...). – 22. APETALE. – 23. EXORBITE. – 24. APATITE, pierre volcanique (EPATAIT). – 25. ETAIERA. – 26. ENLIER (LIERNE). – 27. MULATRE (MALTEUR TREMULA). – 28. RAPICOLE (PICOLERA POLICERA). – 29. AIGUISE. – 30. ARIOSO. – 31. OASIEN. – 32. ITALIEN (ENLIAIT LIAIENT LITANIE). – 33. HANTEE (ETHANE). – 34. SPEISS (PISSES). – 35. GOREEN, de Gorée, île du Sénégal (ROGNEE RONGEE). – 36. OCRONS (CORONS). – 37. RETINOL, vitamine A1 (ELIRONT LITORNE LIERONT). – 38. PICRATE (PATRICE CREPAIT PERÇAIT CREPITA). – 39. ELAGUEE. – 40. ALLIIEZ (AILLIEZ). – 41. LEGUERA (ELAGUER LARGUEE RELEGUA). – 42. REVULSES. – 43. TUBERIEZ (REBUTIEZ EBRUITEZ RETUBIEZ BUTERIEZ). – 44. SALUEZ (LAUZES). – 45. BRETZEL.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Problème n° 1622

DÉFENSE D'OUTRE-TOMBE

D'après les statistiques, la réussite d'*un chelem sur trois* dépend de l'entame. Ici, sans l'entame de l'As de Pique de Lazard, le déclarant aurait fait douze levées sans difficulté. Encore fallait-il trouver ensuite la contre-attaque mortelle...

Nord : ♠ 10 ♡ A ◇ A R D 8 5 3 ♣ D 10 5 4 2
Ouest : ♠ A 8 4 ♡ V 10 9 7 2 ◇ 9 6 ♣ 8 7 6
Est : ♠ D V 5 3 2 ♡ 8 6 3 ◇ 10 4 ♣ R V 9
Sud : ♠ R 9 7 6 ♡ R D 5 4 ◇ V 7 2 ♣ A 3

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest Lazard	Nord Zia	Est Kaplan	Sud Rosenb.
–	–	passe	1 ◇
passe	4 SA	passe	5 ◇
passe	6 ◇	passe	passe...

Entamant l'As de Pique, *comment Lazard fait-il chuter* ce PETIT CHELEM A CARREAU ?

Réponse

Si Lazard, en Ouest, contre-attaque Coeur, le déclarant va faire douze levées car, après As de Coeur, trois coups d'atout, Roi Dame de Coeur, Roi de Pique et 7 de Pique coupé, *Est est squeezé* sur le dernier atout du mort (8 de Carreau) :

◇ 8 ♣ D 10
♠ D ♣ R V
♠ 9 ♣ A 3

Pour ne pas libérer le 9 de Pique de Sud, Est jette le Valet de Trèfle, et c'est la Dame de Trèfle qui va devenir la douzième levée. Or, après l'As de Pique, *Lazard a contre-attaqué le 8 de Trèfle* pour faire sauter la communication de l'As de Trèfle qui est indispensable au squeeze et à la réussite du chelem...

TROIS LIGNES GAGNANTES

Dans cette donne d'un championnat de France par paires, la sagesse était de s'arrêter avant le chelem. Celui-ci a été quelque fois déclaré et pas toujours gagné. Or il y avait... *trois* façons de le réussir !

Nord : ♠ R 10 5 3 2 ♡ 9 7 4 ◇ 7 3 2 ♣ R 7
Ouest : ♠ V 6 ♡ 6 5 2 ◇ D V 10 6 5 ♣ D 9 6
Est : ♠ D 7 ♡ D V 10 8 ◇ 9 4 ♣ 10 8 5 4 3
Sud : ♠ A 9 8 4 ♡ A R 3 ◇ A R 8 ♣ A V 2

Ouest ayant entamé la Dame de Carreau, *quelles sont les trois façons de réussir* le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

Les annonces Sud donneur, tous vulnérables, pourraient se dérouler ainsi :

Sud	Nord
2 ♣	2 ◇
2 SA	3 ♡
4 ♠	5 ♣
5 ♠	passe

La main de Sud, avec ses six levées d'honneurs, vaut facilement 25 points et justifie une *ouverture forcing de manche à « 2 Trèfles »* sur laquelle Nord peut dire « 2 SA » à cause de ses deux Rois, sauf s'il préfère gagner un palier d'enchères en répondant « 2 Carreaux ». La redemande de Sud à « 2 SA » correspond à une ouverture de « 2 SA » qui aurait au moins 23 points, et le « rebid » de « 3 Coeurs » est un Texas qui promet cinq cartes à Pique. Sur « 4 Piques », Nord peut encore faire un effort en montrant son contrôle à Trèfle. Mais Sud, qui a trop de perdantes, passe.

COURRIER DES LECTEURS

L'ouverture de 2 Trèfles

« Vous dites, écrit J.-F. Brachet, que les Français sont à peu près les seuls à ne plus utiliser l'ouverture de 2 Trèfles forcing de manche. Or comment peut-on jouer 2 majeures faibles (jeu utilisé depuis longtemps, semble-t-il, dans les pays anglo-saxons) sans employer l'ouverture de 2 Carreaux forcing de manche ? »

Les 2 faibles majeures, qui existent depuis... 1930, n'empêchent pas de se servir du 2 Trèfles forcing de manche et d'une ouverture de 2 Carreaux et forcing pour un tour seulement (quand on veut annoncer les mains de 20 à 23 points ouvertes en enchères naturelles de 2 Coeurs ou de 2 Piques). Mais si l'on aime le changement, on peut intervertir les ouvertures de 2 Trèfles et de 2 Carreaux, et tant pis si le partenaire l'a oublié !

Philippe Brugnon

SCRABBLE (R)
Problème n° 466

METTEZ DE L'O DANS VOTRE ALCOOL

Dans notre chronique « Le condo et son proprio » (4 février 1994), nous avons évoqué les mots nouveaux en -O. Nous allons voir aujourd'hui les possibilités qu'offrent les mots en -O, anciens et nouveaux, en matière de rajout. En effet, certains mots peuvent être prolongés par un O (SON, SONO) et vous surprendre deux fois : la première quand vous manquez le mot, et la seconde, au cas où celui-ci serait adverbe à votre insu, quand vous l'affublez indûment d'un S : BI, BIO - DA, DAO - DU, DUO - LA, LAO - MA, MAO - ME, MEO - RI, RIO - TA, TAO - AGI, AGIO - AGITAT, AGITATO, adv. - ALCOOL, ALCOOLO - ANIMAT, ANIMATO, adv. - BRASER, BRASERO - CALA, CALAO, *oiseau à gros bec* - CAPUCIN, CAPUCINO - COMMAND, *personne au nom de laquelle on se porte acquéreur d'un bien*, COMMANDO - CONCERT, CONCERTO, pl. CONCERTOS ou CONCERTI - CONTINU, CONTINUO, *partie la plus grave d'une composition se poursuivant sans interruption* - CROC, CROCO - DIT, DITO, adv. - ESPERANT, ESPERANTO - EXPRESS, EXPRESSO - FAR, FARO, *bière belge* - FRANC, FRANCO, adv. - GRANIT, GRANITO, *revêtement ayant l'apparence du granit* - KOT, *chambre belge louée à un étudiant*, KOTO, *instrument à cordes oriental* - LAMENT, LAMENTO - LEGAT, LEGATO, adv., *en liant les sons* - LENT, LENTO - LIBER, LIBERO - LOG, LOGO - MAS, MASO - MIR, MIRO, *bigleux* - MODERAT, MODERATO - MON, MONO - OST, OSTO - QUART, QUARTO, adv. - QUINT, QUINTO, adv. - RANCH, RANCHO, *ranch d'Amérique du Sud* - RANCI, RANCIO, *vin doux vieilli* - RHUMAT, RHUMATO - ROMAN, ROMANO, *romanichel* - ROMANCER, ROMANCERO, *recueil de poèmes épiques espagnols* - SOMBRER, SOMBRERO - STERE, STEREO - SUBIT, SUBITO, adv. - TIENT, TIENTO, *ancienne forme musicale espagnole* - TOP, TOPO - TOT, TOTO, *pou* - VAQUER, VAQUERO, *bouvier de toril* - VET, VETO - VIBRAT, VIBRATO - VOMIT, VOMITO *fièvre jaune*.

Voici, dans le désordre, les anagrammes de certains des mots en -O ci-dessus : TELAMON - AGIRONT - REVOQUA - AGIOTAT - BOLIER, *filet* - RESORBA - LOGEAT.

Michel Charlemagne

Solution des anagrammes : LAMENTO - GRANITO - VAQUERO - AGITATO, adv. - LIBERO, *footballeur* - BRASERO - LEGATO, adv.

Club de Fouras (Charente-Maritime).
Maison des associations, 23 novembre 1994.
Tournois mercredi et vendredi à 14 h 15.

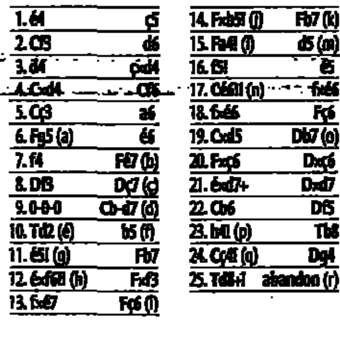
Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	SOLUTION	REF.	PTS
1	AEIMCST			
2	AEIGNTZ	CITAMES	H 4	76
3	AUFLNQT	TZIGANES (a)	10 A	90
4	EO?DKLN	FLANQUAT	E 4	122
5	O?DN+EMV	LEK	G 5	47
6	DN+EEUPR	MOT(I)VE	A 8	39
7	AIUBGNS	REPENDU	14 A	88
8	UBG+AEOR	ANIS	15 A	57
9	EIUYNS?	BOUGERA	13 G	85
10	AEIHRTW	CYNI(Q)UES	4 H	88
11	EIT+OJLV	WHARF	4 A	60
12	EIOCFLS	JOLIVETE	K 8	86
13	AEOBRSX	FOCALISE	C 1	78
14	AEIUDHP	BOXERAS	N 7	81
15	EIHP+MRT	DAUW	A 1	42
16	EPMR+AIS	HIT	O 8	46
17	EEEOULT	ASPERMIE	15 H	158
		DEFOULEE	1 A	39
				1282

(a) GAZAIENT, 7 G, 81.
1. Christiane Quindry, 1101. 2. Colette Quindry, 1092. 3. Janine Garcin, 1036.

ÉCHECS
Problème n° 1626

TOURNOI OPEN BOGOTA, 1994
Blancs : Granada.
Noirs : Roa.
Défense sicilienne.
Variante Najdorf.



1. é4	ç5	14. Fxb5!! (j)	Fb7 (k)
2. Cf3	d6	15. Fa4!! (l)	d5 (m)
3. d4	çxd4	16. f5!	é5
4. Cxd4	Cf6	17. Cé6!! (n)	fxé6
5. Cç3	a6	18. fxé6	Fç6
6. Fg5 (a)	é6	19. Cxd5	Db7 (o)
7. f4	Fé7 (b)	20. Fxç6	Dxç6
8. Df3	Dç7 (ç)	21. éxd7+	Dxd7
9. 0-0-0	Cb-d7 (d)	22. Cb6	Df5
10. Td2 (é)	b5 (f)	23. Thd1 (p)	Tb8
11. é5! (g)	Fb7	24. Cç4!! (q)	Dg4
12. éxf6!! (h)	Fxf3	25. Td8+!!	abandon (r)
13. fxé7	Fç6 (i)		

NOTES

a) Un des systèmes les plus complexes de la défense sicilienne, mis en pratique dans les années 50 par Keres sous la forme (f4 - Df3 - 0-0-0).

b) 7..., Db6 conduit aux extraordinaires complications de la variante dite du pion empoisonné : 8. Dd2, Dxb2 ; 9. Tb1, Da3 ; 10. f5, Cç6 ; 11. fxé6, fxé6 ; 12. Cxç6, bxç6 ; 13. é5!

ç) Après 8..., Cb-d7 ; 9. Fç4! les Blancs menacent déjà de sacrifier en é6.

d) Les Noirs peuvent aussi entrer dans la variante principale avec le coup intermédiaire 9..., h6 ; par exemple, 9..., h6 ; 10. Fh4, Cb-d7 ; 11. g4 ou 11. Fd3 ou 11. Fé2 ou 11. Dg3.

é) Une idée rarement jouée. La suite principale, outre 10. Fd3 ; 10. Rb1 ; 10. Fxf6 ; 10. Fé2 ; 10. Dg3, consiste en 10. g4, b5 ; 11. Fxf6, Cxf6 ; 12. g5, Cd7 ; 13. f5, Cç5 ; 14. f6, gxf6 ; 15. gxf6, Ff8 ; 16. Dh5, Tg8 et rien n'est très clair.

f) La réponse usuelle qui convient à 10. Fd3 comme à 10. Rb1 comme à 10. Fé2 et 10. Dg3.

g) Créant immédiatement une zone de turbulence.

h) 12. Dg3 est aussi à considérer : 12..., dxé5 ; 13. fxé5, Dxé5 ; 14. Ff4, Dç5 ; 15. Cb3, mais les Blancs ont décidé de sacrifier la D, alors que la partie est à peine commencée, et d'engager le combat par des moyens essentiellement tactiques.

i) Remarquons que si la T-D était restée en d1, les Noirs pourraient maintenant répondre 13..., Fxd1. Il leur faut parer le sacrifice 14. Cdxb5! menaçant 15. Cd6+.

j) Les Blancs sont lancés.

k) Et non 14..., axb5? ; 15. Cdxb5, Fxb5 ; 16. Cxb5.

l) 15. f5! est également très fort : 15..., é5 ; 16. Cé6!, fxé6 ; 17. fxé6, Fç6 ; 18. Cé4, d5 ; 19. Txd5!!, Fxd5 ; 20. Fxd7+, Dxd7 ; 21. éxd7+, Rxd7 ; 22. Té1.

m) Une défense satisfaisante est difficile à trouver.

n) Troisième sacrifice ! Impossible à refuser.

o) Si 19..., Fxd5? ; 20. Fxd7+.

p) Menace 24. Cxa8 et 25. Td8+.

q) La pointe finale qui menace 25. Cd6+, Rd7 ; 26. Cxf5+.

r) Si 25..., Rf7 ; 26. Cxé5+ et 27. Cxg4. Un beau feu d'artifice.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1625
L. MITROFANOV (1977)

(Blancs : Rg7, Pa5, b5 et h5. Noirs : Rd5, Fa7, Pç7.)

1. h6? donne aux Noirs la défense 1..., Fd4+ et 2..., Rç5.

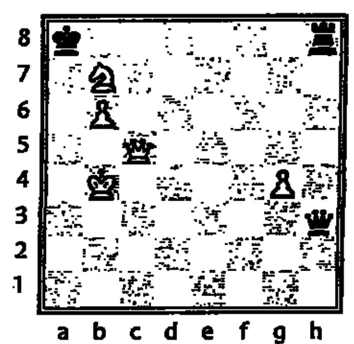
1. Rf7!, Rd6 ; 2. h6 (menaçant 3. b6), Fd4 ; 3. a6, Rd7 ; 4. b6!, Rç8 ; 5. a7, Rb7 ; 6. bxç7, Fxa7 ; 7. Ré6!! (la manœuvre de Réti), Rxç7 ; 8. Rd5! et les Blancs gagnent.

Si 1..., Fd4 ; 2. a6, Rç4 ; 3. b6!, Fxb6 ; 4. h6, Rb5 ; 5. h7, Fd4 ; 6. a7!

Si 3..., ç6 ; 4. h7, Rç7 ; 5. a7, Rb7 ; 6. bxç6+, Rxa7 ; 7. Ré6 ou f6!

Si 4..., Fxb6 ; 5. h7, Fd4 ; 6. a7.

ÉTUDE N° 1626
L. MITROFANOV (1989)



Blancs (5) : Rb4, Dç5, Cb7, Pb6 et g4.
Noirs (3) : Ra8, Dh3, Th8.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Dans l'ombre de Garry Kasparov

UN SOIR de février 1978, Alexandre Nikitine, l'entraîneur de Garry Kasparov, écrit à la mère de ce dernier : *« Aujourd'hui, il est plus que probable que Garik* [diminutif de Garry] *sera le successeur de l'actuel champion du monde... »* Le petit « Garik » n'a pas encore quinze ans, et Anatoli Karpov, le tenant du titre, le distance de 335 points – un gouffre – au classement Elo des joueurs d'échecs. Visionnaire, Nikitine, qui s'est promis, en 1977, *« de renverser Karpov de son trône échiquéen »*, a trouvé l'arme de sa vengeance dans le génial adolescent de Bakou, un diamant brut qu'il se charge de dégrossir et de tailler.

BIBLIOGRAPHIE

C'est l'obscur labeur de l'ombre, les longues séances de préparation, les manœuvres en coulisse, la bataille contre les bureaucrates de l'ex-URSS que retrace Nikitine dans son *Kasparov*, qui ressemble plus à un vademecum pour entraîneur de champion en herbe qu'à une biographie exhaustive. Le livre souligne, avec d'inquiétants détails, l'intense guerre psychologique qui se déroule, souvent feutrée, autour des soixante-quatre cases noires et blanches d'un carré de bois.

LUTTE TITANESQUE

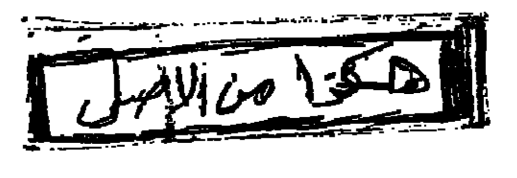
En plat de résistance, Nikitine offre à son lecteur le récit de la lutte titanesque – cinq championnats du monde dont un avorté – que se livrèrent, de 1984 à 1990, les deux K, ce *« couple infernal »*, combat entre un Kasparov plus fort que son adversaire et un Karpov décrit comme un apparatchik, un *« champion d'Etat »* protégé par les plus hauts responsables du sport soviétique et de la Fédération internationale des échecs. Déjouer les embûches ne fut pas une mince affaire, et l'entourage de Kasparov n'y parvint pas toujours, comme l'illustra la trahison d'un des secondants de l'« Ogre de Bakou », qui informait l'équipe de Karpov lors du championnat du monde de 1986.

Un technicien, même métamorphosé en biographe, ne pouvait faire l'économie d'une analyse approfondie du style de Kasparov : soixante-quinze parties sont présentées (dont les vingt-quatre du championnat du monde de 1990) et commentées. Certaines – y compris quelques défaites – sont célèbres, d'autres, moins connues, celles du « Garik » de treize ans, forcent l'admiration pour ce garçon *« malingre »* à la mémoire prodigieuse. D'*« aiglon des échecs »*, celui-ci se mua en un redoutable oiseau de proie, allant jusqu'à effacer le mythique classement de l'Américain Bobby Fischer établi en 1972.

Nikitine, qui entraîna Kasparov pendant quinze ans, jusqu'à ce que les deux hommes se séparent au début de 1990, critique cependant, dans quelques remarques pleines d'amertume, l'orgueil du numéro un mondial, atteint, selon lui, de la *« maladie de la grosse tête »*, un *« complexe de supériorité contre lequel il n'existe aucun remède »*. La forte personnalité de Kasparov, qui se dépense sans compter dans des activités extra-échiquéennes, risque de tuer ce qu'il y a de plus fascinant en lui : le joueur.

Pierre Barthélémy

★ *Kasparov*, d'Alexandre Nikitine, éd. Payot, 348 p., 195 F.



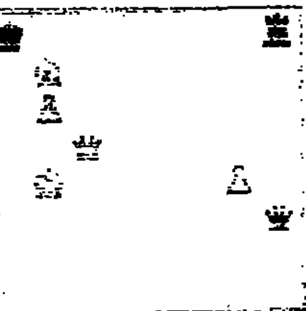
BRIDGE
Problème n° 1622

Michel Charlemagne et Michel Duguet

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1625
L. MITROFANOV (1977)

ÉTUDE N° 1626
L. MITROFANOV (1959)





arry Kasparov

De la pluie et du vent

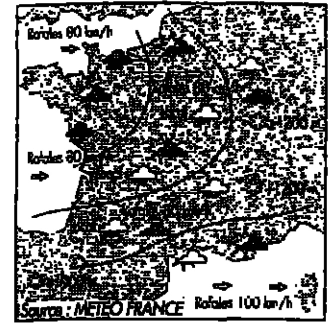
DANS UN FLUX D'OUEST rapide, les épisodes pluvieux se succéderont à des intervalles rapprochés samedi. Les régions méditerranéennes seront épargnées par les pluies. Elles subiront simplement des passages nuageux peu menaçants et qui alterneront avec de belles éclaircies. Cependant, le vent d'ouest y soufflera fort, avec des rafales atteignant 90 à 100 km/h sur les côtes, parfois davantage, l'après-midi, sur le littoral corse. Des pluies modérées affecteront en matinée le Nord, les Ardennes, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Massif central et les Alpes. Ces pluies persisteront l'après-midi sur le flanc est, alors que, du Nord à la Lorraine et au Massif central, les précipitations prendront un caractère d'averses sous un ciel qui restera très nuageux. En montagne, la limite pluie-neige se situera en général vers 1 000 mètres – elle remontera temporairement vers la mi-journée. Le vent d'ouest soufflera fort en altitude. En plaine, il atteindra 70 km/h en rafales.

Sur le Bassin aquitain, la matinée sera très nuageuse, avec quelques pluies faibles et intermittentes. L'après-midi, quelques éclaircies se développeront en plaine. La limite pluie-neige se situera autour de 2 000 mètres sur les Pyrénées, elle baissera en fin de journée. Du Pas-de-Calais à l'Ile-de-France, au Centre, à Poitou-Charentes et au Limousin, la journée débutera dans la grisaille et la pluie, puis quelques trouées ensoleillées apparaîtront en fin de matinée. L'après-midi, ces éclaircies alterneront avec des averses. Toutefois, au nord de la Seine, le ciel restera très nuageux. Le vent d'ouest sera soutenu.

Sur la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire, toute la journée sera marquée par une succession d'éclaircies et d'averses parfois accompagnées de rafales de vent et de coups de tonnerre.

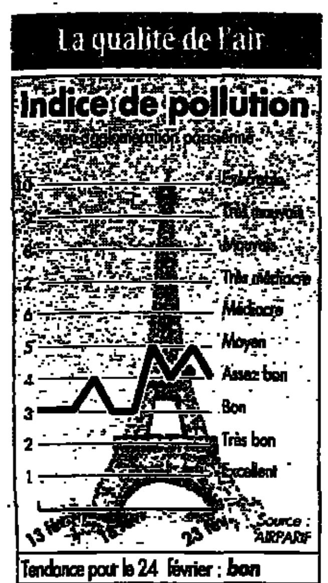
Les températures minimales seront encore fraîches sur le Nord-Est, voisines de 0 degré. Ailleurs, elles afficheront en général 5 à 7 degrés, et jusqu'à 8 à 10 degrés sur la façade atlantique et les régions méridionales. L'après-midi, le mercure variera de façon homogène de 10 à 16 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

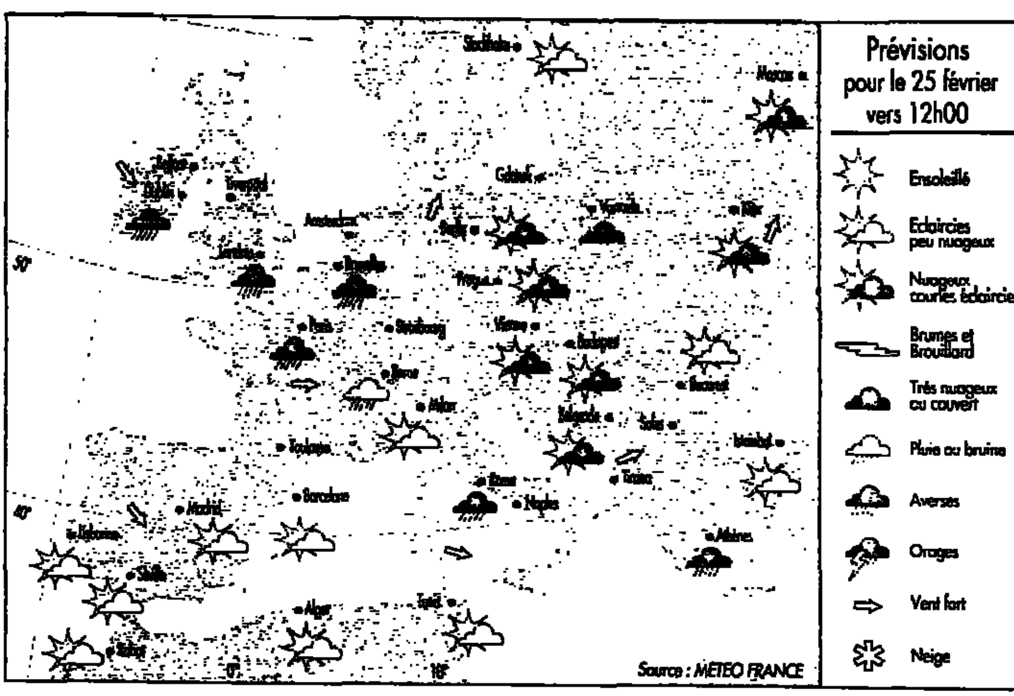


Prévisions pour le 25 février vers 12h00

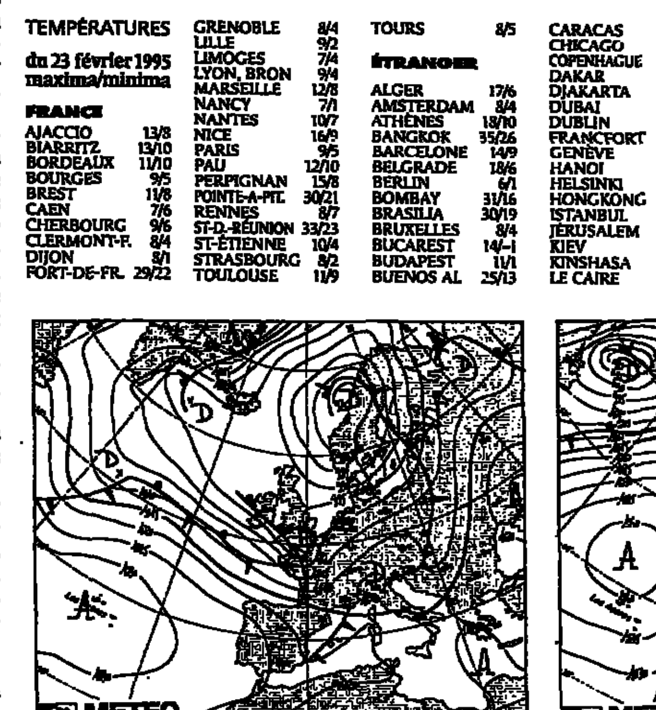
La qualité de l'air

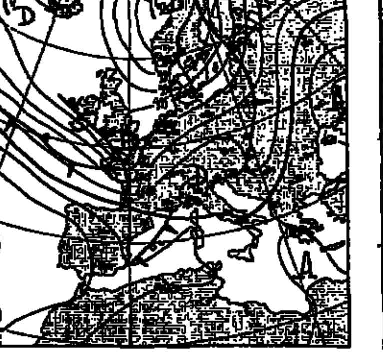


Tendance pour le 24 février : **bon**

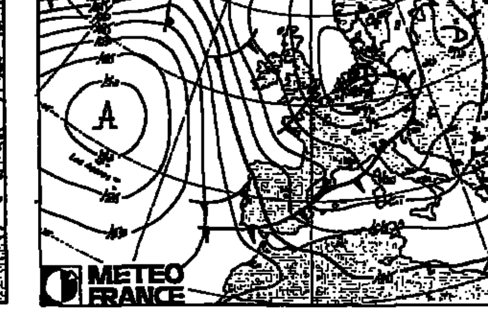


TEMPÉRATURES		GRENOBLE	8/4	TOURS	8/5	CARACAS	29/22	LIMA	26/21	PRAGUE	5/-1
		LILLE	9/2			CHICAGO	10/-1	LISBONNE	17/12	PRETORIA	28/19
du 23 février 1995		LIMOGES	7/4	ÉTRANGER		COPENHAGUE	4/2	LONDRES	8/5	RABAT	17/6
maxima/minima		LYON, BRON	9/4			DAKAR	38/18	LOS ANGELES	18/11	RIO DE JAN.	32/25
		MARSEILLE	12/8	ALGER	17/6	DJAKARTA	29/24	LUXEMBOURG	4/0	ROME	15/11
FRANCE		NANCY	7/1	AMSTERDAM	8/4	DUBAI	30/19	MADRID	14/5	SAN FRANC.	14/12
		NANTES	10/7	ATHÈNES	18/10	DUBLIN	5/2	MARRAKECH	19/8	SANTIAGO	24/12
AJACCIO	13/8	NICE	16/9	BANGKOK	35/26	FRANCFORT	7/2	MEXICO	21/10	SÉVILLE	20/7
BIARRITZ	13/10	PARIS	9/5	BARCELONE	14/9	GENÈVE	6/3	MILAN	7/-1	ST-PETERSB.	4/1
BORDEAUX	11/10	PAU	12/10	BELGRADE	18/6	HANOI	15/13	MONTRÉAL	2/-7	STOCKHOLM	4/1
BOURGES	9/5	PERPIGNAN	15/8	BERLIN	6/1	HELSINKI	4/1	MOSCOU	4/1	SYDNEY	24/18
BREST	11/8	POINTE-A-PIT.	30/21	BOMBAY	31/16	HONGKONG	16/13	MUNICH	4/-2	TENERIFE	20/14
CAEN	7/6	RENNES	8/7	BRASILIA	30/19	ISTANBUL	15/5	NAIROBI	24/11	TOKYO	12/5
CHERBOURG	9/6	ST-D.-RÉUNION	33/23	BRUXELLES	8/4	JÉRUSALEM	13/4	NEW DELHI	18/9	TUNIS	18/10
CLERMONT-F.	8/4	ST-ÉTIENNE	10/4	BUCAREST	14/-1	KIEV	9/2	NEW YORK	8/3	VARSOVIE	4/0
DIJON	8/1	STRASBOURG	8/2	BUDAPEST	11/1	KINSHASA	29/22	PALMA DE MAJ.	16/8	VENISE	10/6
FORT-DE-FR.	29/22	TOULOUSE	11/9	BUENOS AI.	25/13	LE CAIRE	21/9	PÉKIN	11/2	VIENNE	7/-2





Situation le 24 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 26 février, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde

La Turquie en guerre

BIEN QUE les esprits y fussent préparés, l'émotion a dû être vive hier, à la grande Assemblée nationale turque, lorsque le ministre des affaires étrangères, Hassan Sakar, a annoncé qu'il avait reçu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Maurice Peterson, un mémorandum, en date du 20 février, lui spécifiant que, conformément à la décision prise par les Trois Grands à Yalta, aucun Etat ne serait admis à participer, le 25 avril, à la conférence de San Francisco, s'il n'avait au préalable adhéré à la déclaration des Nations unies et déclaré la guerre aux puissances de l'Axe, et cela avant le 1er mars prochain (...). Après l'intervention à la tribune de six orateurs, qui ont souligné notamment l'amitié qui lie la Turquie à l'URSS, M. Saradjoglou, président du conseil, a fait, à son tour, une courte déclaration en faveur du projet. Celui-ci a été voté à l'unanimité. Il a été, en outre, décidé que la déclaration de guerre aux puissances de l'Axe entrera en vigueur le 1er mars.

Dans son discours, Hassan Sakar a déclaré que *« le gouvernement turc n'avait jamais cessé d'être fidèle aux principes de paix et de justice »*, qu'*« il était toujours demeuré attaché, en dépit de circonstances difficiles, à l'alliance avec la Grande-Bretagne »*, mais il est permis d'apprécier les choses de façon un peu différente.

Après la Turquie, il est probable que l'Egypte et les Etats arabes entreront, à leur tour, en guerre contre l'Allemagne. Mais pour ce qui est de l'Egypte, on peut remarquer que, à l'inverse de la Turquie, c'est elle qui avait proposé, il y a déjà quelque temps, d'entrer en guerre, et que la Grande-Bretagne l'avait retenue, pour la raison que le moment paraissait alors peu opportun.

(25-26 février 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 23 février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 80-310 ; Les Carroz-d'Araches : 72-320 ; Chamonix : 75-565 ; Châtel : 60-250 ; La Clusaz : 50-280 ; Combloux : 50-250 ; Les Contamines-Montjoie : 40-330 ; Flaine : 150-320 ; Les Gets : 65-250 ; Le Grand-Bornand : 35-225 ; Les Houches : 50-205 ; Megève : 75-250 ; Morillon : 10-250 ; Morzine-Avoriaz : 30-310 ; Praz-de-Lys-Sommand : 170-215 ; Praz-sur-Arly : 65-250 ; Saint-Gervais : 95-185 ; Samoëns : 30-240 ; Thollon-Les Mémises : 110-160.

SAVOIE

Les Aillons : 10-160 ; Les Arcs : 152-400 ; Arèches-Beaufort : 50-310 ; Aussois : 70-150 ; Bessans : 105-125 ; Bonneval-sur-Arc : 113-350 ; Le Corbier : 104-180 ; Courchevel : 80-290 ; La Tania : 75-284 ; Crest-Voland-Cohennoz : 80-150 ; Flumet : 70-230 ; Les Karellis : 110-280 ; Les Menuires : 95-300 ; Saint-Martin-de-Belleville : 55-300 ; Méribel : 75-280 ; La Norma : 50-180 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : n. c. ; Peisey-Vallandry : 140-210 ; La Plagne : 188-355 ; Pralognan-la-Vanoise : 100-160 ; La Rosière 1850 : 170-310 ; Saint-François-Longchamp : 160-250 ; Les Saisies : 180-280 ; Tignes : 200-280 ; La Toussuire : 120-200 ; Val-Cenis : 50-150 ; Valfréjus : 70-150 ; Val-d'Isère : 160-350 ; Valloire : 65-220 ; Valmeinier : 65-220 ; Valmorel : 105-250 ; Val-Thorens : 180-320.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 150-380 ; Alpe-du-Grand-Serre : 60-130 ; Auris-en-Oisans : 100-170 ; Autrans : 40-110 ; Chamrousse : 120-150 ; Le Collet-d'Allevard : 60-170 ; Les Deux-Alpes : 100-350 ; Lans-en-Vercors : 50-80 ; Méaudre : 30-90 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 00-135 ; Les Sept-Laux : 40-200 ; Villard-de-Lans : 60-130.

ALPES-DU-SUD

Auron : 45-80 ; Beuil-les-Launes : n. c. ; Briançon : 30-148 ; Isola 2000 : 80-100 ; Montgenèvre : 100-160 ; Orcières-Merlette : 110-190 ; Les Orres : 100-160 ; Pra-Loup : 30-85 ; Puy-Saint-Vincent : 90-160 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40-130 ; Serre-Chevalier : 35-140 ; Super-Dévoluy : 45-130 ; Valberg : 30-50 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 85-140 ; Val-d'Allos-La Foux : 110-200 ; Risoul : 80-100 ; Vars : 80-100.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 35-60 ; Cauterets-Lys : 90-180 ; Font-Romeu : 40-60 ; Gourette : 30-120 ; Luchon-Superbagnères : 70-100 ; Luz-Ardiden : 65-120 ; Peyragudes : 70-110 ; Piau-Engaly : 90-110 ; Saint-Lary-Soulan : 75-100.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 30-90 ; Super-Lioran : 5-70.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 00-94 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 40-100 ; Les Rousses : 20-100.

VOSGES

Le Bonhomme : 20-40 ; La Bresse-Hohneck : 20-40 ; Gérardmer : 20-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 20-50 ; Ventron : 10-30.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **COLORADO.** Le nouvel aéroport international de Denver devrait accueillir son premier avion mardi 28 février. Doté d'un système automatisé de livraison des bagages ultra-rapide, cet aéroport sera, selon ses responsables, le premier au monde capable de faire atterrir simultanément trois avions par mauvais temps. – *(AFP.)*

■ **TOKYO.** Le prix des courses des taxis, déjà très élevé, va augmenter le mois prochain. Le tarif minimum, qui correspond à un trajet de 2 kilomètres, va passer de 600 à 650 yens (33 francs environ). – *(AP.)*

■ **CHINE.** La compagnie aérienne australienne Qantas va reprendre, le 29 mars, les vols qu'elle assurait au départ de Sydney à destination de Pékin et qu'elle avait interrompus il y a sept ans. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Mettant fin à une polémique qui opposait deux de ses membres, le gouvernement a décidé de maintenir le percement simultané de deux tunnels ferroviaires sous les Alpes, sous le Gothard et sous le Loetschberg, et d'augmenter le prix de l'essence pour financer cet énorme chantier. – *(AFP.)*

■ **JOHANNESBURG.** L'aéroport Jan Smuts de Johannesburg a été plongé dans l'obscurité pendant plus d'une demi-heure le 21 février à la suite d'une panne. Les contrôleurs aériens ont néanmoins réussi à faire atterrir sans dommage un appareil en provenance du Cap. – *(AP.)*

■ **PARIS.** Le personnel de nettoyage de la compagnie internationale des Wagons-Lits opérant dans les trains au départ de la gare de Lyon s'est mis en grève mardi 21 février pour obtenir des augmentations de salaire et une amélioration des conditions de sécurité. – *(AFP.)*

■ **AUSTRALIE.** Le ministre australien des transports a annoncé le 22 février que son pays allait interdire de fumer sur les vols sans escale entre l'Australie, les Etats-Unis et le Canada à partir du 1er mars. L'usage du tabac est prohibé sur tous les vols intérieurs australiens depuis 1987. – *(AP.)*

■ **BRETAGNE.** La compagnie irlandaise Irish Ferries a fait connaître sa ferme intention d'exploiter son service d'été entre Roscoff et les ports irlandais de Rosslare et Cork. Cette mise au point fait suite à la publication dans la presse régionale d'informations faisant état d'un possible repli de la compagnie sur Cherbourg. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 26 février

■ **INVALIDES** (37 F + prix d'entrée) : Musée des plans-reliefs, 11 heures ; Musée de l'armée, 15 heures, cour d'honneur des Invalides devant l'entrée de l'église (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois (50 F), 14 h 30, place de l'Hôtel de Ville devant la poste (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** et ses lieux de culte (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ **LES SALONS DU MINISTÈRE DE LA MARINE** (carte d'identité, 55 F), 14 h 30, 2, rue Royale (Découvrir Paris).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Connaissance de Paris).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue Daru (Paris et son histoire).

■ **LES SALONS DE L'AMBASSADE DE POLOGNE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Tourisme culturel).

■ **SALONS ET JARDIN DE L'HÔTEL DE BOURRIENNE ET QUARTIER DE LA NOUVELLE FRANCE** : évocation d'une merveilleuse et de l'homme de confiance de Bonaparte (45 F+ prix d'entrée), 15 heures, 58, rue d'Hauteville (Dominique Bouchard).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

ESCROQUERIE Incarcéré, depuis le 20 décembre 1994, pour abus de biens sociaux et escroquerie, le marchand d'art Jacques Melki accuse, depuis la prison de la Santé, des banques et des collectionneurs d'être coresponsables de la faillite frauduleuse de sa galerie, située rue de Seine à Paris. Plusieurs documents viennent confirmer des pratiques douteuses : tableaux fictifs, fausses ventes, évasion de capitaux... ● EN PLUS du cas Melki, d'autres affaires portent atteinte à la crédibilité du marché de l'art : vol et recel de tableaux de Chagall, marchands mis en examen ou emprisonnés, feuilleton de la Fondation Vasarely, recel de tableaux par François Marcantoni... ● L'EUPHORIE du marché, dans les années 85-90, puis sa dégringolade, à partir de 1992, ainsi que la mode de l'art durant cette période, expliquent en partie ces « affaires ».

Le galeriste Jacques Melki rend des banques responsables de sa faillite

Tableaux fictifs, fausses ventes, évasion fiscale : incarcéré à la prison de la Santé pour escroquerie et abus de biens sociaux, le marchand parisien révèle les secrets peu avouables d'un certain marché de l'art dans les années 80

OÙ S'ARRÊTERA l'affaire Jacques Melki ? La faillite du marchand parisien, le spécialiste de Poliakoff, avait ébranlé le milieu de l'art en 1993 lorsqu'un passif de 343 millions de francs avait été constaté, pour deux tiers au détriment des banques, mais aussi de collectionneurs, de galeries et du Trésor public. Après cinq mois de cavale au Mexique, Jacques Melki est rentré en France, le 13 novembre 1994, et incarcéré un mois plus tard pour abus de biens sociaux, escroquerie et complicité d'escroquerie à l'encontre du Trésor public. Mais, s'il veut bien plonger, le galeriste ne veut pas être le seul. Et il parle... Des pratiques douteuses ont ainsi été mises au jour : fausses ventes de tableaux, tableaux fictifs, évasion fiscale, complicité de banques et de particuliers qui ont joué le rôle de banquier, fausses domiciliations... Cela en dit long sur le fonctionnement d'un certain marché de l'art, à la fin des années 80, quand les prix se sont envolés avant de dégringoler en 1992.

Dans une lettre envoyée aux trois magistrats instructeurs – vingt feuillets serrés –, Jacques Melki met en cause des banquiers et des particuliers spéculateurs qui, selon lui, ont profité de sa connaissance du marché, avant de lui couper les vivres quand les affaires ont mal tourné. Il les accuse d'être complices des pratiques douteuses de « cavalerie » : achat, vente, revente, prêts d'argent et de tableaux pour « couvrir », en vain, un trou financier qui n'a cessé de se creuser à partir de 1992 tant la cote des tableaux s'effondrait. Melki dit-il vrai ? Le marchand reste le principal responsable de sa faillite frauduleuse, mais nombre de ses accusations semblent confirmées par des documents. Un indice plaide en sa faveur : peu de ses « victimes » ont porté l'affaire devant la justice...

Pour celle-ci une énigme majeure est à résoudre : où sont passées les quelque deux cents œuvres (huiles, dessins, pastels, gouaches, lithographies, bronzes) soigneusement répertoriées dans le livre de police du galeriste ? Où sont les Poliakoff, Miró, Dubuffet, Picasso, Juan Gris, Léger... ? L'ensemble est estimé 160 millions de francs, mais le liquidateur judiciaire n'a trouvé que 10 millions de francs de tableaux dans les locaux de la rue de Seine...

Jacques Melki a dressé la liste des banques et particuliers qui détiendraient les tableaux volatilisés. On retrouve les noms de plusieurs établissements financiers (Banque générale du commerce, la Société de banque occidentale – SDBO, filiale du Crédit lyonnais –, l'UBP, la Compagnie financière Edmond de Rothschild, la Banque Pallas). Le marchand cite également une dizaine de personnes, dont une, à elle seule, détiendrait six Poliakoff (dont *Dame de Liège*), cinq Soulages, un Dubuffet (*Psychosite*), le tout pour une valeur de 26 millions de francs. Le galeriste aurait été contraint de donner ces tableaux en gage pour obtenir des crédits bancaires, voire des prêts avec intérêts venant de particuliers. Il reconnaît également avoir organisé, en complicité avec des prêteurs, un certain nombre de ventes ou acquisitions fictives : un Juan Gris, un Alechinski, un Adami, une *Composition cubiste*, de Fernand Léger... Ainsi, la galerie aurait procédé, de 1990 à 1993, à 30 millions de francs d'achats fictifs qui masquaient des prêts d'argent. Jacques Melki confirme également que plusieurs tableaux figurant au stock n'ont jamais existé. Par exemple deux huiles de Pincemin, mais aussi des Dubuffet, un Stella.

Nicolas Vial

TABLEAUX FICTIFS

Ces mystifications avaient deux avantages : gonfler le stock de la galerie pour obtenir des prêts bancaires mais surtout monter de fausses opérations d'achat-vente en Suisse pour masquer une évasion de capitaux. Afin de justifier la création de tableaux fictifs, Jacques Melki met en cause ses prêteurs, notamment une banque française, *qui aurait profité de l'asphyxie du* marchand pour l'obliger à transférer 400 000 dollars (plus de 2 millions de francs) dans une de ses filiales en Suisse. Jacques Melki a donné le code de son compte suisse : « Ernesto ».

Deux indices plaident pour la version de tableaux fictifs donnée par le galeriste : le fait que nombre de ventes étaient annulées alors que l'argent et le tableau restaient en Suisse. Mais aussi, selon plusieurs documents, les personnes à qui il achetait et vendait les tableaux étaient domiciliées au siège genevois de la société Frétair, spécialisée *« dans le transport aérien d'œuvres d'art »*. Un exemple : la société Segame (Jacques Melki) a acheté en avril et mai 1991 pour 11 millions de francs deux tableaux en provenance des Etats-Unis : *Vigueur et Santé*, de Dubuffet et *Composition*, de Frank Stella. L'argent a été versé par Jacques Melki en Suisse, chez Fretair. Un mois plus tard, le galeriste revend plus cher les toiles : le Dubuffet, acheté 8,4 millions de francs, est cédé à Fretair 9,4 millions de francs. Le tableau de Stella, acheté 450 000 dollars (2,5 millions de francs) est revendu 600 000 dollars (3 millions de francs) à un particulier. Ces ventes sont annulées en décembre 1992. Jacques Melki affirme que les tableaux sont fictifs. On retrouve nombre d'opérations similaires. Pour *Composition abstraite*, de Nicolas de Staël par exemple, ou pour plusieurs tableaux d'Atlan. Mais, là encore, les tableaux existaient-ils vraiment ? Au siège de Fretair, on répond laconiquement qu'*« il doit simplement s'agir de tableaux à transporter »*.

Par ailleurs, Jacques Melki met en cause Jean-Pierre Rein, ancien directeur général de la BGC, licencié depuis, et mis en examen. Le marchand accuse l'ancien banquier de s'être approprié des toiles en garantie tout en sachant qu'elles n'appartenaient pas à la galerie. La justice a d'ailleurs condamné, le 27 octobre 1994, la BGC pour *« détention de tableaux sans titre de propriété »* et a restitué un Picabia et un Fernand Léger à son propriétaire légitime.

Jean-Pierre Rein est bien en première ligne, dans les attaques de Jacques Melki. Le ton a dû monter plus d'une fois entre les deux hommes, au point que le marchand aurait fait appel au service de François Marcantoni pour se protéger. Le protagoniste de l'affaire Markovic a été incarcéré, en 1994, pour recel de tableaux. *A priori*, les deux affaires ne sont pas liées, même si Marcantoni et Melki ont les mêmes avocats, Jean-Marc et Alexandre Varaut. On remarque surtout que François Majault, complice de Marcantoni dans le recel, incarcéré puis libéré le 8 décembre 1994, est un ancien collaborateur de Jacques Melki : il a géré un temps la société Ségame (la galerie). Ensemble, ils ont créée Sagemme, spécialisée dans la vente d'antiquités, en liquidation judiciaire depuis 1992.

Reste que l'affaire Melki a déjà fait une première victime officielle. Le commisaire-priseur Pierre Cornette de Saint-Cyr a été condamné par le tribunal de grande instance de Paris, le 30 janvier, à payer 7,6 millions de francs au liquidateur judiciaire de la galerie Melki. Cette somme correspond à la vente de *Nature morte*, de Nicolas de Staël en 1990, effectuée par Pierre Cornette de Saint-Cyr, à la demande de Jacques Melki.

Mais la somme n'avait pas rejoint l'actif de la galerie. *« La vente a été annulée »*, répond Pierre Cornette de Saint-Cyr, qui rappelle que l'acquéreur, une société japonaise installée à Genève, Asaki, n'avait réglé que 1 million de francs. La justice en a décidé autrement, constatant que le million avait servi à régler les droits de suite et les frais du commissaire-priseur. Reste à savoir pour quelle raison la mystérieuse Asaki, aujourd'hui introuvable, a versé 1 million de francs sans obtenir un tableau, qui se trouverait aujourd'hui dans les soutes de la SDBO...

Dominique Gallois et Michel Guerrin

Des précédents

● **Jacques Melki** : le galeriste parisien a été incarcéré, le 20 décembre 1994 pour abus de biens sociaux, abus de confiance et escroquerie. Jean-Pierre Rein, l'ancien directeur général de la Banque générale du commerce, a été mis en examen.

● **François Marcantoni** : ce célèbre protagoniste de l'affaire Markovic a été incarcéré, en 1994, pour recel de tableaux. François Majault, impliqué dans le recel, incarcéré puis libéré le 8 décembre 1994, est un ancien collaborateur de Jacques Melki.

● **Pierre Cornette de Saint-Cyr** : le commissaire-priseur a été condamné par le tribunal de grande instance de Paris, le 30 janvier, à payer 7,6 millions de *francs au liquidateur judiciaire de* la galerie Melki.

● **Thierry Salvador** : ce galeriste parisien a été mis en examen, incarcéré pour abus de biens sociaux. Il a été remis en liberté en 1994.

● **Affaire Chagall** : une cinquantaine d'œuvres de Chagall, des gouaches principalement, ont été volées dans l'atelier du peintre, en 1989. En octobre 1994, plusieurs galeristes sont mis en examen, et certains incarcérés, pour recel.

● **Fondation Vasarely** : Charles Debbasch, ancien doyen de l'université Aix-Marseille-III et ancien président de la Fondation Vasarely, a été écroué le 28 novembre 1994 pour « abus de confiance » et « escroquerie ». Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire le 15 février.

● **Le Magasin de Grenoble** : Adelina von Furstenberg, *ancienne directrice du centre* d'art Le Magasin de Grenoble, a été mise en examen, le 27 octobre 1994 pour abus de confiance.

Comment l'euphorie puis la chute du marché de l'art ont précipité les « affaires » et les scandales

SALVADOR DALI, très heureux de l'anagramme que lui avait attribué André Breton – Avida Dollars –, délirait volontiers sur les rapports nécessaires entre l'art et l'or. Nombre d'affaires et de scandales récents, s'ils sont minoritaires, viennent rappeler que derrière la création se cachent d'énormes enjeux financiers, voire des pratiques délictueuses qui, aujourd'hui, portent un coup sérieux à la crédibilité du marché de l'art.

En France : l'incarcération de Jacques Melki, le vol et le recel de tableaux de Chagall, le feuilleton de la Fondation Vasarely, l'incarcération de marchands parisiens, la mise en examen de la directrice du Centre d'art de Grenoble. A l'étranger : le blanchiment de l'argent sale, l'évasion de capitaux, les trafics d'icônes en Russie, les pillages des musées africains ou du site d'Angkor au Cambodge.

Ces phénomènes ne sont pas neufs. Le marché de l'art, selon les observateurs, est souvent opaque, les transactions ne sont pas toujours déclarées. *« Plus l'eau est trouble, plus la pêche est bonne »*, confiait un marchand il y a déjà vingt ans. Mais ce qui est nouveau, c'est l'ampleur des affaires, leur fréquence, le rôle des banques et, surtout, l'intérêt de la police et de la justice. Un marché précis est en cause : non pas celui galeries qui découvrent de jeunes artistes, mais le « second marché », celui où l'on achète et revend des valeurs sûres de l'art moderne et contemporain.

SPIRALE SPÉCULATIVE

Les affaires, *a priori* hétéroclites, ont un point commun : l'euphorie qui a gagné le marché de l'art dans les années 80 puis sa dégringolade après 1992. Les banques ont joué – comme dans l'immobilier – un rôle d'accélérateur dans la spirale spéculative. Au plus fort du boom, en 1991, on estimait à 5 milliards de francs les encours des principales banques auprès des galeries. *« Vous êtes ma plus belle sicav »*, déclara un de ces financiers éperdus à un marchand interloqué.

L'amour de l'art avait peu à voir avec cette frénésie. En France, les œuvres échappent à l'assiette de l'impôt sur la fortune (ISF). Des collectionneurs ont fait fortune, des tableaux ont changé trois fois de stand au cours d'une foire de Bâle. Des impressionnistes ont changé de propriétaire, sans sortir du port franc de Genève, où sont stockées des milliers d'œuvres bonnes pour la spéculation. Les « valeurs sûres » ont atteint des prix faramineux. Un industriel japonais a déboursé 300 millions de francs pour *Les Noces de Pierrette*, de Picasso ; un industriel australien a « mis » 320 millions de francs pour *Les Iris*, de Van Gogh, une toile qu'il n'a pu régler et qui fut discrètement acquise par le Musée Getty de Malibu (Californie).

L'euphorie ne dura guère plus de trois ou quatre ans. Après la guerre du Golfe, le marché s'effondra. Des banques, après avoir incité fortement des marchands à investir, ont coupé les vivres, laissant nombre de galeries sur le sable. L'évolution du chiffre d'affaires de la galerie Melki dit tout : 14 millions de francs en 1985, 287 millions de francs en 1991, 40 millions de francs en 1992.

Autre exemple : huit cents objets d'art ont été importés en France en 1985, près de quatre mille en 1990 pour retomber à mille en 1992. On a vu un jeune artiste dont une œuvre est passée de 3 000 francs en 1985 à 400 000 francs en vente publique en 1992 pour retomber à 20 000 francs aujourd'hui. Les artistes sont d'ailleurs les premières victimes des contrecoups du marché.

Les banques ont payé au prix fort leur politique aventureuse. La Banque de la Cité (filiale de la BNP), qui avait en compte près de cinq cents galeries, constatait que *« deux tiers de* [ses] *clients avaient des difficultés sérieuses »* ; la SDBO (filiale du Crédit lyonnais) est impliquée dans l'affaire Melki ; la Banque commerciale privée a déposé son bilan en décembre 1994.

PIÈCES DOUTEUSES

Même une institution comme la galerie Maeght a dû vendre brutalement une partie de son stock aux enchères. Nombre de courtiers en chambre qui ont acheté et vendu l'art au kilo, jonglant avec les lignes de crédit, ont fermé leurs portes. Les faux et pièces douteuses ont également alimenté un marché d'autant plus opaque que les intermédiaires véreux étaient nombreux.

La galerie Templon, par exemple, a dû admettre, il y a un mois, s'être laissé refiler des tableaux posthumes de Basquiat. Pourquoi ces affaires éclatent-elles aujourd'hui ? L'effondrement du marché a mis à mal nombre de professionnels qui ont dû sortir de la légalité pour faire face, comme Jacques Melki et Thierry Salvador.

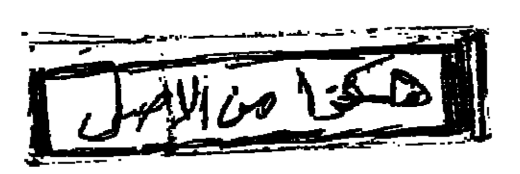
« LÂCHÉS » PAR LES ÉLUS

Les lieux publics de l'art ont également été montrés du doigt. Pris dans la spirale de l'excitation et de l'engouement, quelques responsables – directeurs de centres et commissaires d'expositions – se sont laissé griser à leur tour. La police et la justice – une première – se sont intéressées à des établissements comme le Magasin de Grenoble, dont la directrice, Adelina von Furstenberg, a été mise en examen pour abus de confiance. Et voilà que le juge Halphen, dans l'affaire des HLM de Paris, épluche les comptes de l'Association des amis du Centre d'art de Meymac.

Les lieux publics de l'art subissent un retour de bâton politique. De nombreuses collectivités locales, dans un premier temps ont largement financé des musées et centres d'art sans trop se préoccuper de leur opportunité ou de leur gestion. La crise arrivant nombre d'élus ont « lâché » des lieux difficiles, ont demandé des comptes, ont comptabilisé les visiteurs.

Pendant ce temps, le trafic des pièces volées est en forte augmentation dans le monde, notamment en Russie, où les mafias contrôlent le commerce parallèle d'icônes et de l'avant-garde russe entre l'Est et l'Ouest. Et face au pillage qui vide sites et musées du tiers monde, le Conseil international des musées qui dépend de l'Unesco, a publié deux fascicules qui présentent les fiches de sculptures dérobées sur les sites et dans les musées du tiers monde. Le premier (septembre 1993) fait un relevé des cent pièces les plus importantes qui ont disparu d'Angkor. Le second (octobre 1994) répertorie autant d'œuvres d'art majeures dérobées dans les musées d'Afrique.

Michel Guerrin et Emmanuel de Roux



t recel de tableaux de Chagall, marchands mis en examen ou emprisonnés, feuilleton de la Fondation Vasarely, recel de tableaux par François Marcantoni... ● L'EUPHORIE du marché, dans les années 85-90, dégringolade, à partir de 1990, que la mode de l'art durant cette période, expliquent en partie « affaires ».

s responsables de sa failli

é pour escroquerie et abus de biens sociaux, marché de l'art dans les années 80

Des precedents

récipité les « affaires » et les scandales

La France rend enfin hommage au compositeur Franz Schreker

Le plus célèbre contemporain de Richard Strauss méritait bien cette soirée de Radio-France

Dans le cadre de sa série « Les aventuriers », Radio-France consacre une soirée à l'œuvre d'un musicien interdit par les nazis en raison de ses origines juives. Schreker mourra d'une crise cardiaque dès 1934, alors qu'il songeait à s'exiler. La France n'a toujours pas monté ses opéras. La qualité de leur livret et de leur musique leur avait pourtant valu dès leur création un succès incontestable.

IL EST DES ARTISTES qui ratent leur rendez-vous avec l'Histoire. Le compositeur viennois Franz Schreker (1878-1934) est de ceux-là. Son destin ressemble à celui de quelques compagnons d'infortune moins célèbres : d'origine juive, il refuse d'expulser les juifs du corps professoral de la Hochschule für Musik de Berlin, qu'il dirige depuis 1920. Peu après l'accession d'Hitler au pouvoir, sa musique sera bannie. Elle rejoindra le sinistre placard des « musiques dégénérées » dont on redécouvre depuis quelque temps le contenu (de superbes partitions signées Viktor Ullman, Bertold Goldschmidt ou Erwin Schullhoff, notamment publiées par la belle collection « Entartete Musik » de Decca).

En 1934, effondré par le cours des événements politiques et son bannissement, Schreker succombe à une crise cardiaque, alors qu'il songeait à s'exiler non pas aux Etats-Unis, comme Schoenberg ou Weill, mais en Argentine.

Schreker occupait cependant un statut différent de celui de ses jeunes collègues, nés au moins une vingtaine d'années après lui. Il est célèbre et adulé, et ses opéras sont davantage joués que ceux de Richard Strauss. Entre 1901 et 1932, Schreker écrit neuf ouvrages lyriques. Comme Wagner, il rédige lui-même ses livrets, souvent sulfureux : drogue, homosexualité, inceste, blasphème en sont les ingrédients. Schreker connaît en 1912 son premier grand succès, avec *Der ferne Klang (Le Son lointain)*. Mais ses opéras au parfum de scandale lui valent bientôt le désaveu de son protecteur, un aristocrate catholique. Le climat délétère d'un XIXe siècle qui n'en finit pas de finir est le ferment de l'univers de Franz Schreker : *« Je suis (hélas !) érotomane et j'exerce une influence néfaste sur le public allemand (l'érotisme est mon invention la plus personnelle, malgré* Figaro, Don Juan, Carmen, Tannhaüser, Tristan, Salomé, Rosenkavalier).

» Je suis un spéculateur jouant avec les instincts de la masse (...), un homme qui tire ses forces du désir et de la morbidité. (...) J'écris dans le seul but d'irriter les gens, et, récemment, j'ai en effet eu l'intention de m'exiler au Pérou. » Ces mots, volontairement provocants, ont été écrits par Schreker en 1919, dans le sillage des aphorismes cinglants et ironiques que Karl Kraus publie dans *Die Fackel* (« le flambeau »).

Contrairement à Arnold Schoenberg (qui l'admirait et dont Schreker dirigera en 1912 la première des *Gurre Lieder*), Schreker ne choisira pas la table rase du dodécaphonisme, cette remise en cause radicale de l'héritage tonal. Son orchestre demeure opulent, somptueux. Jusque dans sa *Symphonie de chambre* pour vingt-trois instruments (1917), Schreker, joue une carte presque « impressionniste » : ses couleurs irisées (dues à l'emploi du célesta, de la harpe et de l'harmonium) sont à l'opposé du dessin sec et essentiel de la *Symphonie de chambre op. 9* de Schoenberg (1906).

RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Après la seconde guerre mondiale, les opéras de Schreker ne retrouveront pas leur succès d'antan. Ils seront cependant représentés et enregistrés en Allemagne, en Suisse ou en Belgique. Le Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles a récemment monté *Der ferne Klang* et *Die Gezeichneten*, deux chefs-d'œuvre que la France n'a toujours pas cru bon faire représenter jusqu'ici... Les liens de Schreker avec la France et le monde latin en général ne sont pourtant pas anodins.

Né à Monte-Carlo (son père, photographe, était le portraitiste officiel de la cour monégasque), Schreker séjourne en France, en Belgique, avant de rejoindre l'Autriche puis l'Allemagne. Sa musique sonne avec la latinité propre aux musiciens français pro-wagnériens. Par ailleurs, il est intéressant de comparer l'orchestre utilisé par Florent dans la première version de sa *Tragédie de Salomé* (composée en 1907, après la révélation parisienne de la *Salomé* de Strauss) avec celui de la *Symphonie de chambre* de Schreker.

En mars 1914, la *Revue française de musique* fait paraître un article dithyrambique à propos de *Der ferne Klang* que l'Opéra de Paris s'apprête à faire représenter. Mais la guerre éclate, et ce premier rendez-vous manqué ne sera jamais remis, malgré l'obstination et l'enthousiasme de Jorge Zulueta et de Jacobo Romano, deux Argentins de Paris fondateurs de la Société Franz-Schreker, en 1986.

Schreker attend toujours. Mais, comme le dit Karl Kraus dans son ultime aphorisme : *« Patience, chercheurs ! Les lumières du mystère seront données par celui-ci même. »*

Renaud Machart

★ Radio-France, salle Olivier-Messiaen, le 25 février, à 20 heures, Orchestre philharmonique de Radio-France, Michael Gielen (direction). Œuvres de Franz Schreker. Concert diffusé le mardi 7 mars, à 20 heures sur France-Musique.
★ A écouter : *Der ferne Klang* : 2 CD Marco Polo 8 223 270-271. *Die Gezeichneten* : 2 CD Marco Polo 8 223 328-330 (direction Edo De Waart). *Kammersymphonie* : 1 CD Koch Schwann 331078 h 1 (direction Michael Gielen). Distribué par Média 7.

Sans profession de foi artistique

« Ces derniers temps, on m'a souvent demandé dans quel style j'écrivais : tonal, atonal, polytonal, linéaire, harmonique, enharmonique, constructiviste et Dieu sait quoi encore (les styles impressionniste et expressionniste sont, Dieu merci, de vieux concepts qui n'ont depuis longtemps aucune raison d'être)... Lorsque je réponds de manière évasive, on me fait comprendre qu'une bonne part des nouvelles acquisitions est pourtant issue... de mon école. Je sais, je sais, qu'on attend de moi une position claire, une profession de foi artistique ! Voici ma réponse : il ne faut pas prendre tout cela de manière tragique. Habiller les choses de formules, concepts, orientations, mots-clés, n'est pas du tout et ne fut jamais l'affaire de l'artiste. »



■ CINÉMA : après les révélations sur l'intérêt manifesté par la CIA pour l'audiovisuel (*Le Monde* du 23 février), Pascal Rogard, délégué général de l'Association des auteurs, réalisateurs, producteurs a demandé à Jacques Santer, président de la Commission européenne, de nommer une commission d'enquête. M. Rogard semble persuadé que si les Américains ont placé des agents à Paris pour surveiller ces dossiers, ils ont nécessairement agi de même au sein de l'administration européenne basée à Bruxelles.

■ Jacques Santer, président de la Commission européenne, a indiqué, le 22 février, à une délégation de cinéastes européens (*Le Monde* du 24 février), que les quotas de diffusion ne seraient pas remis en cause. La directive Télévision sans frontières fait l'objet d'une renégociation qui a déclenché la tentative des Américains et des Européens les plus libéraux d'abolir le système de défense communautaire. En affirmant que *« la directive Télévision sans frontières telle qu'elle existe appartient à l'acquis communautaire »*, M. Santer prend une position ferme qui contraste avec ses précédentes déclarations. Un communiqué ajoute que M. Santer a précisé que les services de la Commission étudiaient *« la possibilité d'une aide accrue à l'industrie audiovisuelle, sous forme d'un fonds de garantie destiné à susciter des investissements privés, grâce à des incitations particulières, par exemple fiscales »*.

■ Le Centre national du cinéma (CNC) vient de procéder à une modification de son organigramme, avec la création de deux nouvelles branches. Confiée à Gérard Allaux, la nouvelle direction des actions patrimoniales regroupe les Archives du film et une « cellule d'études et d'actions ». Elle est chargée des programmes de conservation des films et du dépôt légal, et assure la tutelle des institutions patrimoniales, notamment la Cinémathèque française et les cinémathèques régionales. Le service des affaires européennes, créé au sein de la direction des affaires internationales, doit quant à lui assurer le suivi des dossiers liés à l' Union européenne, au Conseil de l'Europe, ou relevant des négociations internationales. Il est dirigé par Paule Iappini.

Le jazz des Melody Four, trio burlesque et ingénieux

Les trois Britanniques ne se réunissent qu'épisodiquement. Ils jouent aux Instants chavirés, à Montreuil

THE MELODY FOUR, Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir (Mº Robespierre), le 24.
LOL COXHILL/PAT THOMAS et invités, le 25. 20 h 30. Tél. : 42-87-25-91. 35 F, 50 F et 80 F.

Sur scène, les Melody Four organisent souvent un petit sketch. Ils extirpent de leurs sacoches saxophones et clarinettes, quelques objets musicaux indéfinis, trient avec application leurs partitions et s'accordent sur le *la* du piano avant de prendre conscience, ahuris et effarés, de la présence du public. Ce numéro classique de music-hall nécessite justesse et intelligence pour faire sourire. Les Melody Four y parviennent sans forcer, renouvelant même le genre. Ils sont trois, musiciens et britanniques, donc forcément drôles. C'est ainsi, mais ce n'est pas tout.

Les saxophonistes Lol Coxhill (1932) et Tony Coe (1934) et le pianiste Steve Beresford (1950) se sont rencontrés au début des années 80 pour former ce trio ingénieux qui ne se retrouve sous son intitulé fantaisiste qu'épisodiquement pour un enregistrement ou de rares concerts.

Le répertoire s'attache à la parodie : les frères Marx, Tati...

Ne souhaitant appartenir à aucun courant musical, les Melody Four s'intéressent à toutes les musiques. Leurs parcours individuels les rapprochent : pour les deux saxophonistes, le jazz, dixieland ou be-bop, le rhythm'n'blues, la tourmente du free européen dans les années 60, le rock dit anglais dans ses connivences avec la « musique concrète », qui fera école derrière Soft Machine... ; pour le pianiste, les mêmes sources, dix ans plus tard, après coup.

Le répertoire du trio s'attache au burlesque et à la parodie. Les Melody Four adorent l'absurde selon les frères Marx ou la poésie de Jacques Tati, les romances écrites pour Doris Day, le jazz latin, les génériques des feuilletons télévisés des années 60, des thèmes de Henry Mancini, et en premier l'air de *La Panthère rose* qu'interprète Tony Coe depuis le deuxième film de la série cinématographique. Tel quel, ce pourrait n'être qu'un exercice de style un peu vain, mais les Melody Four font de chacun de leurs airs favoris – qu'ils jouent et chantent – une aventure d'improvisation à la manière de Thelonious Monk, qui sans cesse cherchait dans quelques thèmes le dépassement et le renouvellement.

S'ils sont avant tout musiciens et improvisateurs, les Melody Four défendent aussi un rôle scénique : Coxhill, chauve, ironique et inquiétant derrière les verres noirs de ses lunettes ; Coe, rond et maladroit, comme tombé de la Lune ; Beresford, long flandrin flegmatique, s'efforce de passer pour l'élément stable du groupe. Là encore, dans cette envie d'acteur, de comédien, tout est question de dosage. Leurs personnages peuvent s'interchanger, passer de l'un à l'autre.

Aux Instants chavirés, où ils participent aux « Instantanés du label Nato », ces soirées de la compagnie discographique française Nato/Chabada (du 21 au 25 février), qui leur a donné depuis plus de dix ans pleins pouvoirs et libertés, les Melody Four reviendront certes sur quelques-uns de leurs gags, mais surtout sur leur histoire commune, l'une des plus accomplies d'un jazz partageur et ludique.

Sylvain Siclier

★ Pour Nato et Chabada, les Melody Four ont réalisé cinq disques sous leur nom *(Love Plays Such Funny Games, Si Senor, TV ? Mais Oui, Hello We Must Be Going, Shopping for Melodies)* et participé individuellement à une trentaine d'enregistrements. Distribution WMD.

■ RÉCOMPENSE : Tony Coe s'est vu décerner par le Centre danois du jazz le sixième Jazzpar Prize. C'est la première fois qu'un musicien non américain reçoit ce prix prestigieux. Tony Coe devrait se rendre, dimanche 19 mars, à Copenhague pour recevoir 200 000 couronnes danoises (environ 170 000 francs) et présenter une commande pour l'orchestre de la radio danoise avec en invité le tromboniste Bob Brookmeyer.



Le saxophoniste Dave Liebman joue Miles Davis

Le musicien américain explore la diversité de celui avec qui il débuta

« MES DEUX INFLUENCES sont John Coltrane et Miles Davis. » L'Américain Dave Liebman rappelle d'où est partie sa musique : le saxophoniste pour la recherche de l'expression, le choix de l'instrument – les copies de Coltrane ne pensent qu'au ténor, Liebman adopte en plus le soprano – ; le trompettiste pour la richesse des territoires explorés, la capacité à anticiper.

Du premier, David Liebman garde d'abord un souvenir. *« En club, à New York, j'allais l'écouter avec son quartette au début des années 60. Il a indéniablement rendu ma vie plus riche. J'ai mis longtemps à me raisonner par rapport à cette fascination. »* En 1987, alors qu'il a participé à plus d'une centaine de disques depuis 1970 – dont un bon tiers sous son nom –, Liebman se sent enfin sûr de lui pour enregistrer *Hommage to John Coltrane*, pour Owl Records, compagnie discographique française indépendante. Une face acoustique, une face électrique. Le respect et l'audace entremêlés. Il y a là comme une délivrance, un acte refondateur.

Sept ans plus tard, le nouvel enregistrement de Dave Liebman, toujours pour Owl Records, est consacré à Miles Davis. Entre-temps, il y eut d'autres solos, des duos, des trios, de la musique de chambre, des standards. Liebman a sabordé le quartette Quest, convaincu qu'il ne pourra, pour un temps, aller plus loin dans l'improvisation totale. Entre 1972 et 1974, Liebman a participé à la tourmente électrique du trompettiste. Ce dernier lui donne une liberté d'action qu'il ne tolérera pas toujours des saxophonistes à venir. *« Miles m'a appris notamment à me placer au sein d'un groupe. Il m'a montré la diversité de la musique, au-delà du jazz. »*

RÉINVENTION

C'est à la tête de son nouveau groupe que Dave Liebman se rapproche du trompettiste. En surface, cette récente formation, un quintette âgé de trois ans, pourrait se relier au courant de la fusion. Mais, loin de débiter les mélodies faciles sur rythmique binaire dont le genre se contente depuis une décennie, le quintette de David Liebman s'aventure entre les musiques indienne ou arabe, passe de l'électrique à l'acoustique, des phrasés du jazz à ceux du rock. Avec Steve Lacy, Wayne Shorter ou Tony Coe, David Liebman est un de ces solistes d'exception qui savent faire plier cet instrument périlleux qu'est le soprano. Tout au long de ce *Miles Away*, il enchaîne de courtes notes, d'étranges cris aigus, sans violence. Le batteur, Jamey Haddan, agit en percussionniste. On lui doit la souplesse du groupe. Vic Juris est à la guitare, Phil Markowicz aux claviers. Ils sont jeunes, brillants, ce qu'ils jouent a du sens.

Dave Liebman n'a pas ramené Miles Davis à sa seule période électrique. Il recrée des atmosphères, accentue, sans exagération, certains aspects : *Fall* ou *81*, venus du quintette des années 60 ; plus loin, l'Espagne des *Sketches of Spain*, avec Gil Evans, est rappelée par *Pan Piper*, mélancolique balade acoustico-électrique ; un fantomatique *In A Silent Way* y répond; *All Blues*, années 50, dont le cycle lancinant est réinventé. Tout témoigne de la simplicité des airs interprétés par Miles Davis et ses différentes formations. *Miles Away* n'est pas un simple hommage, mais bien l'un des actes les plus aboutis de la compréhension du trompettiste.

S. Si.

★ 1 CD Owl Records 078 830485-2. Distribué par EMI.

JAZZ

CHARLIE PARKER
Charlie Parker With Strings : The Master Takes

Sous sa couverture d'origine, le dessin de David Stone Martin a – CD oblige ! – des airs de miniature. Ce disque, repris dans le coffret des œuvres complètes de Parker sur Verve (837141-2), est un monument (discuté) de l'histoire du jazz. Se trouve-t-il encore quelque angoissé à croire que le désir de violons, de cordes pour se pendre, est la perdition de Parker, sa sombre concession aux puissances du mal et du commercialisme, sa soumission aux méchants marchands et aux stupides ? Lui chinoise-t-on *post mortem* son désir ? Se trouve-t-il déjà quelque révisionniste pour aimer le jazz sauf Parker (le théâtre sauf Shakespeare et Tchekhov, le polar sauf Chandler et Hammett, la peinture sauf Goya et Rebeyrolle) ? Se trouve-t-il un homme qui aurait suffisamment le goût du malheur pour ne pas fondre aux envolées lumineuses du Bird dessiné par Stone Martin, sur fond de standards *(April in Paris, Summertime, Dancing in the Dark, Laura, What is This Thing Called Love ?)*, de nappes sonores et de joie de jouer? *F. M.*

★ 1 CD Verve 523984-2. Distribué par Polygram.

CLASSIQUE

LUDWIG VAN BEETHOVEN
Quatuors opus 18 nº 5 et 6
Quatuor Mosaïques

Peut-être découvrira-t-on dans les siècles à venir que ces musiciens étaient les égaux des Amadeus. Pour l'heure, ces Autrichiens jouant sur instruments d'époque restent un peu perdus dans l'avalanche des quatuors contemporains. Le Beethoven encore galant des deux derniers numéros de *l'Opus 18* leur va pourtant aussi bien que Haydn : ils y étaient incontestables. La *« maliconia »* constitue pour cet enregistrement un dénouement tour à tour déchirant et malicieux. *A. Ry.*

★ 1 CD Astrée E 8541.

JOHANNES BRAHMS
Sonates pour violoncelle et piano – Transcription de sept mélodies
Truls Mork (violoncelle) et Juhani Lagerspetz (piano)

Instrument vocal par excellence, le violoncelle donne vraiment l'illusion du phrasé d'un baryton léger quand c'est Truls Mork qui en joue. Un peu léger peut-être pour le ton héroïque et sérieux de la *Seconde Sonate* de Brahms, d'autant que le pianiste occupe tout au long de cet enregistrement un peu trop souvent le premier plan (sonore et expressif). Le jeune violoncelliste suédois a transcrit à son propre usage sept des plus célèbres mélodies de Brahms. Il faut écouter son legato dans l'immense *Feldeinsamkeit*. *A. Ry.*

★ 1 CD Virgin Classics VC 5 45052-2.

MUSIQUE BAROQUE ESPAGNOLE
Villancicos et cantates baroques espagnoles
Ensemble Al Ayre espagnol, Eduardo Lopez Banzo (clavecin et direction).

Ce disque est la preuve que Jordi Savall et son ensemble Hesperion XX n'ont pas défriché tous les joyaux du répertoire baroque ibérique. Ce nouvel et talentueux ensemble espagnol fait entendre des splendeurs : un poignant *Villancico de misserere* de Jose de Torres (*ca* 1670-1738), des belles cantates en espagnol calquées sur le modèles français. La soprano Marta Almajano rappelle Montserrat Figueras, la technique et la justesse en plus. *R. Ma.*

★ 1 CD Deutsche Harmonia Mundi 05472 77325-2. Distribué par BMG.

DOMENICO SCARLATTI
Treize sonates
Anne Queffélec (piano).

Retour au catalogue d'un des plus enthousiasmants enregistrements scarlattiens, aux côtés de ceux de Marcelle Meyer, Vladimir Horowitz et Christian Zacharias, au piano, ou de Scott Ross au clavecin. En 1969, la toute jeune Anne Queffélec, qui avait remporté l'année précédente le premier prix du Concours de Munich, touchait juste : mélancolie poignante, digitalité gourmande – deux qualités essentielles à ces microcosmes sublimes. Son talent ne devait pas l'empêcher d'être exclue par la suite du catalogue Erato. Un sort qu'elle devait partager avec Catherine Collard. *R. Ma.*

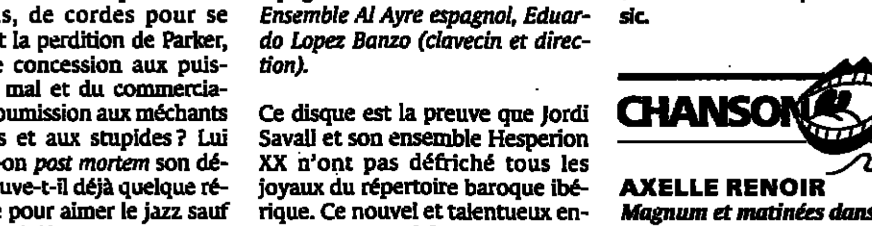
★ 1 CD Erato 4509-96960-2.

LOUIS VIERNE
Intégrale de l'œuvre d'orgue
Pierre Cochereau, George C. Baker (orgues de la cathédrale Notre-Dame de Paris et de l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen).

Yvette et François Carbou persistent et signent en dehors des sentiers battus avec un enthousiasme et un courage rares. Fidèles à des interprètes peu connus, ouverts aux répertoires inédits, ils font paraître des disques parfois inégaux mais toujours dignes d'intérêt. Reprenant les enregistrements effectués entre 1975 et 1978 par Pierre Cochereau, les Carbou les ont complétés par ceux, beaucoup plus récents (1993-1994), de l'autre organiste « maison », George C. Baker. L'œuvre de Vierne est foisonnante et centrale dans la tradition de l'orgue symphonique français. Nul doute que Cochereau et Baker en soient les meilleurs serviteurs.

Ces huit disques compacts, sur lesquels figurent aussi les messes avec chœur, ne sont pas vendus séparément : seul regret que pourront formuler les amateurs d'orgue au budget serré... *R. Ma.*

★ Un coffret de 8 CD FY/Solstice 912 911. Distribué par Wotre Music.




AXELLE RENOIR
Magnum et matinées dansantes

Sur des textes sombres et vengeurs signés Boris Bergman (le magnum, le champagne qui console), d'autres plus légers d'Olivier Praly (les matinées dansantes, façon Marquis de Sade), Axelle Renoir a mis des musiques allongées, composées à grandes foulées, pour échapper à l'étouffement de la noyade. Axelle Renoir mène sa barque insomniaque d'une voix bien affermie, mais ombrée d'un épais mystère. Elle promet d'être un jour dans la cour des grandes – *« J'ferai tout ce qu'on me demande quand j'serai lasse, quand j'serai grande... Si comme je le suppose les effets sont sans cause, brisons là, vous continuez sans moi »*. Et Axelle Renoir de tourner le dos, de repartir solitaire sur des chemins qui croisent ceux de Lisa Germano ou de Bjork, en version sage. La simplicité sied pourtant à Axelle Renoir *(Toutes les nuits)*. La jeune chanteuse pourrait-elle réussir dans un style que Gil Caplan n'a pas su creuser ? *V. Mo.*

★ 1 CD WEA 450-998-198-2



LOUIS PHILIPPE
Sunshine

Exilé en angleterre depuis dix ans, longtemps ignoré par la France, le Normand Philippe Auclair – dit Louis Philippe – en a profité pour façonner un univers unique. Fasciné par la pop ouvragée du leader des Beach Boys, Brian Wilson, comme par les élans romantiques d'un Michel Legrand, il a mis les traités d'harmonies et l'art du contrepoint au service de miniatures toutes en dentelles et en tiroirs secrets.

Sunshine, son huitième album, est le premier à bénéficier d'une sortie sur un label français. On y retrouve ce goût de confiseur pour les mignardises musicales, une préciosité de dandy un peu pincé. Une dizaine de musiciens et un orchestre à cordes ont été conviés à l'élaboration d'arrangements minutieux. Il faut prendre le temps de découvrir la richesse des trames mélodiques d'un des auteurs-compositeurs français les plus *doués – et les plus ignorés – de sa* génération. Produit avec la complicité de Bertrand Burgalat (déjà remarqué pour son travail avec Dominique Dalcan), ce disque offre aussi quelques-unes des chansons les plus accessibles de Louis Philippe. Sur plusieurs, le chanteur a préféré la langue d'Apollinaire à celle de Ray Davies des Kinks. Simples et chatoyantes, leur séduction est immédiate. Avec *L'Hiver te va bien* en particulier – premier simple tiré de l'album –, Louis Philippe semble avoir trouvé la clef qui pourrait lui ouvrir enfin les portes d'une reconnaissance nationale. *S. D.*

★ 1 CD Wotre Music 122-105. Distribué par WMD.

MUSIQUE DU MONDE

MONAJAT YULTCHIEVA
Chants d'Ouzbékistan

Jeune chanteuse ouzbèke âgée de trente-quatre ans, Monajat Yultchieva rend à merveille les nuances des *maquams* (modes et suites musicales) de la région du Ferghana, qui alimente la nouvelle capitale de la République ouzbèke, Taschkent, créée au XIXe siècle, en traditions musicales anciennes. Monajat (en ouzbek : *« supplique, imploration »*) est née en 1960 dans un kolkhoze de coton, où son père était camionneur. Elle apprend à chanter avec la radio et la télévision, avant d'étudier le chant classique avec Shawqat Mirzaev, fils du compositeur Jan Mirzaev, qui avait introduit le *rabab*, le luth à long manche, en Ouzbékistan. La jeune fille, qui a toujours refusé d'être une artiste officielle, devint rapidement célèbre en son pays. Accompagnée par un orchestre d'une grande précision rythmique (Shawqat Mirzaev au *rabab* dirige un ensemble de vièle, santour, luth *dotar*, flûte *ney* et tambour *dayera*, sur cadre), Monajat sait créer à merveille la tension nerveuse, l'exaltation amoureuse par des chants de la tradition soufie ou des poèmes inspirés du désert. La voix de Monajat Yultchieva est superbe : elle vient du dedans, suit les méandres du luth avec une grâce virtuose. Elles nous entraîne aux confins de l'Asie centrale, à l'extrême est de la mer d'Aral, vers l'Inde, où la Perse a laissé tant de traces. *V. Mo.*

★ 1 CD Ocora C 560.060. Distribué par Harmonia Mundi

JUSTIN VALI
The Truth

Justin Rakotondrasoa, dit Vali, est, comme son compatriote Rossi, qui a déjà eu les honneurs de la collection Real World – fondé par Peter Gabriel –, un Malgache des Hauts-Plateaux. Terre de prédilection de la *valiha*, sorte de harpe cylindrique à cordes métalliques montées sur un bambou de taille variable, les mera qui peuplent la région de Tananarive tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à ce signe d'appartenance à une ethnie, aujourd'hui considérée comme aristocratique, et venue du sud-est asiatique. Mais les rythmes incroyablement rapides inventés par les côtiers, plus influencés par l'Afrique, ont depuis longtemps envahi les langueurs montagnardes, tandis que la *valiha* gagnait du terrain sur l'île Rouge. Aux côtés d'un guitariste qui accorde sa guitare selon ses envies propres, d'un joueur de *kabossy* (un luth triangulaire d'origine arabe) et d'un percussionniste a priori étranger aux rythmiques malgaches puisque italien (l'excellent joueur de tambourin, Carlo Rizzo), Justin Vali bâtit un album curieusement agile, galopant jusqu'à la glissade sur des enfilades ultra-rapides de notes de harpe qui rappellent les sonorités sud-américaines. La voix est un peu frêle, le malgache encore un peu plus hâché qu'à l'habitude. les morceaux instrumentaux impressionnent. *V. Mo.*

★ 1 CD Real World LC 3098. Distribué par Virgin.

■ **TUBE DES TUBES** symphoniques jusque dans les années 60, la *Symphonie* de César Franck est moins jouée aujourd'hui. Leonard Bernstein et l'Orchestre national de France en avaient donné une interprétation incandescente lors d'un concert public de 1981. Heureusement mise sur disque par Deutsche Grammophon, cette version reparaît dans la série « Masters ». A moins de 100 F, il sera impossible de trouver mieux. 1 CD Deutsche Grammophon 445 512-2.

■ **LE QUATUOR YSAYE** publie ce qui est peut-être son plus beau disque au moment où deux de ses musiciens partent. Consacré aux *14e* et *15e Quatuors* de Mozart, il a été enregistré, par Decca, à Fontevraud. L'équilibre atteint par les musiciens français confine au miracle. 1 CD Decca 440 076-2.

■ **« LES ÉTOILES DE LA CHANSON »**, l'excellente série conçue par Music Memoria, continue à explorer la chanson française. Vient de paraître un volume consacré à André Jaubert, dit Andrex, né à Marseille en 1907. Comédien (avec Renoir, Carné, Allégret, Melville), Andrex a la verve des gens du Sud. Le chanteur au physique de jeune premier faisait ses délices des ritournelles comme *Bébert*, *Il avait le charme slave* ou *Défilons* (dans un duo hilare avec Fernandel). Dans la série « Les Étoiles de l'écran », Music Memoria publie un compact consacré à Raimu (*Les Deux Sourds*, avec Henry Poupon, douze extraits de *César* avec René Sarvil...). 2 CD Music Memoria 840 202-2 et 840 203-2. Distribué par Virgin.

VIDÉO

■ **NEUFS OPÉRAS DE MOZART** viennent enrichir le catalogue vidéo de Polygram : *Mitridate, La Finta giardiniera, Idoménée, L'Enlèvement au sérail, Les Noces de Figaro, Don Giovanni, Cosi fan tutte, La Flûte enchantée* et *La Clémence de Titus*. Ils ont été filmés dans le théâtre de Drottningholm, en Suède, et sont interprétés par de jeunes et excellents chanteurs dirigés par Arnold Ostman, à l'exception de *Mitridate* filmé à Lyon. 150 F environ la cassette vidéo, sous-titrée en français, son haute-fidélité. Deux à trois fois moins cher que des interprétations sur disque compact, sans images donc !

Les enfants de Frisch et Dürrenmatt ?

Les auteurs suisses alémaniques d'aujourd'hui



LE CENTRE CULTUREL SUISSE présente quatre pièces – choisies par les éditions Théâtrales – d'auteurs suisses dans la lignée de Max Frisch et Friedrich Dürrenmatt. Quels sont les successeurs de ces deux géants ? Réponse les 24 et 25 février, avec des lectures de *L'Égaré*, de Hansjörg Schneider (né en 1938), sous la direction de Michel Dubois, le 24 à 18 h 30 ; *Peepshow dans les Alpes*, de Markus Köbeli (né en 1956), sous la direction de René Loyon, le 24 à 21 heures ; *L'Abattage*, de Thomas Hürlimann (né en 1950), sous la direction de Heinz Schwarzinger, le 25 à 15 heures ; et *Des oh et des ah*, de Markus Kägi (1950-1990), sous la direction de Michel Dubois, le 25 à 21 heures. Des comédiens comme Laurence Février, Danièle Lebrun ou Jean-Jean-Claude Frissung participent à la lecture de ces pièces, qui sont éditées par Théâtrales.

★ Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (au fond du passage), 3e (Mo Rambuteau). Tél. : 42-71-44-50. Entrée libre.

UNE SOIRÉE A PARIS

Création du *Triple Concerto* d'Alfred Schnittke
Compositeur soviétique joué par quelques-uns des interprètes les plus écoutés du moment, Alfred Schnittke a ses inconditionnels et ses détracteurs aussi farouches les uns que les autres. La création française de son *Triple Concerto* sera assurée par le violoncelliste Mstislav Rostropovich, le violoniste Gidon Kremer et l'altiste Youri Bashmet. Entre de telles mains, sa musique est entre de bonnes mains.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e (Mo Miromesnil). Le 24 février, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 100 F à 390 F.

Cracker
Il y a quelques années Camper Von Beethoven, groupe excentrique, se muait en Cracker et délaissait un peu de sa folie douce pour composer des chansons plus sérieusement ancrées dans l'histoire des musiques populaires américaines. Cette fraîcheur perdue ne les prive pas de charme.
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie (Mo Saint-Augustin). 23 h 30, les 24 et 25. Tél. : 42-25-18-06.

Adib Dayikh
Il n'est jamais venu en France, il est un des plus grand chanteurs de la tradition du *ghazal*, genre poétique. Il est né en 1938, et vit dans la ville d'Alep (Syrie), il est fils d'un grand maître des récitants du Coran à la mosquée Al-Tawba. On dit que le charisme de cet étonnant chanteur n'a d'égal que les nuances de sa voix. Il sera accompagné de son orchestre et de l'excellent joueur de *kanoun*, fondateur de l'Ensemble Al Kindi, Julien Weiss.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (Mo Jussieu). 20 h 30, les 24 et 25. Tél. : 40-51-38-37. Location Fnac. 90 F.

Salsa de Saint-Domingue
A l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance de Saint-Domingue (et du carnaval, que les *latinos* américains fêteront d'ailleurs au Hot Brass le 25), l'Orquestra Randy et le Paris Latin Salsa mènent un rythme d'enfer sur les accents du *merengue* dominicain. Les douze musiciens de Randy vivent en Hollande, et sont originaires de Saint-Domingue ou des Antilles Néerlandaises (Aruba, Curaçao). Le Rio Dancing fait feu de tout bois, pourvu que les jambes se dénouent comme en terre carioca.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Écuries (Mo Château-d'Eau). Les 24 et 25 à partir de 20 h 30. Tél. : 45-23-56-39. 140 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES CHENAPANS
Film américain de Penelope Spheeris, avec Travis Tedford, Bug Hall, Brittany Ashton Holmes, Kevin Jamal Woods, Zachary Mabry, Ross Elliot Bagley (1 h 22). VF : Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe-Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

GÉNÉRATION 90
Film américain de Ben Stiller, avec Winona Ryder, Ethan Hawke, Ben Stiller, Janeane Garofalo, Steve Zahn, Swoosie Kurtz (1 h 39).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

NELL
Film américain de Michael Apted, avec Jodie Foster, Liam Neeson, Natasha Richardson, Richard Libertini, Nick Searcy, Robin Mullins (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31).

LE NOUVEAU MONDE
Film français d'Alain Corneau, avec Nicolas Chatel, Sarah Grappin, James Gandolfini, alicia Silverstone, Guy Marchand, Sylvie Granotier (2 h 05).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e(36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS
Film français de Denis Gheerbrant, avec Institut Curie (1 h 20).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; réserv. : 40-30-20-10).

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre, art et cinéma en région

CLASSIQUE

ANNECY
Le Songe d'une nuit d'été
Britten : *Le Songe d'une nuit d'été*. Brian Asawa (Oberon), Véronica Cangemi (Tatiana), Emil Wolk (Puck), Christophe Lacassagne (Theseus), Corine Marquet (Hyppolita), Doris Lamprecht (Hermia), Audrey Michael (Helena), Maîtrise et orchestre de l'Opéra de Lyon, Steuart Bedford (direction), Robert Carsen (mise en scène), Matthew Bourne (chorégraphie).
Théâtre, 1, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 28. Tél. : 50-33-44-11. 180 F.

BORDEAUX
Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine
Berlioz : *Roméo et Juliette*. Martine Olmeda (mezzo-soprano), Guy Gabelle (ténor), Vincent Le Texier (baryton), Chœur du Grand Théâtre de Bordeaux, Groupe vocal Arpège, Alain Lombard (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont. 20 h 30, les 2 et 3 mars. Tél. : 56-48-58-54. De 85 F à 100 F.

CANNES
Orchestre philharmonique de Novosibirsk
R. Strauss : *Mort et transfiguration*. Tchaïkovski : *Concerto pour violon et orchestre op. 35, Symphonie no 4*. Dmitry Sitkovetsky (violon), Orchestre philharmonique de Novosibirsk, Arnold Katz (direction).
Palais des festivals, boulevard de la Croisette. 20 h 30, le 25. Tél. : 92-98-62-77. De 100 F à 200 F.

CANNES
Orchestre philharmonique de Nice
R. Strauss : *Till Eulenspiegel lustige Streiche*. Telemann : *Concerto pour trompette, cordes et continuo*. Hummel : *Concerto pour trompette et orchestre*. Bartok : *Concerto pour orchestre*. Maurice André (trompette), Orchestre philharmonique de Nice, Klaus Weise (direction).
Palais des festivals, boulevard de la Croisette. 17 heures, le 26. Tél. : 92-98-62-77. De 100 F à 200 F.

DIJON
La Bohême
Puccini : *La Bohême*. Stéfania Bonfadelli (Mimi), Ignacio Encinas (Rodolphe), Agathe Martel (Musette), Jean-Philippe Marlière (Marcel), Christian Poulizac (Colline), Jean-Marie Delpas (Schaunard), Orchestre de l'Opéra de Dijon, Michel Lehmann (direction), Fernand L'Huillier (mise en scène).
Opéra, 2, rue Longepierre. 20 h 30, les 24 et 28 ; 15 heures, le 26. Tél. : 80-67-23-33. De 50 F à 230 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Mahler : *Symphonie no 5*. Orchestre national de Lille, Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle. 20 h 30, le 2 mars. Tél. : 20-12-82-40. Location Fnac. De 110 F à 140 F. Le 5 mars à 17 heures au Palais des Festivals, Théâtre Debussy, à Cannes et le 7 mars à 20 h 30 à la Halle aux grains, à Toulouse.

NICE
Il Telemaco
Scarlatti : *Il Telemaco*. Rossana Bertini, Laure Florentin, Edith Pritchard, Regina Nathan, John Elwes, Kai Wessel, Guy de Mey, Franck Cassard, Ensemble baroque de Nice, Gilbert Bezzina (direction), Denis Krief (mise en scène).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule. 20 heures, le 28 février et les 2 et 4 mars ; 14 h 30, le 5 mars. Tél. : 93-85-67-31. De 110 F à 290 F.

ROUBAIX
Orchestre symphonique de Berlin
Beethoven : *Egmont, ouverture*. Poulenc : *Concerto pour deux pianos et orchestre*. Dvorak : *Symphonie du Nouveau Monde*. Roberte Mamou, Daniel Blumenthal (piano), Orchestre symphonique de Berlin, Alun Francis (direction).
Le 25 février à 20 h 30, au Colisée, œuvres de Mozart, Mendelssohn, Beethoven. Le 26 février à 16 h 30, au marché couvert de Cambrai, et le 27 février à 20 h 30, au Théâtre de l'Hippodrome de Douai.

SAINT-ETIENNE
Virtuoses de la Philharmonie de Berlin
Elgar : *Sérénade pour cordes*. Schoenberg : *La Nuit transfigurée*. Dvorak : *Sérénade*. Virtuoses de la Philharmonie de Berlin.
Théâtre Copeau, jardin des Plantes. 20 h 30, le 28. Tél. : 77-25-35-18. De 165 F à 180 F.

STRASBOURG
King Arthur
Purcell : *King Arthur*. Jonathan Best, Véronique Gens, Claron McFadden, Mark Padmore, Ian Paton, Sandrine Piau, Petteri Salomaa, Susannah Waters, Chœur et orchestre les Arts florissants, William Christie (direction).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie. 20 heures, le 27. Tél. : 88-75-48-23. De 30 F à 230 F.

JAZZ

LYON
Lionel Benhamou, Claus Stötter et Riccardo del Fra
Guitare, trompette et contrebasse
Bar de la Tour Rose, 22, rue Bœuf. 22 h 15, les 24 et 25 Tél. : 78-37-25-90. 90 F.

Trio Soledad
Le Hot-Club, 26, rue Lanterne. 21 h 30, le 3. Tél. : 78-39-54-74.

NANTES
Trio Maherbe/Grillo/Avenel
Rencontres improvisées des saxophones, vibraphone et contrebasse *Pannonica, 9, rue Basse-Porte. 22 heures, les 2 et 3 mars. 50 F et 60 F. Tél. : 40-48-74-74.*

QUIMPER
Michel Edelin
« Les Parapluies de Cherbourg »
Le flûtiste Michel Edelin adaptate les airs composés par Michel Legrand pour le film de Jacques Demy. Avec Jacques Di Donato (clarinettes), François Couturier (piano), François Méchali (contrebasse) et Daniel Humair (batterie)
ADC Scène nationale de Quimper, 2, boulevard Dupleix. 20 h 30, le 28. Tél. : 98-90-34-50. 80 F.

TOURS
Kartet
Benoît Delbecq (piano), Guillaume Orti (saxophones), Hubert Dupont (contrebasse) et Benjamin Henocq (batterie).
Le Petit-Faucheux, 23, rue Cerisiers. 21 heures, le 3 mars. 55 F, 70 F et 90 F. Tél. : 47-38-67-62.

DANSE

GRENOBLE
Compagnie Esquisse
Joëlle Bouvier. Régis Obadia
L'Effraction du silence, Welcome to Paradise.
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 20 h 30. le 1er mars ; 19 h 30, les 2 et 4 mars. Tél. : 76-25-05-45. 115 F.

THÉÂTRE

BORDEAUX
Sa maison d'été
de Jane Bowles, mise en scène de Robert Cantarella, avec Romain Bonnin, Christophe Brault, Céline Chéenne, Sophie Delage, Hélène Foubert, Florence Giorgetti, Chantal Garrigues, Judith Henry, Patricia Jeanneau, Maïa Simon et Nathalie Vidal.
Théâtre du Port de la Lune, 3, place Pierre-Renaudel. Les samedi 25, lundi 27, mardi 28, à 20 h 30. Tél. : 56-91-98-00. Durée : 2 h 30. 130 F et 150 F.*

BREST
Nuit bleue au cœur de l'Ouest
de James Stock, mise en scène de Michel Cerda, avec Nelly Borgeaud, Jérôme Kircher, Patrick Pineau, Sylvie Orcier, Fred Ulysse, Catherine Corringer, Isabelle Lafon, Etienne Oumedjkane et Claudie Guillot.
Théâtre de l'Instant, 143, rue Robespierre. Les lundi 27, mardi 28 février, mercredi 1er, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4 mars, à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. Durée : 2 heures. 60 F et 120 F. Dernière représentation le 4 mars.*

CAEN
C'est magnifique
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, mise en scène des auteurs, avec Jean-Marc Bihour, Robert Horn, Atmen Kelif, Bruno Lochet, Yolande Moreau, François Morel, Philippe Rouèche (accordéon et piano).
Théâtre municipal, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc. Les lundi 27, mardi 28 février, mercredi 1er, jeudi 2, vendredi 3 mars, à 20 h 30. Tél. : 31-30-76-20. Durée : 1 h 35. 90 F et 150 F. Dernière représentation le 3 mars.*

GRENOBLE
L'Heureux Stratagème
de Marivaux, mise en scène de Laurent Pelly, avec Bruno Andrieux, Paul Chariéras, Claude Guyonnet, Isabelle Habiague, Yveline Hamon, Jean-Pierre Laurent, Martine Logier et Jean-Marc Roulot.
Le Cargo-Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel. Les mardi 28 février, jeudi 2, samedi 4, mardi 7 mars, à 19 h 30 ; les mercredi 1er et vendredi 3, à 20 h 30. Tél. : 76-25-05-45. Durée : 1 h 45. 115 F. Jusqu'au 11 mars.

MARSEILLE
Oblomov
d'Ivan Gontcharov, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Hervé Pierre, Gilles Privat, Jean-Pol Dubois, Nicolas Rossier, Christine Vouilloz et Stéphanie Labbé.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve. Le mercredi 1er, à 19 heures ; les lundi 27, mardi 28 février, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4 mars, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 15 heures. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 3 h 15. 100 F et 150 F. Dernière représentation le 4 mars.*

NANCY
La femme changée en renard
de Didier Bezace, d'après David Garnett, mise en scène de Didier Bezace, avec Serpentine Teyssier, Christophe Grundmann et Benoît Muracciole.
La Manufacture, 10, rue Baron-Louis. Les mardi 28 février, vendredi 3, samedi 4, mardi 7 mars, à 20 h 45 ; les mercredi 1er et jeudi 2, à 19 heures ; le dimanche 5, à 16 h 30. Tél. : 83-37-42-42. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F. Jusqu'au 11 mars.*

NANTES
Le Système Ribadier
de Georges Feydeau, mise en scène d'Hélène Vincent, avec Claudine Bonhommeau, Claudine Merceron, Fabrice Redor, Georges Richardeau et Didier Royant.
Studio-Théâtre du CRDC, 5, rue du Ballet. Les mardi 28 février, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4, lundi 6, mardi 7 mars, à 21 heures ; le mercredi 1er, à 19 heures. Tél. : 40-69-50-50. Durée : 1 h 30. 50 F et 75 F. Jusqu'au 11 mars.*

REIMS
Abbas
de Dominique Féret, d'après Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Serge Nail.
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine. Les mardi 28 février, mercredi 1er, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4, mardi 7 mars, à 20 h 30. Tél. : 26-48-49-10. Durée : 1 h 15. 70 F et 110 F. Jusqu'au 11 mars.*

RENNES
La Dispute
de Marivaux, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Julie Brochen, Nadia Fabrizio, Pascale Barouk, David Jeanne-Comello, David Morisseau, Firmine Richard et Pascal Nzonzi.
Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Helier. Les mardi 28 février, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4, mardi 7 mars, à 20 h 30 ; le mercredi 1er, à 19 heures. Tél. : 99-31-12-31. Durée : 1 h 30. 110 F. Jusqu'au 1er avril.

LA ROCHE-SUR-YON
La Vraie Vie d'Hector F
de Stanislas Nordey et Sarah Chaumette, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Gérard Belliard, Bertrand Bossard, Rémi Claude, Eric Laguigné, Josée Schuller et Virginie Volman.
Le Manège, esplanade Jeannie Mazurelle, rue Pierre-Bérégovoy. Le mardi 28, à 14 h 15 ; le mercredi 1er, à 18 heures ; le jeudi 2, à 10 h 30 et 14 h 15 ; le vendredi 3, à 10 h 30. Tél. : 51-47-83-83. Durée : 1 heure. 30 F et 60 F. Dernière représentation le 3 mars.*

TOULOUSE
L'Histoire tragique de la vie et la mort
de Christopher Marlowe, mise en scène de Stuart Seide, avec François Chattot, Pierre Banderet, Michel Baudinat, Nathalie Bécue, Thierry de Carbonnières, Rémy Carpentier, Arnaud Churin, Marc Citti, Natalia Dontcheva, Ken Higelin, Etienne Lefoulon, Denis Léger-Milhau, Louis Merino, Alain Payen et Maximilien Regiani.
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château. Les samedi 25, mardi 28 février, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4 mars, à 21 heures ; le mercredi 1er, à 19 h 30. Tél. : 61-42-33-99. Durée : 3 heures. 80 F et 100 F. Dernière représentation le 4 mars.*

Iphigénie hôtel
de Michel Vinaver, mise en scène de Jacques Rosner, avec Séverine Astel, Claude Bardouil, Jean Bousquet, Julio Guerreiro, Patricia Karim, Daniel Koenigsberg, Sébastien Lange, Florence Marquier, Benoît Mochot, Mathilde Robidet, Nicole Rosner, Micheline Sarto, Simone Turck et Franz Wolf.
Théâtre Sorano-Scène nationale, 35, allée Jules-Guesde. Les mardi 28 février, jeudi 2, vendredi 3, samedi 4, mardi 7 mars, à 20 h 30 ; le mercredi 1er, à 19 h 30 ; le dimanche 5, à 16 h. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 3 heures. 105 F et 120 F. Jusqu'au 19 mars.*

VILLEURBANNE
Lumières II – Sous les arbres
de Georges Lavaudant, Jean-Christophe Bailly et Michel Deutsch, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Marc Betton, Frédéric Constant, Philippe Morier-Genoud, Annie Perret, Odile Roire, Luc Toulotte, Marie-Paule Trystram et Francis Viet.
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon. Les mardi 28 février, vendredi 3, samedi 4, mardi 7 mars, à 20 h 30 ; les mercredi 1er et jeudi 2, à 19 h 30 ; le dimanche 5, à 17 heures. Tél. : 78-03-30-50. Durée : 1 h 45. 100 F et 170 F. Jusqu'au 10 mars.*

ARTS

ANGERS
Autour de David d'Angers
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée. Tél. : 41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 mars. 10 F.

AUXERRE
Tadashi Ono : transposition
Musée Saint-Germain, abbaye, place Saint-Germain. Tél. : 86-51-09-74. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Fermé mardi. Du 24 février au 21 mars.

CALAIS
Julian Opie
Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Tél. : 21-46-77-10. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 2 avril.

CHALON-SUR-SAONE
Henri Alekan
Espace des arts, 5 bis, avenue Niepce. Tél. : 85-42-52-00. De 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 mars.

CLERMONT-FERRAND
Rétrospective Armand Guillaumin (1841-1927)
Musée des beaux-arts, place Louis-Deteix. Tél. : 73-23-08-49. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 23 avril. 21 F.

DIJON
François Morellet
L'Usine, 37, rue de Longvic. Tél. : 80-31-67-44. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 8 mars.

GRENOBLE
Tekné & Métis
Centre national d'art contemporain, le magasin, 155, cours Berriat. Tél. : 76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 19 mars. 15 F.

LYON
Giacometti-Fondation Maeght
Musée des beaux-arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux. Tél. : 78-28-07-66. De 10 h 30 à 18 heures. Visites commentées mercredi à 16 heures et samedi à 15 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 9 avril. 20 F.

LE MANS
De Renoir à Signac : œuvres sur papier
Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn. Tél. : 43-47-38-51. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 mars.

MARSEILLE
Les Visiteurs
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haifa. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 6 mars.

MEYMAC
John M. Armleder
Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André. Tél. : 55-95-23-30. De 14 heures à 18 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 25 février au 23 avril.

MONTBELIARD
Christian Boltanski
Centre d'art et de plaisanterie, hôtel de Sponeck, 54, rue Clemenceau. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; dimanche et jours fériés de 15 heures à 19 heures ; lundi de 12 heures à 19 h 30. Jusqu'au 2 avril.

NANTES
Nantes et le surréalisme
Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 avril. 20 F.

NICE
Stanley Brouwn
Villa Arson, galeries du musée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 19 mars.

Gloria Friedmann
Villa Arson, galerie carrée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 20 mars.

NIMES
David Tremlett
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 20 heures. Fermé lundi. Du 24 février au 30 avril.

ORLÉANS
James Brown
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand. Tél. : 38-62-45-68. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 22 avril.

SAINT-ETIENNE
La Collection François et Ninon Robelin
Musée d'art moderne, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 avril. 26 F.

TOULOUSE
Graveurs expressionnistes allemands
Musée des Augustins, 21, rue de Metz. Tél. : 61-22-21-82. De 10 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 mars.

TOURCOING
Christian Bonnefoi, œuvres 2 (1978-1994)* et œuvres graphiques (1974-1994)**
*Musée des beaux-arts, salle d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer. Tél. : 20-24-90-60. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi et fêtes. *Jusqu'au 22 mai. **Jusqu'au 24 avril. 20 F.*

TOURS
Xavier Veilhan
Centre de création contemporaine, rue Racine. Tél. : 47-66-50-00. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi, mardi. Jusqu'au 26 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ
François Rouan
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 mai. 25 F.

VILLEURBANNE
Leonel Moura
Le Nouveau Musée-Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard. Tél. : 78-03-47-00. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 13 mai.

CINÉMA

MONTPELLIER
Cinéma chinois
Panorama de la production récente, rétrospective consacrée à la compagnie de production de Hongkong Simpson, hommage au réalisateur Wu Ziniu et une section spéciale dévolue à la cuisine dans le cinéma chinois.
Salle Rabelais, boulevard Sarrail, du 24 février au 5 mars. Tél. : 67-66-47-63.

(*) Tarifs réduits.

■ **FEUILLETON : l'égérie des pré-adolescents, Hélène Rollès, rempile avec « Le Miracle de l'amour », une nouvelle série que TF 1 diffuse à 18 heures, depuis le lundi 20 février.**
Les responsables de la chaîne espèrent que cette programmation à 18 heures va servir de promotion à l'émission de Christophe Dechavanne, « Coucou », dont la diffusion passe à 19 heures au lieu de 18 h 50. Ils souhaitent surtout attirer un public jeune qui fait actuellement défaut, et contrecarrer l'émission de Michel Drucker qui, sur France 2, ne cesse, depuis quelques semaines, de gagner des fidèles (*Le Monde* du samedi 18 février).

■ **RADIO : RMC propose à ses auditeurs, à partir du lundi 27 février,** « Le journal de la présidentielle » à 7 h 22, dans la tranche matinale de la station animée par Jean-Claude Bourret. Pendant la même période, l'émission « Le Crible », à 8 h 15, mettra un invité face à deux journalistes de la rédaction.

■ **DÉPROGRAMMATION : TF 1 a décidé, mercredi 22 février, de déprogrammer** l'émission « On n'est pas couché » prévue le mardi 7 mars pour la remplacer par un téléfilm de la série Perry Mason. Une décision motivée par l'audience décevante (23,8 % de parts de marché et 1 859 760 téléspectateurs) réalisée lors de la diffusion, mardi 21 février, du deuxième volet de ce magazine, animé par Yvan Le Bolloch et Bruno Solo. Au même horaire, « Ça se discute », présenté par Jean-Luc Delarue, sur France 2, a été regardé par 2 996 280 téléspectateurs et a gagné 35,2 % de parts de marché. « On n'est pas couché » pourrait revenir sur la grille de TF 1 car la chaîne indique *« réfléchir à une autre périodicité et à un renforcement du contenu »* de l'émission.

La danse contemporaine s'expose chez Eve Ruggieri

L'émission dominicale de France 2, « Musiques au cœur », prend, une fois par mois, un coup de jeune en filmant des chorégraphes au travail

EN SEPTEMBRE 1992, « Musiques au coeur » se lançait dans la danse. La célèbre émission d'Eve Ruggieri, habituée à fréquenter les grands événements de musique classique et lyrique, avec robes de cocktail sur fond d'ors et de rouges, est en train de conquérir une image inattendue, parce que résolument contemporaine, avec l'art chorégraphique : choix de sujets de plus en plus pertinents, voire audacieux, avec, en prime, ce qui est rarissime, une excellente réalisatrice, Marie-Hélène Rebois, dont le talent compte pour beaucoup dans cette réussite.

Les débuts ne furent cependant pas concluants. « Musiques au coeur de la danse » ouvrait la série avec un « spécial Patrick Dupond », puis avec un reportage sur l'école de danse de l'Opéra de Paris, les programmes promettaient alors d'être un lieu d'accueil réservé aux valeurs sûres. La danse à la télévision : éternellement du tutu et des pointes, et des Giselle séduites et abandonnées. Un « spécial Noureev », les relectures des Ballets russes par Angelin Preljocaj, en avril 1993, et de *Coppélia* par Maguy Marin, en juin de la même année, annonçaient une progression, tout en se situant toujours dans la ligne de la culture classique.

Et puis, coup sur coup, fin 1994, est annoncée une trilogie quasi révolutionnaire. Un numéro est consacré à l'Américaine Susan Buirge, excentrique, solitaire, créant entre Paris et Kyoto des rituels traversés d'éclairs planétaires. En janvier 1995, une émission suit le travail de François Raffinot, le décortique, phrase chorégraphique à l'appui. Un très bel exercice.

Et, dimanche 26 février, doit être diffusé « L'art en scène », une manifestation qui a eu lieu en mai 1994 à la Cité internationale, à Paris. La chorégraphe Stéphanie Aubin avait réuni autour d'elle cinq créateurs – Mark Tompkins, le groupe Dunes, Odile Duboc, Georges Appaix, Daniel Larrieu, pas vraiment des têtes d'affiche pour le grand public. Ils avaient pour mission d'exposer devant les participants aux rencontres leur manière de travailler et les rapports qu'ils entretiennent avec les autres arts, tels la musique ou les images.

OUVRIR LES STUDIOS

« Le fil de notre émission est le rapport de la danse avec la musique, explique Eve Ruggieri. *Susan Buirge avec le gagaku japonais, François Raffinot avec Pascal Dusapin. Il s'agit, pour moi, de communiquer mon émotion quand je découvre un travail, de dire avec des paroles simples ce que l'image montrera avec sophistication. Ces émissions sont nées de la rencontre avec Marie-Hélène Rebois. C'est un peu son territoire, sa passion, ainsi que celle de ma collaboratrice Marie-Christine Gaucher. « L'art en scène » est une initiative de Marie-Hélène Rebois. C'est émouvant de voir ces chorégraphes expliquer leurs démarches, leur volonté d'être plus près du public, d'ouvrir leurs studios. »*

L'émission, en effet, est culottée. Elle recueille la parole des tenants d'une danse non spectaculaire, d'une danse sans compromis avec le passé, d'une danse qui a assumé, dépassé, pleinement sa rupture d'avec le ballet classique.



Daniel Larrieu dit : *« Il faut qu'après avoir assisté à une soirée de danse, les spectateurs se sentent dans leur corps, pas dans ceux des danseurs auxquels ils s'identifient. Par la virtuosité, c'est si facile de les tenir éloignés de nous. Il faut, à l'inverse, montrer que nous avons le même corps, que nous leur parlons des choses qui les touchent, les préoccupent. »* Stéphanie Aubin confirme auprès d'un public attentif : *« Je veux vous montrer ce que la danse fait à mon corps. Je ne veux pas vous prendre aux pièges de la forme, de la beauté. »*

« Musiques au coeur » a déserté l'apparat des divas pour faire découvrir un milieu artistique, plus pauvre, assurément, mais un des plus inventifs du moment. Des créateurs qui dansent ce que la maladie, la mort, le vieillissement, laissent comme traces dans leur corps. Des artistes féroces aussi, capables de brosser le quotidien avec un humour si noir que la salle est secouée de rire.

« L'art en scène », c'est aussi risqué que de montrer, il y a trente ans, Jean-Luc Godard à la télévision. *« J'ai filmé « L'art en scène » alors que « Musiques au cœur » avait interrompu la danse. J'ai monté ma propre maison de production, Daphnie, pour tourner ce projet,* dit la réalisatrice. *Mais Eve Ruggieri a été tout de suite intéressée. Cette liberté, on ne la trouve plus nulle part, même pas à Arte, pourtant réputée pour avoir fait de la danse son fer de lance. Aujourd'hui, quand on présente une idée de film, la chaîne franco-allemande se contente de répondre qu'elle a du stock ! « Musiques au cœur » possède l'avantage de pouvoir jouer avec l'actualité, de tourner vite, de saisir la danse en train de s'élaborer. J'aime montrer la recherche des répétitions, puis le résultat final. »*

Une sorte de pédagogie de la danse ? La caméra, intuitive, précise, rend, à chaque fois, le propos passionnant. Que « Musiques au cœur » soit en 1995 le lieu de la création contemporaine en surprendra plus d'un. Certains sceptiques expliquent que tant d'audace est redevable à l'horaire tardif de l'émission.

Eve Ruggieri s'insurge contre cette programmation pour noctambules qu'elle juge non conforme aux missions du service public. Mais plutôt que de livrer combat contre les moulins de l'Audimat, elle préfère parler de sa croisade : *« Susan Buirge est une femme extraordinaire qui n'a aucun moyen pour créer. Si elle a besoin d'être aidée, elle me trouvera à ses côtés ! »*

Dominique Frétard

★ France 2 : « Musiques au cœur », dimanche 26 février à 0 h 20.

VENDREDI 24 FÉVRIER

TF 1

13.35 Feuilleton : **Les Feux de l'amour.**
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.30 Série : Premiers baisers.
18.00 Série : Le Miracle de l'amour.
18.30 Série : Dingue de toi.
19.00 Magazine : Coucou ! Invitée : Brigitte Fossey.
19.50 Le Bébête Show (et 1.20).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Trafic infos.

20.45 Téléfilm : Pour l'amour de Thomas. De Claude Gagnon, avec Brigitte Fossey, Mathieu Rozé.
22.30 Magazine : Combien ça coûte ? Invité : Pierre Perret.
23.55 Série : Agence tous risques.
0.45 Magazine : Formule foot. 27[e] journée du Championnat de D1.
1.25 Journal et Météo.
1.40 Jeu : Millionnaire.
2.05 TF 1 nuit (et 3.05, 3.45).
2.15 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.55, 5.05) ; 3.15, Intrigues ; 4.25, Mésaventures ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

13.45 Série : Inspecteur Derrick.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et vous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.55).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Magazine : Studio Gabriel.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.50 Série : Nestor Burma. Le Cinquième Procédé, de Joël Séria d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, Pierre Tornade.
22.30 Magazine : Bouillon de culture. L'argent roi, l'argent criminel.
23.35 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Invité : Laurent Voulzy.
1.05 Journal, Météo, Journal des courses.
1.30 Programmes de nuit. Envoyé spécial (rediff.) ; 3.00, Jean-Christophe Averty ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Richard Gotainer.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Palézieux*, d'Yves Bonnefoy et Florian Rodari.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 Magazine : Thalassa. Les Pièges de Comacchio. *La pêche à l'anguille dans le delta du Pô, et dans la mer Adriatique entre Venise et Ravenne.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Richard Gotainer. Papouasie : Les hommes perruqués de Tari ; Maroc : La poudre aux yeux ; Pérou : Le vapeur des nuages.
22.50 Météo et Journal.
23.15 Magazine : Nimbus. L'Homme réparé. Les Robots chirurgiens ; L'électronique épouse le corps ; Une puce pour marcher ; L'Ame de la greffe ; Le vivant répare le vivant.
0.10 ▶ Court métrage : Libre court. *La Police*, de Claire Simon, avec Colombe Salvaresi, Clotilde Mollet, Françoise Lebrun.
0.35 Cadran lunaire (15 min).

M 6

13.30 Téléfilm : Miss Rodéo. De Jackie Cooper, avec Katharine Ross, Bo Hopkins.
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.

20.45 Téléfilm : Double Trahison. De Richard Colla, avec James Farentino, Parker Stevenson.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après. Les Lions d'or.
23.30 Magazine : Sexy Zap.
0.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. A vos souhaits.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; 3.25, Jazz 6 ; 4.20, Coup de griffes (Karl Lagerfeld) ; 4.45, La Tête de l'emploi ; 5.10, Culture pub ; 5.35, Fax'O.

CANAL +

13.35 Cinéma : Des hommes d'honneur. ■ Film américain de Rob Reiner (1992).
16.05 Téléfilm : Une femme dans la tourmente. De Serge Moati, avec Miou-Miou, Maxime Leroux.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Invitée : Tracey Ullman.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Téléfilm : Sauvetage en plein vol. De Robert Young, avec Robert Loggia, Scott Bakula.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 27[e] journée du Championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Les Marmottes. ■ Film français d'Elie Chouraqui (1993).
0.45 Cinéma : Pleine lune sur Blue Water. ■ Film américain de Peter Masterson (1988, v.o.).
2.15 Le Journal du hard.
2.20 Cinéma : Obsessions cachées 2. Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1994).
3.35 ▶ Cinéma : Du sang pour Dracula. ■ Film franco-italo-britannique de Paul Morrissey (1974).
5.25 Cinéma : La Reine des Vikings. □ Film britannique de Don Chaffey (1967, v.o.), (88 min.).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. La citoyenneté.
14.00 Documentaire : Découvertes. Waoranis, nomades d'Amazonie (rediff.). *L'ethnie Waorani compte quelques centaines d'individus qui refusent tout contact avec les Blancs. Ils ont gardé leurs traditions et vivent dans une réserve.*
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Le Corps humain. Le cerveau et le système nerveux.
18.30 Le Monde des animaux Vie nocturne.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. Le snow-board, la planche à neige, qui en fait et où ?
19.25 Documentaire : Au pays de Bod. A la recherche de l'ancien Tibet, d'Herbert Habersack. *Le monastère de Samling visité par l'ethnologue Christian Schicklgruber et le moine tibétain de Katmandou Puntso Lama.*
20.27 Album couleurs. La Course à la mort (France, 1910), couleurs : pinceau sur teintages. *Les premières images coloriées de l'histoire du cinéma.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Espoir en danger. De Lih Janowitz (1994), avec Claudia Michelsen, Andreas Herder.
22.15 Documentaire : L'Orient, mirage de l'Occident. 3 : Le Miroir brisé, de Pierre Zucca. *Dernière partie de ce documentaire réalisé par le cinéaste et photographe Pierre Zucca décédé le 15 janvier.*
23.15 Cinéma : Grand'rue. ■ Film espagnol de Juan Antonio Bardem (1956, v.o.).
0.45 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Avec Gun's N'Roses, The The (live) (rediff.).
2.05 Série : Johnny Staccato. 7. Le Mal, avec John Cassavetes (v.o., rediff., 26 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 L'Hebdo. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Taratata. Rediff. de France 2 du 17 février. Invité : le groupe I am. 22.50 Pulsations. Obésité et chirurgie. Invités : les docteurs Mitiku Belachew et C. Desaive. 23.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.35 La Beauté du monde. De Guy Baskin (2/6). Le Pays perdu. 20.25 Tourments d'amours en Guadeloupe. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 21.15 Les îles aux trésors. De David Cohen (10/13). Le Trésor de Catalina. 21.40 Force brute. De Robert Kirk (36/52). Anatomie d'une bataille. 22 30 Les Saisons de la mer. De Howard Hall. 23.20 L'Irlande ou la mémoire d'un peuple. De Claude Fléouter (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos. 19.15 Tout Paris (et 20.30, 0.45). 19.45 Archives. 20.00 Musiques en scènes. 21.00 Embouteillage. Depuis le Niel's. 22.00 Musiques en scènes. 22.30 Opéra : La Traviata. De Verdi, enregistré à la Fenice à Venise en décembre 1992 (135 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Futé-rusé ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, Tip top clip ; 19.00, Bêtes pas bêtes ; 19.15, Tip top clip ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Zorro (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. 20.30 Série : Les Envahisseurs. 21.20 Série : Le Frelon vert. 21.50 Destination séries. Effets de série : Sherlock Holmes ; Hollywood : Bill Warren a rencontré Matt Frewer, alias Max Headroom. 22.15 Chronique moscovite. 22.20 Série : Dream On. 22.45 Série : Seinfeld. 23.10 Country Box. 23.40 Série : M. A. S. H. 0.05 Série : Les Chevaliers du ciel (30 min).

SÉRIE CLUB 20.00 Série : Les Années coup de coeur. 20.25 Série : Les deux font la loi. 20.50 ▶ Série : Julien Fontanes, magistrat (et 0.10). 22.30 Série : Code Quantum. 23.20 Série : Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI (50 min).

MCM 19.30 Blah-Blah Groove. 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag. 21.00 L'Invité de marque. Jean-François Bizot et Bernard Zekri, pour le lancement de la série Groovy Bus. 21.30 Autour du groove. Le Groovy Bus : Riga. 22.00 MCM Dance club. 0.30 Rave On (90 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 Party Zone (120 min).

EUROSPORT 21.30 Eurosportnews. 22.00 Boxe. Poids plume : Tracy Patterson (E-U)-Daryl Pickney (E-U). 23.00 Catch. 0.00 International Motorsport. 1.00 Eurosportnews (30 min).

CINÉ CINÉFIL 18.55 Eternel conflit. ■ Film français de Georges Lampin (1947, N.). 20.30 Premières armes. ■ ■ Film français de René Wheeler (1949, N.). 21.55 Mariage compliqué. ■ Film américain de Don Hartman (1949, N., v.o.). 23.25 Qui perd gagne. ■ Film américain de Rouben Mamoulian (1942, N., v.o.). 0.55 C'est pas moi, c'est l'autre. □ Film français de Jean Boyer (1962, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.45 Téléfilm : Le Déjeuner de Sousceyrac. De Lazare Iglesis (1990), avec Hélène Vincent, Claude Brosset. 20.15 Le Bazar de Ciné-Cinémas. 21.00 Face à face. □ Film américain de Carl Schenkel (1991). 22.55 Saïgon, l'enfer pour deux flics. □ Film américain de Christopher Crowe (1987, v.o.). 0.35 Horror Kid. ■ Film américain de Fritz Kiersch (1983, 95 min).

RADIO

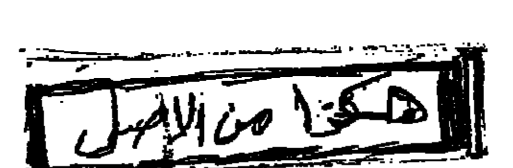
FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Tahar Ben Jelloun (Le premier amour est toujours le dernier). 19.30 Perspectives scientifiques. Les lymphomes. Avec le professeur Gisselbrecht (2). 20.00 Le Rythme et la Raison. Porteurs de tradition, le Québec. 5. Métissages. 20.30 Le Banquet. Conversations philosophiques : Le plaisir. 21.32 Musique : Black and Blue. Atomic Basie. Avec André Clergeat. 22.40 Les Nuits magnétiques. L'Australie. 4. Retour. 0.05 Du jour au lendemain. Brice Matthieussent (Expositions. Pour Walter Benjamin). 0.50 Coda. Eubie Blake (5).

FRANCE-MUSIQUE 19.05 *Domaine privé.* Gérard Courchelle, journaliste. 20.00 Concert franco-allemand. (Emis simultanément sur Hessischer Rundfunk et Saarländischer Rundfunk). En direct, du Gewand-haus de Leipzig, par Basses du Choeur philharmonique de Prague et l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur : Concerto pour orgue n° 2 op. 117, de Rheinberger, Michael Schönheit, orgue ; Symphonie n° 13 pour basse, choeur d'hommes et orchestre op. 113 « Babi Yar », de Chostakovitch, Serguei Leiferkus, basse. 22.30 Musique pluriel. Concerto pour piano, de Solal, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Marius Constant, Martial Solal, piano. 23.07 *Ainsi la nuit.* Œuvres de Mozart, Beethoven, Schumann, Chopin. 0.00 Jazz club. En direct du club Manhattan à Euro Disneyland Paris. Le pianiste et compositeur Clare Fischer.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

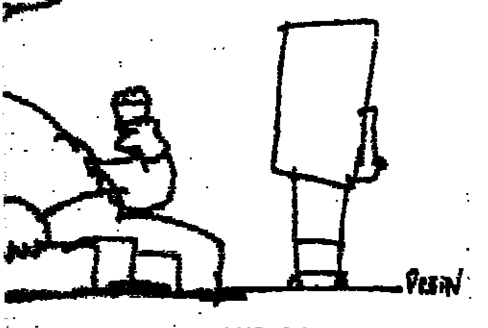
Les interventions à la radio

RTL, 7 h 50 : François Léotard (« L'invité de Michèle Cotta »).
RTL, 18 heures : Nicolas Sarkozy.



pose chez Eve Ruggieri

...u cœur », prend, une fois par mois, ...horégraphes au travail



Des footballeurs SDF à « Stade 2 »

LA RENCONTRE entre un ancien gardien de but d'une équipe de Belgique et un journaliste sportif de Radio-France Hérault est à l'origine d'une initiative originale à Montpellier. Dans cette ville existe aujourd'hui un club de football qui a la particularité de rassembler des sans-domicile-fixe.

« Grâce à un don de 225 francs du bureau des sports de Montpellier, nous avons déposé les statuts de notre club », explique Peter, qui est âgé de vingt-sept ans et, après avoir quitté sa Belgique natale et beaucoup *« galéré »*, a créé le SDF Football-Club. Deux fois par semaine, il retrouve ses amis pour des séances d'entraînement et, de temps en temps, pour des rencontres amicales.

« Le plus difficile est de regagner la rue au sortir des vestiaires », résume Peter, sans trop évoquer la situation de ses compagnons d'infortune. Sa satisfaction se manifeste lorsqu'il parle du réseau de relations qui s'est mis en place autour du club, de ces soixante-quinze personnes qui *« combattent pour obtenir leur réintégration dans la société »*.

Au hasard des matches, des opportunités naissent qui permettent à ces joueurs peu ordinaires d'obtenir des propositions d'emplois. Par exemple lorsque Louis Nicolin, président du club professionnel de Montpellier, mais aussi patron d'une société de traitement de déchets, offre quelques postes dans son entreprise.

★ France 2 : « Stade 2 », dimanche 26 février à 18 h 40, un reportage de Dominique Leglou.

Un reportage sur la rééducation des enfants

D'un sujet grave et douloureux, l'émission « 24 Heures » de Canal Plus semble parfois privilégier l'aspect sensationnel

LA VUE de la souffrance, surtout quand il s'agit d'enfants, est vite insupportable. C'est pourquoi le reportage consacré au Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion, dans la vallée de Chevreuse, pourra paraître insoutenable à certains.

Près de 170 enfants, atteints de malformations, handicapés ou grands brûlés, ayant des semaines d'hospitalisation derrière eux, réapprennent les gestes de tous les jours dans ce centre de la région parisienne. Pour donner une dimension plus humaine à leur travail, deux journalistes, Luc Hermann, de Canal Plus, et Dany Dulhos, de l'agence CAPA, se sont attachés à ne suivre que cinq enfants.

Aurélie, âgée de dix-huit mois, atteinte d'une malformation de l'estomac, n'a jamais quitté le monde hospitalier depuis sa naissance. Steve, neuf ans, souffrant d'une maladie osseuse, passe ses journées allongé sur un chariot. Fatia, douze ans, a quitté l'Algérie en attente d'une greffe de rein à l'âge de six ans. Meliha, quinze ans, Bosniaque rapatriée de Sarajevo après avoir été blessée par un obus, réapprend à marcher. Enfin, Lætitia, sept ans, qu'on suivra pratiquement pendant toute l'émission, brûlée à 85 %, après avoir mis le feu à sa robe en jouant avec un briquet, retrouve peu à peu l'usage de son corps.

Fidèles à leur méthode de travail, les membres de l'équipe de « 24 Heures » ont participé à la vie du centre pendant une quinzaine de jours pour s'imprégner de l'atmosphère, parler avec le corps médical et habituer les enfants à leur présence. Et jeudi 26 janvier, de 7 heures à 21 heures, cinq caméras ont suivi silencieusement cinq gamins dans leurs occupations quotidiennes : toilette, soins, rééducation, kinésithérapie, piscine, école, déjeuner au self, promenade dans le parc, visite des parents et soirée pour les adolescents.

RÉTICENCES ET PRÉCAUTIONS

« Je suis généralement réticente à ce genre d'opération, explique le médecin-chef, Huguette Le Bont. *Mais les journalistes nous avaient promis d'être discrets. J'ai donc accepté, après avoir pris des précautions. Nous avons demandé l'accord des enfants, des parents et des soignants, tous ont été volontaires. De plus, la psychologue du centre les a préparés. C'est un sujet délicat et difficile, mais il est peut-être nécessaire de sensibiliser l'opinion à la souffrance des enfants et au travail extraordinaire des soignants. Et puis cela peut stimuler les bonnes volontés, car nous sommes toujours à la recherche de familles parrainantes pour visiter les enfants coupés de leur milieu familial. »*

A part Aurélie, le bébé aux grands yeux tristes, les enfants sont gais et ne perdent pas une occasion de faire un clin d'oeil à la caméra. On reste étonné de la sagesse de Fatia qui, depuis six ans, a quitté sa famille en Algérie. Elle vit dans une famille d'accueil de la région, vient tous les matins au centre, comme si elle allait à l'école, et se rend trois fois par semaine à l'hôpital Trousseau pour des séances de dialyse, une première greffe de rein ayant échoué. *« Il me semble que je n'ai pas assez profité de la vie*, dit cette enfant de douze ans, *j'ai envie de guérir, je veux comprendre pourquoi la greffe n'a pas marché. Je discute beaucoup avec la psychologue qui est mon amie. »*

On est stupéfait devant la pugnacité de Meliha qui, paralysée des deux jambes, abandonne ses béquilles pour s'avancer seule vers la rééducatrice. Meliha, l'adolescente au visage narquois qui tente d'oublier Sarajevo, et danse le rock, assise dans son fauteuil roulant.

Enfin, il y a Lætitia, et là, on ne comprend plus très bien. Lætitia, plaie vivante, main atrophiée, visage couvert de boursouflures, petite fille brûlée vive et miraculeusement sauvée par les médecins. Comment ne pas penser que l'équipe de « 24 Heures » n'a pas privilégié le sensationnel, surtout quand le petit Steve, qui souffre de problèmes osseux, donc « invisibles », est oublié par la caméra ? Comment de pas penser à une volonté de toucher le spectateur par la violence des images ? *« Pas du tout*, affirme Luc Hermann. *Simplement, le personnel soignant a attiré notre attention sur la personnalité de cette gamine qui fait chaque jour des progrès hallucinants. Et puis Steve n'avait rien à dire d'intéressant ! »*

On aimerait le croire, mais c'est le deuxième reportage sur la vie d'un hôpital que « 24 Heures » programme en moins d'un an.

Armelle Cressard

★ Canal Plus : « 24 Heures », samedi 25 février à 12 h 35.

Manipulations

par Alain Rollat

LES MARCHANDS de prêt-à-penser ont encore de beaux jours à venir. L'histoire pathétique de Hans Joachim Klein, que nous a racontée Arte jeudi soir, s'annonce très prometteuse pour eux. Voilà un homme qui, au milieu des années 70, à Francfort, jeune mécano d'extrême gauche, est subjugué par un gourou de la révolution prolétarienne, un certain Ramirez Illich Sanchez, qui se fera plus tard baptiser « Carlos ». Fils d'un père qu'il croit ancien SS et d'une mère juive morte au camp de Ravensbrück, il se lance à corps perdu dans le sillage de ce mentor. Il s'identifie à ce héros, partage ses chimères, passe à l'action sur la scène du terrorisme international. Personnellement, il ne tue personne mais se comporte toujours en instrument discipliné d'une cause qu'il croit juste.

Jusqu'au moment où il découvre que son prophète se préoccupe plus de son compte en banque que de la révolution prolétarienne, plus de ses bonheurs personnels que de ceux des peuples, et, par-dessus le marché, que son père n'était ni SS ni nazi. Voilà de quoi se réveiller de n'importe quel cauchemar ! Eh bien ! non. Vingt ans plus tard, « Angie » traîne sa prise de conscience comme un boulet ; il reste emmuré dans les mensonges de son passé ; il n'en finit pas de les ressasser, jusqu'à s'en mortifier, sous le regard narquois, sans doute, de ce dieu minable qu'il a adoré et qui se porte mieux que lui dans la prison qui l'abrite désormais. Hans Joachim Klein ressemble à ces hommes qui ont vécu si longtemps en esclavage qu'ils ne savent pas que les vestiges des chaînes qui pendent encore à leur cou ne les attachent plus nulle part. Un autre gourou l'attend, ici ou là, en rigolant déjà. Les camelots du prêt-à-croire peuvent, eux aussi, se frotter les mains. Si l'on en juge par la troublante enquête réalisée par « Envoyé spécial » dans les arcanes de l'énigmatique Groupement européen des professionnels du marketing, ce système « pyramidal » de vente à domicile qui séduit des milliers de petits distributeurs (*Le Monde* du 23 février), il y a un bel avenir pour les multinationales qui savent faire rêver en mettant la religion au service du commerce. Il suffit apparemment de faire croire à certains employés qu'on exhorte à l'effort que leur patron est en prise directe avec le ciel pour qu'ils entrevoient la vie en rose au bout de leurs galères quotidiennes. Jusqu'au moment où, malgré le renfort du Bon Dieu, ledit patron, confronté à l'évidence de ses manipulations, préfère abréger la conversation devant la caméra en l'accusant de complot plutôt que de manifester sa solidarité avec son personnel en avouant le montant de ses propres revenus...

Voilà pourquoi, quand, au détour d'une image, sur une autre chaîne, on se retrouve, en pleine nuit, confronté soudain à une matrone lyonnaise qui dénonce la promotion d'un certain *Prêt-à-porter* au motif qu'on y exalte des seins nus, et que ladite vertueuse nous est présentée sous le nom de Mme de Sainte-Marie, on a envie de hurler : halte au harcèlement !

SAMEDI 25 FÉVRIER

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Les Samouraïs de l'entreprise.
13.50 Série : Sydney Police.
14.50 Série : Cannon.
15.45 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Verdun, septembre 1916.
16.35 Série : Valérie.
17.05 Série : 21, Jump Street.
18.00 Magazine : Trente millions d'amis.
18.30 Divertissement : Vidéo gags.
19.05 Série : Beverly Hills.
19.58 Trafic infos, Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Variétés : Super nanas. Emission présentée par Patrick Sébastien et Fabrice. Invitées : Sonia Dubois, Marie Sara, Nicoletta.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Le Salto Angel (Venezuela). Les Fous volants ; Bolides solaires ; Tortues en détresse ; Les Enfants guetteurs.
23.50 Série : Paire d'as.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.20 TF 1 nuit (et 2.25, 3.25, 4.05).
1.30 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.35, 5.05) ; 2.30, Kandinsky ; 4.15, Côté coeur ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

13.40 Magazine : Les Grandes Enigmes de la science. 2. Comment finira le monde ?.
14.35 Documentaire : Le Kangourou du désert.
15.30 Série : Dans la chaleur de la nuit.
16.20 Magazine : Samedi sport. Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.35, Athlétisme : Meeting de Birmingham.
18.05 Série : Hartley cœurs à vifs.
18.55 Magazine : J'ai un problème.
19.50 Tirage du Loto (et 20.45).
19.59 Journal et Météo.

20.45 Divertissement : Eclats de rire. Présenté par Yves Lecoq et Chantal Ladesou.
22.35 Magazine : Les Enfants de la télé. Invités : Estelle Hallyday, Philippe Lavil, Alain Prost.
23.45 Les Films Lumière.
23.50 Journal, Météo, Journal des courses.
0.00 La Nuit de la destinée. Présentée par Frédéric Mitterrand.
2.45 Programmes de nuit. L'Heure du golf (rediff.) ; 3.15, Taratata (rediff.) ; 4.20, Bouillon de culture (rediff.) ; 5.25, Portrait d'artiste : Raynaud ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et 15.05, 16.45).
14.05 Série : Les Brigades du tigre.
17.45 Magazine : Montagne. Kilimandjaro, les porteurs d'espoir.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, de Christian Delporte.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 Téléfilm : Danse avec la vie. De Michel Favart, avec Catherine Aymerie, Didier Flamand.
22.25 Magazine : Ah ! Quels titres Aventure. Invités : Edmonde Charles-Roux (*Nomade, j'étais-Les années africaines d'Isabelle Eberhardt*) ; Paul Nothomb (*N'y être pour rien*) ; Théodore Monod (*Maxence au désert, souvenirs de Mauritanie*) ; Nicolas Hulot (*Questions de nature*) ; Tahar Ben Jelloun (*Le premier amour est toujours le dernier*) ; Etienne-Emile Beaulieu, à propos de Jeanne Calment.
23.30 Météo et Journal.
23.55 Magazine : Musique et compagnie. Le bon plaisir de Maurice André.
0.55 Cadran lunaire (15 min).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San Francisco.
14.10 Série : Les Têtes brûlées.
15.10 Série : Les Champions.
16.20 Série : Airport unité spéciale.
17.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
18.20 Série : Agence Acapulco.
19.10 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Filles à papas.
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Présenté par Isabelle Heurtaux.

20.45 Téléfilm : Les Frères de sang. De Larry Elikann, avec Edward James Olmos, Beverly D'Angelo.
0.10 Série : Les Professionnels. Soir de première.
1.05 Musique : Dance Boulevard.
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, La Mémoire du peuple noir (L'aventure américaine) ; 4.40, L'Irlande, voyage au pays des Gaëls ; 5.35, Fréquenstar.

CANAL +

14.00 Sport : Basket. En direct. Match du Championnat de France Pro-A : Levallois-Dijon.
15.45 Documentaire : Carnet de plongée. De Lisa Truitt.
16.05 Surprises (et 4.00).
16.25 Les Superstars du catch.

EN CLAIR JUSQU'À 23.00

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux. Présenté par Karl Zéro.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
19.55 Magazine : C'est pas le 20 heures.

20.30 Spectacle : La 20e Nuit des Césars. Soirée présidée par Alain Delon, présentée par Pierre Tchernia et Jean-Claude Brialy, en direct du Palais des congrès. Remise d'un César d'honneur à Steven Spielberg et à Gregory Peck et d'un César exceptionnel à Jeanne Moreau.
23.00 ▶ Cinéma : Innocent Blood. ■ Film américain de John Landis (1992).
0.50 Cinéma : Trois couleurs Blanc. ■■ Film franco-polono-suisse de Krzysztof Kieslowski (1993).
2.20 Cinéma : Chacun pour toi. □ Film franco-germano-suisse de Jean-Michel Ribes (1993).
4.10 Cinéma : It's All True. ■■ Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel, Bill Krohn et Orson Welles (1943-1993, N. et couleurs, v.o.).
5.35 Cinéma : Un chapeau de paille d'Italie. ■■■ Film français de René Clair (1927).

LA CINQUIÈME

13.30 Documentaire : A tous vents. La route de l'Asie.
14.30 Découvertes. La Grande Chasse aux dinosaures. *Après cent cinquante ans de recherche, le mystère de la disparition des dinosaures reste quasi entier.*
15.30 Documentaire : Arts musique. Tous les savoirs du monde (rediff.).
16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Forchtenstein (rediff.).
17.00 Les Grands Séducteurs. Omar Sharif et Marcello Mastroianni (rediff.).
18.00 Magazine : Arrêt sur images. Présenté par Pascale Clarke et Daniel Schneidermann.

ARTE

19.00 Série : Black Adder. 8. Black Adder et la pomme de terre, de Martin Shardlow, avec Rowan Atkinson, Miranda Richardson (v.o.).
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. La Birmanie. 1. L'histoire (rediff.).
19.40 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités françaises et britanniques de la semaine du 25 février 1945, commentées par Marc Ferro et James Steel.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : La Mort et la Boussole. D'Alex Cox (1992), avec Peter Boyle, Chris Ecclestone.
21.40 ▶ Documentaire : Ernesto « Che » Guevara, le Journal de Bolivie. De Richard Dindo.
23.10 Magazine : Velvet Jungle. Présenté par Valli. Avec Veruca Salt (live) ; Mégamix, magazine proposé par Martin Meissonnier : Sarajevo.
0.40 Série : Johnny Staccato. 8. Meurtre en hi-fi, avec John Cassavetes (v.o.).
1.05 Téléfilm : Jules. De Christian Paligiano, avec Robin Renucci, Marie-Catherine Conti.

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Série : Au nom du père et du fils. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 La Nuit des Césars. En léger différé du Palais des congrès, à Paris. 23.40 J'ai un problème... Présenté par Christine Bravo. 0.40 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.35 Sandrine à Paris. De Solveig Anspach. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (16/38). F 105 Thunderchief. 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (2/6). Le Pays perdu. 22.20 Tourmentsd'amours en Guadeloupe. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 23.10 BD : Le Noir en case. De Christophe Heili. 23.40 Force brute. De Robert Kirk (36/52). Anatomie d'une bataille. 0.25 Les Saisons de la mer. De Howard Hall (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Stock car. Grand Prix de Paris et 1er championnat d'Europe Indoor : finales. 22.00 Embouteillage. 23.05 Serge Reggianiau Palais des congrès. Concert enregistré à Paris en 1993. 0.30 A bout portant. Serge Reggiani, 1970 (35 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Malvira. Marionnettes. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. Une quinzaine de jeunes partent à l'aventure à bord d'un voilier. 19.30 Racontenousune autre histoire. Dessin animé. 20.00 Dessins animés (60 min).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Nonante. 23.20 Série : Sinatra. 0.15 Road Test. 0.40 Série : Seinfeld (25 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara (50 min).

MCM 19.00 Autour du groove. Le Groovy Bus : Riga (2/2). 19.30 L'invité de marque. Jean-François Bizot et Bernard Zekri. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Eric Clapton Unplugged. Concert. Guitar Hero. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 9.55 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 1re manche à Maribor (Slovénie). 13.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames. 2e manche à Maribor. 15.30 Cyclisme. En direct. Circuit Het Volk, à Gand (Belgique). 19.30 Ski. Les meilleurs moments de la dernière épreuve masculine. 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A, 20e journée : Cholet-Antibes, à Cholet 21.30 Ski. En différé. Coupe du monde : descente messieurs, à Whistler Mountain (Canada) 22.00 Tennis. Open messieurs de Stuttgart (Allemagne) : demi-finales. 1.00 International Motorsport (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. 22.00 Hollywood Dearest :Frank Capra. 23.00 ▶ L'Archet magique. ■■ Film britannique de Bernard Knowles (1946, N., v.o.). 0.40 Au Bonheur des dames. ■ Film français d'André Cayatte (1943, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.25 Téléfilm : Une lueur au crépuscule. De David Jones (1991). 20.00 Hollywood 26. 20.30 Téléfilm : Catastrophe à Oakland. De Michael Tuchner (1993). 22.00 Legends 3 et 4. Clint Eastwood, Maureen O'Hara, Dustin Hoffman, Gene Hackman, Dennis Hopper et Lloyd Bridges. 23.00 Orlando. ■ Film britannique de Sally Potter (1992, v.o., 90 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Michel Lagrange. 20.00 Le Temps de la danse. Rencontres avec Véronique Barcelot et Gigi Caciuleanu. 20.30 Photo-portrait. Marcel Bozonnet, comédien et directeur du Conservatoire supérieur d'art dramatique. 20.45 Fiction. Nouveau répertoire dramatique ; à 20.53, De quelques choses vues la nuit, de Patrick Kermann ; à 21.53, Ecrit pour la radio. Toujours est-il..., de Jean-Philippe Domesq. 22.35 L'Air du temps. Jeunes publics.0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Denise A. Aubertin.

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Soirée lyrique. En direct de l'Opéra national de Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Hubert Soudant : La Damnation de Faust, de Berlioz, Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Gary Lakes (Faust), Kristinn Sigmundsson (Méphistophélès), François Harismendy (Brander). 23.00 Musique pluriel. Concert donné le 17 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par les Solistes de l'Orchestre de l'opéra de Massy, dir. Dominique Rouits, l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Pascal Rophè et l'Ensemble Intermodulation de Budapest, dir. Laslo Tihanyi : Le Zoo de Noé, de Louvier ; L'Epitaphe du soldat, de Tihanyi ; Nonetto Fa presto, de de Pablo ; Kammerkonzert, de Ligeti. 0.05 Auto-portrait. Christophe Rousset, claveciniste et directeur musical de l'Ensemble Les Talents lyriques.

Le Monde
LE MONDE / SAMEDI 25 FÉVRIER 1995

Nos amies les taupes

par Pierre Georges

LA PESTE soit de la presse et de ses turpitudes. Dans le joli monde fantasmagorique des taupes, fausses barbes et agents de tout poil, il y a des choses qui ne se font pas. Je t'espionne, tu m'espionnes. Je t'attrape, tu me coinces la main dans le sac ou le sac dans la main. Mais cela n'empêche pas le sentiment.

Donc, qu'il soit entendu, une fois pour toutes, que les affaires de taupes se règlent entre taupes, entre amis-ennemis, entre services. L'espionnage est chose trop sérieuse pour être confiée à l'opinion publique, sur la place publique. Il y a des romans pour cela ! Et les affaires d'espionnage sont, par définition, d'un domaine trop secret pour s'étaler ainsi comme incongruités sur papier journal. Silence dans les rangs au monde du silence !

Voilà qui est plaisant et qui ne manque pas de nous faire rire, secrètement, d'un grand rire intérieur. Ainsi donc *Le Monde* – mais cela eût pu être un autre, ce qui peut expliquer la grise mine des autres – a contribué à violer un principe chevaleresque, dans une atteinte odieuse à la sûreté du secret. Il a osé dire, en mauvais journal français au sens du mauvais Français, qu'il y avait, qu'il y a des turbulences entre DST et CIA, et que cinq agents américains venaient de se faire prendre la main dans le pot de confiture, dans le pot aux secrets.

C'était une information. Et cela le reste. Une information fausse ? Non ! Une information sans intérêt ? Non ! Une information désintéressée de la part des informateurs ? Certainement pas ! Alors ?

Alors c'est simple : c'était une information vraie, mais à taire, une vérité pas bonne à dire comme il serait des scoops pas bons à faire.

La meilleure presse qui puisse être, au monde des taupes, serait celle qui garderait ses informations pour elle, qui les mettrait sous le tapis, confidentiel presse. C'est une manière de voir les choses. Et on peut ne pas la partager. Au risque de décoiffer quelques coutumes diplomatiques, et notamment celle du « pas dit pas pris » qui aide aux conversations d'usage et au maintien des bonnes relations.

Les Etats-Unis sont nos alliés. Ils le restent. Les gens de la CIA nous espionnent. Nous le leur rendons bien. Ainsi en va-t-il, de toute éternité, entre les nations, adversaires comme alliées. Savoir ce qui se passe chez le voisin, ce qu'il concocte, ses avancées militaires, technologiques ou industrielles, est la moindre des choses. C'est même, simple lapalissade, la justification première des services secrets.

Au grand jeu des taupes, ce Monopoly du renseignement, n'existe simplement pas, sauf urgence intérieure, la case presse. Voilà qui peut expliquer l'ampleur de l'émotion franco-française, et plutôt présidentialo-présidentielle, que suscite cette affaire de fuites. Elle serait plutôt comique dans ses effets de manche « scandalisés ». Et elle ne semble pas de nature à émouvoir plus que de raison nos chers amis-ennemis américains. Ils vont se fâcher un peu, ou le feindre. Ils vont peut-être même dégoter dans leur manche quelques agents français installés dans le flagrant délit permanent. Et puis ils vont attendre qu'élection française se passe !

Le bric-à-brac nazi de M. Cornillau devant la cour d'appel de Paris

Le catalogue ne comprend que quatre petites pages photocopiées, avec, sur la première, un gros titre : *« Hitler pour mille ans, par Léon Degrelle, 170,00 F »*. Au dos, trois bustes d'Adolf Hitler trônent entre les croix gammées stylisées, les insignes SS et les brassards à croix celtique. *« La SEDC et Cie est heureuse de vous présenter une première sélection d'articles que vous recherchiez depuis longtemps »*, annonce la brochure.

« Une première sélection », ironise Me Stéphane Lilti, avocat de l'Union des étudiants juifs de France. Le président de la quatorzième chambre de la cour d'appel de Paris, Jean-Pierre Cottin, regarde une fois encore la *« brochure commerciale »*. En première instance, le tribunal des référés a interdit à la Société européenne de distribution Cornillau de poursuivre la publicité et la vente de nombreux objets du catalogue au motif que ceux-ci pourraient *« entraîner leur utilisation qui revient à véhiculer, sur un mode nostalgique, le souvenir du nazisme »*. Mais l'avocat de la SEDC, Me Eric Delcroix, conteste cette décision *« sans précédent »*.

Me Delcroix en appelle d'abord à *« la liberté du commerce et de l'industrie »*. Des objets de ce type sont en vente dans d'autres sociétés européennes, assure-t-il. Il dénonce donc le *« privilège négatif »* qui frappe son client. Une mesure d'autant plus injuste, selon lui, que *« la société diffusait ce catalogue sur un fichier privé destiné à des collectionneurs »*.

Quant aux objets, l'avocat regrette que le juge des référés n'ait pas fait la distinction entre les objets *« qui tomberaient, s'ils étaient arborés, sous le coup de la loi »*, et les autres. Ainsi la croix celtique : *« Cet insigne existe depuis longtemps dans nos campagnes. Il a d'abord été le symbole des « équipes nationales », qui rallièrent la Résistance en 1944. »*

IDÉOLOGIE NAZIE

Et puis il y a la casquette dite *« européenne »*. Européenne comme ce Parti nationaliste français et européen (PNFE) que Claude Cornillau dirige depuis longtemps. *« C'est aujourd'hui encore la casquette des chasseurs alpins allemands et des gardiens de parkings en Bavière »*, affirme Me Delcroix.

Me Lilti reprend un à un ces arguments pour dénoncer ce *« tract politique à visées accessoirement commerciales »*. La confidentialité de la distribution ? L'avocat s'amuse : *« Le bon de commande n'est pas nominatif, il est vierge de toute mention relative aux collectionneurs. Il a suffit que je téléphone à cette société, dont les coordonnées sont dans le Minitel, pour me faire envoyer le catalogue. »* Les croix celtiques ? *« Je ne peux m'empêcher de constater qu'on les retrouve lors de toutes les profanations de tombes juives. »* Enfin Me Lilti s'attaque à la casquette *« européenne »*. Il lit la légende, sur laquelle Me Delcroix était passé rapidement : *« L'antidote aux casquettes météquoïdes du genre nègre du Bronx. Ne va bien qu'aux têtes européennes. »* L'avocat poursuit : *« On est en plein dans l'idéologie nazie. Cette mention, à elle seule, provoque un trouble imminent. »*

L'avocat général, Jean-Claude Galibert, a suivi de près cette argumentation. Oui, il fallait condamner ce *« tract-catalogue qui avait tous les caractères de la publicité et aucun de ceux de la confidentialité »*. Le message qu'il propage, enfin, est bien *« raciste, antisémite »*, assurant même *« la promotion du nazisme »*. Il s'est en revanche montré incertain sur la nécessité d'interdire le blason tricolore de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF), cette organisation fondée par Jacques Doriot regroupant les Français désirant se battre contre l'URSS dans les rangs allemands.

Nathaniel Herzberg

Un ancien responsable du CNTS mis en examen pour empoisonnement

GÉRARD JACQUIN, ancien directeur bio-industriel du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), a été mis en examen jeudi 23 février pour empoisonnement dans l'affaire du sang contaminé. Le dossier est instruit par le juge parisien Marie-Odile Bertella-Geffroy.

Gérard Jacquin est notamment l'auteur d'une note adressée au docteur Michel Garretta et datée du 7 mai 1985, dans laquelle il écrivait : *« Cryoprécipités : tentative de vente à l'export ou sur le marché français (avec rabais) afin de diminuer le plus rapidement possible le stock de produits non chauffés. »*

Polytechnicien, ingénieur des eaux et forêts, Gérard Jacquin, numéro deux du Centre national de transfusion sanguine, était responsable des activités de recherches appliquées dont étaient chargés des médecins. Il était le collaborateur direct du docteur Michel Garretta tout comme le docteur Jean-Pierre Allain, condamné en 1992 à quatre ans de prison dont deux avec sursis pour tromperie sur la qualité d'un produit. Le docteur Allain, actuellement en liberté après avoir purgé la moitié de sa peine, est aussi mis en examen pour empoisonnement depuis septembre 1994 par Mme Bertella-Geffroy.

Huit personnes sont aujourd'hui mises en examen dans ce dossier, dont les docteurs Michel Garretta, ancien directeur du CNTS, actuellement en détention, et Bahman Habibi, responsable de la diffusion au CNTS, pour empoisonnement. François Gros, conseiller scientifique de Laurent Fabius, premier ministre à l'époque des faits, et Claude Weisselberg, conseiller technique d'Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé, avaient été mis en examen pour complicité d'empoisonnement.

Lors du procès des quatre responsables de la transfusion sanguine – le docteur Michel Garretta, les professeurs Jean-Pierre Allain, Jacques Roux et Robert Netter –, en juillet 1992 devant la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, M. Jacquin avait déclaré que *« la politique industrielle du CNTS, définie par les pouvoirs publics, exigeait que l'on se prépare au marché européen des produits phramaceutiques »*. Au sujet de la note de *« stratégie »* de mai 1985 concernant les concentrés sanguins destinés aux hémophiles, il avait ajouté : *« J'avoue que quand j'ai relu quelques années plus tard ces lignes, j'ai été sidéré. C'est une erreur d'appréciation complète de ma part. Je réfléchissais comme un directeur de la production. Je dois quand même dire qu'en avril* [1985] *je considérais ces produits non chauffés comme normaux, entre guillemets. »*

M. Pasqua juge « très grave » l'affaire des espions américains

DAKAR
de notre envoyé spécial

Dans une déclaration au *Monde*, Charles Pasqua, qui effectue une tournée dans cinq pays africains, a jugé *« grave, très grave »*, vendredi 24 février, l'affaire des espions américains. Le ministre de l'intérieur s'est étonné de la manière désinvolte avec laquelle les Etats-Unis ont de prime abord réagi, laissant entendre qu'elle s'inscrivait dans la campagne électorale française. M. Pasqua affirme que, lorsqu'il a été saisi du dossier, il a rencontré le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, qui l'ont chargé de rencontrer l'ambassadeur des Etats-Unis, Pamela Harriman. En présence de son conseiller diplomatique, Bernard Guillet, M. Pasqua a eu un premier entretien avec Mme Harriman, en janvier, *« pour lui dire qu'il fallait que les Etats-Unis prennent sans attendre les mesures nécessaires pour régler cette affaire »* et souhaiter que l'ambassadeur vienne le revoir.

Quinze jours plus tard, ajoute le ministre, Mme Harriman est revenue *« chargée de dire que cette affaire ne relevait pas d'une initiative gouvernementale »* [américaine]. La diplomate ayant cherché à savoir si le gouvernement français tenait absolument à expulser les personnes concernées, le ministre d'Etat lui a répondu par la négative, tout en répétant que les Etats-Unis *« devaient prendre les mesures nécessaires pour régler cette affaire »*.

« J'ai également demandé à l'ambassadeur de respecter la confidentialité », mais Mme Harriman a répondu qu'elle *« ne pouvait le faire parce que beaucoup de services étaient au courant »*, a précisé M. Pasqua. Selon lui, *« il y a eu beaucoup de fuites du côté américain »*. *« Un haut fonctionnaire américain est venu à Paris il y a trois semaines pour chercher à obtenir des informations à ce sujet auprès de la police nationale, laquelle s'est refusée à lui dire quoi que ce soit »*, a-t-il ajouté.

« Il n'y a de notre part aucune volonté de publicité. Tout cela est imputable au retard que les Etats-Unis ont mis à régler cette affaire. Il y a eu des erreurs de leurs services non seulement en France mais dans d'autres pays européens », ajoute le ministre d'Etat qui juge ce *« comportement inamical venant de services alliés. »*

Le ministre a en outre affirmé qu'avant de prendre l'avion jeudi matin pour Nouakchot, première étape de son périple africain, il avait chargé son directeur de cabinet de chercher à savoir d'où venaient les fuites, dans la mesure où plusieurs ministères étaient au courant du dossier *« depuis un certain temps. »* Selon lui, le Quai d'Orsay avait le dossier en main depuis la fin de 1994.

Jacques de Barrin

SOMMAIRE

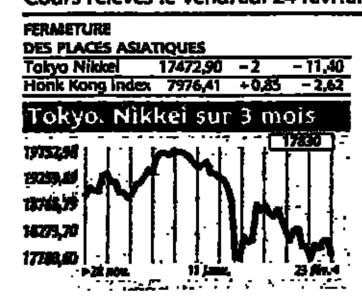
SERVICES

BOURSE

Cours relevés le vendredi 24 février, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17472,90	– 2	– 11,40
Honk Kong index	7976,41	+ 0,85	– 2,62



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 23/02	Var. en % 22/02	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1827,01	+ 1,26	—
Londres FT 100	3049,30	+ 0,99	– 0,52
Zurich	1256,90	+ 0,69	+ 1,33
Milan MIB 30	1004	+ 0,40	– 2,04
Francfort Dax 30	2118,24	+ 1,20	+ 0,55
Bruxelles	1336,41	+ 0,40	– 3,83
Suisse SBS	994,72	+ 0,91	– 4,18
Madrid Ibex 35	282,99	+ 0,84	– 0,70
Amsterdam CBS	277,80	+ 0,47	– 0,07

DEMAIN dans « Le Monde »

Les procès d'Oscar Wilde : Il y a cent ans, dans l'Angleterre victorienne l'écrivain et dandy irlandais Oscar Wilde est poursuivi par la vindicte de Lord Queensbury, un aristocrate écossais dont il a séduit le fils. Wilde sera condammné à deux ans de travaux forcés.

Tirage du *Monde* daté vendredi 24 février 1995 : 503 990 exemplaires

DANS LA PRESSE

Le différend Paris-Washington

THE WALL STREET JOURNAL

La France ne serait pas un endroit aussi charmant si elle ne connaissait de temps à autre quelques écarts par rapport à la pure logique. Il semble que cela arrive particulièrement souvent à l'approche d'une élection. Sans doute est-il malheureux que ces campagnes soient si souvent dévorées davantage par *« les affaires »* que par les arguments de fond. Mais qui choisirait de parler des 12,6 % de chômeurs, alors qu'il est beaucoup plus drôle, et à coup sûr distrayant, de se mettre à chercher des revenants derrière la porte ?

Thomas Kamm

FINANCIAL TIMES

Si le ministre des affaires étrangères se dit *« scandalisé »* par la fuite dont a bénéficié *Le Monde* à propos du présumé espionnage américain en France, ce n'est peut-être pas seulement en raison des dommages causés aux relations franco-américaines. En tant que soutien à la candidature présidentielle de Jacques Chirac, Alain Juppé partage sans doute le soupçon selon lequel la fuite avait pour but de détourner l'attention du scandale des écoutes téléphoniques, qui est devenu un sérieux embarras dans la campagne rivale du premier ministre Édouard Balladur.

EL PAIS

Il est probable qu'en d'autres circonstances, le conflit aurait été résolu discrètement entre Paris et Washington. Mais pour un Balladur accusé sur le thème de la corruption et critiqué pour son manque de charisme dans une politique quotidienne grise, cet acte énergique contre les États-Unis tombe à point pour lui donner un peu d'air. Il existe un vaste patriotisme français qui, en dehors des partis, est sensible à de tels gestes.

■ **ALLEMAGNE : Le ministre fédéral de l'intérieur**, Manfred Kanther, a interdit, vendredi 24 février, le parti néo-nazi FAP (Parti allemand libre des travailleurs) et fait procéder à l'aube à des perquisitions et à des saisies dans une quarantaine de locaux du parti. Dans un communiqué diffusé à Bonn, le ministre indique que *« l'interdiction prononcée aujourd'hui est un nouveau signal très clair lancé contre l'agitation et la violence d'extrême droite »*. Le dernier rapport annuel des renseignements généraux indiquait que le FAP était dirigé par un homme de soixante-quatre ans, Friedhelm Busse, et comptait 430 membres fin 1993. – (AFP.)

